

YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

République Démocratique du Congo 2023-2024 VERS L'ÉMERGENCE À L'HORIZON 2040

INVESTIR

ÉCONOMIE - FINANCE

BANQUE - ASSURANCES

AGRICULTURE - PÊCHE

HYDROCARBURES

EAU - ÉLECTRICITÉ

MINES

BTP

TRANSPORTS

TÉLÉCOMMUNICATIONS

SANTÉ

TOURISME - BIODIVERSITÉ



En partenariat avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)



**M-PESA ENTREPRISE Payez
les salaires de vos employés**

YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

RDC
2023-2024

Vers l'émergence à l'horizon 2040

**C'est possible d'effectuer des
paiements en chaîne en toute sécurité
avec M-pesa entreprises**

Info au 1118

Ensemble,
tout devient possible



Session ordinaire du comité exécutif de l'Association Africaine des Services d'Emploi Publics (AASEP) Kinshasa - Octobre 2022



La publication est éditée par



En partenariat avec l'Agence
Nationale pour la Promotion des
Investissements (ANAPI).



LD MEDIA DEVELOPMENT
23, rue du Roule 75001 Paris
Tél. : (+ 33) 1 82 83 38 70
Fax : (+33) 1 82 83 38 71
E-mail : Info@ldmdev.fr

Directeur de la Publication :
Laurent Djaoui

Rédactrice en chef : Marie Hourtoule

Secrétaire de rédaction :
Marie Maudou

Directeur artistique : David Garino

Direction éditoriale : Laurent Djaoui

Publicité :
Frédéric Tabet
MM Conseil - Maurice Habib

Direction éditoriale : MEDIADIPLO

**Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements (ANAPI)**
33c Croisement de l'Avenue du Premier
Shopping Mall (ex. TSF) et Boulevard
du 30 juin. Gombe, Kinshasa
SecretariatDG@investindrc.com
<https://investindrc.cd>

Directeur général :
M. Anthony Nkinzo Kamole

Imprimé par



La République Démocratique du Congo

10 Carte et données générales

12 Interview de M. Jean Lucien Bussa,
Ministre du Commerce extérieur

16 Interview de M. Sylvain Bernasconi,
Managing Partner chez KPMG RDC SA

17 Les Institutions provinciales

20 Portrait de Mme Judith Tuluka
sumwina, Ministre d'Etat, Ministre du Plan

**21 Interview de Mme Judith Sumwina
Tuluka,** Ministre d'Etat, Ministre du Plan

24 Interview de M. Alain Kaninda Ngalula,
Directeur général de l'Autorité de
Régulation et de Contrôle des Assurances
(ARCA)

25 Performances macroéconomiques

28 Interview de M. Ahmed Kalej Nkand,
Directeur général de l'Autorité de
Régulation de la Sous- Traitance dans le
secteur Privé (ARSP)

29 Un des taux de croissance économique
les plus forts du continent

34 Interview de M. Barnabé Muakadi
Muamba, Directeur général des impôts
(DGI)

35 Le Plan National Stratégique de
Développement (PNSD) 2019-2023

36 Le Projet de Développement à la base
de 145 Territoires

40 Interview de M. Maurice Mbaya, Associé
Responsable de PricewaterhouseCoopers
RDC SAS (PwC)

41 L'évolution des Investissements Directs
Etrangers (IDE)

42 La RDC, nouveau membre de la
Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)

43 Interview de M. Jean Mabi, Directeur
général du Bureau Central de Coordination
(BCeCo)

Investir

46 Interview de Mme Jeanne Blandine
Kawanda, Directrice générale des Douanes

et Accises (DGDA)

47 L'Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements (ANAPI)

**48 Interview de M. Anthony Nkinzo
Kamole,** Directeur général de l'Agence
Nationale pour la Promotion des
Investissements (ANAPI)

52 8 Raisons d'investir en RDC

53 Des fondamentaux solides

54 Interview de Mme le Dr Angélique
Kikudi Helian, Directeur général de l'Office
National de l'Emploi (ONEM)

55 Un guichet unique

56 Une loi sur le Partenariat Public Privé

60 Interview de M. Gabriel Tshitende,
Président du Club National des Sous-
traitants (CNS)

61 Les zones économiques spéciales (ZES)

63 L'éducation, clé du développement

66 Interview de M. Ezéchiel Biduaya,
Directeur général de l'ANADEC

67 Un Centre des PME dénommé « Kazi »

72 Contacts utiles

Banques et Assurances

76 Interview de M. Nicolas Kazadi,
Ministre des Finances

78 Interview de M. Francesco De Musso,
Administrateur Directeur général de
BGFIBank RDC

79 Un système bancaire libéral conforme
aux standards internationaux

82 Les atouts de la digitalisation

84 Interview de Mme Jeanne Anie Ekeme,
Directrice générale de UBA en RDC

85 Vers la création de la Banque
d'Investissement et de Garantie

88 Microfinance et inclusion financière

90 Interview de Mme Sophie Kafuti,
Directeur RDC de VISA

91 La nouvelle réglementation de change

91 Opportunités d'investissements

92 Interview de M. Pascal Doye, Directeur
général de SFA Congo

93 Le dynamisme du marché des
assurances

96 La micro-assurance, l'assurance
agricole et les assurances obligatoires

97 Opportunités d'investissements

Agriculture, élevage, agro-industries et Pêche

- 100** **Portrait de M. José Mpanda**, Ministre de l'Agriculture
- 101** L'agriculture, un des piliers de la diversification économique
- 103** Interview de Mme Tisya Mukuna, Président Directeur général de la Kinoisé Café
- 104** Le programme agricole d'urgence d'intervention post-Coronavirus
- 105** La relance de la culture du riz
- 106** **Interview de M. Adrien Bokele Djema**, Ministre de la Pêche et de l'Élevage
- 108** Le développement des autres cultures
- 109** Opportunités d'investissements
- 110** Le développement de l'élevage
- 112** La pêche et l'aquaculture
- 113** Opportunités d'investissements
- 114** Le développement des parcs agro-industriels
- 115** Opportunités d'investissements

Hydrocarbures

- 118** Interview de M. Arthur Gueriot, Directeur général de Perenco en RDC
- 119** **Portrait de M. Didier Budimbu Ntubuanga**, Ministre des Hydrocarbures
- 120** Interview de Mme Astrid Nsonga Mukendi, Directrice générale de La Gonaïve
- 121** La relance de la production des hydrocarbures et du gaz naturel
- 124** La sécurité énergétique, une priorité de l'Etat
- 125** Opportunités d'investissements

Électricité et Eau

- 128** Le secteur de l'électricité
- 130** L'hydroélectricité, un atout pour le développement industriel
- 132** Le Fonds Mwindi
- 133** Interview de M. Malta David Forrest, CEO du Groupe Forrest International
- 134** Le PMEDE
- 135** Opportunités d'investissements
- 136** La rentabilisation des ressources en eau
- 137** Opportunités d'investissements

Mines

- 140** **Portrait de Mme Antoinette Nsamba Kalambayi**, Ministre des Mines
- 141** Le nouveau Code Minier et la loi sur la sous-traitance
- 144** La diversification de l'exploitation minière
- 146** La valorisation des ressources minières stratégiques
- 147** Premier producteur mondial de cobalt
- 148** Un des principaux producteurs d'étain
- 149** La production de zinc à haute teneur
- 150** La RDC, futur grand producteur de lithium
- 151** Interview de Mme Marie-Chantal Kaninda, Présidente de Glencore RDC
- 152** La production de diamants
- 153** Opportunités d'investissements

Bâtiment et Travaux publics

- 156** Le développement des infrastructures
- 158** Le Projet METROKIN de Kinshasa
- 160** Interview de M. Victor Tumba, Directeur général de l'OVD
- 161** BTP, une activité structurante
- 162** Opportunités d'investissements

Transports

- 166** **Portrait de M. Marc Ekila Likombo**, Ministre des Transports, des Voies de communication et du Désenclavement
- 167** De nouvelles infrastructures routières
- 169** Interview de M. Philippe Baudry, Directeur général de Matadi Gateway Terminal (MGT)
- 172** Interview de Mme Christine Tusse Daumbo, Directeur général de la Congolaise des Voies Maritimes (CVM)
- 173** De Pro-Routes au Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)
- 175** Redynamiser le transport maritime et fluvial

- 178** La modernisation des infrastructures aéroportuaires
- 182** Un méga projet ferroviaire

Economie numérique

- 186** **Interview de M. Augustin Kibassa Maliba Lubalala**, Ministre des Postes, des Télécommunications, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC)
- 188** L'ouverture totale du secteur des Télécommunications à la concurrence
- 192** Interview de M. Eric Waku, Directeur général de Liquid Intelligent Technologies en RDC
- 193** Le développement du réseau de fibre optique
- 196** Le Plan Stratégique du Plan National du Numérique Horizon 2025 (PNN)

Santé

- 200** Le système de santé
- 202** Le Projet de développement du système de santé ciblant mères et enfants
- 203** Interview de M. Charles Kouassi, Directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) de la Côte d'Ivoire
- 204** Le secteur privé de la santé
- 206** Les industries de fabrication de médicaments
- 207** Les premières usines de production d'oxygène médical
- 208** La Couverture Santé Universelle
- 209** Opportunités d'investissements

Biodiversité, Développement durable et Tourisme

- 212** Les forêts, une réserve importante de biodiversité
- 214** Renforcer l'action climatique par le traitement des déchets
- 215** Opportunités d'investissements
- 216** Le développement de l'écotourisme
- 218** Une terre de culture
- 220** La réhabilitation des sites touristiques et des aires protégées
- 221** L'adoption d'un Code du Tourisme très attractif
- 221** Opportunités d'investissements

AU SERVICE DE LA NATION



“ Par sa position géostratégique, sa biodiversité, ses ressources naturelles, notamment hydrauliques et minières, au cœur de l’Afrique, notre pays se doit de jouer un rôle majeur dans la marche du monde, en général, et dans celle de l’Afrique, en particulier. ”

Discours de Son Excellence le Président Félix Tshisekedi sur l'état de la Nation devant les deux Chambres du Parlement réunies en congrès le 10 décembre 2022.





La République Démocratique du Congo (RDC), située à cheval sur l'Équateur, partage près de 9000 km de frontières avec neuf pays (Soudan du Sud et République Centrafricaine au Nord, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie à l'Est, Zambie et Angola au Sud, République du Congo et la province angolaise de Cabinda à l'Ouest).

Nom officiel : République démocratique du Congo

Nature du régime : République, régime semi-présidentiel

Chef de l'Etat : Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo (depuis le 24 janvier 2019)

Chef du Gouvernement : Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge (depuis le 26 avril 2021)

Superficie : 2 345 410 km² (80 fois la Belgique et 4 fois la France). La RDC est le pays le plus peuplé d'Afrique centrale et le plus grand pays d'Afrique subsaharienne, avec une superficie équivalente à celle de l'Europe de l'Ouest.

Capitale : Kinshasa

Autres villes principales : Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Goma, Kananga, Kisangani, Bukavu, Matadi

Langue officielle : français

Langues nationales : lingala, kikongo, tshiluba et swahili

Monnaie : franc congolais (1 EUR = 2214 CDF ; 1 \$ = 2044 CDF en décembre 2022)

Fête nationale : 30 juin

Population : 97,388 millions d'habitants (2022).

Projection : 278 millions d'habitants d'ici 2050.

Densité : 38 habitants/km²

Croissance démographique : + 3,2% (Banque mondiale, 2019) avec une population jeune dont les moins de quinze ans constituent 46%.

Espérance de vie à la naissance : 60,7 ans (PNUD, 2019)

Taux d'alphabétisation (15 ans et plus) : 77% (PNUD, 2019)

Religions : 95,9% christianisme, 1,8% agnosticisme et athéisme, 1,5% islam, 0,7% religion populaire (Source : Pew Research Center. The Global Religious Landscape 2023)

Indice de développement humain : 179^{ème} rang mondial sur 191 pays (PNUD 2021)

Ratification de l'accord ZLECAF (Zone de libre-échange continentale africaine) : 22 juin 2021

Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) : acceptée comme pays candidat en février 2008 et déclarée pays conforme en juillet 2014. (Sources : BAD, ONU, Banque mondiale)

Organisation territoriale : La RDC compte 26 provinces (25 provinces de droit commun et la ville-province de Kinshasa). Les provinces comprennent chacune des entités territoriales décentralisées qui sont la ville, la commune, le secteur et la chefferie.



Entretien avec Jean Lucien Bussa, Ministre du Commerce extérieur, qui souhaite faire du commerce un levier puissant de la croissance économique en s'appuyant sur les très importantes opportunités sectorielles d'investissements de la RDC.

La RDC est ouverte au Commerce International qui représentait 65,4% de son PIB en 2020. Cependant, le défi actuel n'est-il pas d'inscrire votre pays dans la dynamique de l'intégration régionale ?

Le Gouvernement actuel a développé un programme de 62 axes, dont le quarantième est consacré à la promotion du Commerce International et à la facilitation des échanges.

Ce programme stipule que l'économie congolaise en phase de renforcement de son tissu économique ambitionne de s'insérer dans la dynamique du marché mondial en vue de saisir les diverses opportunités commerciales et d'améliorer son positionnement international.

Fondamentalement, c'est le triple souci de diversifier son économie, d'améliorer sa position au sein de l'économie mondiale et de s'assurer des débouchés internationaux qui constitue le socle de la politique d'intégration régionale en RDC. En effet, la RDC est membre à la fois à la ZLECAF et à plusieurs communautés régionales et sous régionales à savoir l'East African Community (EAC), la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Qu'a changée la Mise en place du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE) ?

« Le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur aide à parachever la réforme du secteur public et l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de passage frontalier. »

Le GUICE a été Créé et mis en œuvre par le décret n° 05/183 du 30 décembre 2005, en adéquation avec la recommandation n° 033 du centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), suivant les exigences de l'accord d'organisation mondiale du commerce (OMC), sur la facilitation des échanges conclu en décembre 2013 à BALI en Indonésie.

Le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur aide à parachever la réforme du secteur public et l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de passage frontalier, en favorisant entre autres la coordination des actions de tous les intervenants par leur regroupement et une communauté du commerce

extérieur autour d'un système d'informations unifié à temps réel.

Le Gouvernement, dans le cadre de l'assainissement du climat des affaires a exigé que tous les acteurs du Commerce Extérieur œuvrant en RDC puissent utiliser le Guichet Unique Intégral du commerce extérieur. A ces jours des avancées significatives ont été enregistrées :

- La couverture totale en pré-dédouanement (100%), en ce qui concerne les aspects contractuels à Kinshasa, Matadi, Boma, Lubumbashi, Goma et Kisangani ;
- La couverture à plus de 56% en ce qui concerne les documents dématérialisés ;
- La couverture logistique nécessaire à l'import-Export maritime, l'import terrestre, l'import aérien et l'import ferroviaire ;



- La réduction de temps de traitement des dossiers du pré-dédouanement, de 7 jours à 48 heures voire moins ;
- La réduction du délai de passage au cordon douanier de 45 jours à 7 jours maximum.

En outre, les résultats de la facilitation du commerce et de la simplification des procédures des dédouanements améliorent tant soit peu le climat des affaires et des investissements, optimisent la mobilisation des recettes douanières.

Est-ce que le poids de la fiscalité en RDC ne constitue pas un frein pour les entrepreneurs ?

Dans le cadre de la réforme Gouvernementale sur l'assainissement du climat des affaires en vue d'améliorer l'attractivité et la compétitivité de notre économie, le Gouvernement de la République a entrepris des actions (mesures) visant à rationaliser les perceptions en identifiant celles jugées arbitraires, mais également celles perçues à des taux exorbitants.

Ainsi, le Gouvernement a mis en place, par le biais de mon ministère, une commission chargée de rationaliser les perceptions qui pesaient sur le processus de pré-dédouanements et dédouanements dans le cordon douanier de la RDC. Le travail réalisé par cette commission a permis au Gouvernement de la République de supprimer quatorze perceptions et de rabattre les taux de 19 autres.

Sur décision du conseil de Ministre, il a été interdit aux ministères sectoriels de créer des prélèvements (redevances



et taxes) ex nihilo, sans faire référence à une loi ou un décret du premier ministre.

Où en sont les travaux de la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) ?

Dans le cadre de la restauration de l'image du pays, à travers son organe technique qu'est la FIKIN, le Gouvernement de la République, par le biais de mon ministère, a conclu un contrat avec l'entreprise Milvest Group, pour moderniser les installations de la FIKIN. Lesdits travaux de modernisation portent sur la construction d'une aire d'exposition, d'un grand mall, d'un parc d'attraction et d'un hôtel de 5 étoiles.

En outre, conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du Décret N°09/49 du 03/12/2009, fixant les statuts d'un établissement public dénommé Foire Internationale de Kinshasa en sigle FIKIN, sous l'impulsion de mon Ministère, la mise en place des agences au niveau des provinces ont démarré depuis le début de cette année (Lualaba, Kisangani, Equateur et Matadi).

Par ailleurs, des éditions foraines des Foires commerciales seront organisées par les dirigeants de la FIKIN dans les provinces précitées de l'année en cours.

Quels seraient les arguments pour convaincre un futur investisseur ?

- Le processus d'assainissement de climat des affaires est très avancé ;
- La création des tribunaux de commerce est effective ;
- L'adhésion de la RDC à l'espace OHADA est concrète, consolidée par l'implantation de ses structures en particulier le Centre de règlement à l'Amiable des Différends (CRAD) ;
- L'existence du Guichet Unique de création d'entreprise (GUCE, création d'entreprise en un temps record) ;
- L'accompagnement effectif des investisseurs par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI, exploration des opportunités d'investissements) ;
- La mise en place du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE, réduction de temps de traitement des transactions à l'import-export) ;
- La création d'une Agence Nationale de La Promotion des Exportations (ANAPEX, stimulation des exportations en cartographiant les potentialités) ;
- La mise en place des zones industrielles, des parcs agro-industriels et des zones économiques spéciales qui offre d'énormes opportunités pour la mise en œuvre de tous types de projets d'investissement dans la diversification et le développement des chaînes de valeur ;
- La position géostratégique de la RDC, qui partage des frontières avec neuf pays (Congo-Brazzaville, Angola, République Centre Africaine, Zambie, Tanzanie, Burundi, Rwanda, Ouganda et Soudan du Sud) lui donne une ouverture à un marché de plus de 250 millions de consommateurs ;
- La signature de plusieurs accords bilatéraux, l'adhésion à des communautés économiques sous régionales, régionales et continentales qui garantissent l'accès aux marchés internationaux préférentiels ;
- L'adoption par le gouvernement des documents des stratégies sectorielles qui offrent d'innombrables



opportunités d'affaires dans de nombreux secteurs. La RDC dispose de :

- Un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) qui recense les grandes orientations stratégiques nationales ainsi que les opportunités d'affaires y relatives ;
- Un Plan Directeur d'Industrialisation dans le but de renforcer la transformation industrielle, dont le besoin en support infrastructurel de base (transport massif, transport routier, transport aérien) se chiffre à 58 milliards USD ;
- Une Stratégie de Promotion des Exportations et de Diversification des marchés qui a identifié 9 secteurs prioritaires et 85 filières porteuses ;
- Une Politique Agricole Nationale dont le financement nécessite de drainer des capitaux privés suite à l'amélioration du climat des affaires et à des mesures incitatives ;
- Un code minier qui vise la valorisation des minerais, donc la transformation locale ;
- Un code des investissements attractif ;
- La construction des infrastructures routières et l'amélioration de l'offre énergétique.



What's The New Equation?

Il s'agit de s'assurer que tout ce que nous faisons crée la confiance. Tout en produisant des résultats durables qui apportent des changements pour aujourd'hui et demain.

It all adds up to The New Equation.

afrique.pwc.com



Nos bureaux en RDC

5^è étage, Immeuble Midema, 13 Avenue Mongala
BP 10195, Kinshasa, République Démocratique du Congo
Tel.: +243 999 309 900; +243 819 847 478; +243 818 381 366

3^è étage Immeuble Infinity, Av. Kilela Balanda n°1034
BP 7224, Lubumbashi, République Démocratique du Congo
Tel.: +243 817 103 993; +243 999 309 902



Entretien avec Sylvain Bernasconi, Managing Partner chez KPMG RDC SA, membre de KPMG International, réseau de cabinets indépendants exerçant dans plus de 143 pays et comptant plus de 260 000 collaborateurs dans le monde. KPMG RDC SA associe de solides compétences techniques à une démarche d'audit efficace.

Quels sont vos domaines d'expertise ?

KPMG est un acteur mondial de référence dans les métiers de l'Audit, de l'Expertise Comptable, de l'Assistance Juridique et Fiscale et du Conseil (Stratégie, Management, Organisation, Gestion des risques). KPMG en Afrique francophone subsaharienne accompagne les gouvernements, le secteur public, les bailleurs de fonds et les opérateurs économiques privés quelle que soit leur taille et dans tous les secteurs d'activité dans plus de 20 pays.

KPMG a mis en place en Afrique francophone subsaharienne des pôles spécialisés et adaptés aux spécificités locales, notamment un pôle pour les services d'assistance au développement international avec une gamme de services dédiée aux acteurs de l'aide au développement et un pôle formation et performance avec des solutions pour accompagner les entreprises dans la valorisation de leurs ressources et l'amélioration de leurs performances globales.

Comment accompagnez-vous les opérateurs économiques ?

KPMG RDC bénéficie de la force du réseau KPMG International, en particulier lorsque les compétences internes locales ne permettent pas d'avoir suffisamment de profils spécialisés, et dispose d'une large gamme de services et de compétences permettant d'accompagner toutes les parties prenantes de la vie économique grâce à des compétences sectorielles et pluridisciplinaires, une approche adaptée aux problématiques et aux enjeux de la

RDC, un service de qualité avec un personnel expérimenté. En tant qu'auditeur et conseil, KPMG apporte la garantie d'une information comptable et financière fiable et indépendante qui contribue à renforcer la confiance des investisseurs, des créanciers et des autres parties prenantes et aide les opérateurs économiques à gérer leurs risques, à se structurer, à se transformer, à se conformer aux dispositions légales et réglementaires et à produire des informations financières fiables.

A titre d'illustrations, KPMG RDC accompagne : le secteur public dans ses projets de transformation et de digitalisation ; les institutions internationales dans les études de faisabilité, la conduite des projets, le suivi et l'évaluation des actions, la mise en place de structure d'exécution et les missions de contrôle ; les investisseurs dans leurs projets d'implantation ou d'investissement et tout au long de la vie économique de leur structure pour les aspects financiers, comptables, juridique et fiscal ; les petites et moyennes entreprises à se structurer et à se développer.

En particulier KPMG a développé une série d'assistances techniques qui vise à renforcer les capacités des entrepreneurs nationaux et à promouvoir leur croissance à travers un programme d'accompagnement spécifique.

Quels conseils donneriez-vous à un futur investisseur en RDC ?

Indubitablement, la RDC regorge d'opportunités pour les investisseurs. Pour un bon démarrage, il est primordial de prendre connaissance de l'écosystème économique et de l'environnement juridique, réglementaire et fiscal et notamment se faire assister en faisant appel au besoin à des structures implantées localement telles que KPMG RDC et en s'entourant de partenaires de confiance. Il faut être persévérant, s'inscrire dans une perspective à long terme et avoir établi une stratégie et des règles de conduites claires dès le départ. Il est en outre primordial de prendre en considération dans la construction du projet le capital humain ; le recrutement, la formation et le développement des ressources humaines et en particulier des talents nationaux s'avèrent être des facteurs clés de succès pour une implantation pérenne. Pour la durabilité et la stabilité des activités, il est nécessaire de mettre en place une bonne gouvernance, une organisation et un système de contrôle adaptés.

Les Institutions provinciales

Le Gouvernement provincial est composé d'un Gouverneur, d'un Vice-Gouverneur et des ministres provinciaux. Le Gouverneur et le Vice-Gouverneur sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois par les députés provinciaux au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. Ils sont investis par ordonnance du Président de la République.



Les ministres provinciaux dont le nombre ne peut dépasser dix, sont désignés par le Gouverneur au sein ou en dehors de l'Assemblée provinciale. La composition du Gouvernement provincial tient compte de la représentativité provinciale.

Les institutions provinciales sont l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial. Les députés provinciaux sont élus au suffrage universel direct et secret ou cooptés pour un mandat de cinq ans, renouvelable. Le nombre de députés provinciaux cooptés ne peut dépasser le dixième des membres qui composent l'Assemblée provinciale.

Bas-Uele (chef-lieu : Buta) : Monsieur le Gouverneur Jean-Robert Nzanza Bombiti (6 mai 2022)

Équateur (chef-lieu : Mbandaka) : Monsieur le Gouverneur Dieudonné Bobo Boloko (10 avril 2019)

Haut-Katanga (chef-lieu : Lubumbashi) : Monsieur le Gouverneur Jacques Kyabula Katwe (10 avril 2019)

Haut-Lomami (chef-lieu : Kamina) : Madame le Gouverneur Isabelle Yumba Kalenga (6 mai 2022)

Haut-Uele (chef-lieu : Isiro) : Monsieur le Gouverneur Christophe Nangaa (10 avril 2019)

Ituri (chef-lieu : Bunia) : Monsieur le Gouverneur Johnny Luboya Nkashama (10 avril 2019)



Kasaï (chef-lieu : Tshikapika) : Monsieur le Gouverneur Pieme Dieudonné (10 avril 2019)

Kasaï Central (chef-lieu : Kananga) : Monsieur le Gouverneur John Kabeya Shikayi (6 mai 2022)

Kasaï-Oriental (chef-lieu : Mbuji-Mayi) : Monsieur le Gouverneur Patrick Mathias Kabeya (6 mai 2022)

Kinshasa (chef-lieu : Kinshasa) : Monsieur le Gouverneur Genty Mbaka Ngbila (10 avril 2019)

Kongo Central (chef-lieu : Matadi) : Monsieur le Gouverneur Guy Band (23 mai 2022)

Kwango (chef-lieu : Kenge) : Monsieur le Gouverneur Jean-Marie Peti Peti (10 avril 2019)

Kwilu (chef-lieu : Bandundu) : Monsieur le Gouverneur Willy Itshundala (10 avril 2019)

Lomami (chef-lieu : Kabinda) : Monsieur le Gouverneur Nathan Ilunga Numbi (6 mai 2022)

Lualaba (chef-lieu : Kolwezi) : Madame le Gouverneur Madame Fifi Masuka Saini (10 janvier 2023)

Mai-Ndombe (chef-lieu : Inongo) : Madame le Gouverneur Rita Bola (6 mai 2022)

Maniema (chef-lieu : Kindu) : Monsieur le Gouverneur Hubert Kishabongo (6 mai 2022)

Mongala (chef-lieu : Lisala) : Monsieur le Gouverneur César Limbaya (6 mai 2022)

Nord-Kivu (chef-lieu : Goma) : Monsieur le Gouverneur Constant Ndimba Kongba (10 avril 2019)

Nord-Ubangi (chef-lieu : Gbadolite) : Monsieur le Gouverneur Malo Mobutu Ndimba (12 juillet 2022)

Sankuru (chef-lieu : Lusambo) : Monsieur le Gouverneur Jules Lodi Emongo (6 mai 2022)

Sud-Kivu (chef-lieu : Bukavu) : Monsieur le Gouverneur Théo Ngwabidje (10 avril 2019)

Sud-Ubangi (chef-lieu : Gemena) : Monsieur le Gouverneur Jean-Claude Mabenze Gbey Benz (10 juillet 2019)

Tanganyika (chef-lieu : Kalemie) : Madame le Gouverneur Julie Ngungwa (6 mai 2022)

Tshopo (chef-lieu : Kisangani) : Madame le Gouverneur Madeleine Nikomba Sabangu (6 août 2022)

Tshuapa (chef-lieu : Boende) : Monsieur le Gouverneur Pancrace Boongo (10 avril 2019)

INADOF, votre partenaire comptable à forte valeur ajoutée

INADOF accompagne les entreprises, les institutions et les organisations dans leur parcours comptable, fiscal et juridique. Sa connaissance tant de la législation congolaise que panafricaine est un atout pour les acteurs économiques à la recherche d'un partenaire fiable et compétent.

Fondé en 2001, Investors Advice Office SARL (INADOF) est un bureau fiduciaire agréé à l'Ordre National des Experts Comptables (ONEC) dont le siège social est établi à Kinshasa. INADOF vous accompagne dans votre gestion comptable, optimise votre fiscalité, conduit vos audits et défend vos intérêts dans chaque transaction ainsi que dans les contentieux avec les régies financières de l'Etat. Cabinet d'audit reconnu, nous mettons à votre disposition un réseau de correspondants étrangers de premier ordre. INADOF est agréé par la Banque Centrale du Congo (BCC) pour les audits et commissariats aux comptes des établissements de crédit et de microfinance.

Notre champ d'expertise intègre tous les services fiduciaires et offre des conseils globalisateurs de haute qualité. L'équipe de INADOF possède également une parfaite maîtrise des normes du référentiel OHADA ainsi que celui d'informations financières internationales.

Notre profil d'interventions se focalise sur :

- Le conseil en gestion

INADOF vous accompagne dans l'analyse des meilleures solutions et dans le choix des systèmes optimisant votre efficacité interne et concurrentielle, du diagnostic de gestion à la force commerciale.

- La fiscalité

INADOF offre des stratégies pour une bonne maîtrise des charges fiscales afin d'éviter que les entreprises subissent le poids des pénalités résultant du non règlement de leurs obligations.

- L'audit

L'audit tient une large part dans l'activité d'INADOF et ce, dans tous les secteurs, industrie, commerce, services, caisses de pension, institutions, dans le respect des règles internationales et de la législation congolaise.

- Le commissariat aux comptes

Nous conduisons des audits des sociétés commerciales, spécialement des banques.

- L'assistance Comptable

INADOF assiste ses clients après chaque clôture mensuelle et annuelle de leurs comptes en vérifiant et corrigeant les opérations enregistrées en fonction des normes comptables et fiscales.

- La révision comptable

INADOF est un partenaire de choix pour une révision rigoureuse et proactive, notamment dans le conseil et la mise en place des systèmes comptables.

- Les formations

INADOF propose des formations de haut niveau dans le domaine de la fiscalité, comptabilité, management, audit interne, les études de faisabilité, garantissant une compétence « update » aux professionnels ou responsables de sociétés.

- Les études économiques

Nos équipes ont acquis leur expérience auprès de cabinets d'audit de renommée internationale et ont couvert avec succès des projets dans toutes les provinces de la RDC. A travers son réseau, INADOF mène également des études sur tous les continents.

- Les aspects juridiques

Outre la veille juridique, INADOF non seulement défend vos intérêts dans vos transactions d'affaires et vos projets structurels, mais aussi intervient dans le règlement de vos litiges avec les administrations de l'Etat.

- Le management RH

Pour augmenter votre pouvoir d'attraction, recruter les bons profils et les fidéliser grâce à une organisation saine, INADOF vous accompagne dans l'administration des ressources humaines, du recrutement à la gestion de carrière et à l'élaboration des référentiels de compétence.

- Elaboration et évaluation de projets

INADOF vous assiste dans la planification, la mesure, l'évaluation et la réflexion de vos projets.

- Représentation des sociétés.

Essentiel à la croissance de votre entreprise, INADOF vous accompagne où que vous conduisez vos affaires :



37, avenue Mpolo Maurice
Commune de la Gombe, Kinshasa, R.D.C
Tél. : +243 99 99 34 514 / +243 81 18 28 663/
+243 81 26 24 130 / +243 90 28 77 391
www.inadof.com



Judith Sumwina Tuluka fait partie des 16 femmes sur 57 membres qui composent le Gouvernement Sama Lukonde II. Loin d'être une novice, la nouvelle ministre d'Etat en charge du Plan renvoie à l'expertise managériale d'une dame qui a fait ses preuves dans les agences du système des Nations-Unies mais également dans le landerneau technocrate de la présidence du Chef de l'Etat Félix-Antoine Tshisekedi.

Ce ministère d'Etat qui avait plus que jamais besoin d'un leadership qui allie expertise, expérience, capacité de propulser le développement du Grand Congo a vu venir à sa tête, celle qui incarne elle-même toutes ses qualités très rares.

Modèle du leadership féminin, Judith Sumwina Tuluka est détentrice d'une maîtrise en économie appliquée et d'un diplôme d'études complémentaires en sciences du travail dans les pays en voie de développement. Sa nomination à la tête de ce ministère technique garantie une assurance plausible à même de booster la planification du développement de la République Démocratique du Congo, sous le leadership éclairé du Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Grâce à son passage au Conseil Présidentiel de veille stratégique, l'apport de cette femme charismatique a été, ô combien, considérable dans la mise en œuvre de différents projets importants initiés dans le cadre du Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T).

En outre, Judith Sumwina Tuluka est aussi experte senior en développement, précisément dans la Gouvernance démocratique et la consolidation de la paix, y inclut la gouvernance du secteur sécuritaire depuis plus de 20 ans.

La prime de la compétence qui caractérise sa nomination, tombe au moment où le gouvernement supervise l'exécution du vaste programme de développement local des 145 territoires qu'elle maîtrise parfaitement pour

s'être impliquée dans les étapes importantes qui ont conduit à sa mise en œuvre.

La préparation des outils de pilotage du processus de développement de la RDC pour le bien-être de la population, la finalisation des travaux de la revisitation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), la poursuite du processus de recensement général de la population mais aussi l'accélération des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires et l'atteinte des ODD, sont là ses autres défis au sein du ministère du Plan.

Animée par le souci des résultats collectifs avec une administration engagée, Judith Sumwina Tuluka jouit d'une longue carrière dans les agences du système des Nations-Unies dont le PNUD. La Planification financière optimale et l'identification des besoins en ressources humaines dans le cadre des projets portant sur la consolidation de la paix et des institutions démocratiques a toujours été dans ses challenges. Ce qui représente un background robuste sur le plan professionnel face au rôle qu'elle entend jouer à la tête du ministère du Plan, l'épine dorsale de l'action du gouvernement de la République. Tout bien considéré, Judith Sumwina Tuluka signe son entrée dans l'arène avec obligation des résultats afin de marquer son passage dans ce méga ministère qui a pour mission essentielle, la Planification du Développement de la République Démocratique du Congo.



Entretien avec Judith Sumwina Tuluka, Ministre d'Etat, Ministre du Plan. Depuis le 24 mars 2023, elle est à la tête du ministère responsable de la planification et de la programmation de la politique de développement économique et social du pays.

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements est placée sous votre tutelle. Quelles réformes envisagez-vous pour rendre plus attractif le climat des affaires ?

Le processus d'amélioration du climat des affaires en République Démocratique du Congo s'inscrit dans la stratégie globale de la politique du Gouvernement qui vise, entre autres, à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement durable, à travers la création d'emplois et de richesses susceptibles d'influer positivement sur la croissance économique et ce, partant des investissements productifs et durables, tel que défini dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

C'est dans ce cadre que le Gouvernement s'est doté, depuis juillet 2021, d'une feuille de route des réformes prioritaires relatives à l'amélioration du climat des affaires, lesquelles ont été transformées, par la suite, en assignations ministérielles par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, pour permettre un meilleur suivi de leur mise en œuvre. Cette feuille de route qui comprend environ 74 réformes, actuellement en cours de mise en œuvre, devra faire l'objet de révision dans les prochains jours, afin de mesurer les progrès réalisés, identifier les goulots d'étranglement qui empêchent leur exécution et proposer de nouvelles réformes adaptées au contexte actuel.

Il convient de préciser que l'élaboration de la feuille de route des réformes sur l'amélioration du climat des affaires est un processus inclusif qui incombe non seulement au Ministère du Plan, qui en assure la coordination sur le plan institutionnel avec l'accompagnement de l'ANAPI, comme Secrétariat Technique, mais aussi à tous les Ministères et Services réformateurs, dont la Cellule Climat des affaires, service spécialisé de la Présidence de la République, avec



le concours du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Quelles sont les relations entre le gouvernement central et les Provinces notamment dans le cadre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL) ?

Pour ce qui est du PDL-145T, il existe à ces jours un (1) acte légal, l'Ordonnance N°23/003 du 12 janvier 2023 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du Programme de Développement Local des 145 Territoires qui place les Gouverneurs des provinces dans le cadre institutionnel du PDL-145T à côté du Chef de l'État, au niveau du Comité de Pilotage Politique du Programme.

Ce Comité de pilotage, sous la direction du Président de la République, est l'instance d'impulsion et d'orientation politique pour un meilleur aboutissement du programme. Il a pour mission de (d'assurer le portage politique du programme au plus haut niveau ; donner des orientations au Comité de pilotage stratégique qui est sous l'impulsion du Premier Ministre ; faire le plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et auprès des privés au plus haut niveau pour mobiliser le financement du PDL-145T.

La RDC pourrait atteindre 278 millions d'habitants d'ici 2050. Quand est programmé le deuxième recensement de la population et de l'habitat ?

La République Démocratique du Congo tente depuis 2009 d'organiser son Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le premier étant réalisé depuis 1984.

Ce processus censé être organisé dans un délai maximum de trois ans n'a pas encore abouti suite à de contraintes tant financières que techniques.

Pour accélérer cela, le Gouvernement a décidé, à travers le Décret n°22/09 du 02 mars 2022 portant organisation de la mutualisation des activités opérationnelles dans le cadre de l'identification et de l'enrôlement des électeurs,

de l'identification de la population et du recensement général de la population et de l'habitat, la mutualisation des activités communes entre l'Institut Nationale de la Statistique (INS), l'Office National pour l'Identification de la Population (ONIP) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), qui consiste à la mise en commun des ressources humaines, techniques, logistiques et matérielles dédiées à la production des



cartographies opérationnelles, du fichier électoral et du fichier général de la population.

Pour ce faire, l'INS par le biais de son Bureau Central de Recensement (BCR) a élaboré une nouvelle feuille de route dont le chronogramme de différentes étapes se poursuivra jusqu'en 2025 et ce, avec un budget estimé à 149 849 279 USD.

Pour réaliser ce pari, certaines actions urgentes sont nécessaires, il s'agit notamment de :

- Faire le plaidoyer au près du Gouvernement pour obtenir le décaissement des ressources financières nécessaires au démarrage rapide des travaux de la cartographie censitaire au cours de cette année 2023 ;
- Poursuivre les travaux de la commission mise en place par la Primature en vue de la matérialisation du processus de mutualisation de quelques activités entre l'INS/BCR, l'ONIP et la CENI ;

« Le processus d'amélioration du climat des affaires en République Démocratique du Congo s'inscrit dans la stratégie globale de la politique du Gouvernement »

SEGUCE RDC, Acteur d'un commerce extérieur toujours plus performant en RDC !



Créée voici 7 ans en République Démocratique du Congo, la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE RDC, une marque du groupe Bureau Veritas) développe et déploie le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE).

Institué par le décret 15/019 du 14 octobre 2015, le déploiement du GUICE est la clé de voute de la Réforme du Commerce Extérieur voulue par le Chef de l'Etat et le gouvernement en accord avec les engagements pris à l'échelle internationale, auprès des partenaires de l'OMC, l'OMD et de la Banque Mondiale.

Plateforme numérique dédiée au commerce extérieur, le GUICE permet de numériser l'ensemble des documents et des procédures nécessaires aux opérations d'importation, d'exportation et de transit de marchandises.

Ainsi, le GUICE permet de :

- Faciliter et simplifier les opérations du commerce extérieur ;
- Réduire les coûts et les délais de l'ensemble des démarches ;
- Garantir la traçabilité des opérations tout au long de la chaîne logistique ;
- Assurer la transparence des activités de chacun des acteurs ;
- Respecter les normes internationales pour un environnement "zéro papier".

Le GUICE est destiné à toutes les personnes désireuses d'importer ou d'exporter en RDC. A ce jour, ce sont plus de 18000 utilisateurs et 7500 organisations privées et publiques (Ministères, Autorités douanières, OCC, OGEFREM, etc.) qui se connectent au GUICE pour traiter leurs opérations d'importation, d'exportation ou de transit. Ces chiffres sont en croissance continue, d'autant que l'usage du GUICE a été rendu obligatoire par décret sur l'ensemble de la République Démocratique du Congo.

Le déploiement du GUICE de la RDC se poursuit par séquences et selon 2 axes :

- Technique par le développement de nouveaux modules (pré-dédouanement, dédouanement et post dédouanement) sur les différents canaux (terrestre, aérien, maritime, fluvial, ferroviaire)
- Territorial par l'implantation des centres SEGUCE RDC (8 postes frontières terrestres, 3 ports maritimes, 2 aéroports internationaux).

SEGUCE RDC offre aux acteurs du commerce extérieur de la RDC, trois possibilités de **se former gratuitement** à l'usage du GUICE :

1. S'inscrire en ligne via notre site internet www.segucerdc.cd,
2. Envoyer un mail à l'adresse supportclient@segucerdc.cd,
3. Se rendre directement et sans rendez-vous dans l'un de nos 12 centres SEGUCE à Boma, Goma, Kasenga, Kasumbalesa, Kinshasa, Kisangani, Kolwezi, Lubumbashi, Lufu, Matadi, Mokambo, ou Sakania.

Importateurs, Exportateurs, Transitaires, les équipes de SEGUCE RDC se feront un plaisir de vous accueillir, de vous former et de vous accompagner dans la découverte et l'utilisation d'un Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE) moderne et performant



www.segucerdc.cd



Entretien avec Alain Kaninda Ngalula, Directeur général de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA), qui a pour mission d'œuvrer à rendre le secteur des assurances dynamique, inclusif, équitable et conforme aux standards internationaux.

Quelle est votre stratégie de développement du marché des assurances, un marché nouvellement libéralisé ?

4 axes principaux fondent notre stratégie :

- Le contrôle permanent des opérations d'assurances ;
- La lutte contre l'évasion des primes d'assurance à travers la mise en œuvre de l'article 286 du code des assurances stipulant l'interdiction de souscrire une assurance directe à l'étranger pour une personne, un bien ou une responsabilité, situé sur le territoire national ou auprès d'une entreprise non agréée pour réaliser des opérations d'assurances en RDC ;
- La vulgarisation, sensibilisation de la loi n° 15/ 005 du 17 mars 2015 portant code des assurances ;
- Le contrôle de la souscription des six assurances obligatoires.

Comment exercez-vous votre mission de contrôle sur l'ensemble du territoire national ?

La loi n°15/005 du 17 mars 2015 a rendu obligatoire 6 assurances dont 3 consacrées à la responsabilité civile dans le domaine de transport et 3 autres aux assurances des biens. Ce sont notamment :

- La responsabilité civile des propriétaires des véhicules terrestres à moteur ;
- La responsabilité civile des transporteurs aériens ;
- La responsabilité civile des transporteurs maritimes fluviaux et lacustres ou des voies de navigation intérieure ;
- L'assurance Construction ;
- L'assurance incendie ;
- L'assurance des Facultés à l'importation.

Les assurances obligatoires font partie des axes prioritaires retenus par l'ARCA pour s'assurer du développement du secteur des assurances en RDC. Afin de rendre possible le

développement du secteur, l'ARCA s'est résolue de mettre en place les mécanismes suivants :

- Le contrôle permanent des assurances obligatoires ;
- La sensibilisation, vulgarisation de la population mais également de l'écosystème lié aux contrôles des assurances obligatoires ;
- La lutte contre l'évasion des primes d'assurances vers l'étranger.

Pour optimiser le contrôle et permettre une meilleure croissance du secteur des assurances et financier, l'ARCA a identifié l'écosystème repris dans le Code des assurances ayant trait avec chacune des assurances obligatoires, afin de mettre sur pied des cadres de collaboration de contrôle permanents desdites assurances sur l'étendue du pays. Porté par le Ministère des Finances en charge le secteur des assurances, un forum a été organisé sur ce thème au mois de novembre. Enfin, un département d'appui au contrôle des assurances obligatoires a été mis sur pied au sein de l'ARCA. Il sied de noter que dans sa stratégie, ce département a identifié des zones pilotes notamment la Zone Centre (Kinshasa), la Zone Ouest (Kongo Central, Bandundu), la zone Sud (le Grand Katanga), zones dans lesquelles le lancement des contrôles seront enclenchés d'ici le 1^{er} mars 2023.

Est-ce que l'ARCA va apporter son expertise au gouvernement concernant l'assurance agricole et l'assurance santé universelle ?

Le secteur agricole occupe une place importante dans la vision du Chef de l'Etat. En tant qu'organe technique du gouvernement en matière d'assurances, l'ARCA conseille le Gouvernement sur toutes les questions ayant trait avec les assurances.

Pour ce qui est de l'assurance agricole et avec le concours de la Banque Mondiale, l'ARCA a déjà réalisé les actions suivantes :

- La mise en place dès juillet 2021 du Comité National du Développement de l'Assurance Agricole « CNDAA » dont elle assume la présidence ;
- L'adoption depuis octobre 2021, de l'étude de faisabilité des programmes d'assurances ciblant les petits et moyens agriculteurs en RDC, menée par le cabinet Dalberg et financée par la Banque Mondiale ;
- La participation aux différents ateliers de formation sur l'assurance agricole ;
- La révision du cadre réglementaire, seuls, deux projets de règlements restent à être adoptés par le Conseil d'Administration de l'ARCA ;
- Le PNDA a recruté le PAM pour concevoir les produits des risques agricoles et recruter un courtier d'assurance en collaboration avec l'ARCA ;
- La collaboration avec le PNDA pour le lancement de la phase pilote, prévue pour septembre prochain.

Performances macroéconomiques

La République démocratique du Congo (RDC), d'une superficie équivalente à celle de l'Europe occidentale, est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne. Elle possède des ressources naturelles exceptionnelles, notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, etc.), un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, une formidable biodiversité et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde.

En 2022, la RDC était le 3^{ème} pays avec la croissance la plus rapide en Afrique. La croissance réelle du PIB a été revue à la hausse à 8,5% par le FMI dans un rapport paru le 15 février 2023.

La croissance est tirée par une embellie des prix des matières premières mais cette amélioration est aussi le fait de la bonne gestion macroéconomique. (Banque mondiale) On note ainsi la bonne performance des branches Extraction, Transports et Télécommunications.

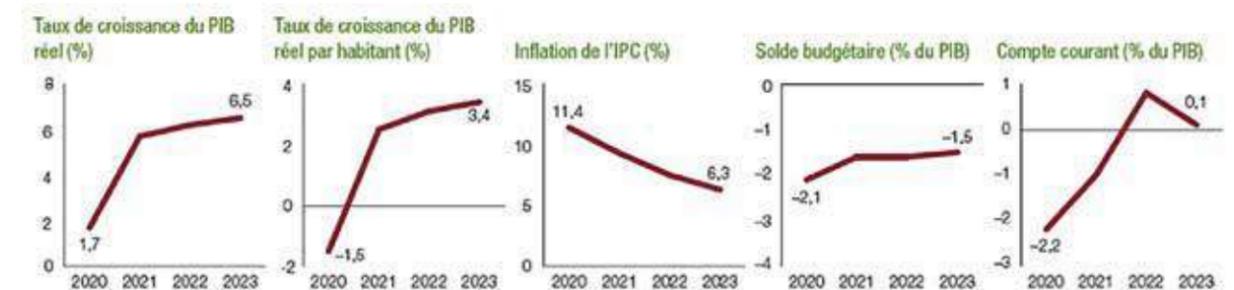
Le déficit budgétaire est resté sous contrôle, à moins de 3%. La dette est l'une des plus basses des pays d'Afrique subsaharienne, à moins de 25% du PIB.

Ces actions se reflètent également à travers la stabilité du taux de change par rapport aux monnaies étrangères, notamment le dollar américain. Les réserves de change ont été multipliées par 5 en deux ans.

PIB : 50,4 milliards de dollars en 2019, 49,87 milliards de dollars en 2020, 55,35 milliards de dollars en 2021. Prévision pour 2023 : + de 70 milliards de dollars de PIB.

L'exécutif national considère 2023 comme l'année des grands enjeux. Les efforts du Gouvernement seront focalisés sur la mobilisation des ressources internes, en vue

de la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans son Programme d'action, adossé au Plan National Stratégique de Développement 2019-2023 et au Programme de Développement à la base de 145 territoires. PIB par secteur : agriculture : 19,7% ; industrie : 43,6% ; services : 36,7%.



Source : Les données datent de avril 2022 et proviennent des autorités nationales; données pour 2021 sont des estimations et données pour 2022 et 2023 sont des prévisions fondées sur les calculs des auteurs.



Entretien avec Laurent Munzamba Kompa, Administrateur et Directeur général du Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo. Cet expert-comptable, cadre de l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS), a été nommé à ce poste par le Chef de l'État Félix Tshisekedi en mai 2021.

Présentez-nous le FOGEC ?

Le Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo, FOGEC en sigle, est un établissement public à caractère technique, financier et social, doté de la personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière créé en octobre 2020. Il a pour principales missions générales de faciliter l'accès des startups, micros, petits et moyens entrepreneurs et artisans congolais aux financements de leurs projets par les banques commerciales et les institutions de micro finance.

Quels sont vos objectifs pour aider les entrepreneurs congolais ?

Nous facilitons l'accès au financement des entrepreneurs congolais (crédit, subvention, prise de participation) dans le but de rencontrer la vision du Chef de l'Etat de faire des millionnaires congolais. En effet, plus l'entrepreneuriat est promu, plus les emplois sont créés, plus faible sera le taux de chômage et c'est la création d'une classe moyenne qui deviendra une réalité.

Le FOGEC ne compte pas s'arrêter à régler la question de financement mais plutôt à véritablement accompagner les entrepreneurs congolais dans leur structuration et professionnalisation en vue de pouvoir avoir des résultats probants de succès.

Comment concourez-vous à la problématique du financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ?

Nous collaborons avec les institutions financières du pays (les banques et les microfinances) auprès desquelles nous plaçons nos fonds. A travers cette collaboration, le FOGEC garantit des financements en nantissant ses fonds dans les comptes des institutions financières partenaires afin que celles-ci octroient des financements aux demandeurs à savoir les petits et moyens entrepreneurs ainsi que les start-uppeurs et les artisans. Comme l'avantage pour ces entrepreneurs est qu'ils sont exempts de fournir une garantie personnelle et ils bénéficient des meilleures conditions de crédit (taux, délai de paiement, période de grâce, etc.) négociées par le FOGEC.

Que pensez-vous de l'Agripreneuriat en RDC et comment le développer ?

La RDC est un pays aux multiples potentiels agricoles (superficie des terres arables, hydrographie, pluviométrie, climat, ...). Il est donc évident que son développement ne peut que passer par le développement de son agriculture et ce n'est que cela pour lui assurer son autosuffisance alimentaire.

Les économistes sont de plus en plus d'accord que le moteur de la croissance est le secteur privé. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les entrepreneurs agricoles (Agripreneurs) devraient être une priorité de nos programmes de développement.

Pour développer l'Agripreneuriat en RDC, il est important de :

- Commencer par l'identification des secteurs ou filières clés (produits les plus consommés, produits dont il faut réduire l'importation, produits à encourager en fonction des zones, ...);

- Fixer les zones naturelles pour chaque produit (en fonction des spécificités techniques et des besoins);
- Identifier les acteurs clés (les champions) à accompagner;
- Structurer, financer, former, encadrer ces acteurs et les aider à accéder aux marchés publics.

Maintenant, à côté de ces champions, les micros ou artisans agricoles ne doivent pas être jetés aux oubliettes. Ils peuvent être soit sous-traitants ou simples fournisseurs mais très utiles dans la facilitation de l'opérationnalisation du géant. Il faut aussi les professionnaliser en vue de sortir de l'agriculture de survie pour en faire des vrais businessmen ou businesswomen.

Le FOGEC peut recevoir ce mandat du Gouvernement en tant qu'entité Technique, proche des Entrepreneurs et disposant des outils d'analyse, d'accompagnement et de négociations des meilleures conditions avec les banques.



A ce jour, qu'avez-vous déjà réalisé de concret ?

Nous enregistrons plusieurs demandes de financement des MPMEs. Cet engouement enregistré démontre de tout l'intérêt que porte la population congolaise de saisir cette opportunité qui leur est accordée par le Gouvernement dans la matérialisation de la vision du Chef de l'Etat de créer une nouvelle classe des entrepreneurs et des entreprises compétitives au niveau national.

Laurent Munzamba Kompa est expert-comptable, membre de l'ONEC, diplômé de Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et du Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité de l'INTEC-Paris. Il jouit de plus de 18 ans d'expérience professionnelle dans le Management, l'Audit, le Contrôle de gestion et la Gestion financière grâce à ses passages dans des entités de renom et multinationales : Cabinets internationaux d'audit et conseil (KPMG et PwC) ; Fonctions de direction dans des entreprises à forte notoriété : Bracongo, Orange RDC (ex-Tigo), Matadi Gateway Terminal (communément Port Ledy), Activa Assurances RDC.

Au cours de l'année 2022, sa première année d'opérations, le FOGEC a réalisé deux cohortes de financement au profit de 41 entrepreneurs congolais, issus des 4 provinces de la RDC pour un montant global de USD 470 000.

Il est à noter que nous avons pu négocier un partenariat avec ECOBANK qui accorde de prêts à ces entrepreneurs à un taux très concurrentiel de 5% l'an, grâce à notre garantie, alors que la moyenne dans le pays est encore à près de 15% l'an. Nous travaillons actuellement pour la réalisation d'une 3^{ème} cohorte qui financera des dossiers de 17 provinces de la République et, pour un montant d'environ USD 1 500 000.

Quelles sont vos perspectives pour 2023 ?

Nous travaillons sur plusieurs programmes tant avec des entités gouvernementales qu'avec des bailleurs de fonds internationaux. Nous ambitionnons d'être la porte d'entrée de tous les financements (tant internationaux que nationaux) des projets et programmes sur l'entrepreneuriat en RDC et le point focal de toutes les garanties émises en faveur des entrepreneurs congolais. Cela nous exige d'être rassurants et crédibles. C'est pourquoi nous prônons la transparence et une gestion de type privé.





Entretien avec Ahmed Kalej Nkand, Directeur général de l'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le secteur Privé (ARSP) jusqu'en novembre 2022, un établissement public chargé de faire appliquer les règles de la sous-traitance dans le secteur privé.

Pouvez-vous nous décrire les principaux axes de votre feuille de route ?

Les éléments de la feuille de route sont de :

- Vulgariser la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé et sensibiliser les parties prenantes pour son application efficiente: il s'agit là d'une activité pérenne à l'ARSP ;
- Enregistrer les sous-traitants éligibles dans une banque des données devant servir de base aux appels d'offres et au contrôle effectué par l'ARSP ;
- Procéder au contrôle des activités de sous-traitance auprès des entreprises principales et, le cas échéant, appliquer les sanctions appropriées prévues en cas de violation des dispositions légales, règlementaires et contractuelles en matière de sous-traitance ;
- Procéder à la formation et au renforcement des capacités des sous-traitants par rapport aux besoins exprimés par les entreprises donneuses d'ordre.

La loi sur la sous-traitance est-elle bien respectée dans toutes les provinces ? Quels secteurs sont les plus concernés ?

L'ARSP est en pleine phase d'installation sur l'ensemble du territoire national après des débuts un peu laborieux. À ce jour, elle est présente et opérationnelle dans 6 provinces, ainsi que dans la ville Province de Kinshasa.

En principe et conformément à la loi, la sous-traitance concerne tous les secteurs d'activités de l'économie nationale. Cependant, les secteurs les plus concernés au regard du volume d'affaires et sur lesquels l'ARSP

focalise le gros de son action sont les secteurs des mines, des hydrocarbures, des télécommunications et des infrastructures, sans oublier celui des services.

Ne craignez-vous pas que cette loi nuise au climat des affaires, dans la mesure où elle peut se télescoper avec certains engagements internationaux du pays, notamment la ZLECAF, le COMESA et l'OMC ?

Il est vrai que le télescopage est possible du fait qu'en RDC les traités et accords internationaux dûment ratifiés ont préséance sur les lois suivant la hiérarchie législative. Cependant, dans aucun de ces textes internationaux il est interdit à la RDC d'appliquer des dispositions tendant à une discrimination positive relative à la mise en œuvre des politiques du contenu local en vue de protéger la main d'œuvre locale et promouvoir une classe moyenne purement congolaise, en ce qu'il est évident que partout dans le monde ce sont les PME qui portent l'économie des pays.

Où en est l'élaboration des guides sectoriels des activités de la sous-traitance réalisés avec la Fédération des entreprises du Congo (FEC) ?

L'ARSP a procédé au lancement des travaux d'élaboration des guides sectoriels des activités de la sous-traitance, le 21 septembre dernier, en collaboration avec la FEC, à travers une cérémonie officielle marquée par la présence de plusieurs personnalités. L'objectif poursuivi par ces travaux est de faciliter l'application de la loi sur la sous-traitance et ses mesures d'application en tenant compte de spécificités de chaque secteur d'activité. Il s'agit également d'une étape dans le processus déjà planifié de révision de certaines dispositions de la loi n° 17/001 du 8 février 2017. Il va de soi que ces guides sectoriels n'ont pas vocation à remplacer les textes légaux et règlementaires mais à en faciliter l'exécution par la constitution d'une liste plus ou moins exhaustive des opérations sectorielles usuelles.

Le rapport final de ces échanges prendra sûrement en compte tous les aspects des opérations spécifiques à chaque secteur et en évaluera objectivement leur portée par rapport aux textes légaux et règlementaires en vigueur en matière de sous-traitance. Notre ministre de tutelle entend soumettre le rapport final aux délibérations du Conseil des Ministres dans le cadre de l'audit de l'effectivité de la loi en cours de réalisation. Cet audit fait suite à l'instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République donnée lors des réunions du Conseil des Ministres du 25 septembre 2020 et du 28 janvier dernier.

Les modalités de communication du rapport final et des résolutions du Conseil des Ministres restent à la discrétion du Premier ministre et de notre ministre de tutelle.

Un des taux de croissance économique les plus forts du continent

La situation économique de la République démocratique du Congo (RDC) est en nette progression avec de très bonnes perspectives. Ainsi, l'année 2022 a enregistré une croissance plus forte que prévu à 8,5%.



Preuve de la résilience de l'économie congolaise, après les crises successives de la covid-19 et de la hausse des prix internationaux, provoquée par la guerre en Ukraine, le FMI prévoit une croissance économique solide pour l'année 2023 projetée à 8%, tirée principalement par la branche industrie extractive dont la contribution sectorielle devrait se situer à 3,09 points de croissance, à 2,32 points et à 2,03 points, respectivement en 2023, 2024 et 2025. Elle serait ensuite tirée par la branche transports et télécommunications dont la contribution at-

teindrait 1,05 point de croissance en 2023, 1,08 point en 2024 et 1,10 point en 2025.

En 2022, la croissance a été essentiellement tirée par le secteur minier, lui-même porté par l'embellie des cours mondiaux des principaux produits d'exportation. La RDC est le 1er producteur africain de cuivre et le 1er producteur mondial de cobalt, métal stratégique pour la fabrication notamment des batteries.

Les prix des deux métaux ayant considérablement augmenté en 2021, le FMI a, lui aussi, révisé à la hausse ses prévisions

de croissance économique en 2022 pour la République démocratique du Congo en raison des prix élevés des matières premières et des réformes gouvernementales qui ont amélioré les finances publiques.

La croissance économique avait bondi à 5,7% en 2021 après un ralentissement à 1,7% en 2020 en raison de la pandémie. Le secteur minier a été un moteur essentiel de la croissance, la production de cuivre et de cobalt ayant respectivement augmenté de 12% et 7,6%. Les secteurs non miniers (en particulier l'agriculture et les services) se sont aussi redressés et ont enregistré une croissance de 3,9% en 2021 malgré les restrictions économiques liées à la Covid-19. Les perspectives à moyen terme pour la RDC sont favorables, les estimations prévoyant une croissance de 6,4% en 2023. L'industrie minière a progressé en 2022 et devrait encore plus en progression d'ici 2024, car la mine de

cuivre de Kamo-Kakula est entrée dans sa deuxième phase de production fin 2022.

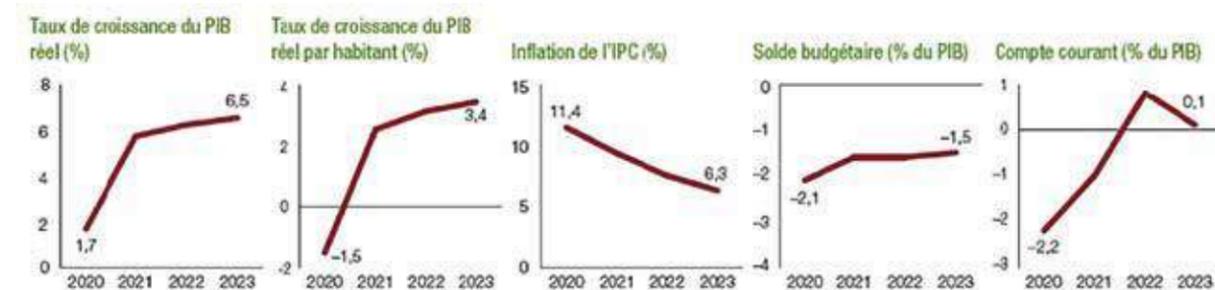


Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	64,3	9,8	25,9
Valeur ajoutée (en % du PIB)	20,3	41,0	35,6
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	2,0	2,8	-0,5

(Source : Banque Mondiale)

Indicateurs de croissance	2019	2020	2021 (e)	2022 (e)	2023 (e)
PIB (milliards USD)	50,40	48,71	54,83	59,25	64,30
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	4,4	1,7e	4,9	5,6	6,6
PIB par habitant (USD)	581	544e	594	622	655
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	15,0	15,2e	11,9	10,1	8,3
Taux d'inflation (%)	4,7	11,4e	9,4	6,4	6,6
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-1,62	-1,10e	-1,14	-1,09	-0,98
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-3,2	-2,2	-2,1	-1,8	-1,5

(Source : Banque Mondiale)



Source : Les données datent de avril 2022 et proviennent des autorités nationales; données pour 2021 sont des estimations et données pour 2022 et 2023 sont des prévisions fondées sur les calculs des auteurs.



FAITES VOS OPÉRATIONS DE PRÉ-DÉDOUANEMENT ET POST-DÉDOUANEMENT VIA LE GUICE

1. Import / Export Maritime
2. Import / Export Terrestre
3. Import Ferroviaire
4. Import Aérien

La DGI au service de l'Etat et des contribuables



La Direction Générale des Impôts (DGI) a la mission stratégique de mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation du programme d'actions du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.



M. Barnabé Muakadi Muamba, Directeur général des impôts (DGI)

Historique

Dès 1997, la Direction Générale des Contributions, ancêtre de la DGI, avait déjà développé des stratégies en vue d'améliorer les relations entre l'Administration fiscale et les opérateurs économiques. A compter de 1999, une stratégie de gestion décentralisée a été mise en place avec un objectif principal : le rapprochement de l'Administration fiscale des contribuables par la déconcentration de la gestion de l'impôt.

Le Décret n° 017/2003 du 2 mars 2003 a créé la Direction Générale des Impôts (DGI) comme un Service public doté d'une autonomie administrative et financière et placé sous l'autorité directe du Ministre des Finances. Les Services de la DGI sont structurés, d'une part, en Services

Centraux, qui sont des Services stratégiques chargés du pilotage, de la supervision et de l'encadrement des Services opérationnels et, d'autre part, en Services opérationnels chargés de la gestion de l'impôt au quotidien. La segmentation des Contribuables est faite en fonction des enjeux fiscaux : la Direction des Grandes Entreprises (DGE) s'occupe de la gestion des grandes entreprises, les Centres des Impôts (CDI), des moyennes entreprises et les Centre d'Impôts Synthétiques (CIS), des entreprises de petite taille. Pour réussir la modernisation de l'Administration fiscale, les cadres et agents de la DGI ont été formés sur les nouveautés fiscales dans les plus grandes universités et grandes écoles, notamment européennes, depuis 2000.

L'engagement politique, un facteur essentiel

Malgré la pertinence de la dimension technique, la fiscalité est avant tout d'essence politique, aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre. L'engagement politique des Autorités congolaises constitue donc un facteur essentiel pour faire aboutir les réformes.

La décision de réformer la fiscalité congolaise est une expression de la volonté de libéraliser et d'ouvrir l'économie congolaise pour encourager les investissements et, partant, favoriser la croissance.

Des performances jamais égalées

Sous le leadership du Directeur Général, Monsieur Barnabé MUAKADI MUAMBA, la DGI a réalisé des recettes de plus de 2.893 milliards de Francs congolais, soit l'équivalent de 1,4 milliards de Dollars américains à l'échéance du 29 avril 2022. Ces recettes représentent plus du double des recettes fiscales mobilisées à la même période en 2021, soit l'équivalent de 500 millions de Dollars américains.

Pour réaliser cette performance, la DGI a, tout d'abord, rétabli la chaîne de fonctionnement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), désormais élargie aux opérateurs du secteur minier.



M. Henri-Maurice Kabwa Kalume, Directeur Général Adjoint chargé des Questions fiscales et des réformes



M. Abdou Etina Bekile Ipan, Directeur Général Adjoint chargé des Questions administratives et financières

Puis, elle s'est attelée à la mise en œuvre de la réforme des régimes fiscaux préférentiels, notamment en s'attaquant à la question des exonérations illégales qui occasionnent la fraude fiscale. Enfin, elle s'est appuyée sur la stratégie consistant à corriger les inégalités constatées dans la perception de l'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR) entre le secteur privé et le secteur public.

Ces résultats tiennent à l'application stricte des mesures d'accompagnement édictées par le Ministère des Finances autour de deux axes d'orientation suivants : consolider la tendance haussière au cours de l'exercice 2022 et insister sur la numérisation et la digitalisation des opérations de déclaration et en faire un suivi régulier.

En nette augmentation de 79,91% par rapport à l'exercice budgétaire 2021, les recettes annuelles de la DGI s'élèvent à 11.470,7 milliards de Francs congolais pour l'exercice 2022, soit 5 milliards de USD.

Une ambition réformatrice se poursuivant en 2023

Sous l'impulsion du Ministre des Finances, Monsieur Nicolas KAZADI KADIMA - NZUJI, lauréat du Prix de meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2022 selon Financial Afrik, il a été institué la déclaration récapitulative annuelle de l'IPR à charge tout par toute personne physique rémunérée par un tiers de droit public ou de droit privé à souscrire au plus tard le 30 mars de l'année qui suit celle de la réalisation des revenus, en prélude de l'introduction de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des personnes physiques dans le système fiscal congolais. Dès le mois de mars 2023, chaque citoyen résidant en République Démocratique du Congo percevant des revenus salariaux soumis à l'IPR aura donc l'obligation d'en faire une déclaration auprès de la DGI. Afin d'accroître les recettes de l'Etat, la DGI va mettre en place un système de facturation électronique normalisée et sécurisée et des dispositifs électroniques fiscaux connectés pour la collecte et le contrôle automatisé de la TVA.

La DGI s'est engagée à accompagner la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, relative à la promotion de la culture fiscale en mettant au centre de cette stratégie, le citoyen. Ainsi, le Directeur Général des Impôts met l'accent sur la nécessité d'élargir le répertoire des contribuables qui est aujourd'hui à moins de 200.000 contribuables dans un pays de 105 millions d'habitants. A fin 2023, tous les Congolais devraient être identifiés.

Direction Générale des Impôts (DGI)

Hôtel des Impôts

32, Croisement des avenues des Marais et Haut-Congo

B.P. 8613 Kinshasa/Gombe

Tél.: (+243) 81 55 55 730

www.dgi.gouv.cd



Entretien avec Barnabé Muakadi Muamba, Directeur général des impôts (DGI), depuis le 16 juin 2020. Sous son leadership, la chaîne de fonctionnement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) a été rétablie et élargie aux opérateurs du secteur minier.

Depuis votre nomination, quels ont été les axes prioritaires de votre programme d'action ?

Au regard de l'activité économique croissante en RDC influencée par les efforts remarquables déployés par le Président de la République et relayés par les membres du Gouvernement dont Monsieur le Ministre des Finances, le programme d'actions que la DGI met en œuvre comporte trois axes. Le premier axe concerne les aspects socio-professionnels du personnel de l'administration fiscale.

L'exécution des actions stratégiques de la DGI concernant cet axe prioritaire se poursuit bel et bien.

Vient ensuite le dispositif informatique d'appui aux réformes législatives. La DGI a en effet enclenché plusieurs réformes législatives et continue à le faire chaque année à travers les mesures fiscales inscrites dans les Lois de Finances.

Le 3ème axe est basé sur la communication c'est-à-dire la sensibilisation et l'information des contribuables, notamment des entreprises. La DGI poursuit la consolidation des relations avec toutes les corporations socio-professionnelles dont la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et organise des matinées fiscales ou des séances de vulgarisation de la législation fiscale à l'intention aussi bien des opérateurs économiques que de son personnel.

Quelles incidences aura pour les entreprises la mise en œuvre de la réforme des régimes fiscaux préférentiels ?

Il s'agit là des avantages fiscaux qui ne se trouvent pas dans la législation fiscale de droit commun. Bien que la DGI ait pris part aux travaux relatifs au projet de restructuration

des régimes fiscaux préférentiels organisés à l'initiative du Cabinet des finances avec l'appui technique du Fonds Monétaire International (FMI) pour la détermination du système fiscal de référence et la rationalisation des dépenses fiscales, il y a lieu de noter que la mise en œuvre de cette réforme ne relève pas de la DGI.

Toutefois, les régimes fiscaux préférentiels constituent un levier des politiques publiques avec l'objectif de soutenir les secteurs d'activités et/ou catégories de contribuables par la prise des mesures fiscales dérogatoires au système fiscal de référence. Force est cependant de constater que la hauteur des dépenses fiscales va croissant au point de se situer, pour ce qui est des impôts, à plus de 900 milliards de Francs congolais en 2022, alors que certains de ces régimes posent des problèmes ou perdent leur justification. D'où, la nécessité de les réformer ou de les modifier.

Si la volonté du Gouvernement est que le Parlement adopte une réforme profonde des régimes fiscaux préférentiels, encore faudrait-il savoir quelle orientation va prendre cette réforme. Il sera sans nul doute judicieux de rechercher le gain de l'Etat, soit dans le recouvrement des recettes manquées actuellement, soit dans l'accomplissement des obligations socio-économiques à charge des entreprises bénéficiaires desdits régimes fiscaux.

Pourquoi est-ce devenu nécessaire de réformer la fiscalité des entreprises ?

Monsieur le Ministre des Finances est en train d'abattre un travail de titan dans cet aspect des réformes. Récemment, il a présenté devant l'Assemblée Nationale le projet de loi relative à l'impôt sur les sociétés (IS) et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe, en remplacement du système actuel d'imposition cédulaire des revenus.

L'IS va s'appliquer uniquement aux bénéfices réalisés par les sociétés et autres personnes morales tandis que l'IRPP va s'appliquer à tous les revenus catégoriels, les salaires, les bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux, agricoles, immobiliers, les profits des professions libérales et les plus-values réalisées par les personnes physiques, excepté les revenus locatifs.

Cette réforme, qui nécessite un ensemble des préalables, notamment un excellent appui technologique informatique, ne manquera pas de produire des résultats positifs aussi bien pour les recettes des impôts que pour les trésoreries des entreprises. Les investisseurs en quête d'un système fiscal simple et standard ne manqueront pas de se trouver flattés dans le cadre fiscal qu'imprimera cette réforme.

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023

Le PNSD est un outil programmatique et fédérateur qui reprend les priorités des politiques publiques pour la réalisation de la vision de la République Démocratique du Congo pour le développement dont la période couvre 2019-2023.



Le PNSD veut faire de la RDC tout d'abord un pays à revenu intermédiaire (1 036-4 085 \$) puis un pays émergent en 2030 (4 000 \$/habitant), et un pays développé en 2050 (12 000 \$/habitant). Sa mise en œuvre s'appuie sur une capacité renforcée de mobilisation de toutes les ressources financières tant publiques que privées, pour financer le développement. Outre les efforts pour la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement entend améliorer la collecte des recettes publiques intérieures à travers une accélération de réformes. Des fonds d'investissement et d'appui aux secteurs stratégiques seront également mis en place. Il est important d'augmenter le taux d'investissement du secteur privé bien au-dessus du taux d'épargne intérieure, dans le but de combler le déficit de financement intérieur, à côté d'un financement extérieur supplémentaire.

La stratégie d'attraction des investissements privés porte sur l'attraction des investissements privés, dont les IDE à travers notamment l'accélération de réformes

pour l'amélioration du climat d'affaires ; l'orientation des Investissements privés vers les secteurs prioritaires par la mise en œuvre des mesures incitatives et spécifiques offrant les avantages fiscaux et douaniers par secteur d'activités ou par localisation géographique d'activités ; la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP) et autres financements innovants pour le financement des secteurs prioritaires par la mobilisation des fonds importants afin de favoriser l'exécution du vaste programme de reconstruction et de développement ; la mobilisation de l'épargne et la politique de crédit dans le financement de l'économie notamment à travers la promotion de l'habitat ; le développement des institutions de financement : Banques, assurances et institutions non financières et micro finance.

Le PNSD s'appuie principalement sur les secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et à forte potentialité de création d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie). Cette stratégie du gouvernement met en avant les secteurs extractif et agricole comme priorité.

Le Projet de Développement à la base de 145 Territoires

Le PDL-145T, adopté en Conseil des ministres le 24 décembre 2021, est adossé au Plan national stratégique de développement (PNSD/2019-2023), au Programme d'action du gouvernement et au Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités (PPALCPI).



Initié par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) comme stratégie permettant d'accroître l'efficacité des politiques publiques et de réduire rapidement la pauvreté et les inégalités spatiales en RDC, le programme de développement Local de 145 territoires (PDL-145T) est constitué de 17 activités opérationnelles réparties sous 4 composantes. Les 4 composantes découlent des priorités qui ont été définies par les bénéficiaires eux-mêmes du PDL-145T au terme du processus consultatif et participatif des acteurs de ces 145 territoires. Il s'agit notamment de :

- développer des infrastructures socioéconomiques de base
- redynamiser les économies locales et rurales

- renforcer la gouvernance locale et le développement d'un système d'information géo référence pour le suivi du PDL-145T et des autres programmes du pays.

En effet, à l'horizon 2023, les effets du PDL-145T seront perceptibles grâce à la mise en œuvre de 17 interventions retenues dont les résultats attendus sont les suivants :

- Réhabilitation de 8 844 Km de routes de desserte agricole
- Entretien de 30 091,5 Km de routes de desserte agricole
- Construction de 444 ouvrages d'art (Ponts, Bacs et Dalots)
- Construction de 418 microcentrales (mini centrales solaires)
- Éclairage public avec système solaire des lampadaires (1 à 3 Km) 417 km

- Construction de 3 071 forages de plus ou moins 150 m³ avec pompe intégrée
- Aménagement de 447 sources d'eau
- Construction de 238 marchés modernes avec espace à vivre
- Construction d'un bâtiment administratif dans chaque chef-lieu des territoires
- Construction de 636 bâtiments administratifs dans chaque Chef-lieu des secteurs
- Construction de 1 450 logements pour le staff dirigeant du territoire
- Construction, réhabilitation et équipement de 788 Centres de santé
- Construction, réhabilitation et équipement de 1210 écoles
- Structuration et professionnalisation de 500 000 producteurs locaux par filières de ménages agricoles porteuses
- Superficie aménagée et équipée par territoire et pour 4 filières (75 Ha x 4 filières x 145 territoires) s'élevant à 43 500 hectares

- Approvisionnement des producteurs locaux en 500 000 tonnes des intrants et semences
- Acquisition de 4 340 équipements de production, de traitement et de transformation.

Le coût global pour la concrétisation du PDL-145T est estimé à 1,6 milliards de dollars financés par le gouvernement de la RDC et quelques partenaires au développement afin de permettre l'accélération de sa mise en œuvre au bénéfice des populations. Dans le cadre du programme triennal conclu avec le Fonds Monétaire International FMI, l'Etat congolais devrait bénéficier de 750 millions de dollars américains d'appui budgétaire pour améliorer les dépenses du gouvernement en termes d'investissements publics.

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé, le 29 juin 2022, la deuxième revue du Programme Économique du Gouvernement par la Facilité Élargie du Crédit (FEC), le Gouvernement de la RDC devrait bénéficier d'une seconde tranche de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) de l'ordre de 211 millions de dollars en faveur du PDL-145T.

KPMG

Audit - Conseil - Droit et Fiscalité

Audit

- Commissariat aux comptes
- Audit contractuel
- Procédures convenues

Advisory

- Management Consulting
- Risk Consulting
- Deal Advisory
- IT Advisory
- People & Change

Tax & Legal

- Conseil et assistance juridique
- Fiscalité des sociétés et fiscalité internationale
- Droit social, Mobilité internationale, Paie et Déclarations

Kinshasa - Lubumbashi - Goma

Tel : (+243) 82 85 04 987

E-mail : cd-contact@kpmg.cd

Electricite, automatisme et instrumentation



Fournir un soutien professionnel à la construction électrique, de contrôle et d'instrumentation, et fournir de la main-d'œuvre locale et expatriée.



PROJETS ÉLECTRIQUES, DE CONTRÔLE ET D'INSTRUMENTATION
Ingénierie, construction et mise en service



ÉLECTRICITÉ, CONTRÔLE ET INSTRUMENTATION
Services de maintenance



ÉLECTRIQUE, CONTRÔLE & INSTRUMENTATION
Fourniture de main-d'œuvre



CONCEPTION ET DÉPLOIEMENT MT
Nous vous aidons à concevoir des produits moyenne tension sûrs et économes en énergie conformément aux normes CEI.



SERVICE DE RÉPARATION ET D'ÉTALONNAGE
Les réparations comprennent toutes les mesures d'examen et la restauration éventuelle des fonctionnalités convenues d'un produit. Dans le cadre des réparations, des améliorations de la fonctionnalité sont également possibles.



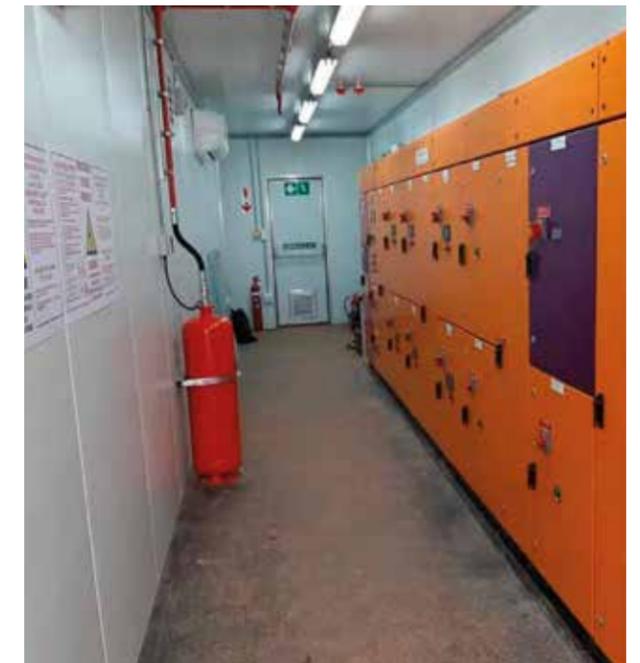
SERVICES DE PIÈCES DE RECHANGE
Fournir un approvisionnement fluide et rapide en pièces de rechange et en solution de produits, y compris le support technique pour maintenir les applications opérationnelles et minimiser les risques d'interruption du processus.



SERVICES DE FORMATION
Offrir une formation directement du fabricant et donc un savoir-faire de première main. Les cours de formation couvrent l'ensemble de la gamme de produits et de systèmes dans le domaine de l'électricité, de l'automatisation et de l'instrumentation.



OPTIMISATION DES COÛTS D'ÉNERGIE
Nous pouvons vous aider à trouver l'équilibre entre le coût et la demande fiable. Nous pouvons fournir tout ce dont vous avez besoin pour réduire les coûts énergétiques sans affecter la fiabilité, la productivité ou la fonctionnalité de votre entreprise.



SERVICE DE COURTAGE DE MAIN-D'ŒUVRE

VISION

Fournir des employés qualifiés et compétents orientés vers les domaines de l'électricité, du contrôle et de l'instrumentation.

STRATÉGIE

Révéler l'un des défis importants auxquels est confronté le secteur de la sous-traitance en RDC, à savoir le manque d'expertise locale. Nous avons développé une stratégie appelée STM (Sélection, Formation et Mentorat), qui consiste à sélectionner, former et accompagner techniquement notre personnel sur place selon les exigences du client. En plus des techniciens, nous recrutons des employés en Zambie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud.

CONTACT :

559 avenue du 30 Juin, Quartier Mutoshi,
Commune Manika, Kolwezi, R.D.Congo.

Tél. : +243 84 24 96 175/ +243 99 853 1230 /
+243 81 550 4839

Email : info@elephanttrade.net

www.elephanttrade.net



Entretien avec Maurice Mbaya, Associé Responsable de PricewaterhouseCoopers RDC SAS (PwC), expert-comptable certifié de l'Ordre National des Experts Comptables de la RDC (ONEC), membre de l'Institut des Réviseurs Comptables du Congo et mandataire minier.

Quels sont vos domaines d'intervention ?

Nous entretenons de manière constante une mentalité de service à l'écoute des besoins de nos clients en œuvrant dans plusieurs domaines :

- Assurance (Audit, Assistance comptable et Services de gestion de risque RAS)

Nous intervenons sur beaucoup de missions comme commissaire aux comptes et aussi nous intervenons dans le cadre de l'audit contractuel et l'audit externe des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux. La mise en place de dispositif de contrôle interne, de procédures, de système organisationnel et financier, l'assistance comptable ainsi que la rédaction des procédures et externalisation de l'audit interne.

Advisory, le Pôle conseil de PricewaterhouseCoopers, aide les entreprises et organisations à devenir durablement plus performantes, en répondant aux problématiques que rencontrent ses clients.

- Juridique et fiscal

Nos professionnels peuvent intervenir dans tous les domaines du droit des affaires dont : Droit des sociétés, Droit public, Droit de l'environnement, Droit pétrolier et fiscalité pétrolière, Droit fiscal, Droit social, Droit civil (contrats) et Droit douanier.

Comment accompagnez-vous le développement de l'Etat congolais ?

PwC étant un cabinet offrant des services professionnels de conseil, d'audit et d'assistance comptable et fiscale accompagne aussi bien l'Etat congolais que les opérateurs clés de l'économie,

ceci grâce à sa présence en RDC de plus de 50 ans et grâce à son appartenance à son réseau international.

Dans un pays qui fait face à un taux élevé de corruption notamment dans le secteur public, PwC avec ses valeurs et ses services professionnels accompagne l'Etat, notamment en ce qui concerne le recrutement externe du personnel de certains services publics, la revue-diagnostic du fonctionnement des entreprises et établissements publics, renforcement des organes de gouvernance, etc.

PwC accompagne l'Etat congolais, les entreprises minières, le secteur bancaire, les bailleurs internationaux des fonds, etc. Nous avons travaillé pour certains projets de la Banque Mondiale dans la gestion des ressources mises à leur disposition (PNMLS où nous avons été Agence de gestion Financière) et le Fonds Mondial dont nous sommes l'Agence locale de représentation. Notre contribution est perceptible sur la qualité des experts qui sont formés par notre firme avant de rejoindre des entreprises privées et publiques ou des institutions de l'Etat où plusieurs experts ayant travaillé chez PwC RDC assument de hautes responsabilités. Nos professionnels sont formés régulièrement par des participations aux formations obligatoires en classe et en ligne. En fonction du niveau de responsabilité tous nos professionnels bénéficient d'un minimum d'heures de formations techniques obligatoires par an.

Quels conseils donneriez-vous à un futur investisseur en RDC ?

La République Démocratique du Congo a des potentiels énormes de développement et offre des multiples opportunités. Avec des atouts importants (une forte population, une grande superficie, etc.), le pays offre plein d'opportunités pour les investisseurs : les mines, l'agriculture, les ressources énergétiques renouvelables, l'industrie, la construction, etc.

Plusieurs efforts ont été fournis pour adapter le cadre des affaires à la pratique internationale. Le Code des Investissements a aussi d'alléchantes exonérations douanières et fiscales au profit des investisseurs.

Les firmes d'audit, via l'Ordre des experts-comptables récemment créé, accompagnent également ces efforts des autorités pour l'amélioration du cadre des affaires et assistent également les investisseurs pour la compréhension de l'environnement et la maîtrise de la législation.

Nous bénéficions de la force de notre réseau qui a des firmes dans plusieurs pays ; ceci nous permet de rassurer et d'accompagner plusieurs investisseurs étrangers sur des sujets réglementaires et fiscaux spécifiques à la RDC. Nous restons un partenaire important, fier de faire partie de la communauté des « problem solvers ».

L'évolution des IDE en RDC

La RDC est parmi les pays résilients en Afrique avec une évolution de flux d'investissements étrangers de près de 17%. Le pays bénéficie d'un grand marché intérieur et est stratégiquement situé au centre du continent africain.

Afin d'attirer les IDE, le gouvernement offre des incitations pour les investisseurs étrangers. D'après les chiffres de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI), les investissements directs étrangers se sont chiffrés en 2022 à plus de 4 milliards de dollars. En 2021, les investissements directs étrangers ont été de l'ordre de 1,87 milliards de dollars.

Les flux entrants dans le secteur minier ont soutenu les IDE, car les prix du cobalt ont augmenté en raison de la hausse de la demande pour son utilisation dans les smartphones et les batteries de voitures électriques. La stabilité du cadre macro-économique du pays, couplée à la bonne performance de l'économie, a constitué un élément d'attrait non négligeable pour les investissements directs étrangers.

Pour la première fois depuis 2019, le volume des IDE longtemps resté en-deçà de 2 milliards, a atteint 4 milliards. Cette performance s'explique par la taille des marchés et les perspectives de croissance ; le cadre réglementaire et le cadre d'action ; le capital de ressources humaines et naturelles ; les infrastructures matérielles, financières et technologiques ; et l'ouverture aux échanges internationaux et l'accès aux marchés mondiaux.

À ces éléments, il faut saluer les efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer l'image de la République Démocratique du Congo en rendant le pays fréquentable et attractif. Le gouvernement a pris une batterie de mesures, notamment la suppression de certaines taxes



à l'importation pour faciliter la tâche aux investisseurs. Les secteurs de l'industrie et des infrastructures ont franchi chacun en 2022, la barre de 1 milliard USD de décision d'investissement. Paradoxalement à cette évolution, le secteur de l'agriculture était toujours à la traîne avec seulement deux projets.

À ce jour, le secteur minier est celui qui attire le plus d'IDE, suivi des télécommunications. L'Afrique du Sud, la Belgique et la Chine sont les principaux investisseurs du pays.

	SITUATION GENERALE			IDE			INVESTISSEMENTS NATIONAUX		
	Nombre de projets	Coût d'Investissement en USD	Emplois à créer	Nombre de projets	Coût d'Investissement en USD	Emplois à créer	Nombre de projets	Coût d'Investissement en USD	Emplois à créer
2019	62	1 280 512 617	5 717	33	745 897 153	2 041	29	534 615 464	3 676
2020	59	2 498 898 433	6 851	25	1 994 163 312	4 426	34	504 735 121	2 425
2021	64	2 623 211 007	6 908	30	1 605 652 718	3 828	34	1 017 558 289	3 080
2022	116	5 195 166 942	9 299	70	4 532 499 741	7 028	46	662 667 201	2 271

La RDC, nouveau membre de la Communauté de l'Afrique de l'Est

Le bloc commercial de la CAE a admis le 29 mars 2022 la République démocratique du Congo (RDC) comme son 7^{ème} membre, augmentant le marché de moitié pour atteindre 300 millions de personnes.



Le marché commun de la CAE, qui comprend le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda, a été créé en 2010 pour permettre la libre circulation des biens et des personnes à travers les frontières, et est l'un des blocs commerciaux les plus avancés du continent.

L'admission de la RDC en tant que membre à part entière augmentera d'un quart la production économique annuelle du marché commun.

Suite à l'adhésion de la RDC à la CAE, l'augmentation du budget devrait être une nécessité pour le développement de cette organisation sous-régionale dont le PIB combiné est de l'ordre de 240 milliards \$. Le Conseil des ministres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) a proposé un budget total de 91,6 millions \$ pour l'exercice 2022-2023 sensiblement identique à celui de l'exercice précédent.

L'entrée de la RDC, qui produit des minerais dont le cuivre et le cobalt, très demandés pour les véhicules à batterie, et des diamants, signifie désormais que le bloc s'étend de l'océan Indien à la côte atlantique.

Malgré son succès relatif, le marché commun de la CAE a souffert de longs retards dans le dédouanement des marchandises aux frontières, les gouvernements insistant sur les contrôles effectués par plusieurs agences, notamment les autorités fiscales, les inspections phytosanitaires, les départements de la santé humaine, du contrôle du bétail et de la foresterie.

La RDC est également membre de la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEAC) et de l'Union africaine (UA).



Entretien avec Jean Mabi Mulumba, Directeur Général du Bureau Central de Coordination (BCeCo), une institution publique dotée de l'autonomie administrative et financière, placée sous la tutelle du Ministre des Finances.

Nommé fin janvier 2022, pouvez-vous nous dresser le bilan de plus d'une année de mandat ?

Lorsque je suis arrivé, j'ai trouvé le BCeCo au ralenti, un personnel démotivé. Du point de vue juridique, les textes créant le BCeCo étaient dépassés voire caduques. BCeCo a été créé en 2001 pour gérer les ressources attribuées par la Banque mondiale dans le cadre d'un programme d'urgence. La mission du BCeCo devait s'arrêter à la clôture de ce projet. Fort de son succès, d'autres bailleurs se sont approchés de cette institution pour lui confier d'autres projets, notamment la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, l'AFD, etc. BCeCo a donc continué jusqu'en 2015 date à laquelle les bailleurs sont partis. Les ressources de l'Etat n'étant pas pérennes, BCeCo est resté avec des projets inachevés. A mon arrivée, en février 2022, j'ai fait d'abord établir un état des lieux. A la suite, nous avons mis en place un plan d'action avec comme élément essentiel le renforcement des capacités du personnel et des outils de travail. Parmi ces derniers, les manuels de procédure pour la gestion financière et celui de la gestion des marchés devant répondre aux standards internationaux. Il a fallu renouveler le parc informatique qui datait de plus de 8 ans, de même le parc automobile qui comptait trois véhicules pour plus de 100 agents. Il n'y avait qu'un bureau de liaison du BCeCo à Lubumbashi, j'en ai ajouté huit. Nous avons mobilisé beaucoup de ressources. Les perspectives sont bonnes. Les provinces nous sollicitent dorénavant pour nous confier la mission de maîtrise d'ouvrages. Les réformes continuent. BCeCo va gagner sa première place comme agence d'exécution.

Quelles sont vos perspectives et axes de développement ? Pour les années à venir, BCeCo doit être une agence d'exécution performante, et doit servir d'outil pour accompagner le Gouvernement. Pour ce faire, il faut actualiser tout d'abord le cadre juridique pour le conformer au contexte actuel car BCeCo gère non seulement des projets multisectoriels, des projets soutenus par les bailleurs de fond mais aussi par le Gouvernement. Je pense que, d'ici la fin de cette année, nous allons gérer les projets de 9 provinces mais les défis sont énormes. Le premier défi se pose en termes de ressources humaines. Nous devons attirer les compétences et avoir un plan de formation continue. L'autre défi concerne les procédures notamment en termes de gestion financière en insistant sur certaines valeurs : éthique mais également lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, etc. Nous allons dématérialiser toutes nos procédures tant pour la passation des marchés, que pour la gestion financière. A terme, cela nous économisera du temps et de l'argent tout en permettant une transparence souhaitable et des informations données en temps réel. Ceci améliorera la confiance et nous permettra d'attirer d'autres bailleurs.

Dans le cadre de l'exécution du programme de développement des 145 territoires, nous utilisons une partie des ressources du Fonds Monétaire venant des allocations accordées à chaque pays afin d'atténuer l'effet de la Covid-19 sur l'économie. Tous les 3 mois se tient une réunion avec le Fonds Monétaire sur l'utilisation des ressources, sur les résultats mais aussi sur l'impact sur l'économie.

Pour les projets d'intérêt public, encouragez-vous les contrats de partenariat public-privé (PPP) ?

Vous savez, les besoins en investissements sont énormes et le budget de l'Etat ne peut, seul, y répondre. Nous nous tournons vers les PPP pour amener le secteur privé dans les secteurs où auparavant l'Etat avait un monopole. Nous avons l'ambition de signer des PPP sur les routes, l'électricité, l'agriculture. Nous travaillons là-dessus. Ces partenariats gagnant-gagnant nécessitent que le personnel du BCeCo soit formé et suffisamment expérimenté pour négocier avec le secteur privé.

La passation des marchés dans le cadre de PPP est particulière. La Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics a pour rôle de s'assurer que ce que nous avons mis en place respecte non seulement la loi mais les procédures. Nous avons également l'Autorité de Régulation des Marchés Publics qui régule et arbitre les conflits. Nous ne pouvons donc pas nous renforcer de manière isolée.

Investir

Terre d'opportunités autant que de défis, la RDC jouit de la confiance des bailleurs de fonds. Les investissements y sont encouragés. Le secteur privé est appelé à jouer un rôle moteur dans le développement du pays.

“*La République Démocratique du Congo vous attend, avec responsabilité et dignité, pour ainsi contribuer et concourir à la volonté de développement que nous mettons chaque jour davantage en œuvre.*”

Discours du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, le 18 octobre 2022, à l'Africa Summit Financial Times à Londres.





Entretien avec Jeanne Blandine Kawanda, Directrice générale des Douanes et Accises (DGDA) jusqu'à fin mai 2023, qui a accompagné avec succès la dynamique des réformes impulsées par le Ministre des Finances, Nicolas Kazadi, pour une douane dynamique, moderne et performante.

Comment est structurée la DGDA et quelles sont ses missions ?

Nommée par ordonnance présidentielle en décembre 2021 comme Directeur général des Douanes et Accises, je suis assistée par deux directeurs généraux adjoints, l'un chargé des questions techniques, l'autre chargé des questions administratives et financières. Huit directions centrales (stratégiques) et 16 directions provinciales (opérationnelles) œuvrent en synergie en vue de l'atteinte des objectifs budgétaires assignés par l'Assemblée nationale.

Nous avons des bureaux de représentation à l'étranger, respectivement à Bruxelles, à Kampala, à Dar es Salaam, à Mombasa, à Douala et enfin à Accra. Trois missions ont été confiées aux administrations douanières. Il s'agit des missions fiscales, économiques et connexes. La mission fiscale permet à la DGDA de maximiser les recettes douanières et accisiennes en vue de répondre aux défis budgétaires du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale. A ce titre, la DGDA perçoit les droits de douane, taxes et autres redevances à caractère douanier et fiscal dues à l'importation, à l'exportation, au transit et pour le séjour en entrepôt des marchandises. Elle est également chargée de déterminer la valeur exacte de la marchandise à déclarer, son espèce tarifaire. Les missions économiques visent la régulation du commerce international, notamment par la maîtrise des flux commerciaux et l'application des régimes économiques spéciaux. Les missions connexes consistent en la collaboration entre la douane et les autres administrations

publiques et privées. Les missions sécuritaires visent la surveillance des frontières nationales.

La DGDA dispose-t-elle d'un plan stratégique ?

Le Plan stratégique de la DGDA est inscrit sur la période 2018-2023 et comprend six axes principaux qui sont : Le leadership ; Le management stratégique ; Le cadre organique et gestion des ressources humaines ; Le partenariat ; Les procédures et mobilisation des recettes ; La lutte contre la fraude. Il y a lieu de souligner que dans la mesure où ce plan est effectivement mis en œuvre avec des scores positifs, la résultante se fera sentir sur les objectifs globaux d'amélioration de la gestion et du leadership, des ressources matérielles, humaines et financières et par ricochet les recettes douanières et accisiennes qui répondent à l'objectif ultime assigné à la DGDA.

Quels sont les instruments, outils ou moyens que la DGDA utilise pour encadrer les acteurs du secteur privé national ou international ?

Effectivement, la DGDA met tout en œuvre pour répondre aux questions qui lui sont posées par les investisseurs dans un domaine ou dans un autre. Normalement, les investisseurs s'adressent directement à moi en tant que Directeur général. Je les reçois et met à leur disposition mon cabinet par l'intermédiaire du Directeur coordonnateur qui fait office de Directeur de cabinet. Ce dernier, à la suite des entrevues que j'ai eu avec les investisseurs, assure leur encadrement, en les orientant vers les directions stratégiques concernées pour obtenir l'assistance nécessaire.

Où en est la mise en œuvre des réformes douanières en RDC ?

A la DGDA, les réformes douanières portent sur plusieurs aspects inscrits dans son plan stratégique. Quelle que soit la réforme mise en œuvre, les résultats auxquels la DGDA est parvenue sont : L'amélioration du management stratégique de l'administration en la hissant vers les standards internationaux ; L'amélioration des dispositifs de la prise en charge des marchandises à l'importation et à l'exportation ; L'amélioration du système de taxation des marchandises et de leur classification ; L'amélioration et la modernisation des techniques de la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalières organisées ; La réduction des délais, des coûts et des risques associés à la circulation des marchandises sur la chaîne logistique internationale ; L'augmentation des recettes douanières et accisiennes ; L'amélioration du partenariat entre la douane et le secteur privé en termes de confiance et d'établissement des relations gagnant-gagnant.

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

Organe conseil du Gouvernement central et des Gouvernements provinciaux en matière de promotion des investissements et de l'amélioration du climat des affaires, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a célébré en 2022 ses 20 ans d'existence

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) est un Etablissement public à caractère technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

En 20 ans d'existence, l'ANAPI a admis 1868 projets aux avantages du Code des investissements pour un coût total de 48 milliards de dollars. Instituée par la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des investissements en République Démocratique du Congo, l'ANAPI a pour missions fondamentales : le plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires ; la promotion pour l'image positive de la RDC ; la promotion des opportunités d'affaires ; et la facilitation et l'accompagnement des investisseurs. Placée sous la tutelle

du Ministre du Plan, elle joue le rôle du Guichet unique au pays. Les activités promotionnelles de l'ANAPI touchent tous les secteurs d'activités économiques.

L'Agence est très bien cotée par la Banque Mondiale, à travers son département spécialisé sur le climat des affaires. Les résultats atteints par l'ANAPI, dès sa mise en place jusqu'à ce jour, sont encourageants. Toutefois, si le Code de 2002 a apporté quelques avantages en termes d'exonération (exonération des avantages fiscaux, parafiscaux, la possibilité de transférer de fonds), 20 ans après sa mise en place, le Code des investissements n'a pas donné totalement les résultats escomptés. D'où la volonté du gouvernement clairement exprimée pour le revisiter.

SERVICES OFFERTS PAR L'ANAPI AVANT L'INSTALLATION DE L'INVESTISSEUR :

Fourniture d'informations économiques et diverses ;
Organisation de séjours : facilitation ;
Obtention des visas d'entrée : facilitation ;
Recherche des partenaires locaux et étrangers ;
Accompagnement à Kinshasa et à l'intérieur du pays dans les missions de prospection.

Services offerts pendant l'installation :

Facilitations aux investisseurs à la recherche des terrains et locaux ou en matière de connexion au réseau d'eau et d'électricité
Accompagnement dans l'obtention des visas d'établissement
Accompagnement pour l'obtention des licences particulières (Mines, Banques, Télécommunications, Transport aérien, etc.)
Accompagnement pour la création des sociétés
Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux.
Avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux

Types d'avantages accordés :

Exonération de l'impôt sur les bénéfices
Exonération de l'impôt foncier
Exonération des droits d'entrée des équipements et autres matériels
Exonération des droits de sortie des produits finis.
Exonération de la TVA à l'importation pour les nouveaux projets dans les avantages douaniers.

Durée des avantages accordés :

Région économique A (Kinshasa) : 3 ans à dater de l'exploitation
Région économique B (Bas-Congo, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) : 4 ans
Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays) : 5 ans

Services offerts après installation :

Plaidoyer auprès des services étatiques
Information sur les appels d'offres lancés par l'Etat
Intervention en cas de difficultés avec les administrations congolaises.



Entretien avec Anthony Nkinzo Kamole, Directeur général de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et Président du Réseau international des agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFIP) depuis juin 2022.

Vous avez célébré l'année dernière les 20 ans de l'ANAPI. Quel bilan en faites-vous ?

Atteindre 20 ans, c'est une étape importante dans la vie d'un individu, tout comme dans celle d'une institution. Notre célébration n'était pas tant une festivité qu'une opportunité solennelle de marquer une pause afin de jeter un regard rétrospectif sans complaisance sur le chemin parcouru qui n'a jamais été simple.

Ces deux dernières décennies, l'ANAPI a été à l'initiative et/ou à la coordination de plusieurs réformes fondamentales dans de nombreux domaines, notamment fiscal, juridique et institutionnel en République Démocratique du Congo. De nombreux efforts ont été déployés par les différents Gouvernements qui se sont succédé et par tous les Services réformateurs depuis 2002

pour doter le pays d'un cadre législatif et légal conforme aux standards des économies modernes. Et les prémices de résultats sont visibles aujourd'hui (adhésion de la RDC à l'OHADA, libéralisation des secteurs des assurances et de l'électricité, création d'un Guichet unique de création d'entreprise, promulgation de la Loi sur le partenariat public-privé, Loi sur l'entrepreneuriat, implantation des cellules provinciales du climat des affaires, adoption de la Feuille de route des réformes validée en Conseil des Ministres, etc.). Mais nous devons poursuivre l'élan des réformes et aller encore plus loin, tant la concurrence des pays en développement s'est accrue, sans oublier celle des pays riches, rendant

nécessaire une mise à niveau régulière du dispositif d'accueil des investissements directs étrangers (IDE).

Le Code des Investissements de 2002, dont l'ANAPI est l'émanation, présente certes des faiblesses, mais il reste néanmoins l'instrument par excellence de promotion des investissements en RDC. Si, la réflexion s'oriente aujourd'hui autour de sa révision, nous nous félicitons tout de même des résultats que le pays a pu engranger jusque-là. Notons qu'entre 2003 et 2022, 1986 projets ont été admis aux avanta

ges du régime général de la Loi n°004/2002 portant Code des Investissements pour un coût total de 54,444 milliards USD, susceptibles d'avoir généré environ 250 000 emplois directs et permanents. Le secteur des services est en pole position avec 972 projets, soit 48,94%, suivi de l'industrie avec 800 projets (40,28%) ; l'Agriculture et

Exploitation forestière avec 137 projets (6,89%), et le secteur des infrastructures n'a enregistré que 77 projets en 20 ans, soit 3,88%.

Par ailleurs, dans son rapport annuel 2022 sur les investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a classé la RDC parmi les 10 premiers pays africains les plus attractifs pour les IDE avec un flux estimé à 1,87 milliard USD en 2021, représentant une hausse de 13,33% par rapport à l'année précédente.

Bien que toutes ces réalisations soient importantes, nous reconnaissons que beaucoup reste encore à faire. La RDC est

« La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a classé la RDC parmi les 10 premiers pays africains les plus attractifs pour les IDE »



redevue attractive, certes. Cependant, le pays n'enregistre pas encore un flux massif d'investissements comme nous pourrions l'espérer, au regard d'énormes potentialités dont la RDC regorge. S'agissant de l'environnement des affaires, dans de nombreux domaines, la mise en œuvre effective des réformes est encore un vrai défi malgré d'importants efforts consentis. Néanmoins, la dynamique est lancée. Le Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Félix A. Tshisekedi Tshilombo, est déterminé à rebâtir les bases d'une économie congolaise moderne dont les rouages administratifs sont bien structurés et où la bonne gouvernance est la règle. Nous maintenons donc le cap. Pour sa part, l'ANAPI s'emploie, suivant ses textes statutaires, à demeurer au cœur de la transformation socioéconomique de la RDC, et de l'émergence d'une véritable classe moyenne congolaise. Notre mandat, 20 ans après la création de l'Agence, est tout aussi urgent que capital. Celui-ci doit pourtant évoluer pour nous permettre de jouer pleinement notre rôle de catalyseur de développement. Ainsi, l'ANAPI nourrit l'ambition de se muer en Agence de promotion et de « développement » des investissements. Les réflexions sur une critique de l'actuel Code des investissements ont déjà été entamées en vue de sa révision au regard des enjeux de l'heure. Aussi pour les cinq prochaines années, un focus sera mis sur le renforcement des ressources humaines au sein de l'Agence, à la recherche des spécialisations sectorielles, s'assurant d'offrir au secteur privé le meilleur accompagnement possible.

Allez-vous renforcer la présence de l'ANAPI dans l'ensemble des 26 provinces ?

Nous avons effectivement l'ambition de renforcer notre présence sur l'ensemble du territoire national dans tous les Chefs-lieux de provinces, et à l'international à travers des hubs dans de régions stratégiques à forte croissance économique. Nous pensons ainsi que l'Agence pourrait toucher de nouveaux publics et gagner davantage en visibilité. Cela peut contribuer également à renforcer la réputation de l'ANAPI, tout en améliorant la reconnaissance de sa marque.

Aussi, dans le cadre de cette stratégie d'extension, nous avons pu, au cours de l'année dernière, redynamiser notre antenne provinciale de Lubumbashi dans le Haut-Katanga, puis nous avons ouvert une nouvelle antenne à Bukavu au Sud-Kivu. Nous comptons cette année annoncer l'ouverture de l'antenne de Matadi dans le Kongo-Central, où le processus est bien engagé, mais également lancer des missions de prospection à Goma dans le Nord-Kivu, Kolwezi dans la province du Lualaba et Mbuji-Mayi dans le Kasai Oriental.

Cependant, ce déploiement sur le territoire national et à l'international nécessite des investissements importants

en temps, en ressources et en expertise pour réussir à se développer et à s'adapter aux différents environnements dans lesquels l'ANAPI va devoir opérer. C'est un autre pari qu'il nous faudra relever.

Que va apporter la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à votre pays au niveau des investissements ?

La ZLECAf a été créée pour tenter d'inverser une anomalie historique constatée sur le continent, où la plupart des échanges commerciaux de nos pays africains se font avec le reste du monde et concernent principalement les exportations de matières premières, y compris les ressources extractives comme le pétrole et les minéraux, ainsi que l'importation de produits manufacturés, tels que les automobiles, l'électronique et les produits pharmaceutiques, entre autres.

Partout dans le monde, le commerce et les investissements ont été les principaux moteurs de la croissance des économies en développement et ont permis à des centaines de millions de personnes d'échapper à la pauvreté. Cependant, le fractionnement de son marché intérieur a empêché l'Afrique de s'inscrire pleinement dans ce mouvement. Selon les chiffres de la CNUCED, le commerce intra-africain s'est situé à 16,1% du commerce africain total en 2018, un chiffre bien inférieur à celui recensé en Europe (68%) et en Asie (59%). De même, les exportations intra-africaines en 2019 de marchandises ont atteint 70 milliards de dollars, soit seulement 14,4% des exportations totales de l'Afrique. La finalité de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est précisément de changer cette donne.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) contribuera à générer les ressources financières nécessaires au développement économique de l'Afrique. Elle a pour objet de mettre en place un marché africain intégré où les biens, les personnes, les services et les capitaux circulent librement, complétant les efforts d'intégration régionale au profit des 1,3 milliard d'habitants du continent. Des échanges et des investissements plus faciles et une concurrence plus vive permettraient ainsi à l'Afrique de gagner en attractivité aux yeux des acteurs des chaînes de valeur régionales et des investisseurs. Aussi, avec ses 100 millions d'habitants, sa position géostratégique au cœur de l'Afrique et le vaste marché qu'elle forme avec ses neuf pays voisins, la République Démocratique du Congo est appelée à devenir un hub logistique et financier pour le continent. La RDC a donc un rôle crucial à jouer dans le développement des chaînes de valeur régionales, et dans la concrétisation des ambitions portées par la Zone de libre-échange continentale africaine. En parallèle, la ZLECAf offrirait également de nombreux avantages à la RDC, comme à tous les pays du continent, en termes d'investissements, notamment en accroissant notre attractivité pour les investisseurs étrangers grâce à la simplification des procédures douanières et des formalités administratives pour les entreprises ; en stimulant la croissance économique et la création d'entreprises grâce à l'efficacité des échanges commerciaux et la suppression des obstacles à la libre circulation des biens, des services et des personnes ; en favorisant l'industrialisation et la diversification économique, en facilitant l'accès aux matières premières et en favorisant la production locale de biens et de services.

Quels conseils donneriez-vous à de futurs investisseurs en RDC ?

La RDC est un marché prometteur pour les investisseurs à plus d'un titre. Et les perspectives économiques du pays sont extrêmement positives. Les initiatives prises par le Gouvernement de la République ont permis non seulement au pays de mieux résister durant la pandémie de Covid-19 (1,7% du PIB réel en 2020), mais surtout de rebondir plus rapidement après (6,2% en 2021 et 6,6% en 2022). Tous les indicateurs d'appréciation du risque pays renseignent une perspective stable à long terme de l'économie congolaise, comme l'indiquent les agences de notation Moody's, Standards & Poor et Bloomfield. Les opportunités d'investissements en RDC sont immenses, c'est indéniable. Encore faut-il pour les investisseurs qui s'y intéressent d'avoir la bonne approche et de suivre le processus tel que décrit dans notre loi. Je leur dis, encore et toujours : « Follow the process ! ». Mon conseil aux opérateurs économiques qui s'intéressent à la RDC est



le suivant. Premièrement, faites votre « due diligence ». Il est important de bien comprendre le contexte économique, politique et social du pays dans lequel vous souhaitez investir. Les investisseurs devraient se renseigner sur les opportunités d'investissement, les risques associés et les réglementations en vigueur. La RDC est un pays en développement avec des défis économiques, politiques et sociaux encore importants. Il est essentiel de consulter les professionnels, tels que les agences étatiques spécialisées, les avocats, les comptables et les consultants, pour vous aider à naviguer dans les processus d'investissement et à se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Ensuite, trouvez des partenaires locaux qui vous aideront à mieux intégrer les réalités locales et à trouver des opportunités d'investissement sur place. Enfin, suivez le processus ! Respectez les normes éthiques et environnementales en vigueur dans le pays. Cela inclut l'adoption des pratiques commerciales équitables, des pratiques durables en matière d'environnement et de responsabilité sociale d'entreprise.

J'invite donc les entreprises qui s'intéressent à la RDC à se renseigner sur nos lois, les modifications positives intervenues ces dernières années, s'agissant par exemple de la promotion des partenariats public-privé, ou encore des mesures prises pour lutter contre la corruption et les crimes économiques ; et surtout à venir se faire leur propre idée sur le terrain, apprendre à connaître la RDC autrement que par le récit qui en est fait dans les médias étrangers. Pour cela, ils trouveront un des meilleurs interlocuteurs possibles, à l'occurrence l'ANAPI, disposée à leur fournir tout l'accompagnement requis au déploiement de leurs activités en RDC. Mais j'insiste : le moment d'oser la RDC, c'est maintenant ! L'avenir du monde se joue en Afrique, mais celui de l'Afrique se joue certainement en RDC.



AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT CONGOLAIS.



Nous vous offrons les services suivants, à travers les 3 C du PRONADEC

C
comme Capacitation
Formation - Assistance - Conseil
Conseil Technique - Coaching;
Mentorat - Incubation.

C
comme Contract
Accompagnement aux
marchés publics et
aux marchés de sous-
traitance; dans
le secteur privé

C
comme Crédit
Accompagnement au
financement; Business Plan;
Fondss de garantie des
credits aux PME

Jeunes devenez votre propre Patron en créant votre entreprise.

8 RAISONS D'INVESTIR EN RDC

- Une terre aux multiples potentialités et opportunités d'investissement
- Des infrastructures de base en pleine réhabilitation et modernisation sur l'ensemble du pays
- Une économie florissante et prometteuse et une position géostratégique au cœur de l'Afrique
- Une main-d'œuvre abondante, qualifiée et bon marché
- Un environnement des affaires de plus en plus attractif et compétitif
- Un climat politique davantage propice et rassurant
- Un des pays les plus riches de la planète en ressources minières
- Un très vaste marché avec l'intégration en 2022 de la RDC à la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC).

S'IMPLANTER EN RDC

L'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité de Guichet Unique en matière d'investissement en RDC. Les services de l'ANAPI sont gratuits.

Les formes juridiques des sociétés reconnues en RDC sont :

- L'Etablissement (ou entreprise individuelle ou encore Commerçant personne physique) ;
- La Société A Responsabilité Limitée (SARL) ;
- La Société Anonyme (SA) ;
- La Société par Actions Simplifiée (SAS) ;
- La Société en Nom Collectif (SNC) ;
- La Société en Commandite Simple (SCS) ;
- Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Documents à déposer auprès du Guichet Unique de Création d'Entreprise :

- Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
- Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au Journal Officiel ;
- Spécimen de la signature du gérant (plus la photocopie de la validité du visa au cas où le gérant est étranger) ;
- Déclaration de souscription au capital social et de versement de ce dernier ;
- Preuve de libération du capital social (Bordereau de versement ou Attestation délivrée par une Institution bancaire ou de microfinance dûment agréée dans l'Etat partie du siège social).
- Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), pas d'exigence pour le montant du capital minimum quand bien même la valeur nominale des apports ne devrait pas être inférieure à l'équivalent de 5.000 FCFA chacune (10 USD).
- Pour la Société Anonyme (SA), le capital social doit être l'équivalent d'au moins 10.000.000 FCFA (20.000

USD) lorsqu'elle ne fait pas appel public à l'épargne et de 100.000.000 FCFA (200.000USD) dans le cas contraire. A ce montant du capital social, s'ajoute, conformément à la législation fiscale congolaise, un droit proportionnel de 1% de la valeur du capital social (à la création, et éventuellement à l'augmentation du capital social ou à la prorogation de la durée de la société).

- Preuve de paiement des frais administratifs.

Personne physique pour la constitution d'un établissement

- Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
- Titre de propriété ou contrat de bail ou du titre d'occupation ;
- Pièce d'identité reconnue ;
- Extrait du casier judiciaire ou attestation sur l'honneur valable 75 jours ;
- Titre de résident –visa (pour les étrangers) ;
- Contrat de mariage (pour les étrangers si nécessaire) ;
- Mandat ou Procuration (en cas d'absence du gérant pour entamer la procédure).

Documents fournis par les administrations et le GUCE

- Accusé de réception pour l'enregistrement de l'entreprise ;
- Note de perception de la Direction Générale des Recettes Domaniales et de Participation (DGRAD) ;
- Statuts et Actes Notariés ;
- Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Acte de dépôt ;
- N° Identification Nationale ;
- N° Impôt (Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- N° INPP ;
- N° CNSS ;
- Certificat de l'immatriculation de l'Office National de l'Emploi (ONEM).
- Accusé de réception de l'environnement.



Des fondamentaux solides

La RDC a fait son entrée dans le Top 10 des pays africains les plus attractifs d'investissements en 2020 selon le baromètre d'Africa CEO Forum-Cabinet Deloitte. Le pays a obtenu en juin 2022 sa première notation financière souveraine en monnaie locale auprès de l'agence Bloomfield.

L'agence Bloomfield a attribué en octobre 2022 à la République Démocratique du Congo la note 5.1 (A2) à court terme avec une perspective stable et 5.5 (BBB) à long terme, une reconnaissance des efforts consentis par le gouvernement dans la stabilité et le meilleur contrôle des agrégats macro-économiques. Tout est parti de la bonne évolution des notes d'investissement de la RDC au cours des dernières années. Outre les notes BBB et A2 de Bloomfield, l'agence Moody's a, à son tour, en novembre 2022, décidé de relever les notations de la RDC de Caa1 à B3, avec perspectives stables. La décision de relever les notes des émetteurs à B3 reconnaît le renforcement des perspectives économiques et budgétaires du pays favorisé par les améliorations institutionnelles soutenues par le programme du FMI qui a débuté en juillet 2021. La position extérieure du pays continue également de se renforcer, comme en témoigne l'accumulation de réserves de change officielles.

L'agence Standard & Poor a rehaussé la notation de la RDC de « CCC+ Perspective positive » à « B Perspective stable ». Ces succès antérieurs ont inspiré profondément les analyses de l'agence Bloomfield Investment Corporation qui a ainsi répondu favorablement à la sollicitation congolaise de se doter des notations en monnaie locale. La RDC rejoint d'autres pays africains comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui ont entrepris la même démarche auprès de l'agence. Les facteurs de protection appropriés visent à assurer des investissements prudents. En allant plus loin dans ses analyses, Bloomfield a relevé quelques paramètres jouant en faveur d'une notation sur le long terme de la RDC : le très ambitieux Plan d'action 2021-2023, le Plan de réformes en profondeur des finances publiques, l'endettement public modéré et l'endettement extérieur à forte composante concessionnelle pour maintenir des coûts faibles de la dette. Par ailleurs, sur le court terme, le même rapport indique la certitude d'un remboursement en temps opportun : « Les facteurs de liquidité et les éléments



essentiels des sociétés sont sains. Quoique les besoins de financement en cours puissent accroître les exigences totales de financement, l'accès aux marchés des capitaux est bon ». Par conséquent, Bloomfield a confirmé que les facteurs de risque de l'économie nationale sont estimés « minimes ». Les réformes entreprises par le gouvernement s'inscrivent toutes dans une perspective systémique et durable ; celle de l'élimination de toutes les entraves à la bonne pratique des affaires pour tout opérateur économique, synonyme de rentabilité économique pour le secteur privé, d'amélioration du niveau d'emploi, de la hausse des recettes fiscales et d'augmentation des revenus. Soit autant d'éléments indispensables pour accroître l'attractivité et améliorer la compétitivité de l'économie congolaise. La RDC jouit d'un regard de confiance de la part des bailleurs de fonds, avec des facilités de crédit de 1,2 milliard de dollars. Outre la surconcentration de son économie dans le secteur minier, le gouvernement a mis en place un ambitieux plan énergétique s'appuyant sur un vaste réseau hydroélectrique. Parallèlement, ce pays diversifie son économie en développant l'agriculture.



Entretien avec le Dr Angélique Kikudi Helian, Directeur général de l'Office National de l'Emploi (ONEM), une institution publique de sécurité sociale qui gère le système d'assurance-chômage et met en œuvre les régimes d'assurance-chômage, d'interruption de carrière et de crédit-temps.

Qu'apporte concrètement le plan du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) ?

Le FNPSS, de par sa mission initiale, contribue également à l'accompagnement des services sociaux dans notre pays. Et de ce fait, devrait être un partenaire de l'Office National de l'Emploi, dans le domaine du social qu'est l'Emploi. Cependant, l'emploi étant une matière essentiellement technique l'ONEM est l'unique service technique du gouvernement pour la promotion de l'emploi et la régulation du marché du travail. Jusqu'à présent FNPSS s'emploie péniblement à mobiliser les ressources financières tant pour l'ONEM que pour des domaines relevant du social.

L'entrepreneuriat, notamment des jeunes, peut-il être un remède contre le chômage ?

D'autres partenaires s'impliquent aussi activement à appuyer l'ONEM dans la promotion de l'emploi (BIT, BAD, le Ministère de l'Agriculture et les organismes de formation professionnelle). D'ailleurs, dans ce cas précis, l'ONEM a pendant 4 années, de 2016 à 2019, animé et géré un programme dénommé « Programme Emploi Diplôme », PED en sigle. Ce vaste programme financé par la Banque Africaine du Développement (BAD) tournait sur l'encadrement des jeunes diplômés d'enseignement supérieur et universitaire en vue de leur faire acquérir une première expérience professionnelle durant 6 mois, au sein des services formels et opérationnels. Néanmoins, le PED, globalement couronné de succès, n'a fonctionné que dans les villes de Kinshasa, Matadi et Lubumbashi. Les résultats à ce

jour sont satisfaisants car l'ONEM a eu à déployer plus de 6 000 stagiaires dans le cadre de ce programme, pour un objectif de 10 000 jeunes à placer en 4 ans et ce, dans presque toutes les filières professionnelles. Il s'agissait des diplômés issus des institutions d'enseignement supérieur et universitaire. C'est ici le moment de faire le plaidoyer auprès du gouvernement congolais pour la pérennisation de ce programme avec obligation de l'étendre dans toutes les provinces, car ce programme, qui s'est montré très profitable à toute la jeunesse, a doté les jeunes d'une première expérience professionnelle qui peut leur servir pour les demandes ultérieures. C'est un programme stimulant la création d'emploi, au regard de l'expérience que les jeunes diplômés acquièrent dans les milieux professionnels. Force est de souligner que le gouvernement entreprend des gros efforts pour accompagner les jeunes dans l'auto-emploi ainsi que dans le financement de petits projets. Les modalités d'octroi et le remboursement de crédit sont à voir avec les organismes qui les prennent en charge. L'entrepreneuriat des jeunes ainsi accompagné et encadré peut s'avérer un remède important contre le chômage.

Comment accompagnez-vous les entreprises dans leur recherche de personnel ?

L'accompagnement des entreprises par l'ONEM se fait à plusieurs niveaux. L'ONEM enregistre les demandeurs d'emploi avec leurs compétences professionnelles et dispose ainsi d'une base de données fiables que les entreprises peuvent utiliser pour leur besoin de recrutement. Les entreprises sont tenues de solliciter le service de l'ONEM en lui communiquant leur besoin en main d'œuvre ainsi que les différents postes disponibles. L'ONEM qui reçoit les offres d'emploi émanant des différentes entreprises aussi bien publiques que privées, met à leur disposition toutes les données utiles. Il faut souligner une difficulté majeure : dans la plupart des cas, les entreprises offrant leurs services ne sollicitent pas l'Office qui pourtant leur faciliterait la tâche, déjà au niveau d'enregistrement des demandeurs d'emploi. L'ONEM est à même d'accompagner les entreprises dans le processus d'embauche et ce, du début de recrutement jusqu'à l'embauche du personnel. L'Office dispose des experts dans ce domaine. L'ONEM a les prérogatives de réaliser un suivi professionnel du personnel engagé afin d'apprécier leur rendement, si nécessaire. La formule est similaire à celle réalisée dans le cadre du programme PED où les maîtres de stages avaient pour mission primordiale de suivre le rendement des stagiaires dans tous les milieux professionnels où ils avaient été placés.

Un guichet unique

Le Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) est un centre unique d'accomplissement rapide des formalités essentielles de création d'entreprises, personnes morales et physiques.



Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est résolument engagé dans la dynamique des réformes profondes et multisectorielles destinées à améliorer en continu le climat des affaires au pays. Parmi les réformes fondamentales déjà opérationnelles figurent la mise en place du Guichet Unique de Création d'Entreprise. Il s'agit d'un service public conçu comme un centre unique d'accomplissement rapide et aisé des formalités de création d'une entreprise. Grâce à ce service étatique, celui qui veut créer une entreprise (société ou établissement) n'a plus qu'un seul service à contacter pour avoir tous les documents requis : le Guichet Unique de

création d'Entreprise. Toutes les formalités sont accomplies avec célérité, dans un délai maximum de trois jours, avec le lien : www.guichetunique.cd. Il regroupe en son sein tous les services à travers leurs délégués intervenant dans le processus de création d'une entreprise (notamment : l'Office notarial, le Greffe d'immatriculation au RCCM, l'Administration de l'Économie Nationale chargée de l'identification des opérateurs économiques, l'Administration des Impôts, l'Administration des recettes non fiscales, etc.). Les opérateurs économiques n'ont plus à errer d'une administration à une autre pour accomplir les formalités requises de création d'entreprise.

Une loi sur le Partenariat Public Privé

La République Démocratique du Congo s'est engagée dans la voie des réformes importantes visant à rendre son économie plus compétitive. Le secteur privé est appelé à jouer un rôle moteur dans le développement du pays.

Cette volonté de relance repose notamment sur la libéralisation de l'économie, la construction et la modernisation des infrastructures de base en vue de promouvoir son développement et de rendre des services de qualité à la population. Les besoins du pays en termes d'infrastructures et d'équipements, l'impact de ces derniers sur son développement et les coûts importants que requièrent leur construction, leur réhabilitation et/ou leur acquisition ont amené le gouvernement à solliciter la participation du secteur privé à leur conception, leur financement et/ou leur exploitation.

Pour attirer le secteur privé à répondre à cette ambition, il est mis en place un cadre juridique sécurisant qui assure notamment aux partenaires privés la rentabilité de leurs investissements. Le partenariat public-privé constitue une solution innovante qui permet la rencontre des intérêts respectifs des partenaires, d'une part, pour l'Etat, la préservation de l'intérêt général en rendant un service public de qualité à la population et d'autre part, pour le secteur privé, le retour sur investissement et le profit. Il réduit sensiblement le recours aux ressources budgétaires pour le financement des infrastructures et équipements, et a l'avantage de mobiliser celles provenant du secteur privé.

La présente loi définit le régime juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé et fixe les principes fondamentaux et la procédure relatifs à leur conclusion, leur exécution, leur suivi et leur contrôle, le règlement de leur contentieux, le régime juridique des biens nécessaires à leur exécution ainsi que les obligations des parties. Le partenaire privé est sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres garantissant la transparence, la concurrence, l'égalité et l'objectivité. Le gré à gré n'est accepté qu'à titre exceptionnel.

Les innovations importantes apportées dans le cadre de cette loi sont notamment : 1. l'intégration dans l'arsenal juridique congolais de la notion de contrat de partenariat ; 2. l'institution de l'offre spontanée et d'un établissement public d'appui chargé notamment de conseiller et d'assister le gouvernement et les autorités



contractantes dans la conception et la conclusion des contrats de partenariat public-privé.

Dans le but de prendre en compte les spécificités de certains secteurs, la présente loi n'abroge pas les dispositions des lois particulières ou spéciales qui régissent les contrats de partenariat public-privé.

Si le secteur privé peut procéder aux investissements relevant jadis de l'Etat grâce à la loi 18/016 du 9 juillet 2018 relative au partenariat public-privé, celle-ci souffre encore d'application près de 5 ans après sa promulgation. Cette loi définit le régime juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé. Lesquels contrats concernent la réalisation d'infrastructures publiques majeures à travers des projets complexes financés à long terme par le secteur privé. Face à cette situation, le gouvernement, à travers le ministère du Plan, a procédé le 12 avril 2022 au lancement de l'atelier dédié à la vulgarisation de cette loi et de ses mesures d'application, particulièrement le décret 21/04 du 2 octobre 2021 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé « Unité de Conseil et de Coordination du partenariat public-privé » UC-PPP en sigle.

Groupe BGFIBank, Cinquante ans d'une histoire tournée vers l'avenir.

50 ANS
1971
2021

*Au service de l'Excellence
Africaine depuis 1971 !*

Bénin - Cameroun - Centrafrique - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale
Madagascar - République Démocratique du Congo - Sao Tomé & Príncipe - Sénégal

www.groupebgfibank.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Office National de l'Emploi

Agir ensemble pour l'Emploi

**Promouvoir l'emploi et réaliser
au mieux l'organisation
du marché du travail.**

6A, avenue des Forces Armées,
Kinshasa-Combe, RDC

+243 998 896 907 - 997 018 480

www.onem.cd

onem_rdc@yahoo.fr

[ONEM TV RDC OFFICIEL](#) [Onem_cd](#) [ONEM RDC](#) [Office National de l'Emploi](#)



Isabelle Katalayi Ebambi
Directeur Général



**Promouvoir l'emploi et réaliser
au mieux l'organisation du marché.**

www.onem.cd



Entretien avec Gabriel Tshitende, Président du Club National des Sous-traitants (CNS) lancé le 14 octobre 2022, association sans but lucratif désirant tirer vers le haut les petites entreprises de sous-traitance et aider l'Etat à promouvoir la classe moyenne en RDC.

Comment se structure le CNS dans les Provinces ?

Le Club National des Sous-traitants (CNS) est composé d'une Coordination à compétence nationale et d'une coordination à compétence provinciale. La Coordination nationale gère le Club au niveau national et est dirigée par le Président national. La Coordination provinciale gère le Club au niveau provincial et est dirigée par le Coordonnateur provincial.

Quels sont les vrais problèmes auxquels les sous-traitants sont confrontés en RDC ?

La sous-traitance congolaise souffre de deux maux qui correspondent également aux problématiques posées par les entreprises donneuses d'ordre ou entreprises principales et pour lesquels le C.N.S s'attèle à donner des solutions efficaces. Le premier problème tient tout d'abord au manque de financement :

- Le C.N.S travaille avec les sous-traitants pour une bonne culture bancaire et étudie la mise en place d'un fond de garanti des projets qui va permettre aux sous-traitants congolais de lancer les différents contrats sans beaucoup de peine. Donc, avec le fond de garanti des projets, un sous-traitant membre du C.N.S peut solliciter un crédit auprès de sa banque et le C.N.S se portera garant.

Cette politique permettra à la fois, de faciliter l'octroi de crédit et accompagner les sous-traitants dans leur gestion quotidienne.

Ensuite vient le manque d'expertise :

- Le C.N.S insiste sur la mise en place d'un standard de travail. Il apparaît nécessaire que toute exécution de contrat doive suivre un standard, de préférence international.

Si vous êtes accompagnés par le C.N.S, nous nous assurons que vous travailliez suivant un standard.

Quelles formations apportez-vous aux entreprises de sous-traitance ?

Nous organisons des formations en fonction des besoins qui se présentent selon les différents contrats. Partout en République démocratique du Congo où le besoin en formation se fera sentir, nous ne manquerons pas de nous organiser et de répondre à la demande. Il faut savoir que la plupart des contrats de sous-traitance sont de courtes durées - au maximum une année - et les sous-traitants eux-mêmes n'ont ni le temps ni les moyens de former le personnel, sachant que la majorité de ce personnel n'est pas permanente. A travers les formations qu'organise le C.N.S, nous constituons des bases des données. En tant que chef d'entreprise, membre du C.N.S., si vous obtenez un contrat, vous aurez ainsi des facilités pour constituer une liste de personnel qualifiée. Nous apportons ainsi une solution face à la problématique du manque d'expertise.

Comment pensez-vous arriver à être un levier pour promouvoir la classe moyenne en RDC ?

Il faut simplement se poser la vraie question de la sous-traitance : Pourquoi les sous-traitants congolais n'accèdent pas aux grands marchés ?

La réponse reste que les sous-traitants congolais souffrent principalement de manque de financement. On ne fait pas de la sous-traitance parce que la loi la réserve aux Congolais, on fait de la sous-traitance parce qu'on a les moyens de la faire.

Le Club National des Sous-traitants travaille avec les banques pour constituer ce que nous appellerons le fond de garanti des projets et qui constituera une garantie pour les banques, chaque fois qu'un membre du Club fera sa demande de crédit. C'est la raison même de la culture bancaire que nous voulons inculquer dans le C.N.S.

Nous avons eu à discuter avec différentes banques et toutes posent le problème de garantie. Donc, le C.N.S se portera garant avec le fonds de garantie logé à la banque.

En plus du fonds de garantie des projets, le C.N.S sensibilise ses membres à sous-traiter aussi en interne. La sous-traitance en interne permettra aux petites entreprises d'accroître leurs chiffres d'affaires. En effet, comment réaliser un projet de 100 000 USD si vous avez un chiffre d'affaires de 10 000 USD ? Donc, l'entreprise capable de réaliser un projet de 100 000 USD peut sous-traiter par exemple le transport de son personnel, l'achat de tenues de travail ou la restauration, etc., les grandes entreprises contribueront à l'accroissement du chiffre d'affaires des petites entreprises membres du Club.

Les zones économiques spéciales (ZES)

Le Président de la République souhaite booster la renaissance industrielle de la RDC en s'appuyant sur les Zones Économiques Spéciales (ZES), stratégiquement utiles à la mise en œuvre du Plan Directeur d'Industrialisation du pays.



Le programme des ZES a la particularité de couvrir tout le territoire national, y compris l'Est du pays en proie à des tensions récurrentes. L'objectif est d'attirer l'investissement direct étranger pour améliorer la productivité. La Zone Économique Spéciale de Maluku a été retenue pour servir de Zone pilote sur une superficie de 244 hectares situés en plein cœur de la zone industrielle de Kinshasa. À titre informatif, cette zone industrielle couvre 885 hectares et plusieurs provinces voisines de Kinshasa, en l'occurrence le Mai-Ndombe, le Kwilu, le Kwango et le Kongo central.

L'Etat congolais a débloqué la première tranche de 20 millions de dollars pour l'aménagement de cette ZES. L'Agence des zones économiques spéciales (AZES) a la mission d'assurer l'administration, la régularisation, le contrôle ainsi que le suivi des activités ayant trait à l'aménagement et la gestion des zones économiques spéciales (ZES).

En avril 2022, un accord cadre relatif à la fourniture de l'électricité dans les Zones économiques spéciales (ZES) a été conclu entre une société canadienne Servi Tech et la République Démocratique du Congo. La société Servi Tech devra développer, construire, financer, exploiter, gérer et entretenir une ferme solaire d'une capacité nominale nette

de 2 000 mégawatts, afin d'augmenter, non seulement le taux d'accès à l'électricité, mais aussi de contribuer au développement des ZES à travers les 6 espaces industriels. Partant de l'exemple de la Zone économique spéciale de Maluku, le Président de la République souhaite que des études de faisabilité soient entreprises pour la réalisation d'une deuxième Zone économique spéciale dans la partie orientale du territoire national. Celle-ci aura la particularité de promouvoir la culture de la paix grâce à l'émergence d'un réseau intégré de petites et moyennes entreprises, de petites et moyennes industries actives dans les secteurs aussi variés tels que l'agroalimentaire, l'énergie, le tourisme et les nouvelles technologies.

L'APPEL À LA DIASPORA

Pour parvenir à mobiliser, à optimiser et à flécher l'épargne de la diaspora afin de l'orienter vers les secteurs stratégiques, les États doivent dépasser la problématique des flux monétaires pour avoir une véritable réflexion sur le rôle de leur diaspora dans la création de valeur nécessaire à une croissance inclusive et durable. À l'heure où, en République démocratique du Congo, les transferts de fonds des migrants représentent 4 milliards de dollars contre 3 milliards pour l'aide au développement, transformer ces flux dont 55% servent à financer la consommation en investissements créateurs de richesses et d'emplois est un enjeu de taille.

C'est le sens du programme « Repensons à nos villages, villes et territoires (REVITE) » lancé par le gouvernement congolais. Ce dernier incite tous les Congolais et notamment ceux de la diaspora à investir dans leur province, leur ville ou leur village d'origine.

Cette exhortation est un véritable partenariat public-citoyen novateur.



Entretien avec Patrick Kayembe Nsumpi, Administrateur Directeur général de l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), un établissement qui a pour mission la qualification professionnelle de la population active de la RDC.

A travers la formation, quelle valeur ajoutée apportez-vous aux entreprises et notamment aux futurs investisseurs ?

Tout d'abord, permettez-moi de préciser que la République Démocratique du Congo est un pays immensément riche en potentialités naturelles, humaines et économiques. Tout cela devrait la prédestiner à son développement durable et soutenu. Cependant, une main-d'œuvre qualifiée ou compétente fait encore défaut. Une formation professionnelle de qualité, en adéquation avec les besoins du marché, au service des entreprises, aux sans-emplois et accessible aux femmes et aux personnes vulnérables, est un levier indispensable pour la reconstruction, le développement et l'émergence de notre Nation. C'est dans cet objectif qu'œuvre l'INPP. Notre institut apporte ainsi une valeur ajoutée aux entreprises, car très souvent, les personnes employées par celles-ci le sont sur base de leurs formations universitaires ou scolaires classiques. L'INPP vient ajouter à leurs connaissances théoriques, les attitudes et les aptitudes pratiques liées à l'exercice de leurs professions et métiers.

A travers le perfectionnement professionnel nous complétons ou développons les connaissances suivant l'évolution technologique et scientifique. Une formation adaptée est axée essentiellement sur la satisfaction des besoins de l'entreprise.

Au lieu d'engager des charges supplémentaires avec une nouvelle main-d'œuvre, la reconversion professionnelle qu'assure l'INPP permet de maintenir l'effectif et de doter une compétence de plus à l'entreprise. L'INPP organise

également le suivi post-formation pour évaluer le rendement des employés ayant bénéficié de ses formations.

Nous apportons également une valeur ajoutée aux futurs investisseurs. Un investissement financier même important sans main-d'œuvre qualifiée est condamné à disparaître. A travers la formation qualifiante des jeunes sans-emploi, l'INPP met sur le marché d'emplois des personnes bien formées, employables directement dans les professions ou métiers, rencontrant les besoins des futurs entrepreneurs, et il apporte un gage de la pérennisation de l'investissement. L'INPP organise également les tests d'embauches - des sélections professionnelles - avec des techniques modernes pour les comptes des investisseurs actuels ou futurs.

Comment comptez-vous innover pour l'entrepreneuriat des jeunes ?

Les formations qualifiantes organisées par l'INPP à l'intention des apprenants sont toujours assorties d'un module sur l'entrepreneuriat pour les inciter à l'auto-emploi, vu les faibles opportunités d'emplois salariés.

En RDC, il existe une structure qui a pour mission le développement de l'entrepreneuriat, il s'agit de l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC). L'INPP et l'ANADEC ont entrepris des échanges qui vont aboutir à un protocole en vue d'inciter et d'appuyer les jeunes formés à l'INPP à la création des PME sous l'encadrement de l'ANADEC.

En quoi êtes-vous partie prenante au projet Multisectoriel et de Résilience Urbaine (Kin-Elenda) ?

L'INPP est l'une des structures bénéficiaires du Projet Kin-Elenda pour le volet « Développement des compétences » de la population péri-urbaine de l'Est de la capitale dans les métiers en lien avec la vocation socio-économique de cette contrée et dans le renforcement des capacités en matière de gestion urbaine. L'INPP est un maillon important de ce projet ayant pour objectif dans sa phase 1 d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés. Notre institut a reçu mandat d'optimiser l'accès aux programmes pertinents de formation professionnelle à Kinshasa. Dans ce cadre, l'INPP va assurer le transfert des compétences pour permettre aux personnes formées d'acquérir les compétences nécessaires à leur autonomie et à assurer leurs propres revenus. Un accent particulier est mis sur les personnes vulnérables et issues des milieux défavorisés. Dans le cadre du projet, la construction d'un centre de formation dans la commune de Makulu est prévue.

L'éducation, clé du développement

La République démocratique du Congo a réalisé d'importants progrès dans le secteur de l'éducation. Le financement public de l'éducation a considérablement augmenté avec 1,2 milliard USD alloués en 2021 par le Trésor pour l'enseignement.



Le Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif (PERSE), financé par la Banque Mondiale, appuie la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle et, en ce sens, soutient la mise en œuvre durable de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC. L'objectif principal du projet est d'alléger le fardeau des frais scolaires sur les foyers à travers un appui budgétaire direct au titre de contribution à la rémunération des enseignants et au fonctionnement des écoles primaires, améliorer l'accès à l'enseignement primaire et renforcer les systèmes fondamentaux d'éducation au niveau national. Le coût total du projet est de 800 millions USD, dont 700 millions USD seront décaissés sous forme d'appui budgétaire direct en faveur du Trésor Public et 100 millions USD financeront des activités de renforcement du système éducatif destinées à asseoir durablement la gratuité d'un enseignement primaire de qualité et accessible pour tous les enfants de la RDC. Ce projet a été lancé en 2021 par le Président Félix Tshisekedi. En un an, 3,6 millions d'élèves de plus ont été inscrits dans les écoles primaires.

Le taux d'achèvement au niveau du primaire a ainsi considérablement augmenté. Pourtant, il reste l'un des pays avec un grand nombre d'enfants non scolarisés. L'éradication de l'analphabétisme sur l'ensemble du territoire national ou la formulation de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030, tels sont les termes retenus dans les différentes résolutions visant à assurer l'éducation inclusive et équitable de qualité ainsi que de promouvoir l'apprentissage pour tous.

La RDC a mis au point son plan sectoriel de l'éducation pour la période 2016-2025 en mettant l'accent sur l'élargissement de l'accès et de l'équité, l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et l'amélioration de la gouvernance et de la gestion dans le secteur. Les trois objectifs stratégiques de ce plan sont les suivants :

- Promouvoir un système d'éducation équitable pour la croissance et l'emploi en permettant à tous les enfants de bénéficier d'une éducation primaire gratuite, combinée à des mesures spécifiques pour les populations défavorisées et les enfants ayant des besoins spéciaux ;



► - Développer un environnement éducatif propice à un apprentissage de qualité, grâce à la fourniture de matériel et d'équipement d'apprentissage pour les élèves et des formations pour les enseignants.

- Améliorer la transparence et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion du secteur en établissant des normes et des mécanismes transparents pour la gestion des ressources favorisant une gestion efficace et équitable à tous les niveaux, grâce à une meilleure organisation des partenariats, la décentralisation, la déconcentration et la participation de la communauté et de la société civile.

Selon l'UNICEF, environ 4 millions d'enfants entre 6 et 11 ans sont toujours en dehors de l'école. Ce qui représente à peu près 21% du total des enfants de cette tranche d'âge qui seraient censés aller à l'école. Soutenu par un financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) de 100 millions de dollars, la RDC a pris des mesures visant à garantir à ce que davantage d'enfants soient mieux préparés pour l'école primaire.

A cause de la croissance démographique, le nombre d'enfants à scolariser continuera à croître. En 2030, elle sera d'environ 19,7 millions (SSEF 2016-2025). La politique de gratuité se heurte, dans sa mise en œuvre, à de nombreux défis, notamment l'augmentation substantielle des effectifs scolaires et les besoins en termes de classes additionnelles,

le manque d'équipements scolaires et de matériels didactiques, le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants.

Si l'accès à l'éducation est garanti par l'État, au niveau de la formation professionnelle, les jeunes qui ont décroché de l'école n'ont pas toujours de seconde chance : des territoires entiers sont faiblement pourvus en centres de formation, malgré les efforts de l'État. Paradoxalement, grâce à l'aide des ONG et des partenaires étrangers, les jeunes qui vivent dans des zones troublées ont parfois davantage accès à ces formations. Après le lancement de sa première promotion à Kinshasa, l'UNICEF et la Goma Digital Academy ont lancé une académie numérique axée sur l'insertion professionnelle dans la province du Nord Kivu pour permettre aux jeunes de Goma de bénéficier d'une formation en développement web et mobile gratuit avec un objectif d'insertion professionnelle à la fin de leur cursus.

Le gouvernement a signé un partenariat avec les associations patronales pour impliquer le monde du travail dans la formation, notamment en offrant des stages aux apprenants, en faisant participer les professionnels dans la formation, l'évaluation et la certification. Une évaluation régulière de l'apprenant permettra de remédier aux limites des conventions sous-sectorielles d'antan et de pallier les lacunes de collaborations.



UBA RDC

La Banque au bout du clic!

Présente en République Démocratique du Congo depuis 2011, UBA étend sa mission en se positionnant comme le partenaire privilégié pour le développement de la RDC.

Depuis 2011, nous accompagnons la diversification de l'économie congolaise, en finançant les entreprises privées et publiques, les particuliers et les chaînes de valeur, grâce à notre capacité de financement énorme en RDC et grâce à notre groupe



Nos Adresses

Libération(Siège)
1853, Avenue de la Libération
Commune de la Gombe
☎ +243 99 602 00 64

Tombalbaye
318, Avenue Tombalbaye
Commune de la Gombe
☎ +243 82 759 17 92

Kimpwanza
88, Avenue Eyala
Commune de Kasa-vubu
☎ +243 99 898 44 79

N'djili
438, Avenue Mobutu. Q/7
Commune de N'djili
☎ +243 81 270 39 59

Lubumbashi
830, Avenue Mama Yemo
Commune de Lubumbashi
☎ +243 81 256 50 24

☎ +243 84 232 00 64 +243 99 602 00 64

✉ cfccongodr@ubagroup.com

@UBARDC



Entretien avec Ezéchiel Biduaya, Directeur général de l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC), établissement public placé sous la tutelle du Ministre l'Entrepreneuriat, des Petites et Moyennes Entreprises.

A travers la mutation de l'OPEC en ANADEC, quels changements sont intervenus dans votre mission ?

Tout d'abord, l'élargissement du champ d'action.

Autrefois les missions de l'OPEC n'étaient destinées que sur la PME comme entité opérationnelle mais aujourd'hui avec cette transformation, le champ d'actions de l'ANADEC a été élargi. Ayant deux missions principales à savoir celles d'information et de formation, l'ANADEC devra aider à la création d'entreprises, assurer un accompagnement des porteurs d'idées de projets en incubation, et bien entendu encourager les PME évoluant dans le circuit informel à intégrer le système formel.

Dans un pays où 66% de la population est constituée des jeunes de moins de 35 ans, il n'était donc plus possible de tolérer le système « demandeur d'emplois » en vogue auprès des jeunes diplômés, surtout lorsque la situation entrepreneuriale de la RDC s'avère alarmante avec 586.000 PME pour une population d'environ 100 millions d'habitants dont 95% des PME évoluant dans l'informel.

Ensuite, le renforcement des moyens d'action. Contrairement à l'OPEC, les moyens d'actions de l'ANADEC ont été renforcés par le Gouvernement pour lui permettre de réaliser convenablement ses missions. Enfin, la mise en phase des missions de l'OPEC avec la vision du Chef de l'Etat

Le Président de la République, Chef de l'Etat, a plusieurs fois lors de ses interventions, exprimé sa volonté de promouvoir l'entrepreneuriat national notamment dans les secteurs à valeur ajoutée, pour ainsi créer des

millionnaires congolais. Il était donc, impérieux d'arrimer les missions de cette institution à la vision du Président de la République.

Vers quels secteurs économiques sont orientées principalement les interventions de l'ANADEC ?

ANADEC intervient dans tous les secteurs de l'économie seulement ses actions sont plus orientées sur les secteurs à valeur ajoutée particulièrement l'agri business, petite mines, exploitation forestière, le tourisme et la transition écologique et énergétique.

Comment sensibilisez-vous les jeunes congolais à la culture de l'entrepreneuriat ?

Quatre volets d'actions sont envisagés :

- L'insertion du cours de l'entrepreneuriat dans le cursus scolaire et universitaire ;
- L'Organisation des journées de sensibilisation des jeunes et des femmes à l'entrepreneuriat (universités, écoles, associations des jeunes, églises, etc.), des émissions radio-télévisées sur l'entrepreneuriat et les services offerts par l'ANADEC, des matinées d'informations et d'échanges sur les formalités de création d'une entreprise et l'importance de la franchise comme stratégies de création d'une entreprise
- L'organisation des Cafés mensuels de l'entrepreneuriat (dans chaque commune et territoire) mettant en lumière les opportunités à saisir par les jeunes de la zone et les défis à relever, des Ateliers trimestriels de l'entrepreneuriat (chaque province) permettant de dresser l'état des lieux des activités entrepreneuriales de l'ANADEC avec les parties prenantes afin de dégager des voies de progrès concertées, du Forum National de l'Entrepreneuriat avec AWARDS (annuel et itinérant), grande messe de l'entrepreneuriat au Congo qui mettra en avant, tant sur le plan national, régional et international les potentialités que possèdent les MPME/I et leur capacité de conquérir les marchés mondiaux.
- La mise en place du Centre National pour l'intensification des Innovations (CN2I) afin de promouvoir et financer les innovations des jeunes apportant des réponses pertinentes aux problématiques spécifiques de nos territoires et y apporter des solutions entrepreneuriales concrètes à travers des concours.

Un Centre des PME dénommé « Kazi »

Pour soutenir la création des Petites et moyennes entreprises (PME), le Gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises, a lancé le 6 juillet 2022, le projet de création d'un Centre de PME baptisé « Kazi ».



Le Centre sera mis en place en partenariat avec Silikin Village, un hub d'entrepreneuriat et d'innovation établi au cœur de Kinshasa. Il aura pour vocation de permettre aux PME désireuses de s'y installer de bénéficier des ressources autant d'ordre logistique que de gestion ou encore d'exploitation comme l'eau, l'électricité, Internet, le coaching, les formations, les marchés, et les financements.

Ce projet est financé par le Gouvernement avec le concours de la Banque mondiale. Il ambitionne de provoquer, via les investisseurs et les promoteurs privés, la création et la multiplication des Centres de PME à travers toute la République Démocratique du Congo en ciblant quatre villes en phase pilote : Kinshasa, Matadi, Lubumbashi et Goma. Ce Centre pilote vise à créer de véritables mini-zones économiques de nature à impulser la croissance de PME de secteurs variés dont en priorité l'agro transformation, l'industrie légère et les services à valeur ajoutée y compris le numérique.

Le Gouvernement déploie ce projet d'envergure, aussi

ambitieux que complet, pour la promotion de l'entrepreneuriat dans le pays. Grâce au Projet d'Appui au Développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (PADMPME), une combinaison d'interventions financières, techniques et structurelles permettra de redresser l'ensemble des contraintes de l'entrepreneuriat telles qu'identifiées par le diagnostic de la stratégie de développement des PME.

Soutenu par la Banque mondiale comme partenaire financier à hauteur de 100 millions de dollars américains, le Projet d'appui au développement des micros, a permis à plusieurs jeunes entrepreneurs congolais de bénéficier des financements de cette organisation qui continue de les accompagner dans l'implémentation de leurs projets.

Tout investisseur qui créera son centre des PME Kazi, pourra bénéficier d'un accompagnement financier de la Banque mondiale tout en créant une source supplémentaire de revenus locatifs et avoir plus d'opportunités de trouver de nouvelles niches d'investissements au sein des PME réunies dans son centre.



L'autorité de regulation de la sous-traitance dans le secteur privé

Dans son rôle de régulateur, l'ARSP constitue un outil important du gouvernement de la République démocratique du Congo dans la mise en place de sa politique de diversification de l'économie nationale et de création des conditions favorables à l'émergence d'une classe moyenne d'entrepreneurs congolais.



Historique de l'ARSP

En 2009, un processus de réglementation du secteur a commencé, d'abord au niveau de l'ancienne province du Katanga, portant sous-traitance obligatoire dans la province du Katanga. Ensuite, au niveau national, en 2013, un Arrêté Ministériel N°0144/CAB MIN/MINES/01/2013 du 17 avril 2013 portant sous traitance des activités minières directes, connexes

ou annexes des Entreprises Minières.

Comme son intitulé l'indique, cet arrêté avait vocation à régir uniquement la sous traitance dans le secteur minier. Le Gouvernement avait par cet arrêté, imposé aux sociétés minières de recourir exclusivement, pour l'exercice de leurs activités, à des sociétés de droit congolais ayant un capital social majoritairement détenu par des Congolais.

Toutefois, quelques années après son entrée en vigueur, les autorités ont constaté que cette réglementation de la sous traitance dans le secteur minier n'a pas été rigoureusement appliquée sur le terrain, et que celle-ci n'a pas effectivement profité aux entreprises à capitaux majoritairement congolais. Pour pallier cette carence, et rendre le principe susvisé applicable à tous les secteurs de l'économie nationale, le

Législateur a adopté la Loi n°17/001 du 8 février 2017 sur la sous traitance dans le secteur privé.

Cette loi fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé, vise à rendre obligatoire la sous-traitance des activités annexes et connexes de l'activité principale et à la réserver, quelle que soit sa nature, aux entreprises congolaises à capitaux congolais en vue d'en assurer la promotion et favoriser ainsi l'émergence d'une classe moyenne congolaise. Elle poursuit la protection de la main-d'œuvre travaillant dans les entreprises de la sous-traitance, la création de l'emploi pour les nationaux et l'élargissement de l'assiette fiscale au profit du Trésor public.

S'en est suivi en 2017, la loi n°17/001 du 8 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé qui a été suivi par deux Décrets de mai 2018 dont l'un porte sur les mesures d'application de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé et l'autre porte sur la création, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur privé en RDC, ARSP en sigle.

Le Ministère de l'Entrepreneuriat, Petites



et Moyennes Entreprises a procédé, le 30 octobre 2019 à Kinshasa, au lancement officiel des activités de l'ARSP. Le décret n°18/019 tel que modifié et complété par le décret N°20/025 du 12 Octobre 2020, lui donne pour objectif de réglementer les activités de sous-traitance commandées par des entreprises privées donneurs d'ordre opérant dans tous les secteurs de l'économie nationale

Mission et les actions menées par l'ARSP

Conformément aux dispositions de l'Art. 5 du Décret N°20/025 du 12 octobre 2020 modifiant et complétant le Décret du 18/019 du 24 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARSP.

Sa mission consiste à planifier, contrôler, concevoir et proposer des réformes en matière de sous-traitance dans le secteur privé. Ainsi, l'ARSP est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques nationales et sectorielles, des contrats de mise en œuvre de la politique du contenu local.

Cette politique est nécessaire pour assurer un lien suffisant entre l'économie locale et les entreprises étrangères. En fixant des exigences de performance spécifiques, cette politique vise à garantir les avantages que la RDC cherche à obtenir des investissements directs étrangers, notamment : les exigences en matière d'emploi et de formation qui obligeront les investisseurs à employer selon un quota bien



► déterminé, l'approvisionnement local par l'utilisation des biens et services locaux, l'amélioration des technologies et des compétences, le transfert des connaissances par le développement d'un programme de formation.

En assurant des liens entre les grandes entreprises nationales et étrangères, les petites et moyennes entreprises nationales amélioreront leur compétitivité et leurs performances économiques grâce au transfert des connaissances et de compétences aux entreprises nationales.

Le mécanisme de mise en œuvre de la loi sur la sous-traitance, les avantages et bénéfices de cette Loi, sa mise en application, font l'objet d'une sensibilisation par l'ARSP auprès des opérateurs économiques sur la mise en œuvre de la loi sur la sous-traitance dans le secteur privé par les parties prenantes. De nombreuses réunions sectorielles et pédagogiques ont eu lieu sur la mise en application de la loi sur la sous-traitance auprès des entreprises.

Les mécanismes pour sa mise en œuvre passent, en effet, par la vulgarisation et la sensibilisation des parties prenantes. Viennent ensuite l'enregistrement des entreprises éligibles à la sous-traitance ; la mise en place d'une plateforme informatique pour la dématérialisation des activités ; le renforcement des capacités des sous-traitants ainsi que le contrôle des activités de sous-traitance.

La présente loi fixe les règles applicables à la sous-traitance entre personnes physiques ou morales de droit privé. Elle vise à promouvoir les petites et moyennes entreprises à capitaux congolais, à protéger la main-d'œuvre nationale.



La sous-traitance concerne tous les secteurs d'activités, sauf dispositions légales régissant certains secteurs d'activités ou certaines professions. Elle porte sur les activités connexes, annexes ou sur une partie de l'activité principale.

L'évolution positive de la sous-traitance

Cette évolution se traduit notamment dans le secteur minier, un secteur pionnier et pilote, avec l'augmentation du pourcentage des sous-traitants à capitaux majoritairement congolais ayant accédé aux marchés dans le secteur minier. Le marché de sous-traitance, en RDC, pour le seul secteur minier, est évalué à environ 6 à 7 milliards de dollars (Source: La Chambre des Mines). Selon les statistiques, environ 32,8% des marchés de sous-traitance reviennent aux sociétés à capitaux congolais donc les objectifs fixés par l'ARSP progressent.

On dénombre plusieurs avantages et bénéfices apportés au secteur privé par cette loi.

Il s'agit notamment de l'accès facile aux marchés de la sous-traitance dans le secteur privé aux entreprises

congolaises qui en étaient autrefois totalement exclues. On note aussi l'allègement de l'obligation de préfinancer totalement du marché ; la perception d'un acompte de 30% de la valeur du marché à la signature du contrat ; la réduction à 30 jours du délai de paiement des factures aux sous-traitants à dater de l'exécution de la commande ; le bénéfice de la garantie du fonds de garantie de l'entrepreneuriat au Congo (FOGEC) ; la formation des sous-traitants qui est assurée par l'ANADEC (Agence Nationale de Développement Congolais), un partenaire de l'ARSP. Déjà, de nombreux sous-traitants congolais ont multiplié leurs chiffres d'affaires grâce à la loi sur la sous-traitance et au moins 10 entreprises sont créées par jour.

L'ARSP, véritable outil socio-économique du Gouvernement

Dans la mise en place de la politique gouvernementale de diversification de l'économie nationale et de création des conditions favorables à l'émergence d'une classe moyenne d'entrepreneurs congolais, l'ARSP a une mission essentielle. En effet, sa création concrétise la vision pérenne

du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, favorisant l'entrepreneuriat dans le secteur privé en République démocratique du Congo. Le lancement officiel des activités de l'ARSP a ainsi représenté un tournant décisif dans le quotidien économique et entrepreneurial en RDC. La nécessité de promouvoir la classe moyenne congolaise par la création des petites et moyennes entreprises rendait impératif de réglementer le secteur de la sous-traitance qui était essentiellement dominé par les entreprises étrangères. La sous-traitance est devenue le nouveau levier socio-économique du gouvernement.

La mise en place des politiques sectorielles profitant à toutes les parties prenantes

Alors que la RDC connaît depuis une décennie, une relance de son économie, principalement dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, du bâtiment et des télécommunications, cette relance ne s'accompagne pas du développement attendu par le peuple congolais. Il s'agit de toutes les parties



Miguel Katemb, Directeur général de l'ARSP, depuis novembre 2022

prenantes - le pays, les sociétés donneuses d'ordre, les sociétés sous-traitantes et les communautés locales - bénéficient de la politique gouvernementale.

Pour accompagner l'ARSP, un Club National des Sous-Traitants (CNS) a été lancé en octobre 2022 regroupant toutes les filières, de l'environnement à la construction, de l'énergie aux hydrocarbures.

Pour faire en sorte que les entreprises à capitaux majoritairement congolais puissent accéder à tous les marchés, il conviendrait que les principales entreprises placent leurs appels d'offres sur le site internet de l'ARSP

afin que l'information parvienne à tous ceux qui veulent soumissionner et permettre aux Congolais d'avoir l'information en temps réel pour accéder aux marchés. Toutefois, l'accès des PME à la sous-traitance dans le secteur privé est intrinsèquement lié à une double problématique : celle de la capacitation, de la formation des entrepreneurs congolais et celle des facilités d'accéder aux financements de leurs projets. Ainsi, le Ministère en charge de l'Entrepreneuriat, des Petites et Moyennes Entreprises s'est doté d'un programme sectoriel baptisé Programme National de Développement de l'Entrepreneuriat au Congo (PRONADEC).

Malgré de grands défis à relever, la République démocratique du Congo affiche l'une des croissances les plus vigoureuses de la région.



87, Avenue de l'Equateur
Commune de La Gombe
Kinshasa
République démocratique du Congo
<https://www.arsp.cd/>





CONTACTS UTILES

Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)

33c Croisement de l'Avenue du Premier Shopping Mall (ex. TSF) et Boulevard du 30 juin. Gombe, Kinshasa
 SecretariatDG@investindrc.com
<https://investindrc.cd>

Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES)

7ème niveau de l'immeuble des anciennes Galeries présidentielles
 Kinshasa/Gombe
 Tél. : +243 825 454 798 / +243 818 149 658
www.azes-rdc.com
 Email : azesrdc@gmail.com / contact@azes.cd

Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

10, avenue des Aviateurs
 Kinshasa/Gombe
 Tél. : +243 812 488 909
www.fec-rdc.com
 La Fédération des entreprises du Congo constitue à la fois la chambre de commerce et d'industrie et la principale organisation patronale de la République démocratique du Congo.

Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (FENAPEC)

65, avenue du Haut Congo
 Kinshasa/Gombe
 Tél. : +243 819 918 281

Confédération des petites et moyennes entreprises du Congo (COPEMECO)

10^{ème} Rue N°2550-558, Petit Boulevard Lumumba, Q/Résidentiel. Kinshasa
 Tél. : +243 815 154 906 / +243 990 020 909
<https://copemeco.cd/>
 Email : info@copemeco.cd

Direction générale des Douanes et Accises (DGDA)

Place Royale boulevard du 30 juin,
 BP 8248 Kinshasa Gombe
 Tél. : +243 818 968 481 / +243 821 920 215
 E-mail: info@douane.gouv.cd / dgda@douane.gouv.cd

Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat Congolais (ANADEC)

Immeuble Royal Entrée C, Boulevard du 30 juin.
 Kinshasa/Gombe
 Tél. : +243 81 51 01 420
www.anadec.cd
contact@anadec.cd



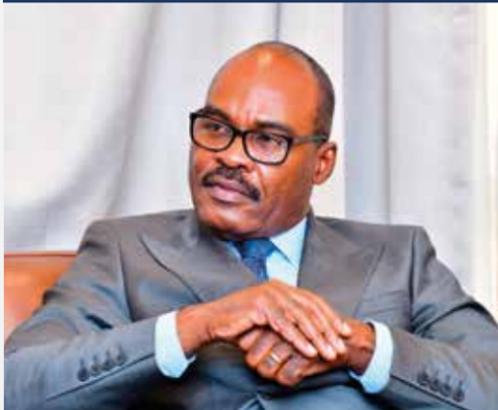
Banques et Assurances

L'environnement bancaire congolais est en pleine évolution et la digitalisation apparaît comme la solution pour booster l'inclusion financière. De nouveaux opérateurs ont saisi les opportunités du marché des assurances après la libéralisation du secteur.

“ Dans le cadre des réformes financières, fiscales et douanières, un effort accru a été déployé pour le renforcement des structures et services de contrôle ainsi que pour l'amorce de la digitalisation des procédures. ”

Allocution du Jean-Michel Sama Lukonde, Premier ministre, le 28 octobre 2022, lors de la présentation officielle de l'économie générale du projet de loi de finances 2023 à l'Assemblée nationale





Entretien avec Nicolas Kazadi, Ministre des Finances depuis le 12 avril 2021. Cet économiste qui a eu une carrière intergouvernementale au sein du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) était précédemment ambassadeur itinérant du Président de la République Démocratique du Congo.

Quelle est la feuille de route des réformes de la RDC adoptant les critères et indicateurs établis par le programme américain du Millenium Challenge Corporation (MCC) ?

Comme vous le savez, les USA appuient la RDC dans différents programmes dont la santé, l'éducation, l'aide humanitaire, à travers notamment l'USAID. Bien plus, la RDC a été déclarée éligible au processus du financement MCC. Ce processus permet à la RDC de s'autoévaluer, de travailler par rapport aux critères considérés comme standards, en vue de pérenniser les efforts de réformes dans différents secteurs de la vie nationale. Cet engagement a été pris au plus haut sommet du pays par Son Excellence Monsieur le Président de la République, lors de la 62^{ème} réunion du Conseil des Ministres.

S'agissant de la feuille de route des réformes, il importe de noter que les réformes du MCC s'alignent aux documents de référence définissant les priorités de l'Etat, dont le Programme National Stratégique de Développement (PNSD 2019-2023), à travers notamment le renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix (pilier 2) et la consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie notamment par l'inclusion sectorielle et croissance inclusive (pilier 3). En plus, elles sont en phase avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2023), en l'occurrence dans les volets renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'état de droit et de la démocratie : gouvernance, réforme sécuritaire, amélioration de l'image de marque du pays et de sa communication (pilier 2) ; lutte contre la corruption et crimes économiques (pilier 4), l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles,

des entreprises et finances publiques (pilier 5), l'amélioration du climat des affaires et de l'entrepreneuriat (pilier 6) et des conditions sociales : santé, éducation, ... (piliers 11).

Le Gouvernement de la RDC est résolument engagé à mettre un terme sur les décennies de mauvaise gouvernance, comme en témoigne la mobilisation accrue des ressources internes, l'amélioration du taux de croissance depuis 2021 qui fait d'elle la plus performante en Afrique Subsaharienne, la lutte contre la corruption, ...

Après plus de 9 ans d'interruption, vous avez conclu en juillet 2021 un nouveau programme économique avec le Fonds monétaire international (FMI) d'une enveloppe globale de 1,52 milliard de dollars. Comment se matérialise ce programme ?

Les institutions de Bretton Woods dont le FMI sont les partenaires stratégiques de la RDC. Avec cette dernière, nous avons considérablement amélioré nos relations, et cela a permis à la RDC de mobiliser des ressources financières nécessaires pour son développement.

Le Programme économique du Gouvernement conclu avec le FMI a permis au pays de mobiliser plus 1,5 milliard USD dont les décaissements successifs contribuent à soulager notre balance des paiements. Ce Programme sert de catalyseur à la mobilisation des ressources financières tant publiques que privées nécessaires à la stabilité macroéconomique et aux projets et programmes de développement de la RDC. En outre, la RDC a bénéficié de 1,5 milliard au titre de la nouvelle allocation des DTS du FMI ainsi que des facilités au titre de l'initiative pour la suspension du service de la dette. Dans ce contexte, l'allocation-pays pour la RDC avec la Banque mondiale s'est accrue considérablement et orientée

vers des projets structurants. Ainsi, un appui budgétaire de 500,0 millions a été débloqué pour la RDC, la première depuis plus de 15 ans.

A ce jour, plus de 7,0 milliards de USD a été mobilisé depuis la conclusion de ce programme et le pays jouit de beaucoup de crédibilité. Ainsi grâce à ce programme, les dépenses d'investissement et dans les secteurs sociaux ont significativement augmenté avec des taux de réalisation de plus de 150%. Il s'agit du commencement d'un nouveau processus qui vient appuyer nos efforts.

Dans le registre des résultats probants, il y a lieu de noter : l'amélioration de la compétitivité du pays ; l'attraction des investissements étrangers ; l'amélioration de la signature du pays améliorée avec la notation de S&P passant de la note de « CCC+/C » (risque substantiel, mauvaise condition économique) à « B-/B » (« Très spéculatif/risqué », avec des perspectives stables). La RDC rejoint ainsi le club des pays africains notés « B- » par l'agence, parmi lesquels le Nigeria et le Cameroun ; la consolidation de la stabilité macroéconomique (stabilité consolidée) :

- La croissance économique est passée de 1.7% en 2020 à 8.5% à fin 2022 ;
- Le taux d'inflation passant de 15.6% en 2020 à 13.1% en 2022 ;
- Les réserves de change ont atteint 4,6 milliards USD en 2022 contre 708,89 millions USD en 2020 et 1,1 milliard USD en 2019.

Dans le domaine de la gestion des finances publiques, des progrès considérables sont particulièrement notés dans la mobilisation accrue des ressources publiques, le financement des actions prioritaires du Gouvernement, la mise en œuvre d'importantes réformes fiscales ainsi que la rationalisation des dépenses publiques au profit de celle liées aux investissements.

Où en est la restructuration de la Banque centrale ?

La restructuration de la Banque Centrale du Congo a connu des avancées notables depuis la promulgation de la loi organique n°18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Cette Loi renforce l'indépendance de la Banque Centrale dans la conduite de la politique monétaire, précise ses missions notamment en matière de stabilité monétaire et de surveillance du secteur bancaire, institue une nouvelle gouvernance et fixe le niveau du capital et des fonds propres afin de préserver son autonomie financière.

« La croissance économique est passée de 1,7% en 2020 à 8,5% à fin 2022 »



Ainsi, le nouveau Conseil de la Banque Centrale a été constitué en 2021 avec la nomination d'un Gouverneur, deux Vice-Gouverneurs et huit Administrateurs.

Au sujet de la recapitalisation, le protocole d'accord portant régularisation des créances de la Banque Centrale sur le Trésor public a été signé le 28 décembre 2021, permettant

à la BCC de disposer des flux mensuels des revenus stables pour son fonctionnement.

S'agissant de la constitution du capital fixé dans la Loi organique, le rapport y relatif a été approuvé en Conseil de la

Banque et transmis au Ministère des Finances pour examen avant son adoption en Conseil des Ministres.

Afin d'accélérer le développement, encouragez-vous les Partenariats Publics Privés (PPP) ?

La politique sur le Partenariat Public-Privé est en cours d'élaboration. Un état de lieux de tous les projets antérieurs exécutés en mode PPP est en cours de réalisation en vue de formuler la politique nationale sur les PPP assorti d'un plan d'action conformément aux observations du FMI.

Par ailleurs, la principale réalisation en matière de PPP est la mise en place du cadre légal et réglementaire. A ce sujet, le pays s'est doté d'une loi sur le PPP en 2018 et l'Unité de Coordination PPP (UCPPP) a été mise en place. Les animateurs de cette structure ont été désignés, le plan d'action pour l'année 2023 sera disponible d'ici la fin du mois de février.

Enfin, le Ministère du Plan vient de finaliser techniquement l'élaboration du PNSD révisé 2023-2027 dont le PPP est prévu comme instrument innovant pour le financement relatif au développement des infrastructures de base.



Entretien avec Francesco De Musso, Administrateur Directeur général de BGFIBank RDC, une filiale du Groupe BGFI créée en 2010. C'est la première et l'unique banque en RDC à avoir obtenu la certification AML 30000, norme internationale conçue pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la certification ISO 9001 version 2015, norme internationale de management de la qualité.

En 2021 et ces derniers mois, quelles ont été vos principales réalisations ?

Conformément à notre nouveau plan stratégique « MBOTAMA YA SIKA » (renaissance), ces derniers mois ont été consacrés à faire de BGFIBank RDC un acteur d'Excellence du système bancaire congolais. Dans la continuité du renouvellement de la certification AML 30000 au premier trimestre par l'organisme indépendant Coficert, nos efforts ont également permis d'obtenir la certification ISO 9001 Version 2015. Cet achèvement fait de BGFIBank RDC la première et unique banque au RDC à être certifiée ISO. Par ailleurs, nous avons également poursuivi l'expansion de notre réseau et la diversification de notre offre produits à travers l'ouverture de nouveaux points de vente et guichets automatiques de billets tant à Kinshasa à l'intérieur du pays, mais également procédé au lancement de notre offre digitale à destination des entreprises et des particuliers.

En quoi consiste le Projet d'entreprise « Dynamique 2025 » ?

Notre projet d'entreprise « DYNAMIQUE 2025 » ambitionne de renforcer le positionnement commercial de BGFIBank RDC sur le marché congolais en intégrant le Top 5 du secteur bancaire en termes de financement à l'économie. Pour ce faire, notre stratégie repose sur la satisfaction totale

du client à travers des engagements fermes en termes de qualité de services et d'accompagnement sur mesure. C'est à ce titre que la démarche Qualité s'est imposée comme un véritable outil au service de la satisfaction du client par l'amélioration et l'optimisation permanentes de notre organisation.

Quelle est votre stratégie de développement ?

Notre stratégie repose sur plusieurs défis à relever afin de se positionner parmi les leaders du marché en qualité de service et en financement octroyé. Parmi les priorités relevées, on note principalement une nouvelle dynamique commerciale pour les entreprises et une diversification de notre offre pour les particuliers. Plusieurs investissements et chantiers innovants ont ainsi été lancés au profit :

-des entreprises : financements sur mesure (trésorerie, investissement, trade finance, etc.) et une offre de services adaptée aux petites et moyennes entreprises et aux entrepreneurs congolais, notamment en matière de cash management et de gestion de trésorerie ;

-des particuliers : digitalisation des services bancaires à travers le lancement de BGFI Mobile, application intégrant à la fois une offre Mobile Banking et une offre Mobile Money. Cette solution devrait nous permettre de bancariser un grand nombre de Congolais bien au-delà de notre réseau traditionnel d'agences tout en apportant des solutions diversifiées de paiement et de services.

En résumé, notre objectif est de faciliter l'accès aux services bancaires à tous les Congolais entrepreneurs en offrant des financements sur mesure et une gamme complète de services innovants et adaptés. Pour ce faire, BGFIBank RDC s'engage toujours plus fortement aux cotés des entrepreneurs et des ménages Congolais afin de se positionner comme partenaire de confiance pour un futur prospère.

Un système bancaire libéral conforme aux standards internationaux

Le secteur bancaire de la RDC demeure dynamique avec un accroissement du total bilan d'environ 40% en 2021. Les banques ainsi que les institutions de microfinance ont fait montre d'une reprise des activités, forte et également soutenue. Fin 2021, le secteur bancaire avait collecté plus de 11 milliards USD de dépôts.

CHIFFRES CLÉS

15

BANQUES COMMERCIALES

21

INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

3

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

4

INSTITUTIONS ÉMETTRICES DE MONNAIES ÉLECTRONIQUES

40

BUREAUX DE CHANGE

71

COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

2

FONDS DE PENSION

7%

TAUX DE BANCARISATION

13%

DE PÉNÉTRATION DES SERVICES FINANCIERS MOBILES

11 109 millions

DE DOLLARS COLLECTÉS PAR LES BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 2021

4 208 millions

DE DOLLARS DE CRÉDITS BRUTS À DÉCAISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021



La Banque Centrale du Congo s'est montrée très réactive face aux impacts financiers causés par la crise sanitaire du Covid 19, annonçant une série de mesures visant à réduire les effets négatifs de l'épidémie sur l'économie congolaise. Ces mesures, en phase avec l'ensemble des mesures prises par les banques centrales, les gouvernements et les institutions internationales, poursuivent principalement un double objectif : Limiter la détérioration de la qualité des actifs en accordant par exemple des reports d'échéances aux entreprises affectées par les effets de la pandémie sans charges d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard afin de permettre aux emprunteurs d'absorber l'impact économique de la crise sanitaire et de s'adapter ;

Soutenir la liquidité des banques en leur donnant, par exemple, accès à des financements peu coûteux afin qu'elles puissent répondre aux demandes de crédits des emprunteurs touchés par la pandémie. La Banque Centrale du Congo qui avait réduit son taux d'intérêt de référence de ►

► 150 points de base à 7,50%, a mis en place un guichet spécial de refinancement pour les opérations d'une durée comprise entre 3 et 24 mois à un coût relativement peu élevé et a abaissé le taux de réserves obligatoires de 2% à 0% sur les dépôts à vue en francs congolais.

En reportant les exigences les plus strictes en matière de fonds propres, la Banque Centrale a permis aux banques d'atténuer la détérioration de la qualité des actifs en leur donnant une plus grande flexibilité dans la gestion des emprunteurs confrontés à des problèmes temporaires de liquidité.

Le système bancaire actuel de la RDC est dominé par les banques étrangères ce qui peut drainer plusieurs avantages économiques à long terme. En effet, les banques étrangères sont connues pour être de grands catalyseurs des entrées d'investissements étrangers. Les banques étrangères disposant d'une branche de banque d'investissement peuvent même pourvoir des conseils aux investisseurs. Cependant, la plus grande banque en termes d'actifs bancaires est une banque locale, la Rawbank.

Le système bancaire congolais a longtemps été à la traîne en termes de cadre juridique et de supervision bancaire. Afin d'améliorer la banque centrale du pays, le gouvernement a décidé d'appliquer les recommandations du FMI en matière de restructuration.

L'entrée des banques étrangères dans une économie

devrait avoir un impact sur la qualité des services financiers à différents niveaux. L'effet de la concurrence incitera les banques locales à réduire les coûts et à accélérer les opérations bancaires.

Le système bancaire congolais devrait voir se développer le réseau des agents bancaires et d'autres innovations d'inclusion financière comme moyen d'accès à la population non bancarisée et d'autres innovations pour libérer le grand potentiel du pays.

Les banques étrangères sont associées à l'efficacité du système bancaire dans les économies émergentes. En RDC, le pourcentage élevé de banques étrangères devrait donc se refléter dans le transfert de technologie et de compétences. En 2022, le secteur bancaire est globalement stable avec un ratio de solvabilité global positif. Le ratio de solvabilité global se situe à environ 12,5% contre un seuil minimal requis de 10%. Par ailleurs, le secteur bancaire demeure assez dynamique au regard notamment de l'accroissement d'environ 40% du total du bilan 2021.

La loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit comporte dix innovations. Elle entrera en vigueur six mois après sa publication au Journal officiel.

La RDC souhaite accéder aux marchés financiers régionaux et internationaux, sa situation actuelle s'avérant être une opportunité pour réaliser l'intégration.

Banque	Actionnaire majoritaire	Pays d'origine de l'actionnaire
Equity Banque Commercial Du Congo (Equity BCDC)	Equity Group	Kenya
FBN Bank DRC SA	First Bank of Nigeria	Nigeria
Citibank	Groupe Citi	USA
Standard Bank Congo	Groupe Standard Bank	RSA
Rawbank	Groupe de sociétés Rawji	Congo
Ecobank RDC	Ecobank Transnational Inc.	Togo
Trust Merchant Bank	Robert Levy	Belgique
Afriland First Bank	Afriland First Bank	Cameroun
Access Bank RDC	Access Bank Plc	Nigeria
Solidaire Banque SA	Akram Mourad	Portugal
SofiBanque	Abdallah Wazni	Grande Bretagne
Advans Banque Congo	Advans SA Sicar	Luxembourg
Bank of Africa RDC	BMCE	Maroc
United Bank for Africa RDC	Groupe UBA	Nigeria
BGFIBank RDC	Groupe BGF	Gabon

ACADEMIA

**Academia,
un compte jeune,
un compte libre**



Conçu pour les jeunes âgés de **13 à 25 ans**, le pack **Academia** est composé de produits et services adaptés pour permettre d'assurer l'avenir des jeunes en toute sérénité.

Le pack Academia inclut :

- **Un compte deux en un : à la fois un compte courant et un compte épargne avec une gratuité des frais de tenue de compte ;**
- **Une carte visa Academia Contactless pour gérer son argent en toute autonomie partout dans le monde ;**
- **Deux services digitaux : SMS Alert et Illicocash.**

Les atouts de la digitalisation

Le coût de traitement d'une opération bancaire via mobile étant 10 fois moins élevé que celui via un distributeur et 50 fois moins élevé que via une agence, la digitalisation apparaît définitivement comme la solution pour booster l'inclusion financière en RDC.

Le pourcentage de la population congolaise vivant en milieu rural est de 65% ce qui traduit la faible couverture des institutions financières présentes en RDC. Face à ce réel problème, seule la digitalisation, au sein des institutions financières présentes, a le potentiel d'augmenter et ce, de manière significative, la pénétration efficace du système bancaire compte tenu de la taille de la RDC. Elle représente ainsi :

- Un impératif pour les institutions financières considérant les habitudes de consommation aujourd'hui modifiées suite à l'avènement du numérique ;
- Un canal prenant de plus en plus d'ampleur face aux canaux traditionnels que sont les agences et distributeurs pour de nombreuses banques de détail ;
- Un élément essentiel susceptible d'accroître l'acquisition et la satisfaction des clients mais aussi de réduire les coûts des institutions bancaires ;

L'essor des Fintechs a profondément transformé le secteur bancaire congolais. Pour faire face à ces mutations, les principaux acteurs du secteur digitalisent leurs services et réorganisent leur fonctionnement. On note ainsi un ralentissement de l'expansion du nombre d'agences, développement de l'Agency Banking (agents bancaires), la création d'un portefeuille électronique permettant aux utilisateurs de payer leurs transactions courantes via QR code, partenariat avec des Fintechs et des télécom.

Cependant, les opérateurs de télécom, qui rognent des parts du marché bancaire en se chargeant d'effectuer une partie des transactions financières, ne sont pas soumis aux mêmes règles prudentielles que les banques commerciales, une situation difficile pour les acteurs du secteur car cela affecte leur rentabilité et réduit inévitablement, toute chose étant égale par ailleurs, leurs fonds propres, à un moment où elles doivent plutôt les renforcer. C'est une évolution inéluctable, qui plus est, jouera un rôle prépondérant dans le développement et la progression du taux de bancarisation mais à laquelle il faut être attentif dans la mesure où ce sont les banques commerciales qui financent l'économie du pays, l'économie réelle.



En juin 2022, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations 2022. Les administrateurs du FMI encouragent les autorités à conforter les cadres de politique monétaire et de taux de change afin de soutenir la stabilité des prix et la viabilité extérieure. Ils sont favorables à ce que les autorités envisagent un resserrement de la politique monétaire au vu de l'inflation croissante. Ils relèvent qu'il est essentiel, pour renforcer la résilience extérieure, de poursuivre la constitution de réserves et de renforcer le rôle du taux de change dans l'absorption des chocs. Ils soulignent la nécessité de poursuivre les efforts visant à conforter l'indépendance, la gouvernance et les sauvegardes de la banque centrale, ainsi que de mener des réformes pour améliorer les cadres de réglementation, de surveillance et de résolution bancaire afin de remédier aux vulnérabilités du secteur bancaire.

Téléchargez la nouvelle application

EquityBCDC Mobile



Plus rapide



Plus performante



Plus sécurisée



L'application EquityBCDC Mobile est disponible pour les clients ayant souscrit au contrat internet banking.



Votre partenaire d'affaires



EquityBCDC

EQUITYBCDC
1909



Entretien avec Jeanne Anie Ekeme, Directrice générale de United Bank for Africa (UBA) en RDC. Après plus de 20 ans d'expérience bancaire, elle est la première femme à occuper ce poste dans ce pays au sein du groupe panafricain UBA.

Comment UBA RDC accompagne-t-il le développement économique du pays ?

La prédominance du secteur minier en RDC ainsi que sa contribution significative dans le PIB du pays laisse entrevoir une participation accrue du système bancaire dans l'accompagnement des entreprises évoluant dans ce secteur, ce qui s'explique par ailleurs.

Toutefois, il convient de relever le fait que d'importants financements dérivent de l'activité minière, ce qui ouvre d'autres opportunités de développement qui intéressent vivement notre Institution Financière. En effet, les taxes collectées de l'activité minière sont orientées vers le financement d'infrastructures diverses (routes, chemins de fer, aéroports, etc.), de l'Énergie (barrages, transport électrique dans la cadre de la distribution d'énergie), de l'éducation (construction des écoles, réhabilitation des Universités), de la santé (construction et réhabilitation des hôpitaux, des centres de santé, etc.)

UBA RDC SA, se positionne comme banque accompagnatrice des entreprises locales désireuses de participer aux appels d'offres pour réaliser tous les projets portés par l'État dans tous ces secteurs clés de l'économie.

En marge de cela, UBA RDC SA prends de gros tickets de financement dans l'énergie, les infrastructures, les hydrocarbures et l'industrie en finançant les multinationales et les grandes entreprises locales évoluant dans ces secteurs.

Nous participons également de façon active à l'inclusion financière et à la bancarisation des activités informelles à travers ses solutions digitales facilitant :

- L'ouverture des comptes via des technologies telles que : USSD à travers notre produit Magic Banking *494#
- L'intelligence artificielle à travers notre banquier virtuel Leo sur WhatsApp, Facebook Messenger, Instagram, Google Chat, ABC.
- CDC qui est application développée in-house
- Les retraits dans les comptes via des cartes de débit à travers notre réseau de distributeurs de billets installés tant dans nos agences qu'auprès de nos partenaires publics et privés
- Les opérations de dépôts facilitées par des partenariats avec les opérateurs de monnaie électronique
- Les transactions d'un compte vers un autre à travers nos applications mobiles à savoir Mobile Banking et Internet Banking.

Quels services bancaires offrez-vous aux entreprises ?

L'offre des banques aux entreprises est globalement la même d'une banque à une autre. Toutefois, UBA RDC SA met à la disposition du marché financier, son réseau de filiales en Afrique et dans le monde pour effectuer des transactions de montants beaucoup plus élevés. C'est dans ce cadre que nous avons pu porter des tickets de plus d'une centaine de millions de dollars dans des secteurs variés. Il convient de noter par ailleurs que nous avons la capacité de faire bien plus.

Sur la PME, nous offrons des produits de financement structurés qui répondent de façon précise aux besoins des entreprises tout en tenant compte des habitudes de paiement qui prévalent dans les secteurs d'activité dans lequel elles évoluent. Pour ce faire, nous fabriquons des produits de financement taillés sur mesure pour nos PME qui in-fine garantissent la pérennité de leur business.

UBA RDC SA met aussi à la disposition des entreprises des solutions de collecte et de paiement digitales qui facilitent les transactions de nos clients et leur offre une excellente expérience.

Quelle est votre stratégie de développement en RDC ?

UBA RDC envisage se déployer à travers toute l'étendue du territoire de notre pays à travers le développement de son réseau de partenaires. Ceci nous permettra de faire profiter à tous de nos solutions de banque digitale et impacter ainsi tous les secteurs de l'économie grâce à un accompagnement de proximité.

Vers la création de la Banque d'Investissement et de Garantie

Le gouvernement tend vers la mise en œuvre effective de la Banque d'Investissement et de Garantie (BIG), une réforme importante visant à garantir les investissements publics et privés en vue de favoriser le développement économique du pays.



La création de cette institution de financement est une priorité qui s'aligne sur le programme d'action du Gouvernement pour la période 2021-2023. Le Premier Ministre a ainsi procédé en février 2022 à l'ouverture officielle des travaux de l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité relative à la mise en place effective de ce projet. Cet atelier organisé par le Ministère de l'industrie permet aux différents participants d'apporter des commentaires nécessaires sur l'étude réalisée par l'équipe Finactu, financée par le FPI avec le BCECO comme Maître d'ouvrage délégué, pour ainsi ouvrir la voie à la matérialisation de ce projet qui va permettre d'accélérer le développement socio-économique de la RDC.

Le climat des affaires reste une préoccupation du gouvernement en vue d'attirer davantage les investisseurs intéressés. La création de cette Banque d'investissement est devenue une priorité pour le gouvernement. Elle contribuera à soutenir l'économie par la création des industries

locales dans notre pays. La création de cette institution de financement est une priorité qui s'aligne sur le programme d'action du gouvernement pour la période 2021-2023 et s'inscrit dans la droite ligne de la vision du Président de la République qui veut faire de son pays, un Etat fort, prospère et solidaire. La restructuration de l'économie porte l'ambition de créer davantage des richesses, de mieux en assurer la répartition entre les différentes couches de la population. La Banque d'Investissement et de Garantie, une fois mise en place, sera un outil important au service du développement économique et social de la RDC qui souffre d'un déficit de manque de financement de l'économie.

Une situation qui met les PME en difficultés pour accéder aux financements d'où la nécessité de mettre sur pied cette Banque d'investissement. La BIG apportera des garanties au bénéfice des Banques commerciales. Elle pourrait même apporter des crédits ainsi qu'une assistance technique aux PME.

**DEVENIR
LA MARQUE
LA PLUS VALORISÉE
DU CONTINENT AFRICAIN***

**Standard
Bank**

Ça se mérite.

* Source : Brand Finance annual ranking of the world's Top 500 Banking Brands

Depuis 1992, Standard Bank RDC s'est développée en tant que banque d'affaires pour devenir l'un des principaux prestataires de services financiers dans le pays.

Standard Bank RDC est une filiale du Groupe Standard Bank of South Africa, la plus grande institution financière d'Afrique avec un actif de plus de 173 milliards de dollars américains.

En RDC, elle offre une large gamme de services bancaires, financiers, commerciaux, d'investissement, de gestion des risques et de conseil aux organisations opérant dans les secteurs porteurs.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, la banque possède une expertise inégalée dans le secteur minier, pétrolier, électrique et infrastructurel. Elle possède également une expertise solide dans le domaine de la télécommunication et de l'agriculture.

Standard Bank dispose de ressources considérables en termes de capitalisation. Cette force réside dans son importante capacité à relier les acteurs opérant en Afrique aux grands marchés mondiaux, en tirant parti de son partenariat avec l'Industrial and Commercial Bank of China (ICBC).

Cette connectivité avec un réseau d'investisseurs en Afrique, Amériques, Europe et Chine lui permet de soutenir les investissements dans tous les secteurs économiques de la RDC. Elle compte parmi ses clients les entreprises locales leaders du marché, les multinationales, et les institutions publiques et paraétatiques stratégiques.

Siège Social : 12, avenue de la Mongala, Kinshasa/Gombe - Tél. +243 819 877 781

Agence de Lubumbashi : 1732, avenue de la Révolution, Lubumbashi - Tél. +243 819 877 780

Agence de Kolwezi : 573, avenue Kasá-Vubu, quartier Biashara, Dilala, Kolwezi - Tél. +243 998 015 504

info@standardbank.cd

www.standardbank.cd

**30
ANS D'IMPACT
POSITIF**

**Standard
Bank**

**NOUS
SOUTENONS
LE VASTE POTENTIEL
DE NOTRE CONTINENT.**

*Imaginez ce que nous
pouvons faire pour vous.*

Standard Bank C'EST POSSIBLE™

Microfinance et inclusion financière

L'importance et la place du secteur de la microfinance dans le processus du développement inclusif de la République démocratique du Congo (RDC) est essentielle.

Le Conseil d'administration du Fonds africain de développement, le guichet de prêts concessionnels du Groupe de la Banque africaine de développement, a approuvé, le 1er décembre 2022, l'octroi d'un don de 12 millions de dollars à la RDC pour mettre en œuvre le Projet d'appui au développement du secteur financier et d'inclusion financière dans le pays. Le financement va permettre de soutenir les réformes du secteur financier de la RDC et d'améliorer l'inclusion financière des populations vivant en milieu rural, des populations vulnérables – femmes et jeunes notamment –, ainsi que des micros, petites et moyennes entreprises. En octobre 2019, le Président de la République avait lancé à Kinshasa, le programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ce programme vise à combattre le caractère multidimensionnel de la pauvreté, qui frappe près de 69% de la population congolaise vivant essentiellement dans les milieux ruraux et périurbains. La microfinance s'avère être l'outil incontournable pour atteindre ces objectifs.

La participation des deux organisations professionnelles de la microfinance en RDC (ANIMEF et APROCEC) dans ce programme permet d'aller vers les plus démunis, atteindre les personnes qui ne peuvent pas ouvrir des comptes dans les grandes banques.

La microfinance est un secteur d'activités (microcrédit,



épargne, transferts d'argent et micro-assurance) destiné à des personnes qui n'ont pas d'accès aux institutions financières classiques, en raison de leur profil socio-économique dégradé. Dans le cas spécifique de la RDC, l'expansion du secteur a démarré lentement.

Les technologies financières, ou « fintech » et, en particulier, la banalisation de la téléphonie mobile ont facilité l'élargissement de l'accès aux services financiers pour des populations difficiles à atteindre à moindre coût et pour un risque minimal. La microfinance sert, par ailleurs, à encourager les petits entrepreneurs, à booster les micro-entrepreneurs.

Depuis 2008, le PNUD et UNCDF travaillent ensemble dans les domaines de la microfinance et de la finance inclusive pour aider le Gouvernement de la RDC à relever les défis de développement en particulier ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités. À travers le projet ACTIF (Action, Changement, Transformation par l'inclusion financière), le PNUD et UNCDF en partenariat avec l'Ambassade de Suède œuvrent à digitaliser les coopératives d'épargne et de crédit et les institutions de microfinance de la RDC.

La Banque Centrale du Congo a créé un site ayant pour but d'aider les institutions de microfinance à soumettre leurs états périodiques et à consulter les différents textes légaux et réglementaires en vigueur : <http://microfinance.bcc.cd/>.



DÉCOUVREZ VISA, LE RÉSEAU QUI NOUS RELIE LES UNS AUX AUTRES



VISA



Entretien avec Sophie Kafuti, Directeur Pays de VISA, leader mondial des technologies de paiement, qui entend soutenir et développer l'écosystème congolais des paiements tout en promouvant une main d'œuvre locale qualifiée et en contribuant au développement économique de la RDC.

Pourquoi avoir choisi la RDC pour ouvrir le 1^{er} bureau VISA en Afrique centrale ?

La République Démocratique du Congo offre un choix évident avec un marché intérieur de plus de 100 millions d'habitants, l'opportunité de relever le taux d'inclusion financière qui à ce jour est estimé à environ 7%, les nouvelles opportunités offertes par les opérateurs mobiles ainsi que les facilitateurs des paiements et les Fintechs. De plus, la vision du Gouvernement élaborée dans son Plan National du Numérique horizon 2025, a offert une motivation pour l'installation de Visa.

Aussi, nous avons mis à la disposition du Gouvernement congolais, avec lequel nous collaborons, différentes solutions afin de faciliter, fluidifier et sécuriser les échanges financiers entre le Gouvernement et les populations.

Avec l'ouverture officielle de son bureau à Kinshasa, la société Visa entend saisir l'opportunité de numériser l'activité économique de la RDC en collaboration avec le Gouvernement pour la réalisation de leurs objectifs de digitalisation afin de permettre à la population et aux opérateurs économiques d'avoir un large accès aux diverses formes de paiements électroniques et ainsi permettre que la majorité des transactions commerciales ou financières en espèces soient progressivement remplacées par le paiement électronique.

Quelle valeur ajoutée apportez-vous aux acteurs économiques ?

Le réseau mondial de Visa est une plateforme accessible, fiable et sécurisée visant à faire progresser l'inclusion financière et

favorisant l'interopérabilité entre les institutions financières et les sociétés de téléphonie mobile au travers notamment de notre collaboration avec les fintechs.

Nous offrons à nos partenaires et aux populations, une plateforme de paiement sûre et évolutive. Nous mobilisons également les ressources humaines nécessaires pour apporter une meilleure assistance à nos partenaires.

En permettant aux populations d'entrer dans un système financier structuré, nous renforçons les économies mondiales. Nous investissons massivement dans le développement de solutions facilitant la vie, surtout pour les habitants vivant dans des zones reculées.

Nos actions ont pour objectif d'aider les entreprises et notamment les petites et moyennes entreprises à prospérer en permettant à terme des créations d'emplois non seulement chez les partenaires Fintech mais aussi chez les commerçants acceptant les paiements digitaux.

En Afrique et particulièrement en RDC, notre but est de permettre aux particuliers et aux entreprises de pouvoir accéder à des moyens de paiement et d'autres services financiers sûrs, pratiques et abordables, et pouvoir les utiliser pour leurs besoins quotidiens ainsi que leurs objectifs à long terme.

Nous développons des solutions qui s'adaptent aux spécificités locales afin qu'elles deviennent des outils pour faciliter le quotidien de nos consommateurs. Un exemple pertinent dans nos régions est l'accès à des services d'envoi et de réception d'argent.

En partenariat avec la Banque Centrale du Congo ainsi que le Fond pour l'inclusion financière (FPM), nous avons récemment lancé le Programme d'Education Financière et Digitale (PEFD). Sa mise en œuvre se fera sur une durée de 3 ans. Le but ultime de ce programme est d'améliorer les connaissances et de rendre les personnes compétentes dans la gestion optimale de leurs finances et ce, dès le plus bas âge. Il s'inscrit dans la continuité du Programme National d'Education Financière adopté en 2016 afin de promouvoir l'inclusion financière et réduire le niveau de pauvreté en RDC.

Comment l'ANAPI vous a aidé dans votre implantation et vos différents partenariats ?

L'ANAPI que nous tenons à remercier une fois de plus, est en effet l'un des partenaires clés de Visa pour son implantation en République Démocratique du Congo. Visa a reçu un accompagnement de qualité tant dans le suivi de son processus d'enregistrement auprès du Guichet Unique de création d'entreprise, dans l'élaboration des recommandations permettant le déploiement des activités de Visa en RDC, que dans la mise en relation avec les autorités congolaises.

La nouvelle réglementation de change

En 2018, la Banque centrale du Congo a annoncé l'introduction d'une nouvelle réglementation sur la circulation des monnaies étrangères en République Démocratique du Congo. La circulation des monnaies étrangères est dorénavant davantage surveillée même si elle est autorisée.

La réglementation des changes désigne l'ensemble des dispositions légales et réglementaires régissant les opérations de conversion d'une monnaie nationale contre les devises étrangères.

La monnaie nationale est un des symboles de la souveraineté étatique. Deux principaux objectifs sont assignés à la politique de change de la BCC : lisser les variations des cours de change ; améliorer le niveau des réserves internationales. Désormais, il est interdit de circuler dans le pays avec un montant en monnaies étrangères supérieur ou égal à 10 000 dollars, excepté si certaines conditions sont remplies préalablement. Toute personne physique ou morale ne peut voyager sur le territoire national avec un montant de monnaies étrangères égal ou supérieur à 10 000 dollars américains ou son équivalent en d'autres monnaies étrangères, excepté dans les localités dépourvues de points d'exploitation de banques commerciales, d'autres institutions financières habilitées ou de représentation de la Banque centrale du Congo (BCC).

Un détenteur d'un montant supérieur doit en faire la déclaration auprès des services de la douane ou à défaut auprès de ceux de la migration au départ et à l'arrivée, en justifier l'origine et la destination. La circulation des billets de banque en monnaies étrangères, au-delà de ce plafond, doit faire l'objet d'un transfert bancaire ou être couverte par une autorisation expresse des services de la douane ou à défaut de ceux de migration opérant à l'aéroport, port ou à la gare.

Sur le marché, on peut constater que les prix des biens et services sont fixés en monnaie étrangère alors que la



loi l'interdit. Ainsi, de nombreux propriétaires de locaux commerciaux ou d'habitation refusent d'appliquer la nouvelle réglementation de change. Ces derniers fixent le coût du loyer et son paiement en dollars américains. Il s'observe à travers le pays, des marchés de plus de 10 000 dollars qui sont parfois conclus en dehors du circuit bancaire.

Quant au régime de sanction, la nouvelle réglementation de change prévoit 50% de pénalité pour toute personne qui tenterait de franchir les frontières de la RDC avec 10 000 dollars américains ou son équivalent en monnaie nationale. Cette réforme introduite par la BCC est motivée par sa volonté de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les nouvelles dispositions visent à sécuriser les voyageurs détenant des billets de banque, d'une part, et d'autre part, à maintenir au sein de son environnement les bonnes pratiques conformes aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

Le secteur financier congolais est un secteur en pleine évolution. En effet, il est composé de près de 250 acteurs dont 15 banques, 71 coopératives d'épargne et de crédit, 21 institutions de microfinance. A l'appui de leur demande d'agrément d'une entreprise de micro-crédit, les promoteurs doivent présenter un dossier complet à Madame le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.



Entretien avec Pascal Doye, Directeur général de la Société Financière d'Assurance (SFA Congo), créée en 2017 et agréée par l'ARCA en 2019 pour effectuer les opérations d'assurances de la branche non vie.

Quels produits proposez-vous aux entreprises ?

Nous avons des offres allant des petites entreprises aux multinationales, permettant d'assurer les risques obligatoires en RDC que sont la Responsabilité civile des véhicules de l'entreprise, l'incendie, la construction et autres chantiers, le transport de marchandises à l'importation, la responsabilité civile des transporteurs aériens, maritimes et fluviaux. Mais aussi bien d'autres couvertures non obligatoires mais tout aussi importantes comme les protéger les employés contre l'accident du travail, le bris de machine, la perte d'exploitation, les risques de violence politique, les véhicules de la société en tous risques, le transport de marchandises, la responsabilité civile professionnelle, et bien d'autres garanties annexes. Pour rassurer nos clients, nous avons fait appel aux meilleurs, tels la SCOR, leader de notre programme de réassurance, et sommes en partenariat avec des groupes de renom, comme Allianz, AIG, Cigna Healthcare et bien d'autres.

Venez nous voir et nous vous conseillerons fonction de vos besoins !

Comment se traduit le partenariat stratégique que votre compagnie d'assurance a conclu avec Cigna Healthcare ?

Notre approche a été d'apporter le meilleur en termes de santé pour nos clients afin qu'ils puissent se soigner partout dans le monde en cas de besoin, et Cigna Healthcare, dont nous avons obtenu l'agrément du régulateur en RDC, répond à cette ambition. Et pour cela, nos clients ont un accès direct à une plateforme web et une application utilisable sur smartphone

les mettant en relation avec des professionnels de santé et leur permettant de suivre la prise en charge de leurs soins.

Quels conseils donneriez-vous à un nouvel investisseur ?

Outre venir nous voir... je dirais tout simplement de protéger l'investissement qu'il fera en s'installant en RDC, que ce soit son outil de travail (immeubles, machines, véhicules divers, etc.), ainsi que son personnel, celui qui produit et apporte de la valeur. L'assurance permet cette protection selon ses besoins et nous sommes là pour le conseiller. Penser, non pas en termes de coût de l'assurance, mais plutôt à la question : qu'est-ce que je perds si je ne m'assure pas (outre les pénalités pour les assurances obligatoires en RDC). Cela veut dire que l'investisseur doit prévoir dès le début l'assurance dans son budget prévisionnel afin qu'elle ne soit plus considérée comme un surcoût.

Qu'elle est votre orientation stratégique pour les années à venir ?

Notre stratégie de développement est multiple : maintenir notre leadership sur le secteur des entreprises, que ce soit les multinationales, les grandes et moyennes entreprises. Parallèlement, nous accélérerons notre accompagnement des petites entreprises, ainsi que des particuliers, avec des offres adaptées afin de protéger leurs biens et leurs proches. Un travail de pédagogie est nécessaire, tant l'assurance est actuellement une notion méconnue sur le territoire, qui apparaît souvent comme un coût, alors qu'elle permet de se protéger et de protéger les tiers endommagés en cas de sinistre, et évite des conséquences financières et sociales dramatiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous allons continuer à développer notre présence en province, nouer des partenariats avec des banques partenaires, ainsi qu'optimiser encore plus notre gestion d'indemnisation en cas de sinistre : notre plus grande force commerciale.

Le dynamisme du marché des assurances

Le chiffre d'affaires du secteur des assurances de la République Démocratique du Congo (RDC) est passé de 70 millions USD en 2018 à plus de 268 millions USD en 2022. Cette croissance est due à l'entrée sur le marché de nouveaux opérateurs.

CHIFFRES CLÉS

7 SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON VIE

3 SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE

2 ENTREPRISES DE RÉASSURANCE

27 INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

7%

DU MARCHÉ DES ASSURANCES RÉELLEMENT CAPTÉ

100 millions

D'ASSURÉS POUR LE MARCHÉ ACTUEL

800 millions

D'ASSURÉS POUR LE MARCHÉ RÉEL

268 millions

DE DOLLARS DE PRIME EN 2022

3 à 4 milliards

DE DOLLARS D'ICI 2027



39 opérateurs d'assurances : 10 entreprises d'assurances, 2 entreprises de réassurances et 27 intermédiaires d'assurances. Le potentiel du marché d'assurance en RDC n'est cependant pas suffisamment exploité. Aussi, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ARCA, pousse l'assurance à contribuer à l'économie et a rendu obligatoire un bon nombre de produits d'assurance ce qui stimule la croissance du marché congolais.

L'arsenal juridique actuel permet d'arrêter l'évasion des primes d'assurances afin que celles-ci contribuent au financement de l'économie congolaise. Le développement du secteur des assurances contribue aussi à la mobilisation des recettes de l'État. Ainsi, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) collectée en 2021 est de plus de 21 millions de dollars contre environ 15 millions de dollars en 2019.

Parmi les produits assurances les plus sollicités en RDC, on trouve l'assurance incendie, la responsabilité civile automobile, l'assurance-crédit, l'assurance marchandises transportées et l'assurance maladie.

Le cadre novateur instauré par la loi du 17 mars 2015 permet, d'une part, de s'assurer que les 6 assurances obligatoires soient respectées et souscrites en RDC et, d'autre part, d'effectuer un travail intensif de sensibilisation et de vulgarisation des assurances.

L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a acté en 2019 la libéralisation du secteur des assurances. Dès cette année, six opérateurs (trois pour l'assurance non-vie, un pour l'assurance vie et deux pour le courtage) ont pu opérer sur le marché, aux côtés de la Société nationale d'assurance (Sonas), l'opérateur public historique ayant longtemps conservé le monopole. Depuis mars 2020, un autre opérateur s'est positionné après avoir obtenu son agrément de l'ARCA : le panafricain Sunu. En 2022, le secteur compte



► Un marché en forte croissance trois ans après sa libéralisation puisqu'il est passé de 100 millions de dollars en 2019 à plus de 220 millions en 2021. D'après les chiffres annoncés par l'autorité de régulation de ce secteur, les primes des compagnies d'assurances pourraient atteindre 800 millions de dollars par an si le secteur des assurances travaillait dans les conditions optimales. La digitalisation fait partie d'une des stratégies importantes de l'ARCA car, le secteur des assurances regorge beaucoup d'informations, des données dont les contrôles ne peuvent pas se faire manuellement. Pour relever ce défi, un système permettant de gérer certains certificats d'assurance émis automatiquement a été déjà lancé, l'étape suivante étant

celle des réseaux sociaux et d'autres applications mobiles. L'ARCA a l'ambition non seulement d'en faire un secteur dynamique d'un point de vue économique, mais aussi inclusif, c'est-à-dire offrant les produits d'assurances adaptés aux besoins de la population et accessibles au plus grand nombre. Elle projette ainsi une évolution de 3 à 4 milliards de dollars d'ici 2027. Il est interdit de souscrire une assurance directe à l'étranger pour un risque concernant une personne, un bien ou une responsabilité, situés sur le territoire national ou auprès d'une entreprise non agréée pour réaliser des opérations d'assurances en République Démocratique du Congo conformément aux dispositions de l'article 400 de la loi.



Potentiel dans la branche IARD (non vie)



Potentiel dans l'assurance vie



La micro-assurance, l'assurance agricole et les assurances obligatoires

Du 20 au 24 février 2023, s'est tenue à Kinshasa la 47^{ème} assemblée générale de la FANAF sous le thème : « L'assurance africaine : comment exploiter au maximum son potentiel pour une prospérité partagée ».

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) est une association professionnelle qui s'est fixée comme objectif majeur de favoriser la création de sociétés d'assurances purement locales avec des capitaux entièrement ou partiellement africains. Son siège social est implanté à Dakar au Sénégal et comptait en son sein plus de 203 sociétés membres en 2022.

La FANAF a pour mission prioritaire de promouvoir le secteur de l'assurance et de la réassurance en Afrique et de renforcer son marché à l'échelle du continent. La FANAF souhaite s'appuyer sur la micro-assurance, l'assurance agricole et les assurances obligatoires pour transformer leur potentiel en véritables opportunités d'affaires. Une mise en place des programmes de micro-assurance est effectivement nécessaire pour alléger les fardeaux des populations à revenus faibles.

A travers une micro-assurance agricole fiable, abordable et innovante, les agriculteurs en RDC pourraient accroître leur rendement et leurs profits face à des conditions météorologiques défavorables dues aux changements climatiques. L'assurance agricole incitera les agriculteurs à produire plus et, ainsi, augmenter leur production et contribuer à réduire l'insécurité alimentaire en RDC et sur le continent. Rappelons qu'avec environ 80 millions d'hectares de terres arables non exploitées, la RDC pourrait nourrir 3 milliards de personnes soit presque trois fois la population du continent africain.

L'objectif principal de ces assises était l'accroissement du taux de pénétration des assurances en Afrique, la promotion des assurances obligatoires en zone de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance, et la contribution de la réassurance pour rendre l'industrie des assurances florissante.

LE MARCHÉ POTENTIEL DES ASSURANCES EN RDC ESTIMÉ À PLUS D'UN MILLIARDS USD

Le gouvernement tient à la réforme de ce secteur pour augmenter son taux de pénétration en renforçant le contrôle, ce, en perspective de contribuer davantage au développement du secteur financier du pays, au soutien à la transformation économique et à la participation des congolais à la prospérité. L'ARCA note ces avancées dans le secteur d'assurances :

- Une harmonisation de textes réglementaires dont 11 décrets ministériels, 11 arrêtés ministériels, 3 arrêtés ministériels, 16 règlements et 3 circulaires ;
- Une diversification des activités du marché avec la Banque assurance et la Gestion d'assurance maladie ; La mise en place de tarifs minimums dans quatre branches ;
- La mise en place d'un Système National d'Emission de Certificats d'Assurances (SNECA).

Le marché pour la RDC est :

- Dynamique en impactant les secteurs clés de l'économie à travers ses innovations, ses acteurs, ses produits et ses performances ;
- Inclusif en offrant les produits d'assurances adaptés aux besoins de la population et accessibles au plus grand nombre ;
- Equitable en procurant des bénéfices aussi bien pour les acteurs du secteur que pour les souscripteurs de produits d'assurance ;
- Conforme aux standards internationaux en respectant les pratiques internationalement reconnues en matière de solvabilité entre autres.

Sur le plan institutionnel, les participants ont mis en place un nouveau bureau exécutif afin de défendre les intérêts de l'industrie africaine des assurances durant les trois prochaines années. Ils ont aussi revisité les statuts de la FANAF pour améliorer la gouvernance de son secrétariat général. Pour réinventer l'entreprise d'assurances de demain, la micro-assurance, les assurances obligatoires, l'assurance agricole sont les premières niches sur lesquelles la FANAF travaille pour transformer le potentiel qu'elles présentent en véritables opportunités d'affaires. Dans cette dynamique, les acteurs de la réassurance sont des partenaires privilégiés pour accompagner l'industrie d'assurance dans les rapports gagnant-gagnant.

Le ministre des Finances de la RDC, présent lors de cette

assemblée, Nicolas Kazadi, a formulé le vœu de voir tous les acteurs respecter désormais la législation congolaise en passant par les compagnies locales agréées par l'ARCA pour la couverture des risques localisés en RDC.

Le processus passera effectivement par le respect de la réglementation, le respect des tarifs minimum, la présentation des produits adaptés et appropriés, le respect des engagements notamment par le paiement diligent des prestations par les entreprises d'assurance. Pour soutenir la croissance, il s'agit d'augmenter le taux de pénétration de l'assurance en créant notamment des produits adaptés aux besoins de la population.

Les 29 pays membres de la FANAF se retrouveront en Mauritanie en février 2024 pour la 48^{ème} édition.

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ARCA continue le processus de libéralisation du secteur afin de l'ouvrir à d'autres opérateurs de manière à ce que le secteur des assurances apporte à la RDC des capitaux importants. Pour opérer dans le secteur des assurances en RDC, il faut constituer une entreprise de droit congolais.



SFA
Société Financière
d'Assurance

Plus qu'une Assurance!

www.sfa-congo.com

La SFA Congo est une société d'assurance créée en 2017, et agréée par l'ARCA en 2019. Elle opère dans la branche d'assurance non-vie et est la partenaire privilégiée des «Corporate» en République Démocratique du Congo. Elle repose sur un modèle innovant avec des réassureurs mondiaux de premier ordre. La SFA travaille avec une équipe d'experts dont la motivation est un accompagnement personnalisé, le respect des engagements, l'éthique et le professionnalisme.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ASSURANCE CONGO (SA/CA)
Société anonyme avec conseil d'administration, au capital de dix millions de dollars américains (10.000.000 \$) entièrement libérés.
Siège social : Boulevard du 30 juin, n° 134, Commune de la Gombe, Kinshasa (RDC).

N° d'agrément ARCA : 12002
N° RCCM : CO/KNG/RCCM/17-B-00917
N° Id. Nat. : 01-62-N22581Y
N° Impôt : A1 71451 5X

Agriculture, élevage, pêche et agro-industries

En vue d'assurer la souveraineté alimentaire de la République démocratique du Congo, le Président prône la signature d'un partenariat gagnant-gagnant avec les investisseurs. Pour l'émergence du secteur, le gouvernement a notamment créé huit zones agro-industrielles.

“ Avec ses terres arables à perte de vue, 80 millions d'hectares, et son régime hydrologique régulier, la RDC présente le meilleur potentiel de production et transformation des produits agricoles. ”

Discours de présentation de la politique de la diversification de l'économie congolaise par le Président Félix Antoine Tshisekedi devant les participants du Sommet de Dakar II le 25 janvier 2023.





Depuis le 24 mars 2023, José Mpanda assume les fonctions de ministre de l'Agriculture. Le secteur agricole congolais demeure une priorité et constitue un axe important du Programme d'action du Gouvernement.

Né le 31 août 1971, José Mpanda Kabangu, après des études de droit, a été conseiller juridique du Comptoir de diamants Kasai wa Balengele de 1998 à 2000. Il fut également conseiller et spécialiste en résolution des conflits du travail de plusieurs entreprises et ONG. A partir de 2000, il devint avocat aux barreaux de Kinshasa-Gombe et de Mbuji-Mayi.

José Mpanda a fait ses premiers pas en politique en 2007 en intégrant comme conseiller le cabinet d'Alphonse Ngoy Kasanji, gouverneur du Kasai-Oriental. En 2011, il est élu député national de Mbuji-Mayi. Réélu député national en 2018, il devient président du groupe parlementaire ADRP-G18.

Le 29 août 2019, José Mpanda est nommé Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique dans le gouvernement Ilunga, le premier gouvernement du Président Tshisekedi. Il sera un des rares ministres à conserver son poste dans le gouvernement Lukondé, une reconduction consécutive à une reconnaissance du travail effectué dans le gouvernement précédent. « Un ministère est le socle du développement » a-t-il affirmé lors de sa précédente nomination où il a procédé à la modernisation et à la viabilisation des centres et instituts de recherche mais aussi à la valorisation des chercheurs congolais.

Homme de grand défi, José Mpanda pourra encore se distinguer à la tête du ministère de l'Agriculture pour tendre vers cette sécurité alimentaire tant recherchée de la population congolaise. Ce juriste de formation devra notamment accélérer le programme de l'Agenda de la Transformation Agricole de la République Démocratique du

Congo (ATA-RDC), initiative du Chef de l'état, mis en œuvre en février 2022. L'ATA-RDC passe en 2023 notamment par l'augmentation du budget alloué au ministère de l'Agriculture, la création de huit zones agro-industrielles et l'expérimentation du manioc dans la filière de panification. Le budget du ministère de l'Agriculture chiffré à 709 millions USD est ainsi en hausse de plus de 50% par rapport à l'exercice 2022.

Avec 80 millions d'hectares de terres arables et son régime hydrologique régulier, la RDC présente le meilleur potentiel de production et transformation des produits agricoles. Face à cet énorme potentiel, le Président Félix Tshisekedi prône un partenariat gagnant-gagnant avec les bailleurs des fonds et autres investisseurs. Le secteur peut en effet largement permettre les fondations de la diversification économique en optant pour la production.



L'agriculture, un des piliers de la diversification économique

En RDC, le potentiel agricole est l'un des plus importants de la planète. L'agriculture, d'après plusieurs experts, fait partie des meilleures possibilités de diversification de l'économie nationale.



D'après la Banque africaine de développement (BAD), la République démocratique du Congo (RDC) exploite actuellement 8 millions d'hectares de terres arables, soit 10% de son potentiel qui est le second plus important de la planète après celui du Brésil. Aussi, le Président de la République Félix Tshisekedi a appelé le gouvernement à apporter le soutien pour l'émergence de ce secteur. Il appelle à impulser et à coordonner la transformation des atouts naturels dont regorge le pays tels que la disponibilité de 80 millions d'hectares de terre arables, une démographie dense et l'expérience avérée dans la production du riz, du manioc, pommes de terre, maïs, dans certains territoires. A titre d'exemple, à partir de 2023, les achats des produits alimentaires du gouvernement ainsi que ceux de la Présidence de la République devront se tourner vers les produits agricoles issus de la production locale.

En RDC, plus de 50% de la production de fruits et de légumes est perdue en raison d'une chaîne de valeur déficiente, notamment en matière de stockage et de transport. L'offre ne rencontre pas la demande pourtant abondante. Pour réhabiliter l'agriculture, il convient d'investir au préalable dans l'électricité et les routes ou voies d'évacuation, seule façon de booster l'industrie agropastorale et créer des emplois pour les jeunes.

Dans la vision de créer un secteur agricole transformé, générateur des richesses et créateur d'emplois, le Président Tshisekedi a initié un programme dénommé l'Agenda de la Transformation Agricole (ATA-RDC). Ce programme prend en compte un grand nombre d'aspects en termes de chaînes de valeurs des cultures vivrières et pérennes, mais aussi en termes d'infrastructures. Ce programme sera mis en œuvre par l'institution internationale d'agriculture tropicale (IITA). ▶

- Le démarrage des activités se déroulera en plusieurs phases dont la première couvre la période 2022-2023.

Concrètement, ce programme s'articule autour des axes prioritaires permettant d'avoir un impact rapide, à savoir la relance de la filière semencière des spéculations du manioc, maïs, riz, soja et haricot ainsi que le renforcement des capacités des régions agricoles mis en place par le programme volontariste agricole (PVA) sous sa coordination, géré par l'entreprise Bio Agro-Business (BAB).

En ligne de mire de ce programme se trouve : l'exécution du projet de développement des 145 territoires (PDL-145T), les efforts de plaidoyer et de promotion de la farine panifiable dans la boulangerie et la pâtisserie par la cellule d'appui au programme d'urgence intégré de développement (CAPUIDC), le projet de la gestion et de la lutte contre la striure brune financé par l'USAID pour le développement des variétés saines de manioc, tolérantes et résistantes à la maladie de la striure brune de manioc présente en RDC, le projet intégré de croissance agricole dans les grands-lacs (PICAGL) financé par la Banque mondiale, dont l'objectif est d'augmenter la productivité agricole dans la zone Est du pays qui a porté les stigmates des guerres et d'améliorer l'intégration régionale agricole entre la RDC et le Burundi ; le projet d'entrepreneuriat des jeunes en agrobusiness (PEJAB) financé par la Banque africaine de Développement, les interventions dans la prévention et la lutte contre la chenille légionnaire attaquant le maïs avec les ressources financières de l'USAID, le projet régional SISCA, financé par le FIDA, dont la RDC est parmi les 3 pays-bénéficiaires, qui opère dans le renforcement d'un partenariat public-privé d'approvisionnement en semences de qualité à petit prix.

UN LABORATOIRE EN BIOTECHNOLOGIE AGRICOLE À KALAMBO

Située dans l'Est de la République Démocratique du Congo, à 15 Kilomètres de la ville de Bukavu, la station de Kalambo se spécialise dans la transformation des maniocs en plusieurs dérivés comme des biscuits et des gâteaux. Afin de promouvoir la consommation locale et d'assurer la sécurité alimentaire, un laboratoire en biotechnologie agricole y a été construit et a été inauguré en 2019. Ce laboratoire de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IIAT), le deuxième laboratoire de ce type en Afrique après celui du Nigéria, diagnostique les problèmes qui impactent les cultures incluant le manioc, les bananes, le maïs et le soja, pour trouver des solutions.

CHIFFRES CLÉS

80%

DE LA POPULATION TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

80 millions

D'HECTARES DE TERRES ARABLES

8 millions

D'HECTARES DE TERRES ARABLES EXPLOITÉES

36%

DU PIB EN 2020

D'autres projets sont en attente de démarrage tels que : le programme national de développement agricole (PNDA) financé par la Banque mondiale dont l'objectif est de réduire la pauvreté rurale tout en rétablissant et modernisant les systèmes de production agricole et de mobiliser des investissements importants dans le secteur agricole, la lutte contre les maladies de nécroses du manioc, la transformation et la commercialisation des produits agricoles considérant les femmes et les jeunes comme cibles prioritaires sont également inscrits dans cet agenda.

Pour l'exercice 2022, les crédits prévus en faveur du secteur de l'agriculture sont chiffrés à plus de 684,6 milliards de CDF soit 342,3 millions de dollars.

En outre, le but de la création de ce laboratoire est d'apporter un soutien aux initiatives locales et gouvernementales. En effet, le projet PICA et la Banque mondiale ont joué un rôle d'assistant technique dans ce projet. Ces deux institutions vont travailler avec le gouvernement, avec l'INERA (Institut national pour l'étude et la recherche agronomique), avec le SENASEM (Service national des semences) pour assister et engager les meilleures technologies, les meilleures semences, les meilleures pratiques agricoles adéquates avec les bénéficiaires. Enfin, des partenariats sont noués pour offrir des formations théoriques et pratiques aux cadres congolais.



Entretien avec Tisya Mukuna, Président Directeur général de la Kinoino Café qui a fait partie du Groupe de 100 Femmes Leaders Mondiales (G100). Elle a été nommée l'une des 50 femmes les plus influentes d'Afrique par ICN et parmi les 30 entrepreneurs les plus influentes d'Afrique par le magazine Forbes.

Comment êtes-vous arrivée à créer le premier café 100% congolais, premier café provenant de Kinshasa ?

Tout d'abord, il faut préciser que j'ai fait une école de commerce avec un Master en marketing et un MBA en négociation des affaires. J'ai donc toujours eu cette appétence à vouloir monter ma propre affaire. J'ai pensé rapidement me tourner vers l'agroalimentaire et comme tout le monde me disait que le café ne poussait pas à Kinshasa, je me suis obstinée. Aujourd'hui j'ai 20 hectares de café à Mont-Ngafula et une usine de transformation et d'emballage à Kingabwa. Le développement de La Kinoino met un point d'honneur à valoriser le terroir et le savoir-faire congolais. Il s'agit là de concurrencer les produits importés par l'excellence de nos propres produits. Il faut savoir qu'au Congo, beaucoup de nos compatriotes pensent que les produits importés sont meilleurs que les produits locaux. Or, nous produisons localement un produit de grande qualité et accessible au grand public. Plus qu'un produit, j'offre avec La Kinoino la parole à un nouveau leadership : jeune, local et féminin

Quelle est votre stratégie de développement ?

Depuis 2021, nous sommes en vente dans quatre villes de la RDC : à Kinshasa, à Matadi, à Boma et à Lubumbashi. Cette implantation est un développement positif pour un produit local car nous n'avons commencé la commercialisation qu'en 2020. En 2022, nous avons inauguré notre usine de transformation de café et d'emballage à Kinshasa. C'est

la première usine privée de café, de plus avec à sa tête une femme de moins de 35 ans !

Notre développement futur consiste à cibler le grand public. Actuellement, nous sommes surtout en vente dans les supermarchés. Or, au Congo, seule certaine catégorie de consommateurs va y faire ses courses. Comme nous voulons offrir la disponibilité de nos produits au plus grand nombre, nous allons mettre en place des chariots de café qui seront proposés même dans des quartiers excentrés ou des zones reculées et dans les marchés. Cela rentre dans un programme dénommé : « Un chariot, un boulot. » Pour chaque chariot mis en place, il y a en effet un travail à la clé. Chaque pousseur de chariot sera formé à l'auto-entreprenariat avec une partie commerciale et le parrainage d'une maman, ces femmes qui font des pâtisseries et qui profiteront des chariots pour les commercialiser. Voici notre projet de développement local.

Pour l'international, nous envisageons d'exporter notamment chez nos voisins au Congo-Brazzaville puis vers les marchés européen, asiatique et américain.

A long terme, nous ambitionnons de créer des coffee shops et que La Kinoino devienne un véritable style de vie. Notre challenge serait que dans les institutions gouvernementales, dans les hôtels, dans les aéroports, La Kinoino soit présente. On ne peut pas demander de consommer congolais si nos instances ne consomment pas congolais. L'ANAPI pourrait aider à mettre cette philosophie en place. Soyons fiers de nos produits !

Quel conseil donneriez-vous à un entrepreneur souhaitant investir en RDC ?

Il faut tout d'abord investir dans un secteur d'avenir et, pour moi, il s'agit avant tout de miser sur l'industrialisation de notre pays. Par exemple, la RDC produit du cacao mais n'est pas expert en chocolat ; nous avons des matières premières sans avoir le savoir-faire ni le matériel pour les transformer. Pour investir au Congo, il faut tout d'abord apporter une expertise. Je parle de l'agro-industrie car nous sommes 8 milliards d'individus sur terre et nourrir la planète est un enjeu essentiel. Selon l'ONU, la RDC devrait atteindre 278 millions d'habitants en 2050 et Kinshasa sera l'une des capitales la plus peuplée. C'est un secteur d'avenir où les investissements sont attendus. Nous avons des terres arables, des matières premières, il nous faut juste le savoir-faire pour transformer nos richesses. Toute agro-industrie étant amenée à se diversifier, dans le cadre de la Kinoino, demain nous nous attaquerons à la création d'autres produits

Le programme agricole d'urgence d'intervention post-Coronavirus

La pandémie de la Covid-19 a mis à nu la vulnérabilité des systèmes alimentaires des pays du monde. Le Programme d'intervention agricole 2022-2023 avec objectif principal de faire face tant aux effets de la pandémie que de la guerre russo-ukrainienne.



place de la filière agricole comme stratégie alternative face aux effets pervers dus au changement climatique et aux deux autres causes à savoir la Covid-19 et la crise résultant du conflit russo-ukrainien.

Pour réussir ce projet, le gouvernement devrait exonérer ce programme de toutes les taxes plombant la structure des coûts de production en amont et en aval.

VERS L'AUTOSUFFISANCE

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) a pour vision d'assurer, à tout moment, à l'ensemble des populations de la RDC un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable.

Or, une grande partie de la population de la RDC souffre d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le pays injecte annuellement 2 milliards de dollars dans l'importation de quelque 2 millions de tonnes de nourriture.

Avec ses 80 millions d'hectares de terres arables et 4 millions de terres irrigables dont seulement 10% exploitées actuellement, le pays dispose d'un levier de croissance important qui doit l'amener à l'autosuffisance alimentaire.

Le lancement du projet sur le Système National d'Information Agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SNIA) a eu lieu le 1^{er} juin 2022.

Si la République Démocratique du Congo est dotée d'énormes ressources agropastorales et halieutiques, le pays a du mal à satisfaire les besoins alimentaires de plus de 80 millions des Congolais. Les objectifs spécifiques de ce programme sont les suivants :

- L'amélioration de l'offre intérieure ;
- La diversification et l'amélioration de la productivité agricole ;
- La redynamisation de la chaîne des valeurs ;
- L'amélioration des revenus des producteurs agricoles ;
- La création d'emploi et la lutte contre l'exode rural ;
- L'amélioration de la diversité économique et la balance commerciale.

Le dossier présenté par le ministre de l'Agriculture répond aux assignations du gouvernement relatives à la mise en

La relance de la culture du riz

Le riz représente la deuxième céréale la plus consommée par la population congolaise juste après le maïs. Chaque année, la République Démocratique du Congo importe des quantités impressionnantes de riz.



La vulnérabilité alimentaire occasionnée par la pandémie de Covid-19, a démontré combien la redynamisation de la production et la consommation céréalière locale, en occurrence le riz, s'avère très importante. En dépit d'une reprise tumultueuse de la campagne agricole 2020, des efforts à travers le pays se conjuguent pour une production rizicole locale.

La culture du riz intéresse plusieurs paysans congolais. Les provinces de Maniema et de l'Equateur ainsi que le pool Malebo de Kinshasa sont les principaux sites où les agriculteurs cultivent le riz.

Des initiatives existent : face à la demande, Ypard RDC, en étroite collaboration avec Mon jardin ainsi que des associations des productrices de riz, ont réuni leurs efforts en une task force pour relancer la production du riz local dans le territoire de Kilwa. Cette initiative vise à revaloriser la production rizicole tout en améliorant les conditions socio-économiques des femmes productrices dans la zone d'intervention. Pour réduire le coût de la manutention et l'emballage qui influence indirectement le prix de vente sur les marchés locaux, cette task force s'appuie sur des partenariats gagnant-gagnant avec des organisations et entreprises de logistique agricole de la région.



Entretien avec Adrien Bokele Djema, Ministre de la Pêche et de l'Élevage. Cet ancien député national du Kasai a pour objectif d'inciter la productivité pour nourrir la population congolaise avec les produits halieutiques et pastoraux nationaux, et contrer ainsi l'importation de ces produits.

La RDC possède peu d'espace maritime. Comment comptez-vous doper la pêche industrielle ?

La République Démocratique du Congo dispose d'une façade maritime d'environ 40 km de long et de 380 km de profondeur sur la mer. Cet espace maritime aujourd'hui envahi même par les plateformes pétrolières est effectivement très peu pour relancer les activités de la pêche industrielle maritime. C'est ainsi que, pour doper la pêche industrielle, la République Démocratique du Congo s'est tournée vers les pays voisins, notamment l'Angola et la Namibie, disposant de très larges côtes maritimes et à hauts potentiels halieutiques avec lesquels la RDC, par le truchement du Ministère de la Pêche et de l'Élevage, a engagé des discussions avec les Ministères des deux pays ayant la pêche dans leurs attributions en vue de la signature des accords de pêche.

Les Ministres congolais, angolais et namibien en charge de la Pêche qui se sont retrouvés à Kinshasa, en Angola et en Namibie vont devoir signer incessamment ces accords de coopération multilatérale sur la pêche maritime.

Quelle est votre stratégie pour développer la production locale en pisciculture ?

En vue de développer la production locale en pisciculture, la stratégie du Ministère de la Pêche et de l'Élevage est principalement de mener les actions suivantes :

- Appuyer en intrants et équipements les pisciculteurs locaux. Ce programme est mis en place en vue de distribuer des alevins de qualité et des aliments pour les poissons aux

pisciculteurs des grands centres de consommation pour permettre aux pisciculteurs d'augmenter leur production et aussi d'assurer la pérennité de leurs activités piscicoles ;

- Réhabiliter et aménager des centres d'alevinage dans toutes les provinces de la République. Il s'agit de réactiver les sites déjà fonctionnels ou essoufflés par plusieurs problèmes ou difficultés, mais aussi construire de nouveaux sites. Cette action poursuit deux principaux objectifs, à savoir : mettre à la disposition des opérateurs piscicoles locaux et leurs regroupements (associations et coopératives) de manière durable les intrants piscicoles (alevins, etc.) de qualité qui

leur font défaut, et assurer l'accompagnement technique des opérateurs piscicoles par des formations et des appuis-conseils ;

- Construire des Provenderies dans les provinces. En vue de disponibiliser les aliments pour

poissons en RDC, le Ministère de la Pêche et de l'Élevage met en œuvre, avec les investisseurs, la construction des provenderies dans chaque province ;

- Aménager des centres de production des poissons marchands. Cette action est spécifiquement orientée vers les camps Militaires et de Polices afin de donner des poissons aux militaires et aux policiers.

En matière d'élevage, allez-vous adopter une loi conforme aux prescrits du Code sanitaire de l'Organisation de la santé animale (O.I.E) ?

Le Ministère de la Pêche et de l'Élevage a élaboré effectivement un Projet de Loi portant sur les principes

« Les opportunités d'investissement dans le secteur de la pêche et de l'élevage sont nombreuses. »



fondamentaux relatifs à l'Élevage en République Démocratique du Congo conforme aux prescrits du code sanitaire de l'O.I.E.

Dans ce Projet de Loi, les normes destinées à l'amélioration de la santé et le bien-être des animaux terrestres ainsi que la santé publique vétérinaire dans le monde sont bien prises en compte. Vous y trouverez les articles à caractère normatif garantissant la sécurité au plan sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres (mammifères, reptiles, oiseaux et abeilles) et de produits d'animaux terrestres.

Y sont incluses, les mesures sanitaires dans le cadre d'importation et exportation pour assurer la détection précoce, la notification et le contrôle des agents pathogènes afin d'éviter leur transmission aux animaux terrestres et, lorsqu'ils sont responsables de zoonoses, à l'homme ainsi que leur dissémination par le biais des échanges internationaux d'animaux terrestres et de produits qui en sont issus, tout en évitant l'instauration d'entraves commerciales non justifiées à des fins sanitaires.

Quelles sont les principales opportunités d'investissement dans le secteur de la pêche et de l'élevage ?

En République Démocratique du Congo, les opportunités d'investissement dans le secteur de la pêche et de l'élevage sont nombreuses. Elles sont principalement d'ordre naturel : il y a existence d'un réseau hydrographique dense, d'une diversité et richesse des écosystèmes aquatiques hébergeant d'importantes ressources halieutiques, et il y a l'existence des vastes étendues de savanes propices à l'élevage (87 millions d'hectares) présentant divers faciès et valeurs bromatologiques, et des espèces et races animales adaptées aux conditions éco climatiques de notre pays.

La RDC dispose d'un potentiel agro-pastoral considérable qui pourrait accueillir plus de 40 millions de bovins et 100 à 200 millions de petits ruminants.

S'agissant des opportunités d'ordre commercial, il y a existence de marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Quant aux opportunités d'ordre politique, il y a la reconnaissance de plus en plus répandue par les pouvoirs publics et les autres parties prenantes du rôle crucial de la pêche et de l'élevage dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Enfin, du point de vue de l'ordre humain, il y a l'existence d'un capital humain réceptif au changement aussi bien les administrations publiques que les communautés et les autres parties prenantes.

Le développement des autres cultures

La cuvette du Congo offre des conditions climatiques favorables à la culture du palmier à huile, de l'hévéa, du café, du cacao, de la banane et du manioc, tandis que les zones savanicoles sont favorables à la culture du coton, des céréales, des légumineuses à graines ; les zones montagneuses, où prévaut un climat relativement tempéré, se prêtent à des cultures d'altitude comme le café, le thé, la pomme de terre.



Les cultures vivrières

La hausse des cours du blé qui est la principale céréale importée notamment pour satisfaire la demande en milieu urbain a relancé la substitution avec d'autres céréales considérées comme de « seconde zone » (sorgho et mil notamment) ou des tubercules comme le manioc. La RDC a ainsi adopté un plan pour vulgariser l'utilisation de la farine de manioc pour répondre à la demande de produits alimentaires transformés à base de céréales comme les pâtisseries. Le soja est une plante miracle pour lutter contre la malnutrition et équilibrer les régimes alimentaires à base de manioc.

Une entreprise d'investissement dans le secteur agricole, Logix Africa SAS, veut moderniser l'agriculture et produire

30 000 tonnes de maïs et 15 000 tonnes de soja en République démocratique du Congo (RDC). Alors que le pays présente un important potentiel de développement, la production agricole stagne depuis l'indépendance. Le secteur agricole présente des difficultés notamment dans l'approvisionnement en intrants et outils agricoles de qualité. De ce fait, Logix comble ce manque en fournissant aux agriculteurs et entrepreneurs agricoles des matériels et engins agricoles, des semences, des produits phytosanitaires ainsi que des biofertilisants, le tout, sous un accompagnement technique qualifié.

Situé au sud-est de la capitale, Kinshasa, le parc agro-industriel de Bukanga Lonzo couvre 83 000 hectares. Issue d'un partenariat entre le Gouvernement de la RDC et un



groupe de sociétés sud-africaines, il est actuellement sous tutelle du Ministère National de l'Agriculture où 18 variétés des cultures différentes y sont cultivées, notamment le maïs, le manioc, le riz de savane, différents légumes, etc. sans oublier les activités d'élevage qui y sont pratiquées.

La production des maraîchers et pérennes

Les filières cacao et café congolaises sont en plein redéploiement, misant sur la qualité pour augmenter la valeur ajoutée. Une renaissance liée en grande partie aux appuis fournis par des ONG et des actions de coopération bilatérale avec les producteurs et accompagnée, au-delà

de l'augmentation des volumes, par une nouvelle vision de la culture. Une attention particulière est portée à la certification (biologique et équitable) et à la mise sur le marché de cafés et de cacao dits « de spécialité ». Pour la culture du cacao, la RDC dispose d'une surface cultivable 6 fois supérieure à celle de la Côte d'Ivoire, premier producteur et exportateur mondial de cacao. Aujourd'hui, la production est en grande partie réalisée par des milliers de petits planteurs regroupés en coopératives, dont la plus importante, Solidarité paysanne pour la Promotion des Actions café et Développement intégral (Sopacdi), dans le Sud-Kivu, compte 12 000 membres.

OPPORTUNITÉS

Dans le secteur agricole, les investissements assurent des débouchés pour les producteurs et les entrepreneurs. Il existe aujourd'hui plusieurs produits locaux qui peuvent faire l'objet d'exportation. Le pays est producteur de tabac, de blé, de café, de cacao, de caoutchouc, d'huile de palme, la liste n'est pas exhaustive.

Le développement de l'élevage

Dans ce secteur qui emploie la majorité de la main-d'œuvre, le développement de la filière élevage pourrait offrir d'énormes opportunités pour satisfaire la demande en produits animaux et générer des recettes à l'export.



Seule une superficie de 4,5 millions d'hectares est consacrée à l'élevage du bétail. Or, de vastes étendues de pâturages permettraient d'élever plus de 40 millions de têtes de gros bétail. Cependant, le cheptel national est très diversifié et dominé pondéralement par les caprins en termes de têtes d'animaux : 11% de bovins, 14% d'ovins, 15% de porcins et 60% de caprins.

La réhabilitation, la modernisation et le développement du domaine agro-industriel présidentiel N'Sele (DAIPN) de Lukelenge au Kasai Oriental, financé à hauteur de 5 millions de dollars à travers le Fonds de Promotion de l'industrie (FPI), a relancé sa production dans la ville

de Mbuji-Mayi située au centre du pays. Sa finalité est de faire de la ferme de Lukelenge, un modèle de projet agro industriel moderne. Elle commercialise sur le marché local des poulets de chair et plus de 180 000 œufs par semaine à des prix très accessibles. Grâce à un partenariat public-privé conclu entre le gouvernement congolais et la société israélienne LR group limited, le DAIPN a investi dans l'aviculture, l'agriculture et la production des aliments pour bétail. Chaque jour, le groupe LR- Group produit des aliments pour volailles à base du maïs et soja dont une partie est utilisée pour sa filière avicole et une autre vendue à d'autres fermiers. Les Grands Élevages de Katongola (Grelka) comptent un cheptel de 30 000 bovins qui paissent sur 450 000



CHIFFRES CLÉS

4,5 millions

D'HECTARES CONSACRÉS À L'ÉLEVAGE

40 millions

DE TÊTE DE GROS BÉTAIL (POTENTIEL D'ÉLEVAGE)

11% DE BOVINS

14% D'OVINS

15% DE PORCINS

60% DE CAPRINS

hectares. Outre les actifs de Grelka, GoCongo inclut 3 000 hectares de cultures, une biscuiterie et des activités de transformation et de commercialisation de

viande. Le groupe annonçait, en mars 2022, le rachat de la Pastorale du Haut-Lomami (PHL), le second acteur du secteur de l'élevage dans la région du Grand-Katanga possédant un cheptel bovin de 24 000 têtes sur un domaine de 70 000 hectares au nord de Kamina, chef-lieu de la province du Haut-Lomami. Avec cette acquisition, l'entreprise disposera désormais d'un troupeau de bovins de près de 56 000 têtes sur un territoire total de 73 000 hectares. Cet effectif d'envergure devrait aider la compagnie à renforcer ses activités de transformation de bétail, et stimuler la chaîne de valeur de la viande bovine dans le pays. Elle entend aussi porter le nombre annuel moyen des naissances à 15 000 veaux au cours des trois prochaines années contre 8 000 actuellement. Pour la République Démocratique du Congo, la création de ce holding constitue une chance. Alors que le pays se démène pour nourrir 80 millions d'habitants et maîtriser la progression des prix des denrées alimentaires, il doit également lutter contre la déforestation. Or, GoCongo a émis le souhait de se déployer en appliquant les principes du développement durable et aura notamment un volet consacré à la reforestation.

La pêche et l'aquaculture

La République Démocratique du Congo est un pays d'Afrique centrale disposant d'énormes potentialités halieutiques. Le secteur de la pêche comprend la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture.



Dans l'océan Atlantique, le fleuve Congo et l'ensemble des lacs - le potentiel halieutique de poisson est estimé à 707 000 tonnes/an. Un potentiel lié principalement à son vaste réseau hydrographique et à son relief favorable au développement de la pisciculture. Le développement de la pêche constitue donc une priorité pour lutter contre l'insécurité alimentaire, le poisson pouvant facilement compléter les besoins en protéines animales des populations les plus pauvres.

La production annuelle actuelle, essentiellement artisanale et continentale, est d'environ 240 000 tonnes soit environ 30% du potentiel. En raison de la longueur réduite de la côte, les captures d'origine marine sont modestes et estimées à environ 2% de la production totale depuis les années 1980, avec seulement 6 000 tonnes.

Cette production totale correspond à une consommation moyenne annuelle de 5,5 kg par habitant. La totalité de cette production provient de la pêche artisanale qui utilise des pirogues et la senne de plage.

La production marine provient d'un petit littoral long d'environ 40 kilomètres coincé entre l'Angola et la République du Congo, avec une zone économique exclusive (ZEE) qui couvre une superficie estimée à 1 150 km².

Les ressources halieutiques d'eau douce peuplent les nombreux lacs, marais et plaines d'inondation du pays alimentés par le riche système hydrographique du bassin du Congo.

L'aquaculture repose principalement sur la pisciculture familiale de subsistance dans laquelle la culture de tilapias et de poissons-chats est prépondérante malgré les potentialités d'élevage d'autres espèces.



CHIFFRES CLÉS

707 000 tonnes/an

DE POTENTIEL DE POISSON

240 000 tonnes/an

DE POISSON PÊCHÉ

86 080 km²

DE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE REPRÉSENTANT 3,5% DU TERRITOIRE NATIONAL

Dans le cadre de la Promotion de la pêche locale, le gouvernement a lancé les travaux de construction d'un débarcadère au port de pêche de Kinkole. Pour la pêche, il était nécessaire d'avoir non seulement un port mais aussi des infrastructures : chambre froide, un module de production de glace pour améliorer cette pêche locale et assurer aussi une desserte par rapport à la ville de Kinshasa. Le Président de la République veut faire de la pêche locale un facteur de développement du pays. Aussi,

un projet de création 3 écoles d'aquaculture a été initié en 2021 pour former une main-d'œuvre qualifiée capable de booster la production. La première école pilote sera créée à Kasangulu dans la province du Kongo central, la deuxième à Chiavignonge sur le lac Edouard au Nord-Kivu et la troisième à Lubumbashi. Ce programme devrait s'étendre à d'autres régions du pays pour faire de la RDC un pays autosuffisant en matière de produits aquacoles et piscicoles. D'après les chiffres du département, les importations de produits halieutiques se chiffrent à 120 millions de dollars par an.

En février 2022, le gouvernement a adopté le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office national de la pêche et d'aquaculture (ONPA). Cette structure à caractère technique, dotée de la personnalité juridique, a pour objet de concourir à l'augmentation de la production halieutique et aquacole ainsi qu'à la promotion de la chaîne des valeurs y afférent. Pour le gouvernement, il s'agit d'un outil d'intervention dans le système de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des produits de pêche et d'aquaculture.

OPPORTUNITÉS

Le gouvernement souhaite développer les industries de production avicole, porcine et bovine.

La République Démocratique du Congo étant richement dotée de surfaces aquatiques, investir dans la pêche industrielle, l'aquaculture et la pisciculture offre des atouts importants à terme de marché et de demande.

Le développement des parcs agro-industriels

Environ 80% des produits agro-industriels consommés en RDC sont importés. Le développement progressif d'une vingtaine de parcs agro-industriels sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares à travers le pays devrait y remédier. Le Programme d'appui au développement agro-industriel du Ngandajika (PRODAN) est déjà lancé.

La RDC importe pour 2 milliards de dollars en produits alimentaires malgré ses potentialités agro-hydro-forestières, ce qui pèse lourdement dans sa balance commerciale déficitaire. Ainsi, le volume des importations en valeur relative de quelques produits de la filière agro-industrie est pour le blé de 90%, le maïs 30%, et le riz 90%. La diversification de l'économie congolaise qu'a toujours prônée le chef de l'Etat est entré dans une phase décisive. Le défi est de combattre la malnutrition par le biais de ces zones spéciales d'agro-industrialisation à établir près des lieux de production agricole. Ces zones spéciales seront dotées d'infrastructures énergétiques, de transport et de communication pouvant favoriser la création locale de la valeur ajoutée par le développement des chaînes de production agricole et leur transformation locale. Les capitaux de la Banque africaine de Développement (BAD) serviront à l'exploitation agro-industrielle dans cinq zones spéciales à travers le pays. Les sites concernés se trouvent dans les provinces du Kongo central, du Grand Kasai (Kasai, Kasai oriental et central), du Grand Katanga (Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba et Haut-Katanga), du Grand Bandundu (Kwilu, Kwango et Maï-Ndombe) ainsi que dans l'ancienne province Orientale (Bas-Uélé, Haut-Uélé, Tshopo et Ituri). En novembre 2021, la BAD a ainsi accordé un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) de 70,76 millions de dollars à la RDC, pour mettre en œuvre le Programme d'appui au développement agro-industriel du Ngandajika (PRODAN), dans le centre du pays. Le gouvernement apportera environ 22,37 millions de dollars de contrepartie pour l'exécution du programme sur une durée de cinq ans, dans la province de Lomami, à environ 1390 kilomètres de Kinshasa. Plus d'un million de personnes, dont la moitié composée de ménages agricoles, vivent dans cette province où l'agriculture fournit 65,5% des emplois.

Le PRODAN constitue la phase pilote d'une opération visant à mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales pour développer de pôles de développement agricoles, à travers



la création de parcs agro-industriels dans chacune des 22 provinces du pays, afin de stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6%.

L'objectif est de réduire la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales, de créer des emplois et des revenus durables. Les autres résultats attendus concernent l'amélioration de l'accès aux marchés, aux intrants et aux services agricoles. Le programme cible les zones fragiles et défavorisées sur le plan économique, social et environnemental, mais dotées d'un potentiel agricole important, et dont le développement durable contribuera à améliorer la sécurité alimentaire du pays.

Le PRODAN fait partie du grand programme prioritaire du gouvernement qui a l'ambition de toucher, à terme, les 22 provinces du pays, et inverser progressivement la tendance d'insécurité alimentaire, grâce au développement de zones spéciales de transformation agroindustrielles. Ce programme bénéficiera directement à plus de 131 413 ménages, soit environ 750 000 personnes, dont 52% de femmes, et indirectement à 500 000 ménages agricoles. Il induira la création et la consolidation d'environ 35 petites et moyennes entreprises agricoles, 40 000 emplois directs pour les jeunes (18-35 ans) dont 30% de filles et 20 000 autres emplois directs (30% de femmes).

Afin d'assurer la durabilité des investissements, l'approche participative et inclusive, adoptée lors de la préparation et de l'évaluation du projet, se poursuivra pendant sa phase de mise en œuvre afin d'impliquer toutes les parties prenantes. De même, la nomenclature « zone spéciale de transformation agro-industrielle (ZSTA) » permettra d'attirer le secteur agro-industriel privé et facilitera l'accès au marché avec des investissements : routes, équipements et réseaux divers, infrastructures sociales et de production, accès aux différents réseaux de communication. Un autre projet a pour objectif de contribuer à l'industrialisation et au développement de la province du Sud-Ubangi, une province très riche en termes de potentiel agricole aussi bien pour les produits vivriers que pour les produits d'agriculture pérenne. Aujourd'hui, l'essentiel de l'activité reste dans le secteur primaire, l'objectif du projet est donc de donner un cadre sécurisé où des agro-industries puissent opérer librement avec des exemptions d'impôts

associées à des zones économiques spéciales. Ce programme a été lancé par l'USAID en mars 2022. La zone économique spéciale de l'Ubangi est à Buaka. Nous y trouvons des plantations sur 25 000 hectares avec des produits d'agriculture pérenne et des industries de première transformation.

Une unité de torréfaction a été mise en place. Les promoteurs du projet ont créé la fondation Elikya abritant une école d'une capacité de 1 300 élèves, un Centre hospitalier devenu l'hôpital de référence en partenariat avec le gouvernement avec 15 pavillons au total et une capacité d'environ 230 lits. Un centre de loisirs est à la disposition de ceux qui travaillent au niveau de la plantation. En termes d'infrastructures, il y a aussi un aéroport permettant aux entreprises de pouvoir atterrir directement dans la zone. Il est prévu d'exporter des produits vers le nord par la RN 6, à Zongo, pour Bangui et, de là vers Douala au Cameroun. Le fleuve peut aussi permettre de ramener des produits vers Kinshasa.

OPPORTUNITÉS

La promotion des PME dans l'agro-industrie est l'un des facteurs d'accélération du processus de la diversification et de valorisation de l'économie congolaise. L'Agence nationale de promotion des investissements (ANAPI) encourage les opérateurs économiques à investir ce secteur dans lequel l'Etat congolais a garanti des facilités et des mesures incitatives.



Savourez la nouvelle gamme de café qui se filtre comme du thé.



Le plaisir du vrai café 100% bio, 100% Congolais

Hydrocarbures

Le gouvernement de la République démocratique du Congo, est déterminé à devenir un véritable producteur d'hydrocarbures et à augmenter ainsi les revenus de l'État.

“*La mise en valeur des blocs pétroliers permettra une transformation locale des produits pétroliers par la construction des usines de transformation telles que les raffineries et les usines pétrochimiques.*”

Discours sur l'État de la Nation du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, le 11 décembre 2022.





Entretien avec Arthur Gueriot, Directeur général de la société pétrolière Perenco en République Démocratique du Congo (RDC). Cette société franco-britannique spécialisée dans l'exploitation de gisements pétroliers et gaziers de champs matures et marginaux est le seul producteur d'hydrocarbures du pays.

Quelles sont les activités de Perenco en RDC ?

Perenco est un acteur économique et social de premier plan en République Démocratique du Congo opérant dans l'exploration et la production d'hydrocarbures. Présent en RDC depuis 2000, ce groupe familial indépendant créé en 1992 est aujourd'hui présent dans 15 pays du monde, avec une production totale de 490 000 barils par jour en 2021. En RDC, Perenco a une production journalière moyenne de 24 000 barils, ce qui constitue 100% de la production nationale de pétrole brut. Perenco est un important contributeur fiscal au budget de l'Etat, et s'investit activement dans les efforts de transparence des industries extractives via l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Perenco emploie 1 500 nationaux (emplois directs et indirects) et dispose d'une centrale électrique à gaz, d'une capacité de 20 MW alimentant ses installations électriques, mais aussi, la cité de Muanda et les nombreux villages aux alentours. A côté des activités de production, la société contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés muandaises grâce à des réalisations sociales portant sur tous les aspects de la vie : Education, santé, infrastructures, eau, électricité, emploi, culture et environnement.

Votre stratégie de développement passe-t-elle uniquement par la valorisation gazière ?

Depuis plus de deux décennies, Perenco est un important producteur de gaz naturel. Aujourd'hui, le gaz représente un

quart de la production globale du Groupe. La valorisation du gaz est un nouvel axe de développement pour nos activités en RDC qui s'ajoute à nos activités historiques d'exploration et de production de pétrole. Perenco a investi plus de 5 milliards de dollars et foré plus de 400 puits en RDC en 20 ans. Notre stratégie est basée sur le redéveloppement de sites matures, nous avons ainsi réussi l'exploit de maintenir notre production stable depuis près de 20 ans avec les mêmes réservoirs. Nous continuons nos efforts pour dynamiser la production de nos champs et les produire le plus longtemps possible de manière responsable. Et nous développons en parallèle notre activité autour du gaz qui est appelé à jouer un rôle précieux en aidant nos pays hôtes à atteindre leurs objectifs et engagements énergétiques.

Quel est l'objectif du projet d'agroforesterie de Yema pour le développement de Muanda ?

L'objectif du projet d'agroforesterie de Yema était de répondre à un besoin local en développant un projet positif et pérenne. Il s'articule autour de l'autonomisation des communautés à travers l'acquisition de connaissances en agriculture et apiculture biologique tout en luttant contre la déforestation avec la production de charbon de bois écologique. Ce projet permet d'assurer des cultures vivrières grâce à la plantation d'arbres (acacias) sur 180 hectares et impliquant 20 familles des villages de Yema et Ndundji. Le projet revêt un intérêt économique et social pour les communautés bénéficiaires avec la génération d'un revenu important. Grâce à la plantation des acacias qui jouent un rôle essentiel dans la séquestration de carbone et l'amélioration de la qualité du sol sablonneux, ce projet comporte également un intérêt environnemental. A la 8^{ème} année, les acacias matures du premier hectare sont coupés pour la fabrication du charbon de bois écologique. Cette opération permet de réduire la coupe abusive de la mangrove par les communautés locales. D'autres arbres sont ensuite plantés sur cet espace pour un nouveau cycle. A ce jour, 160 hectares de terres sont utilisés sur les 180 hectares accueillant 126 000 acacias, 2 000 arbres fruitiers et produisant 1 200 litres de miel.



Depuis le 12 avril 2021, Didier Budimbu Ntubuanga est Ministre des Hydrocarbures. A ce poste, il doit développer l'énorme potentiel en termes d'hydrocarbures de la RDC dont les ressources exploitées le sont uniquement à hauteur de 4,5%.



Avant d'être nommé ministre national des hydrocarbures de la République démocratique du Congo, Didier Budimbu Ntubuanga a occupé le poste de vice-ministre de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) dans le gouvernement Ilunga2 pendant deux ans, du 6 septembre 2019 au 11 avril 2021.

Le secteur des hydrocarbures dont il a la charge est dans le 5^{ème} pilier du programme du gouvernement pour une croissance inclusive. Son 21^{ème} axe contient en effet la redynamisation du secteur des hydrocarbures aussi bien en amont qu'en aval.

Aussi, bien décidé à faire du pétrole un secteur clé de sa diversification, la RDC a lancé en juillet 2022 un appel

d'offres international de 27 permis pétroliers et trois blocs gaziers. Leur exploitation sera écologique, sans aucun impact négatif sur l'environnement, conformément aux dispositions légales ainsi qu'au respect à l'engagement pris par la RDC - pays solution en matière de lutte contre le réchauffement climatique- lors de la Conférence de la COP 26 tenue à Glasgow.

Dans le secteur de l'aval pétrolier, la feuille de route de Didier Budimbu Ntubuanga est notamment de doter l'ensemble du territoire national des infrastructures de transport (pipeline), de stockage et de distribution pour notamment faciliter l'accès à moindre coût des produits pétroliers à toutes les couches sociales de la population pour ainsi matérialiser la vision du Chef de l'Etat : « le Peuple d'abord ».

« La RDC, juge le ministre des Hydrocarbures, a le potentiel de produire entre 500 000 et 1 million de barils par jour. D'autant que le pays garde également un potentiel de développer le méthane pour une utilisation domestique. »

Didier Budimbu Ntubuanga veut répondre à deux défis majeurs d'ordre énergétique : la mise en valeur de ses ressources en hydrocarbures et la satisfaction du besoin croissant d'énergie, y compris en produits pétroliers, pour le bien-être de la population et le développement des activités économiques.



Interview de Astrid Nsonga Mukendi, Directrice générale de La Gonaïve, société leader des produits pétrolier en RDC et dont le siège social est basé actuellement à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga.

Pouvez-vous tout d'abord nous parler de votre entreprise ?

La Gonaïve a été créée en 1980 à Kolwezi dans la province du Lualaba.

Et dans l'actuel Haut-Katanga, à Lubumbashi où est basé notre siège social, nous avons commencé au début dans le secteur de l'habillement, l'alimentation, la quincaillerie et ce n'est qu'ensuite que nous nous sommes tournés vers les produits pétroliers.

Actuellement, nous sommes uniquement dans la vente, l'entreposage et le transport de produits pétroliers et la quincaillerie.

La Gonaïve est une société familiale et nous rêvons de nous agrandir. Pour l'instant, nous offrons des emplois et essayons de tenir face à une concurrence féroce.

Des groupes multinationaux arrivent avec des capitaux importants mais, nous, c'est notre pays et nous connaissons particulièrement bien ses besoins.

En République démocratique du Congo, 43% du tissu économique est géré par des femmes. Mais les « success stories » comme la vôtre ne se heurtent-elles pas à des barrières structurelles ?

Notre entreprise est effectivement dirigée par une femme dans un monde où la compétition règne.

Notre pays devrait plus soutenir les femmes qui émergent, les femmes qui persèverent. Le monde des affaires n'est pas facile ; On tombe, on se relève ; Il faut de l'assiduité, de la ténacité et du courage.

Toutes les femmes qui réussissent sont autant des modèles pour les jeunes filles qui aspirent à entreprendre.

De mon côté, à La Gonaïve, j'emploie notamment une femme chauffeur, une comptable, une chef de station et cela me fait plaisir de les avoir auprès de moi.

Nous ne sommes pas si nombreuses dans les affaires, aussi il convient de valoriser le rôle des femmes.

Quel est votre plan de développement ?

Nous travaillons essentiellement avec des producteurs du Koweït mais également avec une filiale de Total basée à Genève.

Nous avons bien sûr les autorisations pour importer les produits pétroliers. La logistique doit suivre, aussi nous avons nos propres installations de stockage homologuées par le Ministre ayant les hydrocarbures en charge.

Nous possédons également 19 camions citernes, cinq camions et quatre bus pour assurer la livraison de produit à des particuliers et à des entreprises.

Cinq stations sont réparties dans la ville de Lubumbashi pour ravitailler nos consommateurs finaux et depuis près de 5 mois, une autre station est opérationnelle à Kolwezi dans le LUALABA.

Nous souhaitons nous étendre dans trois ou quatre provinces où nous avons déjà des clients, notamment dans les deux Kasai et dans le Haut-Lomami.

En tant qu'investisseur, que vous a apporté l'ANAPI ?

Depuis 2013, nous sommes accompagnés par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

L'ANAPI nous a accompagné dans la réalisation de deux projets : la construction d'un hôtel moderne à cinq niveaux et la construction d'un dépôt pour l'entreposage de carburants. Ceci nous a permis de créer plusieurs emplois locaux.

Nous avons aussi gagné une renommée nationale et internationale : en tant qu'investisseur, les milieux financiers ont appris à nous connaître et notre contribution fiscale a également augmenté.

Ainsi, nous invitons les autres entrepreneurs de s'approcher de l'ANAPI pour un accompagnement dans la réalisation de leurs projets.

C'est ainsi que sera créé l'émergence de la classe moyenne congolaise.

La relance de la production des hydrocarbures et du gaz naturel

Le chiffre d'affaires du secteur La République démocratique du Congo est l'un des pays qui dispose d'un potentiel très important en termes de ressources pétrolières et gazières. Avec 6% des réserves pétrolières d'Afrique, des blocs ne sont pas non encore attribués.



A côté du secteur minier bien développé, les ressources pétrolières et gazières de la RDC restent grandement sous-exploitées. La vision du chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi vise l'amélioration des conditions de vie de la population avec un budget à la taille du pays. Aussi, en août 2022, le Président Félix Tshisekedi, a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de 27 blocs pétroliers et gaziers qui pourraient produire jusqu'à 22 milliards de barils de pétrole et 66 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Il faut préciser que ces blocs pétroliers ne sont pas mis en vente. Il s'agit d'attribution des droits d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en vertu d'un contrat de partage de production ou d'un contrat de service par bloc, à la suite d'une procédure d'appel d'offres menée conformément à la loi en vigueur. L'attribution des blocs pétroliers l'est en exécution du programme du gouvernement visant à valoriser le patrimoine pétrolier et gazier de la RDC en vue d'augmenter la production d'hydrocarbures du pays, pour ainsi accroître significativement les recettes dans le ►

► budget de l'État, avec toutes les retombées qui s'ensuivent, notamment sur le plan socio-économique. Cette première phase du processus d'appel d'offres porte sur 27 blocs pétroliers et 3 blocs gaziers.

Le pays a un patrimoine pétrolier et gazier réparti dans trois bassins sédimentaires, avec plus de soixante blocs et concessions bien définis, dont moins de 3% de ce patrimoine, en termes de superficie, sont véritablement mis en valeur à ce jour.

Les trois blocs gaziers se situent dans le Lac Kivu avec une capacité de 66 milliards de m³ de gaz, selon les estimations du ministère de tutelle. Suite à un accord signé en avril 2022



CHIFFRES CLÉS

22 milliards

DE BARILS DE RÉSERVE PÉTROLIÈRE

4,5%

DU POTENTIEL DES HYDROCARBURES EXPLOITÉS

238 milliards

DE M³ DE RÉSERVE DE GAZ

avec l'italien Eni, la RDC va se doter de deux terminaux de GNL dans le courant de l'année 2023. Ils permettront au pays d'exporter sa production de gaz naturel, notamment vers l'Union européenne. Cette construction s'inscrit dans une volonté de valoriser davantage les réserves de gaz naturel du pays, avec un triple objectif : réduire l'utilisation du bois de cuisson et du charbon en les remplaçant par du gaz, augmenter la production électrique du pays par des centrales au gaz et devenir exportateur de GNL.

Le défi majeur reste de pouvoir exploiter convenablement ce secteur tout en protégeant les composantes biophysiques de l'environnement et en rehaussant les compétences locales au niveau du standard international. Car la volonté du gouvernement congolais d'accélérer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz, y compris dans les tourbières, fait l'objet de critiques de la part des ONG environnementalistes. La RDC ne se départit pourtant pas de sa promesse d'être pays solution dans la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'EXPLOITATION DURABLE DE 27 BLOCS PÉTROLIERS ET 3 GAZIERS

L'appel d'offres de vingt-sept permis pétroliers et trois blocs gaziers lancé en juillet 2021 est un tournant majeur qui devrait propulser la RDC parmi les grands producteurs de pétrole et de gaz dans le monde.

Parmi les 27 blocs, six blocs ont un chevauchement avec les aires protégées. Le pays a choisi de le faire en un moment où les technologies sont suffisamment avancées c'est à dire qu'il y a possibilité d'exploiter le pétrole sans causer des dommages à l'environnement et à la biodiversité. La RDC dans sa loi 14 a établi une

Agence congolaise de l'environnement. Cette agence a le rôle de veiller à l'application des études d'impact environnementaux de chaque projet d'exploitation et autres activités dans le pays.

Signalons que la République démocratique du Congo étudie encore des mesures de sauvegarde environnementales et sociales favorables pour ne pas impacter à grande échelle la biodiversité et l'environnement.



Perenco, partenaire de la RDC depuis plus de 20 ans

Perenco est fier d'accompagner le pays dans le développement durable de ses ressources pétrolières et gazières, et d'avoir, au cours des deux dernières décennies, apporté une importante contribution à l'économie et au social.

Une approche responsable sur le long-terme

Depuis 2000, Perenco a investi massivement dans de nouveaux puits et développé de nouvelles solutions industrielles afin de maintenir les niveaux de production et de ralentir le déclin naturel des réservoirs. Cette stratégie démontre le profond savoir-faire technique et l'ingéniosité des équipes de cette société. Aujourd'hui, Perenco poursuit ses investissements dans la valorisation du gaz en RDC avec des projets de récupération du gaz torché et de production de GPL.

Développer des compétences et l'autonomisation des communautés

Perenco soutient activement un large éventail de programmes communautaires dans l'éducation, la santé, l'agroforesterie et la protection de l'environnement, ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité aux habitants de Muanda. Ils s'inscrivent dans une stratégie de soutenabilité pour les communautés : des projets profitables, durables, positifs et pérennes.

Une assistance complète à 3 orphelinats

Au sein de son action sociale, Perenco porte une attention particulière à l'assistance aux orphelinats avec la prise en charge de 121 enfants orphelins dans 3 structures de Muanda. Perenco apporte une assistance alimentaire, scolaire et sanitaire aux enfants, soutient la réfection des infrastructures et la desserte en eau et en électricité et enfin finance les études universitaires des orphelins.

Des appuis importants pour l'Education

Perenco finance plus d'une centaine de bourses d'études supérieures pour les enfants issus des villages des zones d'exploitation pétrolière. La société participe également à des dotations d'équipements pédagogiques pour les universités et écoles d'ingénieurs du pays. Perenco intervient aussi dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures scolaires, le don en mobilier, en matériel didactique et en fournitures, manuels et ouvrages scolaires pour les élèves de Muanda.



François PERRODO, Président du Groupe Perenco en visite à l'orphelinat ARED de Muanda



Remise annuelle de matériels et de fournitures scolaires par Perenco à des élèves d'écoles de Muanda

La sécurité énergétique, une priorité de l'Etat

L'énergie est au cœur du développement. La monétisation du gaz naturel avec la production d'électricité devrait permettre de combler le déficit énergétique du pays et fournir un approvisionnement stable en électricité à son industrie minière en plein essor.



La République Démocratique du Congo multiplie depuis longtemps les efforts en faveur d'une émergence énergétique nationale. Objectif affiché : un taux d'électrification de 30% d'ici à 2024 contre 19% aujourd'hui. En dépit d'un potentiel énorme, une bonne partie du territoire national demeure privé

d'électricité. Le gaz naturel disponible localement offre l'occasion de renforcer la capacité de production électrique à court terme et d'assurer une électricité stable et moins chère aux industries et aux sociétés minières de la RDC. Un Plan Directeur pour le Gaz (PDG) a été mis en place afin de mieux valoriser et exploiter les réserves de gaz du pays,

qui s'élèvent à 238 milliards de m³, soit les septièmes plus importantes d'Afrique. Le gaz naturel a vocation de soutenir le développement économique et l'électrification.

Ainsi, le méthane du lac Kivu pourrait enfin fournir de l'électricité aux Congolais. Il pourrait aussi être utilisé dans la fabrication d'engrais chimiques pour l'agriculture, comme source de chaleur pour les cimenteries, comme gaz domestique pour la cuisine et comme carburant pour le transport. Booster l'exploitation du gaz méthane du Lac

Kivu est donc une réponse aux besoins énergétiques des deux grandes provinces du pays, le Nord et le Sud-Kivu.

Par ailleurs, plusieurs entreprises congolaises se sont associées pour développer un projet de centrale dans la province du Kongo-Central, dont le gaz serait fourni par le groupe pétrolier français Perenco. La production électrique serait ensuite vendue pour partie à l'industrie minière de l'ex-Grand Katanga.

OPPORTUNITÉS

La parafiscalité est attractive, notamment sur les royalties, la redevance superficielle, le bonus, l'impôt sur le revenu, la taxe à l'exportation.

S'agissant du sous-secteur aval pétrolier, notons le projet d'investissement sur la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers par l'amélioration des capacités techniques et logistiques liées au transport, au stockage et à la distribution des produits pétroliers à travers tout le pays ; la construction, à l'ouest de la RDC, d'un réseau pipeline reliant Luanda à Kinshasa en passant par Matadi. Ainsi que celui du sud du pays, allant de la frontière de Kasumbalesa à la ville de Lubumbashi ; lprojet de la construction des sealines pour le déchargement des bateaux pétroliers à meilleurs débits depuis la ville côtière de Muanda.

LA GONAÏVE

Nous sommes une société de vente, d'entreposage et de transport de produit pétrolier, créée en 1980 à Kolwezi dans la province du Lualaba.

www.lagonaive.com
Contact : + 243 972 29 00 02

Electricité et Eau

L'accès à l'eau potable et à l'électricité est une priorité du gouvernement. Grâce à la puissance du fleuve Congo, la RDC dispose d'un fort potentiel de production d'énergie hydroélectrique.

“*Le même effort d'amélioration du taux de desserte en électricité a été consenti dans le secteur de l'eau.*”

Discours sur l'État de la Nation du Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, le 11 décembre 2022.



Le secteur de l'électricité

La République démocratique du Congo (RDC) est l'un des États qui a le moins accès à l'électricité. L'essentiel de l'énergie provient des barrages Inga 1 et 2 qui doivent être réhabilités à l'instar de la plupart des installations hydroélectriques du pays.



Moins de 19% des Congolais disposaient d'un accès à l'électricité en 2022. A ce jour, seuls une quarantaine d'aménagements hydroélectriques de puissance supérieure à 50 kW sont en activité alors que le pays dispose d'un potentiel hydroélectrique parmi les cinq plus importants au monde d'environ 100 Gigawatts. Selon une estimation de la Banque Mondiale, le maintien du rythme actuel d'électrification implique que 80% de la population vivra toujours sans accès au réseau électrique d'ici 2030. Cette situation est aggravée par l'état du réseau de distribution, détérioré ou inexistant dans une grande partie du pays.

Dépendant de ses ressources hydroélectriques, le pays concentre pourtant des conditions idéales pour une exploitation de l'énergie solaire à grande échelle. Le Congo se trouve dans une bande d'ensoleillement très élevé, permettant une irradiation moyenne de 3,5 à 5,5 kWh/m² et pouvant aller jusqu'à 6.75kWh/m². En juillet 2022, l'adhésion de la RDC à l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉOFA) marque une étape significative. Elle consacre en effet la montée en puissance de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE). Cette dernière, créée en 2016, s'efforce



de garantir une concurrence ouverte et loyale sur le marché congolais de l'électricité, en instaurant un cadre réglementaire suffisamment robuste et transparent. Pour la période allant de 2022 à 2025, 120 millions de dollars d'investissement des partenaires techniques du secteur de l'électricité et financiers ont été mobilisés. Selon l'Agence nationale de l'électrification et des Services énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER), une partie de ce montant est destinée aux mécanismes de réduction des risques pour le secteur privé. Autres résultats obtenus : l'appropriation des plans locaux d'électrification par les différents ministères sectoriels et l'alignement des bailleurs de fonds ainsi que du secteur privé. L'Agence note enfin la mobilisation du secteur privé pour la mise en œuvre de différents projets d'investissement en partenariat Public-Privé-Population pour 2022 et au-delà, afin de permettre l'accès pour tous à l'énergie électrique, selon le programme du gouvernement de développement à la base de 145 territoires. 200 projets d'électrification prioritaires sont prévus pour une enveloppe évaluée à 300 millions de dollars. 64 de ces projets sont déjà financés à hauteur de 70 millions de dollar à travers l'allocation du budget national 2022 au titre de projets prioritaires. D'après le rapport sur l'Indice de réglementation de l'électricité (ERI) couvrant la période allant de juillet 2020 à fin 2021, publié par la Banque Africaine de

Développement (BAD), la RDC figure sur la liste des pays possédant le secteur d'électricité le mieux réglementé sur l'échiquier continental.

Financé par le FCDO britannique (Foreign, Commonwealth & Development Office), l'accompagnement technique du programme Essor va installer en RDC, à l'horizon 2023, les plus grands mini-réseaux solaires du monde, ce qui va radicalement y changer le paradigme du secteur de l'électricité. Ce projet est le premier du genre en RDC alors que le pays souffre de l'un des taux d'accès à l'électricité les plus faibles au monde.

En juin 2021, le ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité a signé, avec un consortium international constitué de CDC GridWorks, Eranove et AEE Power, trois contrats de concession visant à développer, financer, construire et exploiter les plus grands mini-réseaux solaires du monde, dans les villes de Bumba, Gemena et Isiro, situées au nord du pays. Les installations, dont le coût total est estimé à 100 millions de dollars, devraient être mises en service en 2023 et desserviront environ un demi-million de personnes. La signature de ces contrats constitue un tournant pour le marché de l'électricité en RDC car elle ouvre la voie à la montée en puissance de l'investissement privé dans ce secteur stratégique. En effet, la régulation grandissante du secteur de l'électricité pourrait dynamiser à terme les investissements à la faveur de nouvelles infrastructures.

L'hydroélectricité, un atout pour le développement industriel

La RDC dispose d'un fort potentiel de production d'énergie hydroélectrique. Grâce à la puissance du fleuve Congo, le 2^{ème} plus grand fleuve en termes de flux, le pays peut compter sur un potentiel hydroélectrique estimé de 100 000 MW, soit le plus élevé d'Afrique.



Si l'énergie congolaise est aujourd'hui à 99% hydroélectrique, cette ressource, comme les autres, reste sous-exploitée. Or, le fleuve Congo avec son bassin à cheval sur l'Équateur offre à la RDC un potentiel énergétique exploitable évalué à 100 000 MW, répartis sur 780 sites situés dans 145 territoires et 76 000 villages. Ceci représente environ 37% du potentiel total africain et près de 6% du potentiel mondial. Malgré les efforts du gouvernement pour lancer des programmes de développement du secteur hydroélectrique et exploiter la puissance des nombreux fleuves du bassin du Congo, le taux d'exploitation actuel de ces ressources reste inférieur à 3%, démontrant des opportunités importantes et inexploitées.

En dépit de ce potentiel, l'industrie minière accuse à elle seule un gap de 700 MW et a dépensé plus de 600 millions de dollars en 2020 pour l'importation de l'électricité de pays voisins.

A ce jour, sur une capacité installée d'environ 2 677 MW, la capacité de production en fonctionnement est d'environ

1 130 MW dont plus de 90% contrôlés par la Société Nationale d'Électricité (SNEL) qui peine à couvrir les besoins du pays dont le taux de desserte est de 9%. Cette fracture énergétique représente un goulot d'étranglement pour le développement du secteur minier et de l'économie dans son ensemble.

La fin des travaux de la centrale hydroélectrique de Kakobola est attendue avant fin avril 2023.

La volonté du gouvernement s'est affirmée avec la récente libéralisation du secteur d'électricité en 2020 ouvrant ainsi le marché dans le domaine de production, transport, et distribution. Un certain nombre d'opérateurs privés se concentrent dans les zones minières où la demande solvable est bien quantifiée telles que Katanga, Kivu, Kinshasa et Mbuji-Mayi, etc. En plus, la position géostratégique de la RDC et les interconnexions de ses réseaux avec SAPP (Zambie), EAPP (CPGL), PEAC (Brazzaville) permettent l'exportation de son électricité dans plusieurs pays. C'est la vision que porte le projet du barrage Grand-INGA sur le fleuve Congo à 200 kilomètres de Kinshasa.



GROUPE FORREST INTERNATIONAL

CONSTRUCTION
ELECTRICITE
INDUSTRIE
SANTE
AGROALIMENTAIRE
SOCIAL

Ensemble, nous
construisons
l'avenir.
Depuis 1922

www.forrestgroup.com



Le Fonds Mwindi

Ce Fonds va servir de levier financier pour accélérer l'électrification de la RDC. Le gouvernement veut atteindre le taux de 30% d'électrification, soit 21 millions de Congolais connectés avec de l'énergie propre.



Lors de son lancement en janvier 2021, le Président de la République a rappelé que son engagement politique d'électrifier le pays était l'une des priorités de son quinquennat. Aussi, lors des prévisions budgétaires annuelles, le gouvernement devra allouer une quotité réservée au Fonds Mwindi. Les entreprises privées sont appelées à signer des partenariats avec le gouvernement via l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain (ANSER). L'État a pris l'engagement de développer les unités de production d'énergie électrique, les réseaux de transport et de distribution, favoriser la construction et/ou la modernisation des micros et mini-barrages hydro-électriques et développer les programmes spécifiques aux énergies renouvelables en vue de l'intensification de la desserte en énergie électrique. Outre les grandes réformes qui ont marqué le secteur au cours des dernières années, on a noté l'arrivée d'acteurs comme Bboxx, un fournisseur d'énergie de nouvelle génération. Ce dernier va accompagner le pays dans la connexion de trois millions de personnes d'ici à 2024 et dix millions d'ici à 2030. Bboxx est impliquée avec l'ANSER et bénéficie du programme de subventions du Fonds Mwindi avec deux autres opérateurs privés. Ce nouvel engagement du gouvernement pour obtenir 50 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds Mwindi au cours des deux prochaines années permettra de créer un

accès à des solutions énergétiques dans les régions qui en ont le plus besoin, comme le Kasai et le Kwilu. Les subventions solaires hors réseau fournies par le biais du Fonds Mwindi vont accélérer le déploiement futur des connexions solaires et mini-réseaux autonomes. Pour l'année 2022, l'ANSER vise à mobiliser 100 millions de dollars pour le financement de 64 projets de développement pour atteindre 2 millions de personnes. Avec l'adhésion spontanée de différentes parties prenantes aux plans locaux d'électrification 2021-2030-Approche 145 territoires, adossés sur les principales priorités de développement à la base, l'Anser s'engage, avec assurance, sur l'autoroute de l'électrification à grande échelle de la RDC, à l'horizon 2030, avec des jalons annuels très ambitieux. Pour sa part, l'Etat va poursuivre ses mesures d'allègements fiscaux, notamment la suppression de la TVA sur la vente de systèmes solaires et solutions de cuisson durable, ainsi que sur les droits d'importation. Enfin, l'ambition des deux partenaires est d'atteindre trois millions de personnes d'ici à 2024 et dix millions d'ici à 2030. Ces 20 dernières années, le secteur de l'électricité a connu une dizaine de projets avec des financements garantis dont le PMURR, EDIRA, PMEDE, SAPMP d'une valeur de plus de 1,2 milliard de dollars financés notamment par la Banque mondiale.



Entretien avec Malta David Forrest, CEO depuis 2011 du Groupe Forrest International, dont la 1^{ère} entreprise, EGMF (Entreprise Générale Malta Forrest) fête en 2022 ses 100 ans de présence en République Démocratique du Congo, pays où le groupe est l'un des principaux employeurs et investisseurs privés.

Quelles sont les principales activités du Groupe Forrest en RDC et vos stratégies prioritaires de développement ?

Depuis maintenant un peu plus de 100 ans, nous construisons des routes, des ponts, des hôpitaux, et plus récemment des centrales électriques et des aéroports.

Nous sommes interdépendants du tissu économique et social que nous créons. Nous opérons dans le secteur de la santé avec le Centre Médical de la Communauté (CMC), dans l'industrie avec AEMI et AMF, dans l'agroalimentaire avec GoCongo, dans les voies de communications et le génie civil avec EGMF, et dans l'énergie avec Congo Energy.

Notre stratégie est connue, c'est le développement. Le développement du Congo, de sa population, de ses infrastructures. C'est plus de routes pour désenclaver les populations et favoriser les échanges, c'est de l'électricité pour tous, pour les besoins de la vie quotidienne et ceux de la vie économique. Nous sommes en symbiose avec notre environnement. Notre activité, qui consiste principalement à répondre aux besoins primaires (santé, alimentation, circulations des biens et des personnes, électricité) permet un développement local facilitant l'éclosion d'un développement économique, qui à son tour permet la floraison de nos activités.

Vous êtes un acteur majeur du secteur de l'électricité. Quelles sont vos ambitions dans ce domaine ?

Malheureusement, malgré un potentiel énergétique solaire et hydroélectrique immense, seulement 10% de la population

congolaise a accès à l'électricité. Le chiffre chute à moins de 1% dans les zones rurales, ce qui a évidemment un impact sur la qualité de vie des populations, mais aussi sur l'économie.

Nous avons l'ambition d'augmenter de façon significative les capacités de production et de distribution traditionnelles, notamment en partenariat avec la Société Nationale d'Electricité (SNEL). Dans cette optique, nous participons à la réhabilitation des centrales hydroélectriques de la SNEL à Sanga dans le Kongo Central, à Bendera dans le Tanganyika et de deux turbines du barrage d'Inga.

Nous nous tournons également vers l'innovation. Face à l'immensité de notre pays (dont la surface représente à elle seule 20% de la taille de l'Europe), le mode de distribution traditionnel par câble est problématique. C'est pourquoi en 2018, notre filiale Congo Energy a financé et construit pour le compte de la SNEL, une centrale solaire 100% autonome à Manono dans le Katanga. Cette centrale, qui n'est pas reliée au réseau régional, permet d'alimenter 1.500 foyers et d'assurer l'ensemble de l'éclairage public de la ville.

A plus petite échelle, nous développons également des unités de production autonomes pour les villages. Ces solutions sont très prometteuses pour les populations isolées.

Votre entreprise EGMF a été créée il y a 100 ans par votre grand-père dont vous portez le nom. Comment expliquez-vous une telle longévité ?

Effectivement, mon grand-père a fondé EGMF en 1922. Comme disait le philosophe Nietzsche « Ce qui ne me tue pas me rend plus fort » et EGMF a survécu à la crise financière de 1929, à la guerre de 1939, aux changements de régime. Cette longévité s'explique via deux facteurs : le premier, que nous avons déjà évoqué, est notre symbiose avec l'environnement et la société civile. Nous sommes une entreprise Congolaise, tant que le Congo survivra, nous pourrions survivre. Ensuite le deuxième, EGMF a survécu, sans jamais agoniser, parce qu'elle épouse son temps, elle change. Notre réussite, c'est le triomphe du Darwinisme économique, la survie par l'adaptabilité. Au commencement, il y avait les mines, la construction puis le ciment, la banque. Aujourd'hui, il y a la construction, l'énergie, le médical et l'industrie. Mais aussi l'agroalimentaire dans lequel nous développons l'élevage et la culture de matières premières (blé, maïs, soja) à destination de la population locale. Demain, forts de notre devise « Ensemble, nous construisons l'avenir », notre investissement dans les domaines de l'énergie, de la construction, de l'agroalimentaire et de l'environnement ira toujours plus loin.

Le PMEDE

Le Projet de développement du Marché d'Électricité pour la consommation Domestique et à l'Exportation (PMEDE) touche à la réhabilitation des infrastructures d'électricité en RDC.



Le PMEDE vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité, renforcer la capacité de production de l'électricité, de transport et de distribution, afin de mieux satisfaire la demande intérieure en électricité et favoriser l'intégration du marché régional de l'électricité. C'est la Coordination des Projets/SNEL qui exécute les travaux. La première tranche du PMEDE a été l'un des plus importants projets financés par la Banque Mondiale en RDC avec un coût de 296,7 millions de dollars de 2008 à 2013. Bien que le projet ait pour objectif principal d'améliorer la quantité et la qualité de l'approvisionnement en électricité de la ville de Kinshasa, près de 90% des activités en termes de surface touchée et de financement se réaliseront dans la province du Bas-Congo. La totalité de la composante Production et 90% de la composante Transport (ligne HT) étaient concentrés

dans le Bas-Congo. Par contre, la composante Distribution est située à 100% dans la province/ville de Kinshasa. La majorité du transport était inclus dans le Kinshasa rural et la distribution est majoritairement concentrée dans le Kinshasa urbain.

Dans le cadre du projet PMEDE, on note la mise en service de quelques infrastructures telles les centrales hydroélectriques d'Inga 1 et 2, alimentant notamment Kinshasa, remises en état pour augmenter d'environ 630 MW leur production d'électricité. Plus de 2 000 km de ligne haute tension en courant continu ont été installés sur entre Inga, Kolwezi et Kasumbalesa pour faciliter le transfert d'électricité produite à Inga vers le Katanga.

La RDC a également reçu des financements de l'Association Internationale de Développement (IDA) et de la Banque Européenne d'Investissements (BEI) en vue de financer



le coût du PMEDE. Suivant les accords, le gouvernement de la RDC a cédé ces financements à la Société Nationale d'Electricité (SNEL SA). Les principaux marchés ont porté sur la réhabilitation des groupes de la centrale d'Inga II.

La Banque mondiale s'est engagée en 2013 à financer le montage du projet Inga 3 à savoir les études techniques, environnementales, sociales, les montages financier et institutionnel.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du PMEDE dont la Banque mondiale a déjà financé plusieurs étapes. Il s'agissait de construire sur le site d'Inga le plus grand complexe hydroélectrique du monde produisant au total 44 000 MW. Le projet d'Inga 3, préluce du mégaprojet du Grand Inga, a connu de nombreux rebondissements. A noter qu'Inga 3 profite du site des barrages Inga I et Inga II. Le projet Grand Inga est d'une autre nature, puisque nécessitant d'importants travaux et investissements complémentaires.

En juin 2021, l'entreprise australienne Fortescue Metals Group a été désignée par le gouvernement pour réaliser, sur le mode du partenariat public-privé, le projet de barrage. L'investissement prévu est alors de 80 milliards de dollars.

En mai 2022, le groupe australien a remis un rapport au gouvernement sur l'état d'avancement du projet du Fortescue

Future Industries (FFI) ouvrant désormais la voie à la signature d'un accord de coopération pour la production de l'hydrogène vert à partir du projet Grand Inga, dans le cadre de la transition énergétique. Le groupe va ainsi produire 70 MW d'énergie verte, soit 15 au barrage de Pioka, 15 au barrage de Matadi et 40 au Grand Inga.

Le but du barrage est de produire non seulement de l'électricité pour le Congo, d'exporter une partie de la production au nord comme au sud, mais encore de produire de l'hydrogène vert ainsi que de l'ammoniac, exporté ensuite vers les pays européens.

LE PROJET SCALING MINI-GRID (SMG)

La société financière internationale (IFC), filiale de la Banque mondiale, a investi 2,1 milliards de dollars en Afrique, entre juillet 2021 et juin 2022 en soutien à la transition verte du continent, à l'amélioration de l'accès au financement climatique et au financement de projets d'énergies renouvelables. Ce soutien s'est matérialisé par le lancement du projet Scaling Mini-Grid (SMG) en République démocratique du Congo (RDC). Le projet a recueilli 400 millions de dollars de la part d'investisseurs privés afin de financer le déploiement de 180 MW de capacité solaire photovoltaïque et connecter à l'électricité plus de 1,5 million de foyers, d'entreprises, d'écoles et de cliniques. Le programme SMG électrifiera plus d'une centaine d'agglomérations de 50 000 à 3 millions d'habitants dans les 145 territoires de la RDC.

L'objectif est de soutenir la RDC dans son ambition de connecter à l'électricité 30% de sa population à l'horizon 2024, contre à peine 19% actuellement. Avec un objectif de plus de 200 mégawatts de capacité installée répartis sur deux projets initiaux de mini-réseaux, le programme SMG pour la RDC constitue la plus grande opération dans ce domaine sur le continent africain.

OPPORTUNITÉS

Le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo (RDC) présente d'énormes opportunités d'investissement. La loi promeut des partenariats public-privé et les investissements privés. L'Autorité de Régulation (ARE) encourage les investisseurs à saisir les opportunités qu'offre le secteur congolais de l'énergie électrique.

La rentabilisation des ressources en eau

En dépit des potentialités du pays en ressources en eau, seuls 30% de la population ont accès à l'eau potable. Pour pallier cette pénurie, plusieurs ouvrages sont mis en œuvre dont des forages ou des bornes fontaine.



En RDC, seul un habitant sur cinq a accès à l'eau potable. Les causes sont nombreuses : faiblesse des moyens financiers du secteur, délabrement des installations existantes, mauvaise gestion des réseaux, explosion démographique non contrôlée des villes et de leur périphérie. La REGIDESO, structure publique qui gère les réseaux d'eau potable en milieu urbain, n'est pas en mesure de suivre cette croissance effrénée. Ainsi, à Kinshasa, le quartier CPA-Mushie, de la commune de Mont Ngafula, fait régulièrement face à une pénurie d'eau. En milieu rural, le SNHR (Service National d'Hydraulique Rurale) a longtemps manqué de moyens pour remplir sa mission. Toutefois, dans le cadre du Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques (PRISE), un budget de 32 millions de dollars a été retenu pour parachever les

CHIFFRES CLÉS

+ de 50%

DES RÉSERVES D'EAU DU CONTINENT AFRICAÏN

52%

DE LA POPULATION A ACCÈS À UN POINT D'EAU AMÉLIORÉ

30%

DE LA POPULATION A ACCÈS À L'EAU POTABLE

285,9 millions m³

D'EAU POTABLE PRODUITE EN 2021



ouvrages, notamment l'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural dans la province du Kasai Oriental. 3 mini-réseaux d'eau potable ont été mis en service en août 2022, dans les localités de Miabi et de Lupatapata. Le PRISE est financé par la Banque africaine de développement (BAD) en partenariat avec le gouvernement. Outre la province du Kasai-Oriental, neuf autres provinces seront dotées de mini-réseaux d'eau potable en RDC. Les bénéficiaires directs du Projet de renforcement des infrastructures socio-économiques sont les populations rurales estimées à 870 908 personnes par la BAD. La RDC a produit, au cours du premier trimestre 2022, 71,3 millions m³ d'eau potable selon la Banque centrale du Congo (BCC). D'après ces données, la production d'eau potable s'était établie, à la même période de l'année dernière, à 70,2 millions m³.

En faisant le parallélisme entre les deux périodes, il ressort une nette amélioration de desserte en eau potable au premier trimestre l'année en cours de plus de 1,1 millions m³ par rapport à même période de l'année dernière. Pour toute l'année 2021, la production d'eau potable en RDC a été évaluée à 285,9 millions m³. D'après un récent rapport publié par l'UNICEF, plus de 38 millions de congolais soit 53,5% des

ménages de la RDC (11% à l'échelle de la planète) puisent leur eau quotidienne dans un fleuve, un lac ou une autre source non propre. Cette eau est utilisée pour cuisiner, se laver et surtout pour boire. A cause des difficultés d'accès à une eau saine, des populations sont exposées à toutes sortes de maladies d'origine hydrique notamment le choléra.

LE PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PEMU)

Le premier objectif du PEMU est d'accroître l'accès à l'eau dans des zones urbaines sélectionnées. Cette composante est réalisée à travers des programmes d'investissement et de réhabilitation spécifiques à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi. Les programmes d'investissement permettent principalement d'améliorer la capacité de production d'eau, d'améliorer le système de distribution et de financer les raccordements individuels et les systèmes de distribution collective. La deuxième composante du projet soutient la réforme du secteur, le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance. En contribuant à la pérennité des investissements financés, le PEMU contribuera à assurer la viabilité opérationnelle et financière de la REGIDESO en lui permettant d'initier également la réhabilitation d'autres centres à travers le pays en utilisant les liquidités générées dans les centres rentables, et ainsi procéder à l'extension de l'approvisionnement en eau dans les villes ne bénéficiant pas des investissements de la première composante.

Grâce au projet d'alimentation en eau potable en milieu urbain (2008-2021), plus de 88 000 nouveaux branchements privés et 450 nouveaux points d'eau communautaires ont été installés à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi, assurant l'accès à l'eau potable de plus de 3 millions de personnes.

OPPORTUNITÉS

La RDC regorge d'un potentiel énorme en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques dont la gestion, la protection et la mise en valeur doivent répondre aux nouveaux défis qu'imposent le développement durable, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique. L'accès de la population à l'eau potable reste un défi à relever et les investisseurs sont les bienvenus.

Mines

Les ressources minérales sont nombreuses, diversifiées, facilement accessibles, pour plusieurs sites et exploitables. Les métaux qui contribuent à la transition énergétique et dont la RDC possède des ressources non négligeables, sont aujourd'hui au centre des préoccupations du gouvernement.

“ Point n'est besoin de rappeler ici que mon pays la RDC est connu pour son potentiel minier représentant 1.100 différentes substances minérales. Toutes ses provinces peuvent prévaloir détenir des richesses minières.”

Discours de Son Excellence le Président Félix-Antoine Tshisekedi lors de la 28^{ème} édition du Investing in African Mining Indaba le 7 février 2023 à Cape Town.





Nommée Ministre des Mines en avril 2021, Antoinette Nsamba Kalam bayi est à la tête d'un portefeuille très stratégique avec la charge de réformer le secteur, d'assainir les filières et valoriser les nombreuses ressources.

Licenciée en droit public interne à l'Université de Kinshasa (UNIKIN), Antoinette N'Samba Kalam bayi a toujours été très active au sein de la Société civile. En 2016, elle s'est intéressée à l'indépendance de la Céni à travers un ouvrage intitulé « La Commission électorale nationale indépendante de la RDC jouit-elle de son indépendance organique et fonctionnelle ? ».

Issue de l'administration du ministère des Mines, Antoinette Nsamba Kalam bayi assumait jusqu'à sa nomination les fonctions de Chef de division à l'Inspection des Mines. Déjà rompue à la gestion du très sensible secteur minier de la République Démocratique du Congo, sa nomination fut vécue comme une manière de valoriser les femmes qui se mobilisent jour et nuit dans l'administration du Code minier.

La RDC est un scandale géologique tant ses ressources minières sont importantes et diverses (cuivre, cobalt, coltan, or, diamants). Premier producteur mondial de cobalt, une matière première stratégique pour l'industrie automobile, le pays est également un important acteur pour le cuivre (1^{er} producteur africain) et l'or. Les recettes du secteur minier sont en hausse et le gouvernement souhaite les augmenter davantage. Le président Tshisekedi souhaite une nouvelle exploration des métaux, source-clé de l'énergie verte. Le nickel et le chrome sont notamment concernés, et le pays cherche des partenaires pour investir dans le traitement du cobalt, du tantale, de l'étain et du lithium.

Cette juriste spécialisée en droit public se démène ainsi depuis sa nomination pour remettre de l'ordre dans un secteur que d'aucuns voient comme le poumon de l'économie du pays. Elle poursuit entre autres objectifs : le



développement et la promotion des ressources minérales de la RDC en vue du développement durable et des bénéfices de la population.

Sur proposition de la ministre Antoinette Nsamba, le gouvernement a approuvé mi-avril 2023 la création de l'inspection générale des mines.

Le nouveau Code Minier et la loi sur la sous-traitance

En 2018, la RDC a promulgué une loi portant révision du Code minier de 2002 afin d'encourager la valorisation locale des minerais. Pour renforcer leur transformation locale, les autorités ont, par ailleurs, adopté en 2017 une loi sur la sous-traitance.



Le nouveau Code minier de 2018 est un effort manifeste déployé par le gouvernement congolais pour favoriser l'économie locale, grâce à l'introduction de nouvelles exigences conformément aux objectifs de développement du pays. L'objectif du Code et du Décret révisés est de rééquilibrer les recettes minières en faveur de l'État, car le Code minier de 2002 et le Décret minier de 2003 étaient réputés ne pas avoir permis de dégager les recettes substantielles en faveur du développement du pays. Le nouveau Code minier congolais ramène la durée du permis d'exploitation de 30 à 25 ans et n'autorise son renouvellement qu'une seule fois. La participation de l'État en actions non dilutives est relevée de 5 à 10% et augmente de 5% supplémentaires à chaque renouvellement. Environ 10% du capital des compagnies minières doit être détenu par

les administrations publiques pour le compte des citoyens via un fonds souverain.

Le Code de 2018 prévoit également :

- Une augmentation des redevances pour le fer et les métaux ferreux de 0,5 à 1% ;
- Une augmentation des redevances pour les métaux non ferreux et les métaux communs de 2 à 3,5% ;
- Une augmentation des redevances pour les métaux précieux de 2,5 à 3,5% ;
- L'introduction d'une redevance de 10% pour les minerais stratégiques (cuivre et cobalt).

Enfin, le nouveau Code a introduit une taxe de 50% sur les profits exceptionnels, c'est-à-dire les bénéfices réalisés quand le cours d'un produit de base est supérieur de 25% au cours utilisé dans l'étude de faisabilité acceptable par les banques. ►

► La Loi n°17/001 du 8 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé rend obligatoire la sous-traitance des activités annexes et connexes de l'activité minière et à la réserver, quelle que soit sa nature, aux entreprises à capitaux majoritairement congolais en vue d'en assurer la promotion et favoriser ainsi l'émergence d'une classe moyenne.

Des dérogations sont prévues et peuvent justifier le recours à une entreprise sous-traitante qui ne remplit pas ces critères, par exemple en cas de carence d'expertise sur le territoire congolais. Toutefois, la loi et ses décrets d'application encadrent strictement ces exceptions.

La loi soumet les modes de passation des contrats de sous-traitance à un régime juridique particulier et prévoit de nombreuses spécificités d'exécution en faveur des sous-traitants, notamment dans les modalités de paiement de leur rémunération. Les décrets d'application ont complété le dispositif légal, en allant parfois au-delà de la loi, et en créant une Autorité de Régulation à laquelle les sous-traitants du secteur privé doivent payer des droits, sur la base des montants facturés aux entreprises principales.

Le secteur des mines est capable de contribuer à la réalisation de la vision du gouvernement de faire de la RDC un pays émergent sur le plan socio-économique.

L'adoption en 2018 du code minier révisé a imposé

CHIFFRES CLÉS

+ de 20% DU PIB

1^{er}

PRODUCTEUR DE CUIVRE EN AFRIQUE

1^{er}

PRODUCTEUR MONDIAL DE COBALT

2/3 DES IDE

(600 M DOLLARS SUR 1 MDS DOLLARS)

95%

DES EXPORTATIONS (PRINCIPALEMENT DU CUIVRE ET DU COBALT)

17,7%

DE CROISSANCE POUR LE SECTEUR MINIER (SOURCE : AGENCE ECOFIN)

1 250

TITRES MINIERS ACTIFS RÉPERTORIÉS EN 2021 (CTCPM)

de nouvelles règles du jeu qui mettent l'accent sur la transparence et la bonne gouvernance du secteur, ainsi que sur la prise en compte du « contenu local » et de la responsabilité sociale et environnementale (RSE). Les mines doivent permettre le développement du pays et bénéficier aux populations congolaises.

Dans la filière cobalt, l'une des applications de ce code a porté sur le secteur artisanal qui assure environ 20% de la production de cobalt et compte quelque 200 000 artisans creuseurs.

Couplant les exigences de gouvernance et de RSE, des mesures en faveur d'un cobalt éthique ont été prises, dont l'institution de l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (Arecoms), ainsi que l'octroi du monopole d'achat du cobalt artisanal à l'Entreprise générale du Cobalt (EGC), filiale à 100% de la Gécamines, lancée fin mars 2021. Elles visent à lutter contre le travail des enfants, à assainir la chaîne de production et d'approvisionnement du cobalt artisanal, à structurer le secteur, à assurer de bonnes conditions de travail et de rémunération aux artisans.



Exploitation minière responsable en RDC

Pérenniser l'avenir
Du cobalt

La diversification de l'exploitation minière

La République Démocratique du Congo est connue pour son potentiel minier représentant pas moins de 1 100 différentes substances minérales. Représentant plus de 20% du PIB, le secteur minier est l'un des grands piliers de l'économie du pays. Toutes les provinces peuvent se prévaloir de détenir des richesses minières.



On estime que 95% des exportations congolaises sont constituées de matières premières, principalement le cuivre et le cobalt. Le volume le plus important environ 40%, est destiné à la Chine.

La réforme de ce secteur par l'ouverture aux partenaires privés a permis l'attrait en RDC de plusieurs filiales des grandes multinationales du monde. Cette présence massive a favorisé l'accroissement fulgurant au fil des années de la production minière du pays, laquelle explique l'amélioration spectaculaire des indicateurs macro-économiques du pays. La croissance en RDC a connu un net rebond, passant

de 1,7% en 2020 à un taux estimé à 6,2% en 2021, soit bien au-dessus du taux de 4,5% enregistré en Afrique subsaharienne selon une évaluation annuelle du FMI. Cette vigoureuse reprise est attribuée aux résultats du secteur minier. Ce dernier absorbe à lui seul les deux tiers des IDE (600 millions de dollars sur 1 milliard de dollars) du pays. La RDC est le 1^{er} producteur de cuivre en Afrique avec un record de plus de 1,6 millions de tonnes de cuivre en 2020 contre 1,4 millions en 2019. La production a augmenté en 2021 avec l'entrée en production de la mine Kamo-a-Kakula. Elle est le 1^{er} producteur mondial de cobalt (85 855,6 tonnes

en 2020 contre 77 964 tonnes en 2019). Dans le secteur de l'or, la mine Kibali a réalisé un record de 814 027 onces d'or en 2020 contre 750 000 onces produits en 2019.

Les ressources de phosphate de Fundu Nzobe dans le district du Bas-fleuve sont estimées à 70 millions de tonnes brutes ont une teneur moyenne de 27% en P2O5. A Kanzi, les mêmes ressources sont estimées à 25 millions de tonnes à une teneur moyenne de 17% en P2O5. A Vangu, elles sont estimées à 20 millions de tonnes à 22% de P2O5. L'existence d'importants gîtes de fer a été reconnue dans la Province Orientale, le Kasai et le Katanga. Les réserves des gîtes de la Province Orientale et du Kasai sont estimées à plusieurs millions de tonnes. Le manganèse par contre apparaît comme un élément accessoire dans de nombreuses associations minérales. Les gisements de Kasekelessa et Kisenge sont les plus importants (réserves évaluées à 14 millions de tonnes).

Les produits stannifères, à savoir la cassitérite, le coltan et le wolframite, communément appelés 3T (Tin, Tantalum et Tungsten), proviennent des Provinces de l'Est, précisément du Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba et Tanganyika.

Le pays dispose aussi d'importantes réserves de lithium. À moyen et long terme, le potentiel économique de la RDC est énorme avec le développement des batteries à lithium dans l'industrie automobile et des technologies de pointe.

En tant que principal secteur pourvoyeur de devises étrangères pour la RDC, l'évolution des cours internationaux est suivie de près par les experts. Toutefois, les miniers s'intéressent plutôt aux perspectives sur le long terme au regard de la durée d'exploitation des mines. Sur ce point précis, les perspectives sont plutôt bonnes avec l'exploitation du nickel et du lithium suite à une forte demande. La montée en puissance de la demande mondiale pour certains produits stratégiques comme le cobalt, le cuivre, le nickel et le lithium doit constituer le principal élément d'une bonne analyse des perspectives du secteur minier. La RDC jouera un rôle important dans la transition écologique mondiale amorcée depuis quelques années.



Potentialités en richesses minières par province :

Provinces	Minéraux
Bandundu	Diamant, pétrole, kaolin, argile.
Bas-Congo	Bauxite, pyroschite, calcaire, phosphate, vanadium, diamant, or, cuivre, plomb, zinc, manganèse, marbre, granite noire et rose, sel gemme, fer, argile, gypse, talc, silice, kaolin, baryte, schiste bitumineux.
Equateur	Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant, calcaire, kaolin, argile, granite, niobium, ocre
Province Orientale	Or, diamant, fer, argent, argile, cuivre, kaolin, niobium, ocre, schiste, bitumineux, talc
Kasai Oriental	Diamant, fer, argent, nickel, étain, argile, chrome, cobalt, cuivre, or, kaolin, talc
Kasai Occidental	Diamant, or, manganèse, chrome, nickel, argile, cobalt, platine, cuivre, fer, kaolin, plomb
Katanga	Cuivre et métaux associés, cobalt, manganèse, calcaire, uranium, charbon, niobium, or, platine, lithium, talc, tantale, wolfram, zinc, argile, bismuth, cadmium, germanium, cassitérite, fer, granite, gypse, kaolin, monazite, saline, béryl (émeraude), saphir
Nord-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, béryl, tungstène, manganite, argile, bastnaésite, charbon, granite, monazite, niobium, platine, wolfram, tantale
Sud-Kivu	Or, niobium, tantalite, cassitérite, saphir, amblygonite, argent, argile, bastnaésite, béryl, bismuth, diamante, diatomite, monazite, wolfram, zinc, tantale
Maniema	Étain, diamant, cassitérite, or, amblygonite, lithium, argile, cuivre, fer, kaolin, manganèse, columbium, plomb, talc, tantale, wolfram
Kinshasa	Argile, silice, kaolin, grès arkosique

La valorisation des ressources minières stratégiques

Le Président de la République souhaite une redéfinition de la chaîne d'approvisionnement en produits miniers à caractère stratégique, notamment le lithium, le cobalt, le niobium et le coltan ainsi que le cuivre, du fait de la demande mondiale pour leurs utilisations industrielles.



Face au changement climatique, le monde entier cherche des solutions pour atteindre la neutralité carbone, ce qui entraîne une demande durable pour les métaux de nouvelles énergies tels que le cuivre, le cobalt, le lithium et le nickel renforçant la force de la demande à long terme. Aussi, face à la demande mondiale de ces ressources, le gouvernement de la République a décidé, début 2022, de développer un modèle de rémunération plus équitable et négocier des compensations proportionnelles à ce qu'elle offre.

Un plan d'action opérationnel va donc permettre l'accélération des initiatives de valorisation des ressources minières stratégiques de la RDC, et le développement des chaînes de transformation locale.

Les projets ci-dessous vont bénéficier d'une attention particulière :

- le développement de la filière lithium dans la province du Tanganyika, avec le développement d'une chaîne de valeur

régionale autour de l'industrie des batteries électriques, du marché des véhicules électriques et des énergies propres ;

- le renforcement de la filière cupro-cobaltifère, d'une part, et l'assainissement et le développement de la filière cupro-cobaltifère artisanale, d'autre part dans le Lualaba et le Haut-Katanga.

Le Centre de négoce de Musompo doit assurer la traçabilité et garantir les conditions socio environnementales de la production artisanale, gage d'un accès direct vers les marchés d'approvisionnement des grandes entreprises mondiales de différents secteurs, notamment de l'automobile, de l'électronique et de l'énergie. En construisant ce centre de négoce, le gouvernement provincial du Lualaba a tenu à assainir le secteur minier artisanal, à mettre fin à l'exploitation anarchique dans les sites résidentiels, à assurer la traçabilité et à résoudre les problèmes récurrents entre exploitants miniers artisanaux et les acheteurs.

Premier producteur mondial de cobalt

La RDC abrite plus de 50% des réserves de la planète, principalement localisées dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Elle fournit plus de 70% des volumes émis sur le marché de ce minerai qu'elle a classé parmi les « métaux stratégiques » de son nouveau code minier.

À l'échelle mondiale, la réserve de cobalt est de 7188 kilotonnes (kt) dont la RDC possède 50%, suivie de l'Australie et de Cuba à 20% et 7,0%. Au cours de la décennie 2010, la hausse de la demande en cobalt s'est traduite par une redistribution des cartes dans la filière en RDC, avec l'émergence de nouveaux acteurs, en particulier des groupes chinois. Parmi ces derniers, des géants miniers, des raffineurs de cobalt et des fabricants de produits finis, qui, au fil des ans, ont renforcé leurs positions en amont de la chaîne de valeur et dans des unités de transformation.

On peut citer Zhejiang Huayou Cobalt, fournisseur mondial de cobalt, China Railway Group, l'un des leaders dans la fabrication de machines et d'équipements, les miniers China Molybdenum Co (CMOC) et China Nonferrous Metal Mining Company (CNMC), ainsi que Jinchuan Group, deuxième producteur mondial de cobalt, Hong Kong Excellen Mining Investment, Tennguan cobalt Industry et CATL (leader mondial des batteries), qui opèrent en partenariat avec la Gécamines et qui sont propriétaires de leurs filiales à 100%. Les établissements à capitaux chinois n'occupent pas tout le terrain. Le suisse Glencore, en tête de la production, contrôle Kamoto Copper Co (KCC) et Mutanda Mining (Mumi). Le kazakh Eurasian Resources Group (ERG) compte plusieurs filiales, dont Metalkol, et la communauté indienne est également active dans la filière (Chemaf et Somika). Mais, mis à part la Gécamines, les opérateurs privés congolais y sont minoritaires.

En 2020, 70% de la production de cobalt du pays était assurée par cinq entreprises : KCC (Glencore), Tenke Fungurume Mining (TFM, détenue par CMOC), Metalkol (ERG), Somidez (CNMC) et STL (Gécamines).

Leader mondial du raffinage de cobalt et principal fabricant de batteries, la Chine contrôle la filière congolaise où plus de 80% de la production lui est destiné.

En 2022, la société minière chinoise CMOC a renforcé ses investissements et confirme ainsi la place de la RDC sur le



podium des producteurs mondiaux de cobalt et de cuivre. Notez que CMOC figure parmi les trois premiers négociants de métaux de base au monde et compte parmi les leaders de l'industrie minière internationale avec un investissement cumulé de plus de 7 milliards de dollars.

Environ 125 387 tonnes de cuivre et 10 465 tonnes de cobalt ont été produit dans les différentes exploitations du pays.

En 2023, le projet de minerai mixte de Tenke Fungurume Mining (TFM) et le développement de KFM, apportera à TFM une production annuelle supplémentaire de 200 000 tonnes de cuivre et 17 000 tonnes de cobalt. La mine de Kisanfu devrait, quant à elle, produire en moyenne 90 000 tonnes de cuivre et 30 000 tonnes de cobalt.

Située à Kolwezi dans la province du Lualaba, la Sicominest est l'une des mines cupro-cobaltifères les plus riches du monde. Elle se divise en six parties, avec une superficie totale de 11,5 kilomètres carrés. Ses réserves de minerais sont estimées à 250 millions tonnes dont celui de cuivre à une teneur de 3,22% et celui de cobalt, 0,192%. Son rendement de cuivre peut atteindre 8,55 millions de tonnes, et pour le rendement de cobalt, 0,51 million de tonnes.

Un des principaux producteurs d'étain

La RDC est l'un des principaux producteurs africains d'étain, métal indispensable dans la fabrication des circuits électroniques. Alphamin exploite l'une des mines industrielles du pays et produit annuellement plus de 10 000 tonnes d'étain.



Grâce à sa mine congolaise Mpama Nord, la société minière Alphamin a produit en 2021 un total de 10 969 tonnes d'étain, soit 4% de l'offre mondiale. En attendant l'entrée en production de Mpama Sud, elle prévoit d'augmenter ses volumes à 12 000 tonnes en 2022.

Parmi les intersections marquantes de minéralisation réalisées récemment à Mpama Sud, on peut notamment citer celle de 22,7 m titrant 3,12% d'étain à partir d'une profondeur de 391,6 m, dont 7,7 m à une teneur de 4,73% d'étain.

Selon les estimations actuelles, le projet Mpama Sud hébergerait 0,83 million de tonnes de ressources indiquées, titrant 2,58% d'étain et 1,95 million de tonnes de ressources inférées titrant 2,52% d'étain. Une évaluation économique préliminaire a été publiée début mars, indiquant que le

gisement aurait la capacité de produire annuellement 7 000 tonnes d'étain contenu. Pour développer le projet qui lui permettrait d'augmenter sensiblement ses volumes de production, Alphamin devra déboursier un capital estimé à 116 millions \$.

En dépit des contreperformances des cours, la compagnie minière qui affiche une croissance de 4% en glissement annuel, a réalisé un volume cumulé de production de 6 241 tonnes d'étain au premier semestre 2022. Une production que compte augmenter la firme dont le siège se trouve à Maurice, grâce à l'entrée en production de la mine Mpama Sud.

Avec une teneur en étain d'environ 4,5%, Mpama Nord est la ressource d'étain la plus riche au monde, soit environ quatre fois plus élevée que la plupart des autres mines d'étain en activité dans le monde. La mine fournit actuellement les volumes vendus entièrement à l'Américain Gerald Metals.

La production de zinc à haute teneur

En août 2022, la RDC a officiellement procédé au lancement de l'exploitation d'une mine de production de zinc à haute teneur et des travaux de construction de l'usine de Kipushi, localité et chef-lieu de territoire de la province du Haut-Katanga.



La construction de l'usine de Kipushi par la société KICO SA pour l'exploitation de la mine de production de zinc à haute teneur est la conséquence d'une joint-venture entre la Gécamines et Ivanhoe mines. Ce projet qui date de plusieurs années a été relancé après une longue période de négociation entre les différentes parties prenantes et après que le Comité de gestion a présenté son cahier des charges et pris l'engagement de respecter le nouveau Code minier. 32% sont détenus par la société minière de l'État congolais, Gécamines. Kipushi compte aujourd'hui près de 450 000 habitants, en grande majorité jeunes. Ce projet s'inscrit dans la vision de la création d'emplois pour laquelle milite le Président de la République. Plusieurs milliers d'emplois seront créés dans le cadre de cette mine. Cet investissement devrait également bénéficier aux entrepreneurs locaux dans le cadre de la sous-traitance, une obligation légale.

A l'arrêt depuis des décennies, la renaissance de cette mine historique - sa mise en exploitation datant de 1924 - est l'aboutissement d'un long processus de négociation qui a permis, après près de 10 ans jour pour jour, la relance du développement de cette mine dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Utilisé pour recouvrir et protéger l'acier, le zinc subi, en 2022, la flambée des coûts énergétiques liés à l'isolement économique de la Russie. Les fonderies de zinc subissent des pressions et les coûts de production grimpent.

Si pour le moment l'Afrique ne représente qu'une part marginale de la production mondiale de zinc (3,4% en 2019), des projets sont en plein développement pour mieux positionner le continent sur le marché. La mine historique de Kipushi pourrait ainsi devenir la plus riche en zinc à travers le monde.

La RDC, futur grand producteur de lithium

La transition énergétique a contribué à faire du lithium, utilisé notamment dans la fabrication des batteries des véhicules électriques, un métal très demandé.



A lors que les compagnies minières sont de plus en plus nombreuses à investir dans l'exploration et l'exploitation du lithium pour répondre à une demande en hausse du fait des besoins de l'industrie des batteries électriques, Manono est idéalement placée pour en profiter. En effet, la découverte d'un important gisement dans cette région suscite un intérêt croissant des investisseurs. La junior minière African Energy Metals (AEM) active exclusivement en RDC dans l'exploration de métaux, a annoncé en juillet 2022 l'acquisition d'une concession minière de 170 km² dans la région de Manono. La zone en question, contiguë à son autre permis d'exploration de 30 km² dans la même localité, dispose d'un fort potentiel pour le lithium mais également pour l'étain, le tantale et les terres rares.

En contrepartie d'un intérêt de 70% dans une coentreprise gérant le projet, aux côtés de la société E29 Resources

Sarl, AEM devrait émettre 2,5 millions d'actions ordinaires en faveur du vendeur (AuClair ECC SASU), en plus d'un paiement de 150 000 \$ et de l'émission de 1 million d'actions ordinaires au profit de son partenaire de coentreprise E29. Manono attire depuis quelques années les investisseurs surtout pour son potentiel en lithium.

Historiquement connue pour l'exploitation de l'étain, la région située dans la province du Tanganyika au sud de la RDC est revenue sur le devant de la scène grâce à la découverte récente d'un gisement hébergeant, selon une estimation de juillet 2021, des réserves de minerai prouvées et probables de 131,7 millions de tonnes de lithium par l'australien AVZ Minerals.

Le paiement des taxes comme la redevance minière avec une bonne clé de répartition entre toutes les entités décentralisées va également contribuer au développement du pays en général et à la province du Tanganyika.



Entretien avec Marie-Chantal Kaninda, Présidente de Glencore RDC et Présidente du Conseil d'Administration de Kamoto Copper Company (KCC).

Glencore exploite les plus grands gisements de cobalt au monde situés dans le Lualaba, notamment ceux de Kamoto Copper Company et de Mutanda Mining. Quelle est votre stratégie de développement ?

Nous produisons de manière industrielle et responsable du cuivre et du cobalt à travers nos opérations de Kamoto Copper Company SA (KCC) – un partenariat avec la Gécamines – et Mutanda Mining SARL (MUMI)-dont l'actionariat va être ouvert à l'état congolais. Présente en RDC depuis 2007, Glencore compte principalement au travers de ses opérations de KCC et MUMI près de 15 000 employés et sous-traitants. Nous avons investi à ce jour plus de 8 milliards de dollars dans le pays. Notre objectif de fournir de manière responsable les produits de base avec la responsabilité permanente de non seulement de répondre à nos devoirs financiers vis-à-vis de l'état et des parties prenantes, mais également d'apporter une contribution positive au pays et de nous assurer que les communautés environnantes bénéficient positivement de notre présence, en respectant les droits de tous.

Notre stratégie s'appuie sur 3 piliers :

- Nous positionner en tant que leaders dans la mise en œuvre de la décarbonation de la demande énergétique mondiale ;
- Aider à répondre à la demande en métaux nécessaires à la vie quotidienne ;
- Répondre de manière responsable aux besoins énergétiques d'aujourd'hui.

En RDC, comme dans les autres pays où Glencore opère, nous nous appuyons sur un code de conduite et de 6 valeurs au cœur de notre culture d'entreprise : Sécurité, Intégrité, Responsabilité, Ouverture d'esprit, Simplicité et Esprit d'entreprise.

Glencore est-il un partenaire fiable pour la transition énergétique et pour le développement durable de la RDC ?

Le cobalt est un sous-produit majeur de la production de cuivre et nous en sommes l'un des plus grands producteurs au monde, principalement en RDC. En raison de son utilisation dans les batteries rechargeables et de technologies d'énergie renouvelable, le cobalt est un métal susceptible de devenir l'une des matières premières les plus importantes dans le cadre de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Nous sommes fiers de nos accords d'approvisionnement conclus avec de grandes entreprises étrangères. Cela nous rend encore plus déterminés à faire en sorte que la RDC continue de jouer un rôle à l'échelle mondiale dans ces transitions, de manière responsable et équitable. De plus, par son empreinte carbone basse, la production de KCC et de MUMI est verte, les besoins en énergie étant assurés par de l'énergie hydroélectrique. Nous sommes associés dans un partenariat public privé avec la SNEL (Société Nationale d'Electricité) suite à un investissement de 475 millions de dollars, nous avons pu contribuer à la réhabilitation de deux turbines du barrage d'Inga, permettant la production de 450 mégawatts d'électricité. Dans le cadre du projet, 2 000 km de lignes de transmission ont été modernisées pour fournir cette électricité dont 50 MW doivent être mis à la disposition de la population de Kolwezi. Non seulement cela fournit une énergie propre à nos opérations de cobalt mais cela répondra également aux besoins des communautés locales.

Vous militez depuis longtemps pour l'inclusion des femmes dans le secteur des mines. Observez-vous des progrès en la matière ?

On note certaines avancées et, surtout, une volonté réelle de faire évoluer les choses. En RDC, l'objectif de notre groupe consiste à créer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive grâce à un environnement de travail offrant une participation pleine et égale à tout notre effectif. Une culture véritablement diversifiée et inclusive est essentielle pour développer les activités de Glencore et attirer, développer et retenir les talents. Cependant l'automation permet à plus de femme de participer à des tâches qui jadis était réservées aux hommes. Aujourd'hui, nous avons des femmes qui conduisent d'engins lourds et qui sont à la tête d'usines. Nous voulons encourager plus de femmes à entrer dans l'industrie. Les avancées technologiques aident beaucoup et favorisent l'offre des modalités de travail flexible, des emplois à temps partiel et le partage du travail. Nous sommes en mesure d'encourager et de soutenir la diversité de pensée et d'expérience. Partie prenante de l'initiative « Women in Mining », nous sommes fiers de nos employées qui y ont été reconnues à la biennale Top 100 WIM.

La production de diamants

Après cinq années de baisse de la production de diamant, la République Démocratique du Congo (RDC) a connu une hausse de 45% en 2022.

Elle est le 4^{ème} producteur mondial de diamant brut.



La production de diamants en RDC ne faiblit pas. Les chiffres publiés par la Banque Centrale du Congo (BCC) font état de plus de 17,7 millions de carats au cours de l'année 2022, contre 12,179 millions en 2021, en hausse de 45% sur un an. A travers ses données, il est à noter que le secteur industriel suit la tendance avec 7,235 millions de carats produits, après 4,525 millions l'année précédente. Tandis que le secteur artisanal représente, à lui seul, une production de 10,507 millions de carats de diamants contre 7,654 millions de carats en 2021.

La RDC est le 4^{ème} producteur mondial du diamant brut en volume et le deuxième producteur africain de diamants

derrière le Botswana. Elle possède les deuxièmes plus importantes réserves de diamants au monde estimées 150 millions de tonnes, soit 20,5% du total mondial.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les Émirats arabes unis sont la première destination des exportations congolaises de diamants. Selon les statistiques publiées par le ministère des Mines, la part des Émirats arabes unis dans ces exportations est passée de 60% à 50% en un an, alors que celle de la Belgique a progressé pour atteindre 46,34%, contre 34% en 2021. Les autres destinations des gemmes congolaises exportées en 2022 sont par ordre d'importance, l'Inde, Israël, les États-Unis et le Canada. La production artisanale du diamant devrait s'établir, en

Années	Gemmes	Industriels	Total
2021	2 889 000 carats 20,50%	11 202 000 carats 79,50%	14 091 000 carats
2020	2 165 000 carats 16,99%	10 578 000 carats 83,01%	12 743 000 carats
2019	3 324 000 carats 23,48%	10 834 000 carats 76,52%	14 158 000 carats
2018	3 030 000 carats 20,03%	12 100 000 carats 79,97%	15 130 000 carats
2017	3 800 000 carats 19,90%	15 300 000 carats 80,10%	19 100 000 carats
2016	3 160 000 carats 20,31%	12 400 000 carats 79,69%	15 560 000 carats
2015	3 200 000 carats 20,00%	12 800 000 carats 80,00%	16 000 000 carats
2014	3 130 000 carats 20,03%	12 500 000 carats 79,97%	15 630 000 carats
2013	3 140 000 carats 20,08%	12 500 000 carats 79,92%	15 640 000 carats
2012	4 000 000 carats 15,67%	21 524 000 carats 84,33%	25 524 000 carats

2023, à 6.463.868 carats devant rapporter 325.621.490.600 CDF soit un peu plus de 161 millions de \$US. Côté industriel, les états financiers de la Minière de Bakwanga (MIBA) donc point de dividendes attendus pour l'État, actionnaire majoritaire (80% des parts). Un programme de relance de la société a été validé cette semaine. Il est chiffré à 450 millions de dollars. Rien que pour les trois prochaines années, il faudra décaisser plus de 160 millions dollars en investissements. Les opérateurs artisanaux devraient verser au service des douanes (DGDA) pour la sortie des gemmes, au moins 1,6 million de dollars, selon le dernier Rapport thématique sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif.

Conformément aux statistiques fournies par la Cellule Technique de Coordination et Planification Minière (CTCPM), l'exploitation artisanale des diamants reste plus forte que celle de la production industrielle. Deux principales sociétés ont assuré la production industrielle. Il s'agit de la Société Anhui Congo d'Investissement Minier (SACIM) pour 97,78% et la Minière de Bakwanga (MIBA) pour seulement 2,22%. La production artisanale provient essentiellement (99,70%) du Kasai Oriental. De ce volume produit en 2022, la part de diamant industriel est de 7,235 millions de carats contre 10,507 millions de carats issus de l'exploitation artisanale.

OPPORTUNITÉS

Toutes les Provinces de la République Démocratique du Congo sont minières et disposées à accueillir les investissements dans la recherche géologique, l'exploitation et la transformation. Le pays cherche notamment des partenaires pour investir dans le traitement du cobalt, du tantale, de l'étain et du lithium. En ce qui concerne l'étain et ses accompagnateurs, dont le tantale, le lithium et quelques terres rares, on trouve aussi des gîtes et occurrences minérales dans plusieurs Provinces. Deux possibilités sont envisageables pour investir dans le secteur minier :

- Le partenariat avec les entreprises du portefeuille ou d'autres disposant déjà des concessions minières ;
- Solliciter les titres miniers auprès du Cadastre Minier.

A titre d'exemple, les opportunités d'investissement dans l'espace Grand Kasai sont immenses. Il y aurait plus de 20 milliards de tonnes de fer qui peuvent être exploités au-delà d'autres minerais, tels que le diamant, le cuivre.

Bâtiment et Travaux publics

Le développement de plusieurs grands projets d'infrastructure et de construction font des entreprises de BTP, des acteurs majeurs de l'économie congolaise. Les partenariats public-privé (PPP) sont encouragés par le gouvernement.

“ Dans le cadre du programme accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités initié par le Président de la République, le projet Tshilejelu a été monté en vue de faciliter la mobilité dans les grandes agglomérations de l'espace Grand Kasai et de pourvoir la ville de Kinshasa de certains travaux. ”

Propos de Monsieur Alexis Gisaro, Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, devant les Sénateurs le 13 mai 2022.



Le développement des infrastructures

La RDC, avec son positionnement stratégique au centre de l'Afrique, sa démographie dynamique et ses innombrables ressources naturelles et minérales, constitue une plate-forme incontournable. Les infrastructures constituent l'une des priorités du gouvernement.



Le gouvernement doit concrétiser, non seulement la fluidité physique intérieure, mais également, l'interconnexion avec les pays voisins, par la mise en place des infrastructures de qualité. Aussi, dans sa stratégie de développement, d'une manière générale, les infrastructures de base et celles des transports en particulier ont été retenues comme pilier numéro deux à cause de leurs effets multiplicateurs. À cet effet, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a mobilisé des ressources pour la réhabilitation/construction des infrastructures des transports (aérien, ferroviaire, routier, fluvial et maritime). Depuis plusieurs décennies, les infrastructures routières connaissent un déficit criant en RDC, ce qui constitue un frein pour le développement socio-économique du pays. En 2019, la RDC a seulement 17% de son réseau en bon état et 3 000 km de routes bitumées (5% du réseau sur une étendu de 58 000 km). Au cours des dernières années, plusieurs programmes d'investissements

sur les infrastructures routières à des horizons de 10-20 ans ont été élaborés. On note l'avancement des projets tels que Kinshasa zéro-trou réalisé sur financement du Trésor Public et le projet d'asphaltage de 5 artères de la voirie de Kinshasa réalisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Réalisé en partenariat public-privé, le programme de développement des infrastructures routières à travers le pays baptisé « Tshilejelu » (projet pilote) avance. Dans la ville-province de Kinshasa, 39,72 km de voirie sont concernés par ce projet qui s'étendra aussi dans l'Espace Grand Kasai, en intégrant également la modernisation des infrastructures routières dans certaines villes et territoires : Mbuji-Mayi, Kabinda, Lusambo, Kananga, Mwenditu et Tshikapa. Les projets d'infrastructures à Kinshasa sont chiffrés à 185 millions de dollars. La durée des travaux est de 28 mois pour Kinshasa et de 36 mois pour l'Espace Grand Kasai. L'année 2022 a vu se dérou-

CHIFFRES CLÉS

238 935 km

DE ROUTES

5 033 km

DE VOIES FERRÉES

500 pistes

D'ATTERRISSAGES

270

AÉRODROMES DONT 101 OUVERTS À LA CIRCULATION PUBLIQUE

164

AÉRODROMES PRIVÉS

5 AÉROPORTS INTERNATIONAUX

16 238 km

DE VOIES NAVIGABLES

2 513 km

LINÉAIRES DE PONTS

89

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES ET AUTRES RESSOURCES RENOUVELABLES

ler un ambitieux programme de développement du pays, à travers ses 145 territoires. Les priorités retenues dans ce programme sont :

- Le désenclavement des territoires par la réhabilitation de près de 9000 km et l'entretien de 30 000 km de routes de desserte agricole ;
- L'amélioration de l'accès des communautés rurales à l'électricité, notamment par la construction de minicentrales photovoltaïques ;
- L'amélioration de l'accès à l'eau potable, par la construction de forages et l'aménagement de sources ;
- La construction d'infrastructures économiques rurales, notamment, par l'équipement de 748 centres de santé, plus de 1200 écoles ainsi que l'aménagement de marchés modernes ;
- Et enfin, la restauration de l'autorité de l'État, en commençant

par la construction de bâtiments administratifs dans tous les 145 territoires.

La qualité des infrastructures et des services relatifs au transport et à la logistique sont des facteurs indéniables d'implantation et de développement de l'activité industrielle. Si la RDC parvient à créer un maillage d'infrastructures routières, fluviales, maritimes et aéroportuaires d'envergure combiné à des pôles de transport et de logistique performants, les conditions seront réunies pour développer des activités industrielles à plus forte valeur ajoutée – entraînant dans leur sillage création d'emplois et attractivité territoriale. C'est la raison d'être des grands projets d'aménagement du territoire que sont la construction du port en eau profonde de Banana, l'optimisation du terminal de transport frontalier de Kasumbalesa ou encore l'extension de l'aire urbaine de Goma.



LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES, AÉRIENNES ET PORTUAIRES :

- Réseau routier de 152.400 km, seuls 3 000 km revêtus ;
- Réseau ferroviaire de 5 033 km à réhabiliter totalement ;
- Réseau maritime, fluvial et lacustre de 16 238 km à baliser, draguer et exploiter ;
- 270 plateformes aéroportuaires à reconstruire ;
- 2 ports maritimes internationaux à moderniser ;
- Plusieurs ports intérieurs à équiper et à draguer ;
- Routes d'interconnexion des pôles économiques.

Le Projet METROKIN de Kinshasa

En vue d'améliorer le système de transport en commun, les autorités urbaines vont réhabiliter et moderniser le réseau ferroviaire en vue de répondre efficacement aux attentes des Kinois.



Le projet vise à doter la ville de Kinshasa d'un train urbain moderne pour un transport de masse, réduire la spéculation sur les prix des transports, faciliter rapidement la circulation de plusieurs personnes en un temps record entre la banlieue, le centre-ville et d'autres directions, rendre fluides les transports intercommunautaires et le rapprochement des contacts entre les populations urbaines, et créer une structure ferroviaire sécurisée et respectant les directives écologiques du changement climatique.

La problématique relative à la mobilité des personnes et des biens dans la ville de Kinshasa devient de plus en plus préoccupante pour le gouvernement car la ville de Kinshasa disposant aujourd'hui de plus de 15 millions d'habitants et a urgemment besoin des solutions innovantes et surtout durables concernant le secteur des transports. Le gouvernement provincial a créé la Société METROKIN pour gérer ce projet avec rationalité en partenariat entre l'Hôtel de ville et un consortium d'entreprises privées dont Trans Connexion Congo (TCC), la Société nationale des transports et ports (SCTP) ainsi que d'autres partenaires financiers. Le

projet du train urbain vise dans sa globalité à exploiter 300 km de voie ferrée pour toute la ville de Kinshasa.

Notons que les travaux sont prévus pour une durée de 24 mois en quatre phases dont la première ira de la Gare centrale à l'Aéroport international de N'djili pour 25 km, la deuxième phase qui concerne la plaine le long de grandes artères de Kinshasa (75 km), la troisième, qui est une ligne périphérique au tour de Kinshasa (90 km), et la dernière, qui ira de l'Aéroport international de N'djili à la Commune de Maluku (80 Km).



La première phase est évaluée à 250 millions de dollars et couvre la double voie à l'écartement standard, la signalisation, la construction de huit gares, la réhabilitation des ponts N'djili et Tshenke, la construction de deux ponts en hauteur sur Poids lourds, la construction d'un échangeur à la place Pakadjuma, la construction d'un dépôt de maintenance à la gare de Tshenke, la formation du personnel et l'acquisition de huit rames à quatre caisses, mode de traction, batteries rechargeables avec une autonomie pour une distance de 80 km. Il s'agit d'un projet ambitieux qui consiste à implanter un réseau ferroviaire urbain de 300 kilomètres de rails dans la ville de Kinshasa. Le coût total du projet est estimé à 2 milliards USD et sera financé par le gouvernement et des partenaires de la société Métro-Kin, porteuse du projet.

LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA FIKIN

Le Gouvernement a annoncé, en juillet 2022, le décaissement de 68 millions de dollars pour le lancement de la première phase des travaux de réhabilitation de la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) avec la construction d'un centre d'exposition au standard international.

Les accords signés entre le gouvernement et l'entreprise Turque Summa prévoient également la construction de deux infrastructures multifonctionnelles dont un Aréna d'une capacité de 20 000 places près du stade de Martyrs de Kinshasa. Il est également prévu la construction d'un Centre d'exposition du même modèle que celui du Maroc, du Sénégal ou de la République du Congo.

Créée en 1969, la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) est une infrastructure internationale à caractère commercial, industriel, agricole et artisanal. En 1973, elle est devenue membre de l'Union des foires internationales.



Entretien avec Victor Tumba, Directeur général de l'Office des Voiries et Drainage (OVD). Cette entreprise publique a pour mission d'entretenir, de moderniser et de développer les infrastructures urbaines des voiries et drainage du pays.

Quels sont les principaux projets de réhabilitation en cours à Kinshasa ?

Dans les principaux projets de réhabilitation en cours à Kinshasa exécutés par l'Office des Voiries et Drainage, vous avez 39,72 km du projet Tshilejelu, le projet de réhabilitation des voiries de 13 km avec l'entreprise Modern Construct ou encore le projet de réhabilitation de 13 km de voiries avec l'entreprise ABC, sans faire allusion à la partie en ciment. Dans le cadre du programme Kinshasa Zéro trou, tous les travaux ont la particularité d'être des travaux d'entretien. On répare des sections qui sont abimés sur les aires des différentes voiries identifiées.

Après les projets de réhabilitation des voiries, OVD procède à des travaux de lutte anti érosive avec pas mal d'ouvrages hydrauliques ; vous avez le cas de Zamba Télécom, l'érosion de Kindele. Ce dernier cas est vraiment complexe parce qu'il y a une partie érosion et une autre de rétablissement du trafic entre le Campus jusqu'à Kimwenza Mission des prêtres où se trouve la grande bibliothèque de l'Afrique centrale. Citons encore l'érosion Dumez, et celle de Masikita. Les travaux sur l'avenue des carrières, vers Kimwenza Mission au niveau de la gare sont déjà entamés et nous avons débuté la réhabilitation d'une avenue dans le même secteur. Nous allons également commencer les travaux sur le site de la Piazza et le pont Susu que l'on doit réhabiliter la chaussée où des travaux anti érosifs sont nécessaires. Pour l'érosion Mbala, nous avons pratiquement calé tous les processus d'acquisition de marché et un ordre de service a été établi en faveur de l'Office. On n'attend que l'alimentation du compte

pour l'obtention de l'accord de démarrage des travaux. Voilà un tableau de nos actions dans la ville de Kinshasa.

Des travaux viennent aussi de commencer et pour le curage des canaux et rivières que compte la ville Province de Kinshasa.

L'OVD compte 26 directions provinciales. Comment arbitrez-vous les besoins de chaque province ?

Dans le cadre des travaux d'entretien pour lesquels nous signons toujours une convention avec le Foner, chaque Direction provinciale exprime ses besoins. Nous devons nous concerter entre l'autorité provinciale et la Direction provinciale de l'Office des Voiries et Drainage qui vient comme un organe technique d'appui à la province. Après cette concertation, les éléments nous parviennent et, en fonction de la quotité qui revient à l'OVD, un arbitrage se fait au niveau de l'autorité approbatrice de programme d'entretien. L'autorité est représentée en l'occurrence par le Ministre en charge des Travaux Publics. L'OVD reçoit toutes les demandes. Nous laissons la liberté aux provinces de pouvoir s'exprimer. Le Foner reçoit des orientations de la tutelle, attend l'avis du ministère pour étudier les montants disponibles. Le Ministre donne les orientations finales.

Quelles sont les retombées de la réforme proposée par la COPIREP afin de redynamiser les structures de l'Office ?

La réforme de COPIREP date de plus de dix ans. Nous étions alors une entreprise publique catégorisée ou peut-être mal alignée. COPIREP a jugé bon qu'OVD émarge au budget annexe de l'Etat et de le retirer dans la liste des entreprises publiques. Ce fut une bonne chose parce qu'il fallait réduire des dépenses pour ce qui concerne le traitement des mandataires publics. On avait une gestion collégiale avec quatre membres dans ce comité composé des administrateurs : l'ADG, l'ADGA, l'ADT et l'ADF. Pour réduire les dépenses, il y a dorénavant deux gestionnaires. Au niveau du conseil d'administration, l'organe de décision, on a réduit le nombre des membres dudit Conseil, de même, au niveau du Conseil des Commissaires aux Comptes, de trois nous sommes passés à deux membres. Si ce fut une bonne chose de réduire les dépenses, du côté traitement du personnel de l'office, et au vu des efforts consentis, cette réforme engendre des écarts trop criants entre les mandataires et les directeurs. Et COPIREP n'a pas fait des efforts pour demander au portefeuille de pouvoir améliorer ce rapport.

BTP, une activité structurante

Les nombreuses opérations de réhabilitation et de construction d'infrastructures de base, la réalisation de travaux de génie civil de certaines sociétés pétrolières contribuent fortement au développement du secteur.



Le gouvernement a projeté à plus de 714 milliards de Francs congolais, soit 357,2 millions de dollars, les allocations budgétaires du secteur des Infrastructures et Travaux publics dans le cadre du projet de Loi des Finances de l'exercice budgétaire 2022. Ce montant représente 3,74% du projet de budget général 2022 qui se chiffre à près de 10 milliards de dollars. L'accroissement de ces allocations est un signal fort du gouvernement qui s'est donné la mission d'améliorer les échanges commerciaux entre les différentes villes de la RDC, les bâtiments des administrations publiques et les écoles.

Ces allocations budgétaires du secteur des Infrastructures et Travaux publics devraient enregistrer un taux d'accroissement de 44,9% au cours de l'année 2022. Le secteur de la construction est porté par le secteur privé et se porte bien malgré la crise économique liée au Covid-19. Selon les estimations de la Commission des études statistiques et des comptes nationaux (CESCN), le secteur secondaire aurait connu une performance en crescendo depuis 2017, basée essentiellement sur la bonne tenue de la branche Bâtiments et Travaux publics. Depuis quelques années le pays est en pleine phase de reconstruction de ses infrastructures ce qui en fait un secteur prioritaire d'investissement et une mine

- d'opportunités pour les affaires. Les domaines de la construction et de la maintenance offrent des possibilités plus qu'intéressantes d'investissement. Côté bâtiment, l'heure est au boom immobilier avec le développement de constructions pour habitation. Le déficit de logements est évalué à des millions d'unités. La RDC connaît une forte demande dans le secteur des grands travaux. Cette dynamique fait suite à la politique nationale de reconstruction des infrastructures. L'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur privé (ARSP) a instauré un système de partenariat avec les entreprises concernées pour partager les expériences, les défis et difficultés pour que de commun en accord ils puissent trouver des solutions ensemble. Elles sont ainsi invitées à intégrer les sous-traitants avec lesquels ils doivent travailler et veiller à ce que ces derniers soient constitués en majorité des Congolais.



LE SECTEUR DU CIMENT, FACTEUR DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

La production de ciment est une activité incontournable dans le renforcement des infrastructures globales d'un pays. En RDC, la dizaine d'entreprises du secteur cherchent à développer un modèle qui associe expansion des activités et responsabilité dans le développement solidaire du pays. Toutefois, le secteur subit la concurrence déloyale des pays frontaliers ce qui a un impact négatif sur le revenu des cimenteries installés sur le territoire national. Le ministre de l'Industrie a recommandé à ces cimenteries d'accéder au code d'investissement pour bénéficier des allègements fiscaux. Pour la partie Ouest, sur les 3,2 millions de tonnes de capacités installées du secteur de la cimenterie ne sont utilisées qu'à peine 40%. Pourtant, il s'agit d'une demande en phase avec la demande locale. Actuellement, le marché est quasiment contrôlé par trois

principaux acteurs situés au Kongo Central. Le déficit en électricité, conjugué aux importations frauduleuses, a été l'une des raisons de l'arrêt de cimenteries. Ainsi, la mise en service de la Cimenterie Kongo (CIMKO), un partenariat entre le groupe Rawji et le pakistanais Lucky Cement, a été conditionnée à l'installation d'une ligne de transport électrique de la Société nationale d'électricité (SNEL). PPC Barnet devrait produire 2,2 millions de tonnes de ciment par an et 1,2 million pour la Cimenterie Kongo (CIMKO).

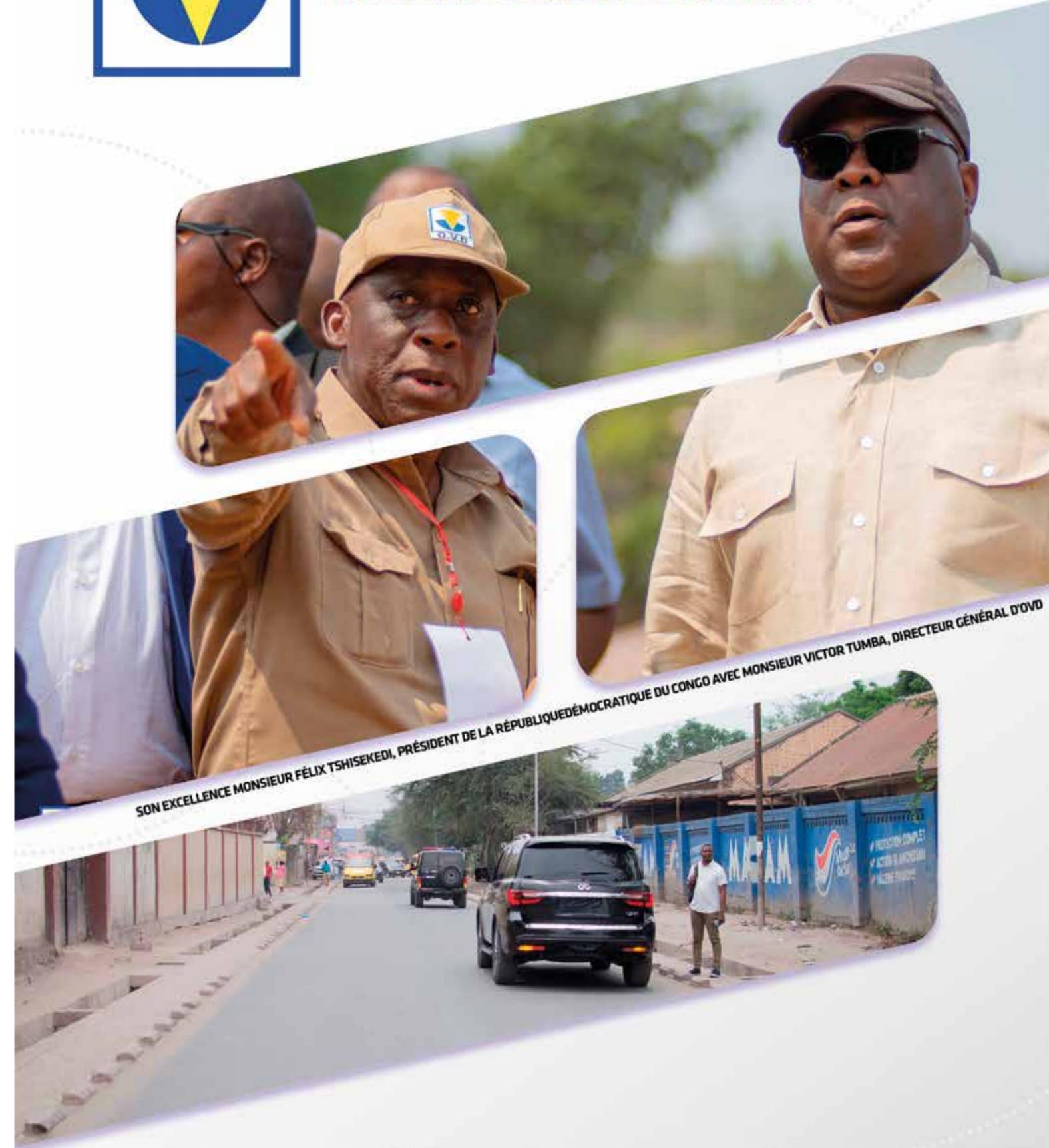
Bien que la consommation de ciment par habitant (25 kg) soit inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (90 kg), la RDC reste une région de consommation prometteuse compte tenu du besoin d'infrastructures à mettre en place.

OPPORTUNITÉS

Le secteur du bâtiment et la construction offre un très fort potentiel. On estime à 12 millions le déficit en logements de qualité en RDC. La ville de Kinshasa avec ses 14 millions d'habitants accuse un déficit de 54% en logement décent. Par la promulgation de la loi sur le partenariat public-privé en 2018, le gouvernement affiche clairement sa volonté de construire et réhabiliter plusieurs infrastructures dont certaines sont en cours.



OVD
OFFICE DES VOIRIES ET DRAINAGE



SON EXCELLENCE MONSIEUR FÉLIX TSHISEKEDI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AVEC MONSIEUR VICTOR TUMBA, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'OVD

Transports

Le transport en République démocratique du Congo a toujours été un défi en raison de la grandeur du pays et des conditions climatiques difficiles. Le gouvernement a initié plusieurs projets visant à développer plusieurs localités.

“*La construction, la réhabilitation et la modernisation des routes d'intérêt national, provincial ou local ainsi que celles des voies ferrées, aériennes, fluviales et lacustres seront poursuivies inlassablement de manière à relier tout le pays.*”

Discours de Monsieur Sama Lukondé, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à l'occasion de la présentation du programme du gouvernement à l'assemblée nationale le 15 mai 2021.





Nommé le 24 mars 2023, Ministre des Transports, des Voies de communication et du Désenclavement, Marc Ekila Likombo a pour mission d'améliorer les conditions des services du secteur afin de permettre aux transports de jouer leur rôle de socle de la relance de l'économie nationale.

Licencié en Droit de l'université de Kinshasa, Marc Ekila est également détenteur d'un certificat en planification, développement et croissance macro-économique obtenu à Beijing en Chine. Membre de la Commission technique mixte de la CEEAC en novembre 2018 pour la construction du pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, Marc Ekila est aussi membre fondateur du parti Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC).

Ce juriste et avocat au barreau de Kinshasa-Matete fut, par ailleurs, l'ancien directeur de cabinet de Modeste Bahati Lukwebo, l'actuel Président du Sénat. Nommé Vice-ministre en avril 2021, puis notifié ministre intérimaire des Transports, des Voies de communication et du Désenclavement en janvier 2023 dans le gouvernement Sama 1, Marc Ekila n'est pas un novice à la tête ce ministère. Plusieurs dossiers d'intérêt national bien que touchant aussi d'autres ministères l'attendent.

Dans le secteur des transports, l'action du Gouvernement s'attache tout d'abord à faciliter le déplacement à l'intérieur du pays, favoriser l'inclusion sociale et le désenclavement des provinces ainsi que des territoires, afin de permettre de relier les centres de production agricole aux centres de transformation et de consommation. Pour la période 2023-2025, le ministère va intensifier la réhabilitation et la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, fluviales et lacustres. Ainsi, dans son projet phare de développement des 145 territoires que compte la RDC, le Gouvernement s'est fixé comme objectif,



la construction d'au moins trois aéroports par province, soit un total de 78 aéroports.

L'importance des transports dans l'économie congolaise ressort dans le pourcentage des transports dans le PIB qui est plus élevé en RDC que dans presque tous les autres pays africains. Chargé par ordonnance présidentielle de diriger le ministère national des Transports, des Voies de Communication et du Désenclavement, Marc Ekila Likombo est secondé par Séraphine Kilubu comme vice-ministre. Ce ministère devrait, sous sa tutelle, concrétiser les projets du gouvernement impactant la vie socio-économique de la population congolaise dans le meilleur laps de temps possible.

De nouvelles infrastructures routières

La République Démocratique du Congo (RDC) a initié des projets visant à développer plusieurs localités du pays, grâce au déploiement de nouvelles infrastructures routières. Le gouvernement bénéficie, pour cela, de l'accompagnement de partenaires internationaux.



Les autorités prévoient de construire de nouvelles routes dans le cadre d'un projet de développement massif de 1,6 milliard de dollars. Les chantiers routiers ciblés concernent la réhabilitation et le bitumage de plusieurs sections de routes portant sur plus de 1 300 km de linéaire. L'Etat poursuit les travaux de construction de la route Dolisie-Kibangou- Frontière du Gabon, le pont sur le Niari étant déjà entièrement réalisé. Avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), les travaux du corridor de développement N°13, Ouesso-Frontière avec la RCA sont en cours avec la construction du pont sur la Sangha dans son premier tronçon Ouesso-

Pokola. Une Convention a été ratifiée pour la construction du pont-route-rail Brazzaville- Kinshasa entre les deux chefs d'État de la République du Congo et de la République démocratique du Congo.

Kikwit et Lukaka, deux zones agricoles du pays, ont bénéficié de deux projets d'aménagements routiers, les désenclavant et améliorant de fait le quotidien des populations : la route Batshamba-Thiskapa, section Lovua-Tshikapa (56 km) et la route Tshikapa-Mbuji Mayi, section Tshikapa-Kamuesha (87 km). Les deux projets ont été réalisés en zone rurale entre Lovua et Katshongo (47 km) et dans la ville de Tshikapa (9 km), soit un linéaire ▶

- ▶ total de 56 kilomètres pour la section Lovu-Tshikapa. Par ailleurs, l'aménagement de 87 kilomètres a concerné la section Tshikapa-Kamuesha dans les provinces du Kasai (central et oriental).

Approuvé en 2012 par les administrateurs du Groupe de la Banque africaine de développement, le premier projet, qui s'achève en 2022, a bénéficié d'un financement concessionnel de 99,3 millions de dollars du Fonds africain de développement. Le second, approuvé en 2014, et arrivant, lui aussi, à terme en 2022, a reçu un appui de 105,8 millions de dollars du Groupe de la Banque. Grâce à ces travaux, la population vit à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison.

La RDC a achevé en 2022 un projet de réhabilitation de 400 kilomètres de routes dans la ville de Bunia, dans la province de l'Ituri. Le projet a été réalisé grâce à un financement du Fonds social de la République. La mise en œuvre du projet a permis de désenclaver certains quartiers et de faciliter la circulation dans la ville.

Le gouvernement a signé en 2022 un contrat de concession avec le groupe Ged Africa Ltd pour la construction d'une route la reliant à la Zambie. Cette route connectera la ville de Kasuomeno, en RDC, à celle de Nshwale, en

LE PROJET TSHILEJELU

Dans le cadre du programme accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités initié par le Président de la République, le projet Tshilejelu a été monté en vue de faciliter la mobilité dans les grandes agglomérations de l'espace Grand Kasai d'une part et de pourvoir la ville de Kinshasa de certains travaux d'autres part. Ce programme de réhabilitation et de modernisation de la voirie urbaine a été lancé le 17 mars 2021 par le Président de la République au quartier Mpassa dans la commune de N'sele à Kinshasa. Concernant 39,72 kilomètres de voirie urbaine de Kinshasa, il vise aussi l'espace Grand Kasai avec la réhabilitation des 101,77 Km. Certaines villes sont particulièrement concernées telles que Mbuji-Mayi (25,32 Km), Kabinda (10,5 Km), Lusambo (10 Km), Kananga (35 Km), Mwene-Ditu (5,5 km) et Tshikapa (15,39 Km).

Ces travaux doivent durer 28 mois pour Kinshasa et 36 mois pour l'Espace Grand Kasai.

CHIFFRES CLÉS

152 400 km

DE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL DONT ENVIRON 2% SEULEMENT REVÊTUS.

58 125 km

DE ROUTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONT 19,5% EN BON ÉTAT.

5 033 km

DE VOIES FERRÉES DONT 95% À MODERNISER OU RÉHABILITER.

16 238 km

DE VOIES MARITIMES, FLUVIALES ET LACUSTRES À BALISER, DRAGUER ET EXPLOITER EN MAJEURE PARTIE.

500 pistes

D'ATTERRISSAGE DONT 101 OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE ET DONT 4 AU TRAFIC INTERNATIONAL.

Zambie. Les villes congolaises de Kasenga et de Mwenda seront également traversées par cette nouvelle voie. 11 kilomètres de route entre Kasuomeno et Kasenga ont déjà été réalisés. D'un montant de 750 millions de dollars, l'infrastructure sera financée à hauteur de 25%, soit 250 millions de dollars, par Ged Africa Ltd. Le reste des fonds proviendra d'investisseurs privés. Le projet de « construction-exploitation-transfert » entre Ged Africa, la RDC et la Zambie couvre 25 ans.

Comparée à l'état moyen du réseau routier congolais, la route nationale 1 (RN1) qui traverse le Grand Katanga était bonne. Elle a cependant été réhabilitée dans son tronçon Mbuji-Mayi-Kamina (Kasai-Oriental et Haut-Lomami) tout comme la route nationale 2 de Mbuji-Mayi-Bukavu, au Sud-Kivu.

Un accord a également été signé avec une entreprise portugaise en vue du bitumage de 138 km de route sur le tronçon Kindu-Katopa qui reliera deux régions économiquement dynamiques du pays. Le projet est financé par la Banque Africaine de développement.

Le fonds routier sera abondé pour assurer l'entretien efficient du réseau.



Entretien avec Philippe Baudry, Directeur Général de Matadi Gateway Terminal (MGT), filiale d'International Container Terminal Services, Inc. (ICTSI). Situé dans la province du Kongo-Central, le Port MGT est l'une des principales portes d'importation/exportation pour le pays.

Quels services offre MGT aux entreprises ?

MGT est une entreprise d'économie mixte avec pour actionnaires à 62% le groupe philippin ICTSI, spécialisé dans la gestion de terminaux portuaires, à 28% le groupe congolais LEDYA et à 10% l'Etat mandaté par la Société nationale des Transports et des Ports (SCTP).

MGT offre ses services à deux types de clients, d'une part, les compagnies maritimes telles que Maersk Lines, Hapag Lloyd ou Cosco pour les opérations de déchargement et chargement et, d'autre part, les clients, importateurs de marchandises, pour lesquels la présence du guichet unique au sein de MGT leur permet d'optimiser les démarches administratives.

Malgré une navigation sur le fleuve Congo très contraignante, les feeders sont traités dès leur accostage sur les 350 mètres de quai. Lorsque le client importateur a finalisé ses démarches administratives légales, les critères de relâche des conteneurs au sein de MGT sont de 60 mn, ce délai évoluant selon la circulation. Les jours d'affluence, jusqu'à 350 camions par shift de 12H, peuvent être traités.

MGT, terminal jeune ayant démarré en juin 2016, a pour volonté de former tous ses collaborateurs aux standards internationaux. Cette démarche est un véritable atout pour la réussite du projet et un outil de motivation sans précédent. Un budget conséquent pour la formation des employés y est consacré. Il est aussi à noter que MGT entretient d'excellentes relations avec le Port public, SCTP, partie intégrante de son conseil d'administration.

Quelle stratégie de développement adopte MGT ?

Le fait d'appartenir à un groupe présent dans 32 pays, concurrent de DP World, TIL ou Hutchison, permet d'avoir une base très solide pour un développement avec des standards internationaux appliqués dans tous nos terminaux. Nous avons lancé la 2ème phase d'extension de notre terminal. Le premier projet avait une capacité de 175.000 EVP/an et, avec l'extension, nous passerons à 400.000 EVP/an ce qui nous permet d'anticiper les besoins de la croissance démographique sur la prochaine décennie. L'extension de MGT est alignée sur les taux de croissance réels.

Ainsi, l'agrandissement du terminal comprend une extension de quai allant de 350 à 500 mètres, le doublement de la zone du terminal à 10,5 hectares et l'installation d'équipements hybrides. Ces équipements issus d'une nouvelle technologie vont permettre de renforcer considérablement les capacités opérationnelles.

Un autre projet en partenariat avec la Congolaise des Voies Maritime (CVM) concerne la création d'une nouvelle route maritime en amont de Boma sur le fleuve Congo afin d'atteindre une profondeur de 11 mètres, permettant ainsi aux navires de grand tonnage de parcourir les 92 miles qui séparent la côte atlantique du port MGT.

Pouvez-vous nous dire sur quoi portent les nombreuses actions sociales de MGT ?

Nos actions sociales comportent plusieurs volets. La volonté du groupe ICTSI est, tout d'abord, de s'impliquer fortement dans le développement de la jeunesse. Le volet éducation est très important. Depuis plusieurs années, nous contribuons dans l'amélioration des conditions d'études des écoliers par la construction des salles de classes équipées à Matadi. Nous élargissons ces actions progressivement sur toute la province du Kongo Central. La santé est un autre volet dans lequel nous réalisons chaque année, en partenariat avec l'Hôpital Général de Matadi, la réhabilitation d'une branche complète de l'établissement hospitalier. Le troisième volet est environnemental en tenant compte des besoins de la population. Nous nous attelons, en collaboration avec les autorités provinciales, à l'installation de forage d'eau avec le traitement de cette eau. MGT est également un partenaire actif de la fondation PWAC, présente dans la province du Kongo Central. Cette fondation travaille ardemment dans la réintroduction des chimpanzés en milieu naturel et sauvage, d'une part, et dans le reboisement des forêts, d'autre part, l'association animal / forêt étant la base de ce projet géré par Amandine Renaud, primatologue française.



“

Je suis William **KAZUMBA MAYOMBO**, Directeur Général de l'Office de Gestion du Fret Multimodal OGEFREM qui est un établissement Public doté d'une personnalité juridique.

Je suis de nationalité congolaise, marié et père de famille.
Je suis à la tête de l'OGEFREM depuis Septembre 2022 par une ordonnance présidentielle de son Excellence **Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**.

Ma vision pour l'OGEFREM qui existe depuis plus de 40ans est de booster la production des recettes de cet office afin de réaliser les missions principales qu'il a reçues de l'Etat Congolais.

Celles de :

- Suivre les mouvements des Marchandises à l'entrée comme à la sortie du sol Congolais donc l'importation et l'exportation.
- Suivre de près les activités du chargeur congolais afin de l'aider par les instruments de traçabilité que nous avons à bien travailler selon les normes qui régissent le commerce extérieur en RDC.

- Fournir au Gouvernement des données statistiques en matière de transports afin de lui permettre de connaître la nature de toutes les marchandises qui entrent ou qui sortent de la RDC.

- Faire le syndicat des chargeurs auprès des décideurs notamment les Gouvernement afin que ce dernier puisse avoir une idée claire sur les actions qu'il doit mener dans le cadre de facilitation du commerce extérieur de la RDC.



Nous sommes implantés dans presque toutes les provinces de la Rdc avec une présence accentuée dans les provinces qui font plus les importations notamment le Katanga et le Nord Kivu.

Nous sommes également à l'étranger par nos représentations de la Belgique, la Tanzanie, le Kenya, la RSA, L'Angola... Nous sommes aussi représentés dans plusieurs Pays par nos mandataires qui ont pour mission de:

- transmettre régulièrement à l'OGEFREM toutes les informations commerciales et techniques mises à jour, nécessaires au suivi de l'évolution du commerce extérieur de la RDC ;
- déceler et signaler toute pratique discriminatoire à l'endroit des cargaisons à destination de la RDC mais aussi toute situation, entente ou pratique concertée susceptible de générer une restriction ou une élimination de la concurrence effective ou potentielle sur le marché des transports vers la RDC ;
- exiger des transporteurs ou de leurs représentants, la transmission des documents suivants:
 - Une copie du manifeste cargo et fret du moyen de transport reprenant les éléments cargo et fret des marchandises transportées ;
 - Les copies des titres de transport des marchandises transportés ;
- traiter les éléments relatifs à la cargaison et adresser la facture à la compagnie transporteur selon la tarification en annexe de ce contrat ;
- procéder au recouvrement et à l'encaissement des sommes dues par les transporteurs ;

Concrètement ici au siège où tout est suivi, nous avons une direction appelée la Direction de Gestion des instruments de traçabilité qui permet de suivre étroitement les mouvements des cargaisons ; des chargeurs qui souscrivent à nos instruments notamment a Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation FERI, la Fiche Electronique des Renseignements à l'Exportation FERE et l'Attestation de Destination AD.

En termes des perspectives... Nous pensons ériger les plates formes et autres aires de stationnements pour assister davantage nos partenaires privilégiés qui sont des Chargeurs.

Nous sommes entrain de débiter la construction du Grand Port sec à KASUMBALESA dans le Haut Katanga.

Nous allons aussi moderniser notre post de LUFU dans le Congo Central, ce poste qui sépare la RDC de l'Angola.

Nous serons également présents dans la réalisation de construction du Port en eau profonde de BANANA.

Avec un personnel motivé dans le sens d'offrir le meilleur de lui pour le développement de la RDC et avec l'accompagnement des institutions de la République en commençant par la Présidence de la République, les deux chambres du parlement, le Gouvernement de la république et particulièrement notre Ministère de Tutelle celui des **T r a n s p o r t s**, Désenclavements et Voies des Communications, nous allons travailler dans la vision de maximiser les recettes de l'Etat a travers notre contribution dans le trésor public tout en assurant la régularité des salaires des agents gage de paix et de motivation de l'ensemble du personnel pour une meilleure réalisation de notre vision managériale.

William KAZUMBA MAYOMBO
DIRECTEUR GÉNÉRAL



Entretien avec Madame Christine Tusse Daumbo, Directeur général de la Congolaise des Voies Maritimes (CVM), entreprise publique qui permet la navigation des bateaux de haute mer de l'embouchure à l'océan Atlantique jusqu'au port de Matadi en passant par le port de Boma.

Quelles sont les missions de la CVM ?

La CVM est une entreprise publique qui a pour mission l'entretien et l'aménagement du bief maritime - le tronçon du fleuve situé entre le port de Matadi et l'embouchure du fleuve Congo - en vue de permettre la navigation des navires de haute mer à destination des ports maritimes de Boma et Matadi. A la différence des ports en eau profonde recevant des navires de gros tonnage, les ports maritimes congolais sont des ports intérieurs situés en amont de la zone dite divagante où les courants et les profondeurs (3 à 5 m) du fleuve sont faibles. Seul, le dragage permet de la rendre accessible aux navires. C'est l'activité principale de la CVM. En outre, nous assurons le balisage et les études hydrographiques pour sécuriser la circulation. Enfin, nous accomplissons le pilotage des navires qui, arrivant à l'embouchure, sont pris en charge par les pilotes de la CVM qui les guident dans le chenal navigable.

Les armateurs qui exploitent le bief maritime du fleuve Congo exigent de la CVM de garantir une profondeur minimum de 26 pieds (\pm 8 m) toute l'année. La CVM s'est acquittée de sa mission au cours de ces 5 dernières années. La mission de la CVM est stratégique pour notre pays car nous entretenons l'unique voie d'accès à la mer par laquelle transite un volume important du trafic import-export sans passer par les territoires voisins. Le bief maritime joue ainsi un rôle important dans le désenclavement de la RDC, son approvisionnement par la voie de l'Ouest et la réalisation de l'activité portuaire.

Quels sont les principaux défis que vous avez à relever à la tête de la CVM ?

Nous faisons face à des défis importants. Le matériel dont nous disposons n'est pas adéquat pour permettre un entretien conséquent du bief maritime. Nous avons subi une chute des recettes due à la baisse du trafic des navires ces dernières années. La Fédération des Entreprises du Congo « FEC » via son Comité professionnel des Agents Maritimes « CPAM » est venue en appui en acceptant de payer des recettes additionnelles à la CVM consacrées à trois objectifs essentiels. Le premier est d'assurer le coût d'exploitation d'une drague acquise il y a 2 ans. Ainsi, 45% de ces recettes y sont attribuées. Ensuite, 40% servent à constituer une provision pour le renouvellement de l'outil de production. Dans ce cadre, nous avons déjà un disponible de 8 millions de dollars, 5 millions pour le renouvellement des équipements et 3 millions pour la campagne de dragage intensif prévue en janvier 2023. Le 3ème objectif est la formation du personnel technique. Nous avons constitué une réserve de 700 000 dollars pour ce faire. Ce contrat est très bénéfique pour la CVM.

Avez-vous ressenti un impact du changement climatique sur la navigabilité du fleuve Congo ?

Pour le moment, nous n'avons pas ressenti d'impact. Mais, conscient de ce problème, avec le Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature, nous allons entreprendre une étude sur l'impact du dragage dans le fleuve Congo. Nous sommes au niveau de la rédaction du cahier d'appel d'offre. Nous nous attachons à ne rejeter aucune matière toxique dans le fleuve. Les huiles et les eaux usées sont récupérées et remises à des organismes appropriés. Il y a lieu de noter que le sable dragué ne cause en principe pas de pollution dans le fleuve ni aucune destruction de l'écosystème.

Quels partenariats recherchez-vous ?

Nous recherchons des financements pour renouveler l'outil de production et pour liquider la dette sociale. En effet, nous ne sommes pas en mesure de payer les décomptes des agents prenant leur retraite. Nous approchons différents partenaires dans ce cadre. Nous fondons également notre espoir sur l'Etat congolais, unique actionnaire de la société.

Nous consommons, par exemple, beaucoup de carburants sans être exonérés des taxes payées sur les produits pétroliers contrairement à d'autres pays. La CVM devrait poursuivre sa fonction d'entretien du bief maritime, cette voie étant vitale pour les importations et les exportations du pays. Sa préservation requiert l'attention du gouvernement au regard de l'importance de la mission de la CVM.

De Pro-Routes au Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)

Un grand projet de réhabilitation des routes de la RDC, le projet Pro-routes, est le fruit d'un partenariat entre la Banque mondiale et le gouvernement lancé en 2009. Il est suivi par le PACT.

Beaucoup de réalisations avaient été enregistrées par Pro-routes à fin mai 2017, soit 274 km des routes réhabilités, sur une prévision globale de 2 673 km, soit un taux de réalisation de 85% par rapport à l'objectif global. Un linéaire de 2 931 km était sous entretien, représentant un taux de 87,62% pour des prévisions du projet de 3 345 km.

En 2018, le projet Pro-routes prévoyait la réhabilitation de 2 290 km sur 4 axes routiers : Bunduki-Gemena et Mobanza-Mobayi, Miti-Walikale, Mbuji Mayi-Bukavu ainsi que Niania-Isiro. Ce nouveau projet avait également retenu au programme, l'entretien des axes précédents réhabilités, soit 3 345 km au total.

Le Gouvernement a soumis une requête de financement à l'Association internationale de développement (IDA) pour la mise en place, dans une approche améliorée tirant leçons de celle du projet Pro-Routes, et dans les mêmes arrangements de gestion, un nouveau projet routier, dénommé Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT), devant couvrir des axes identifiés pour assurer ainsi l'extension progressive du réseau viable jusqu'à la couverture totale du réseau ultra-prioritaire, ainsi que des travaux d'aménagements de l'aéroport de Goma. Le volet routier du PACT comportera 3 éléments principaux :

- Le bitumage en enduit superficiel de la route Butembo-Kanyabayonga dans la Province du Nord Kivu en excluant la section de 50 km traversant le Parc National des Virunga. Le bitumage en enduit superficiel a été retenu car la majeure partie de cette route en terre est déjà en bon état actuellement. La traversée du Parc National des Virunga (PNVi) qui est inscrit sur la liste des patrimoines mondiaux de l'UNESCO (sur une longueur de 50 km), ne fera pas l'objet de bitumage et sera laissée à l'état pour atténuer les risques de sauvegardes pendant la phase des travaux.
- Le bitumage en enduit superficiel de la route Mbuji-Mayi - Kabinda et de Kabinda - Mbandaka dans les Provinces du



Kasaï Oriental et de la Lomami. Ces 2 routes contiguës vont compléter les programmes de bitumage en cours et futurs sur la route Kinshasa - Kikwit - Tshikapa - Kananga - Mbuji-Mayi afin de continuer la mise en place progressive d'un corridor routier liant l'Ouest et l'Est de la RDC.

- Une provision pour des travaux de réhabilitation de routes ultra-prioritaires et des ponts critiques à définir pendant la mise en œuvre du projet. Cette provision donnera des flexibilités au projet pour répondre aux urgences et aux nouvelles priorités en termes d'infrastructures routières. Les investissements du PACT seront réalisés pour une durée de 5 ans dans les Provinces du Nord-Kivu, Kasaï Oriental et Lomamien RDC. L'objectif de développement du Projet est de fournir une connectivité résiliente, sûre et durable vers et dans les provinces de la région du Kasaï et de l'Est de la RDC, et d'accroître la transparence du FONER, de la RVA et de l'ARPTC.

Redynamiser le transport maritime et fluvial

La RDC dispose d'un réseau maritime, fluvial et lacustre de 16 238 km de voies navigables à baliser, draguer et exploiter. La construction du port en eau profonde de Banana sur la côte atlantique sera la première infrastructure économique majeure du pays.

De nombreux ports intérieurs se trouvent aux côtés des trois ports maritimes que sont les ports de Matadi, de Boma et de Banana, à Muanda. Figurant parmi les plus importants exportateurs de minerais du continent, la RDC ne dispose pourtant pas d'installation portuaire digne du nom pour faciliter l'évacuation des productions des industries minières. Obligeant les opérateurs à convoier une partie des ressources extraites par les ports voisins de Dar es Salam (Tanzanie) ou de Lobito (Angola). Le lancement des travaux du complexe portuaire en eau profonde de Banana dans le Kongo central, début 2022, répondra à cette demande après la signature de deux nouveaux accords entre l'Etat congolais et le groupe émirati DP World, qui s'est vu attribuer la concession de ce port. Banana est la seule localité de RDC à avoir une ouverture sur l'Océan atlantique. Le pays qui, n'ayant que 37 km de façade sur l'océan, est semi-enclavé, a opté pour la mise en valeur de cet atout à travers ce projet portuaire afin de consolider sa chaîne d'approvisionnement.

Ce complexe portuaire dont le développement s'effectuera en 4 phases nécessitera un investissement total de 1,2 milliard \$. La première phase du chantier, qui couvrira 350 millions \$, consiste notamment à construire un quai de 600 m² et 25 hectares d'espace de stockage, pour une capacité annuelle de 322 000 conteneurs et de plus de 1,3 million de tonnes de marchandises. Ce premier volet, prévu pour être achevé en 2025, permettra l'accostage des grands porte-conteneurs. Il s'agira de la première infrastructure économique majeure de la RDC sur l'Atlantique, un projet qui remonte à plus de 80 ans, mais qui n'avait, jusque-là, jamais vu le jour. Le port de Banana se composait d'un unique quai d'environ 75 mètres de long, dans une baie, légèrement à l'écart du cours principal du fleuve. Un espace rudimentaire ne permettant d'accueillir que des bateaux de moins de cinq

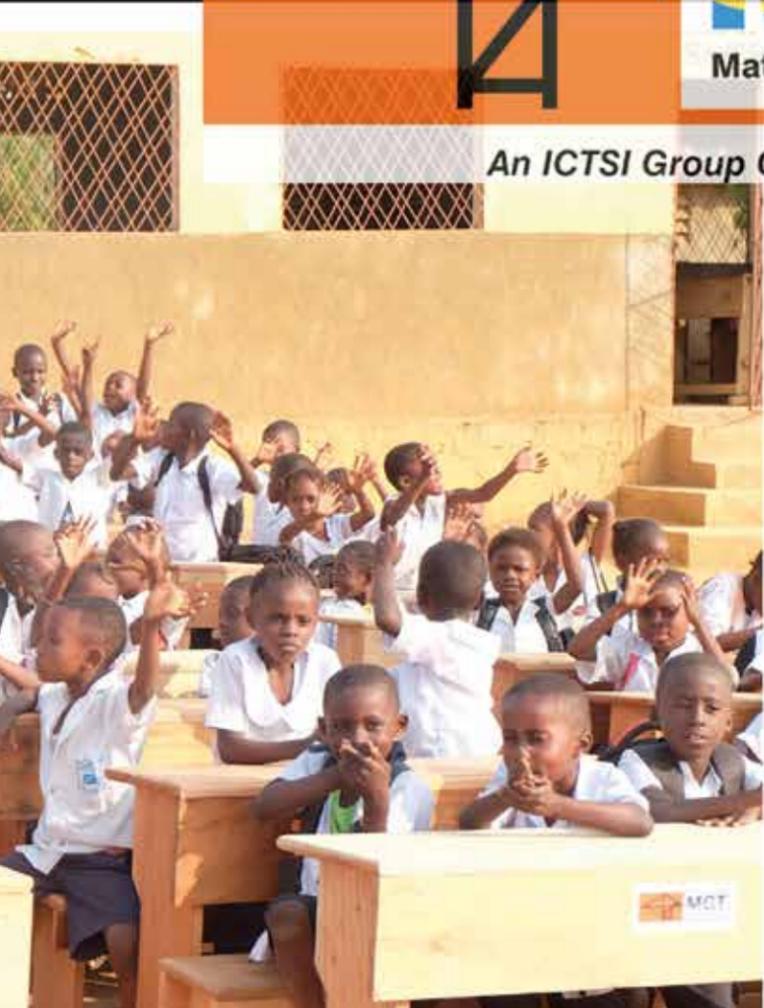


mètres de tirant d'eau. Le stockage quant à lui se limitait à un entrepôt de 2500 m².

Cette infrastructure attendue pour jouer un rôle clé dans l'économie congolaise, aura entre autres fonctions de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des Etats voisins pour son fret maritime. DP World se voit confier une concession de 30 ans pour amortir l'investissement. En attendant la construction du port de Banana, le port de Matadi continue d'être le relais logistique principal de la chaîne d'approvisionnement de la RDC. Avec l'aide de bailleurs, l'Etat mise sur un renforcement de ses capacités pour relever le défi de l'accroissement des volumes. La RDC a obtenu un don de 18 millions \$ de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour réaliser des travaux de réhabilitation au port de Matadi. Le financement, octroyé au profit de la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP), servira à réhabiliter l'espace de stockage des conteneurs dans le parc à conteneurs, et ses installations connexes ; améliorer la sécurité des travaux de manutention de conteneurs en améliorant le revêtement du parc à conteneurs et en introduisant un système d'exploitation du terminal (TOS) ►



An ICTSI Group Company



- au port de Matadi. Le projet permettra d'anticiper sur les prévisions qui annoncent une hausse du trafic qui pourrait atteindre d'ici 2030 le double des capacités actuelles de la plateforme.

Érigé sur la rive gauche du fleuve Congo, le port de Matadi, actuellement plus grande plateforme portuaire de la RDC, est construit avec des installations nautiques à capacité limitée.

Les ports fluviaux d'importance majeure sont les ports d'Ilebo, de Kisangani, de Mbandaka, de Bumba, d'Ubundu, de Kindu et de Kinshasa. Du côté des ports lacustres conséquents, on trouve les ports de Kalemie, de Kalundu et de Mushimbakye à Baraka. Construits à l'époque coloniale et non remis à niveau depuis, la quasi-totalité de ces ports fonctionnent à faible rendement et certains ne sont plus du tout fonctionnels, à l'instar du Port de Bumba ou de celui de Mushimbakye.

Le faible rendement de ces ports s'explique à la fois par le mauvais état des voies navigables : 9 000 km ne sont pas balisés et 7 238 km ne le sont que partiellement, rendant impraticables près de 80% du réseau fluvial, et par la vétusté et par l'arrêt de la quasi-totalité des bateaux qui les desservent.

Le principal projet fluvial porte sur le déploiement de bacs devant faciliter la traversée entre la RDC et la République centrafricaine, séparées par le fleuve Oubangui.

Le gouvernement congolais va également relancer les services de transport fluvial urbain dans Kinshasa. L'initiative fait partie d'une série de mesures envisagées pour atténuer les peines occasionnées par la forte congestion des routes de la capitale congolaise.

Le Président de la République, Félix Tshisekedi, désire repenser la stratégie de la Ligne maritime congolaise en y dotant, notamment des navires performants et adéquats pour lui permettre de jouer son rôle naturel d'armement de l'Etat partant du constat selon lequel cette entreprise publique totalise à ce jour plus de deux décennies sans disposer de sa propre flotte.

Un plan de relance devrait être axé, notamment sur les unités flottantes à réhabiliter composant les parcs existants, mais aussi à revaloriser l'industrie locale, entre autres, le chantier naval de la SCTP et de Chanimétal pour la construction de nouvelles unités selon les normes en la matière, de manière à desservir à la fois le fleuve et ses affluents.

Parallèlement, depuis 2020, la RDC a décidé de fermer les ports privés illégaux qui pullulent à travers le pays. En marge de la régulation, ceux-ci engendrent des pertes énormes pour la Société commerciale des Transports et Ports (SCTP), structure étatique qui devrait en principe gérer 90% du fret maritime congolais.

LA RENAISSANCE DU PONT KINSHASA-BRAZZAVILLE

Le 22 juin 2022, le ministre en charge du Plan, Christian Mwando Nsimba Kabulo et son homologue de la République du Congo en charge de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux, Jean-Jacques Bouya, ont signé un avis à manifestation d'intérêt d'appel d'offres international pour la sélection d'un partenaire pour le projet de financement, de construction et d'exploitation du pont route-rail sur le fleuve Congo entre Kinshasa et Brazzaville, infrastructure majeure sur le second plus long fleuve d'Afrique, projet devant relier les deux capitales les plus proches du monde. Le trafic devrait passer à plus de trois millions de personnes et à deux millions de tonnes de fret d'ici à 2025.

Avec une population estimée à environ 15 millions d'habitants, la ville de Kinshasa est confrontée à d'importants défis liés à son développement

démographique, économique, social et des infrastructures notamment le logement, les transports et bien d'autres. C'est ainsi que la ville de Kinshasa s'est dotée, depuis août 2015, d'un document de planification générale nommé Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinois (SOSAK) assorti d'un plan particulier d'aménagement de la Zone Nord PPA.



La modernisation des infrastructures aéroportuaires

Dans le domaine aérien, il est prévu la modernisation et l'extension de plusieurs plateformes aéroportuaires d'envergure régionale comme internationale.



S'agissant particulièrement du transport aérien, la RDC dispose de 500 pistes d'atterrissage, dont 101 ouvertes à la circulation publique et dont 3 au trafic international (Kinshasa, Lubumbashi et Goma. Kisangani n'est plus utilisée par les compagnies aériennes internationales).

Le projet de réhabilitation des aéroports vise notamment à désenclaver l'intérieur du pays. C'est dans cette optique qu'a eu lieu début juin 2022 le lancement des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'aéroport de Murongo dans la ville de Bunia, chef-lieu de la province

de l'Ituri. Financée sur fonds propres du Gouvernement de la République, la modernisation de l'aéroport de Bunia favorisera le désenclavement de la province de l'Ituri et va contribuer aux échanges commerciaux avec les autres provinces.

Le premier lot est relatif à l'allongement de la piste de 1850 à 2500 mètres et son élargissement de 30 à 45 mètres. Le deuxième lot portera sur l'agrandissement de l'aire de stationnement qui va passer de 14 000 à 32 000 mètres cubes, le troisième sur la construction d'une aérogare des passagers composée de deux circuits



distincts d'arrivée et départ d'une superficie de 3500 mètres cubes. Le dernier lot portera sur la construction de la tour de contrôle à partir de laquelle les deux extrémités de la piste seront visibles et la caserne anti-incendie.

Ces travaux ont une durée cumulée d'exécution de 24 mois. La réhabilitation de cette infrastructure s'inscrit dans la ligne droite du programme du gouvernement. Les travaux seront intégralement exécutés par Mont Gabaon. Cette infrastructure, voie unique d'accès à la région, permettra de relancer la production de diamants, principale ressource de la région du Kasai. Cette activité industrielle contrôlée par la MIBA (Société minière de Bakwanha), en partie détenue par l'État permettra aussi à cet aéroport d'être rentable.

L'aéroport international de Goma est doté depuis novembre 2021 d'une nouvelle tour de contrôle de 26 mètres de haut répondant aux standards internationaux. Cette tour de contrôle est l'un de 6 ouvrages aéroportuaires finalisant

le projet de l'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma (PASAG) depuis 2015. Ce projet a été financé par la Banque mondiale à hauteur de 52 millions de dollars, mais du gouvernement congolais et de la Monusco.

L'aéroport de Mavivi à Beni et l'aérodrome de Rughenda à Butembo seront bientôt modernisés, dans le cadre du désenclavement des lignes aériennes de la partie Nord de la province du Nord-Kivu. Il s'agit d'élargir l'aéroport de Mavivi pour l'adapter au standard international et de moderniser l'aérodrome de Rughenda pour qu'il serve d'infrastructure secondaire à celui de Beni.

En février 2022, un accord général dénommé G2G a été signé entre la République Démocratique du Congo et l'Etat du Qatar. Cet accord permettra la matérialisation de différents projets, notamment la modernisation des infrastructures aéroportuaires tels les aéroports de Ndjili à Kinshasa, de la Luano à Lubumbashi et l'aérodrome de Ndolo. Un partenariat entre la RDC et Brussels Airlines ►



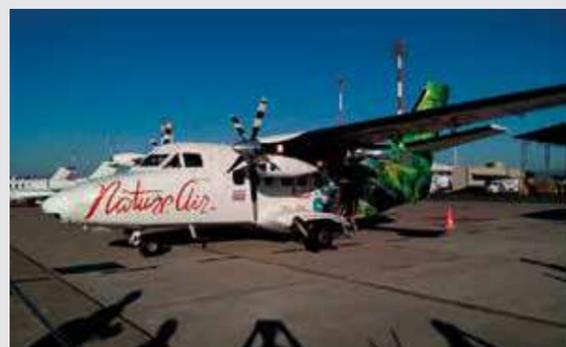
► est envisagé pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires. Les gouvernements congolais et sud-africain veulent également collaborer en vue de moderniser les infrastructures aéroportuaires de la RDC en s'inspirant du modèle sud-africain. En ce sens, une visite de prospection

a eu lieu à Mbuji-Mayi en juillet 2022. L'aéroport de Mbuji-Mayi est un important carrefour aérien national de la RDC. Les travaux de construction, réhabilitation et modernisation de cet aéroport du Kasai-Oriental sont prévus pour vingt-quatre mois. Le nouveau tarmac aura la dimension de 250 mètres de long et 110 mètres de large.

L'ICCN VEUT LANCER UNE COMPAGNIE AÉRIENNE EN 2023

L'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) travaille au lancement dès 2023, d'une compagnie aérienne dénommée Congo air Nature. L'objectif est de réduire les distances entre les sites de conservation des forêts. La mise en place de ce projet va nécessiter un financement compris entre 25 et 30 millions de dollars. Un financement nécessaire notamment, pour l'acquisition des appareils, la remise en état des pistes d'aviation, etc., Congo air Nature permettra de résoudre la problématique des déplacements, dans un contexte où les populations congolaises ont du mal à se déplacer à l'intérieur du pays à cause notamment de la qualité des routes avec très peu d'avions qui assurent les vols en interne. La RDC est un pays de plus de 2,3 millions de km² pour une population estimée à 89,56 millions en 2020 selon la Banque mondiale.

Cette compagnie devrait également permettre aux acteurs du secteur forestier d'accéder aux réserves et de mener des vols de reconnaissance. Ce, dans le but de mieux préserver la forêt du deuxième pays le plus vaste d'Afrique après l'Algérie.



Un méga projet ferroviaire

La construction et l'exploitation de 10 000 km de chemin de fer concrétisent la vision du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, de voir son pays être le moteur du développement du continent africain en connectant les 26 provinces du pays et en reliant la RDC à ses 9 voisins.



Ce projet découle d'une convention de collaboration signée entre le gouvernement congolais et la société anonyme de droit congolais Congo Railway (CR) portant sur la mise en concession des infrastructures ferroviaires et d'exploitation de l'activité ferroviaire en RDC. Cette concession, d'une durée de 30 ans, porte sur 10 000 km de réseau ferroviaire, dont 5 000 existants et 5 000 nouveaux à construire sur 8 corridors. Ce réseau se répartit sur trois principaux axes : le réseau ouest qui comprend Banana-Boma-Matadi-Kinshasa et Ilebo ; le réseau sud qui partira

de Sakania-Lubumbashi-Kolwezi-Ilebo avec une bretelle reliant Kolwezi à Dilolo ; le réseau est de Kamina-Kindu-Bukavu-Bumba. Ce dernier aura également une bretelle reliant Kananga, Mbuji-Mayi et Kalemie.

A côté de ce mégaprojet ferroviaire Congo Railway va développer 3 autres projets : la production d'électricité à partir des centrales photovoltaïques et des centrales biomasses ; le déploiement et l'exploitation de la fibre optique le long du chemin de fer ; le développement immobilier, avec vocation de transformer des gares en parcs immobiliers comprenant des centres commerciaux.



Ces réseaux visent à connecter toutes les 26 provinces du pays et à relier la RDC à ses 9 voisins. Ce projet catalyseur de la diversification économique va générer plus de 100 000 emplois directs et des centaines de milliers d'emplois indirects.

Le consortium, qui regroupe des investisseurs locaux et allemands, entend mobiliser 25 milliards de dollars sur une période de 30 ans. Les fonds alloués seront principalement affectés à la construction et à la modernisation de 10 000 km de rails dont 5 033 km sont déjà sous la gestion de la

Société commerciale des Transports et des Ports (SCTP), de la Société nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) et les Chemins de Fer des Uélé (CEFU). Ces trois sociétés, jusque-là autonomes, se constitueront en une seule entreprise dénommée « Chemin de fer du Congo ».

Ce projet va constituer, sans nul doute, le pivot de la réussite de l'intégration du pays dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Il est en même temps la colonne vertébrale qui permettra à la RDC d'imprimer le rythme des échanges régionaux et sous-régionaux.

LA RELANCE DU TRAIN URBAIN DE KINSHASA

En mai 2022, le gouvernement a annoncé la relance du train urbain de Kinshasa pour lutter contre les embouteillages qui paralysent le plus souvent la circulation dans la capitale. La plupart des emprises de la voie ferrée urbaine ont été envahies par des constructions anarchiques et l'Etat est en train d'envisager des dispositions pratiques pour pouvoir dégager ces emprises de leur occupant anarchique. Kinshasa a été construite pour une population d'environ 400 000 habitants mais elle en compte aujourd'hui près de 17 millions, selon les dernières statistiques du gouvernement. Le train urbain servira à désengorger le

trafic dans la ville. Cette organisation du transport de masse passera par la construction d'autres infrastructures routières mieux adaptées à la circulation urbaine.

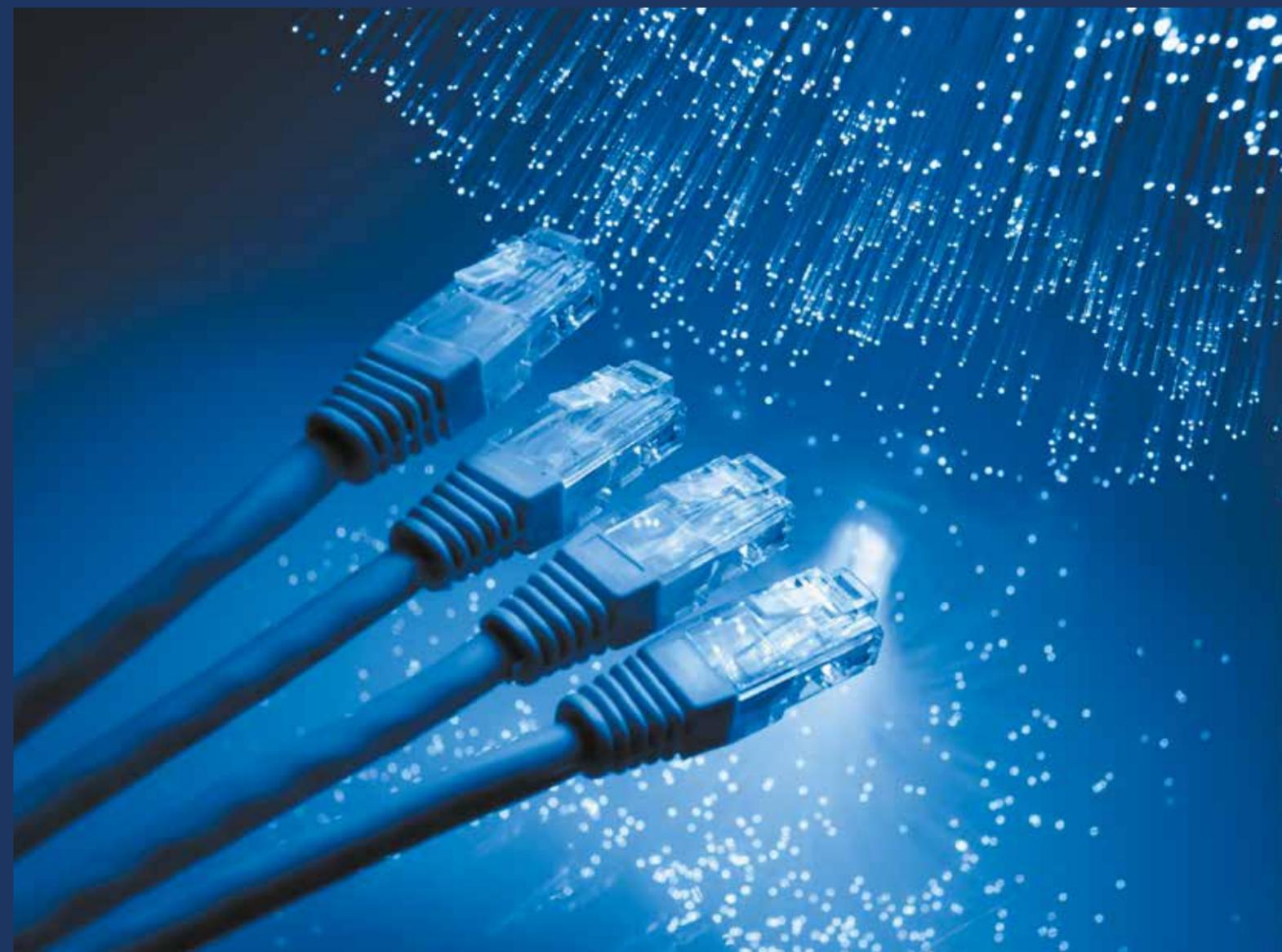
Le projet de construction du métro à Kinshasa devrait engendrer 300 km de voie ferrée dans la ville de Kinshasa. La première phase concerne la ligne Gare Centrale à l'aéroport international de N'djili (25 km), la seconde, les grandes artères de Kinshasa (75 km), la troisième ligne concerne la périphérie de Kinshasa (90 km) et la dernière reliera l'Aéroport International de Ndjili à la Commune de Maluku (80 km). La société Metrokin gère ce projet.

Economie numérique

La vision du Chef de l'Etat consiste à faire du numérique un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social. Le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » est axé sur 4 piliers stratégiques : infrastructures, contenus, usages applicatifs, gouvernance et régulation.

“ Je suis profondément convaincu que le Numérique va contribuer à l'amélioration de la performance de notre économie, au renforcement de notre sociabilité, à l'augmentation de nos connaissances, à l'efficacité de nos institutions et à la lutte contre la pauvreté. ”

Allocution de Son Excellence Monsieur Tchisekedi, Président de la République, Chef de L'Etat, Président de l'Union africaine, à l'occasion de l'ouverture de la table ronde sur le digital à Kinshasa le 13 Avril 2021.





Entretien avec Augustin Kibassa Maliba Lubalala, Ministre des Postes, des Télécommunications, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC), qui souhaite utiliser les technologies les plus avancées en vue d'accélérer le processus de développement de la RDC.

Quels sont les enjeux du rapatriement du siège de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) en RDC ?

Avant tout, la Constitution de l'Union depuis son origine c'est-à-dire à l'époque de l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAP) et même dans sa forme actuelle, établit formellement et juridiquement le siège de l'Union à Kinshasa. C'est ainsi que jusqu'en 1997, le siège de l'UAT était bel et bien à Kinshasa. C'est donc avant tout un devoir de responsabilité et d'engagement de ramener de manière effective ce siège à Kinshasa. Tous les efforts pour y parvenir sont déployés.

Aussi, l'Afrique se trouve face à un défi, celui de relier le nord au sud et l'ouest à l'est de son étendue sans pour autant se livrer aux complexes et onéreux contours de son territoire. Le seul pays qui peut permettre de relier le nord au sud et l'est à l'ouest du continent, par sa position géostratégique, bien au centre du continent avec le record régional de 9 pays limitrophes, c'est la RDC. Notre pays se positionne donc comme un véritable hub, un carrefour du trafic des télécommunications sur le continent et une porte vers le monde.

Enfin, c'est aussi une question de fierté et de présence diplomatique, car ce sera le seul siège d'une organisation internationale d'envergure que la RDC abrite sur son territoire national.

« Notre pays se positionne comme un véritable hub, un carrefour du trafic des télécommunications sur le continent et une porte vers le monde. »

Pouvez-vous nous entretenir du projet d'élaboration du Plan Directeur d'aménagement d'infrastructures numériques ?

Pour ce qui est du plan d'aménagement d'infrastructure, nous avons développé un projet pour le déploiement d'un réseau national large bande intégrant un système national de transmission par Fibre Optique et celui modernisé du système satellitaire, qui assurera le maillage complet du pays et permettra à la population d'accéder aux services universels de meilleure qualité à un coût abordable. Il

comptera aussi sept centres des données (data center), répartis stratégiquement à travers la République.

La partie câblée de ce projet portera notre existant à un total de près de 48.000 Km dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 18 000 Km de fibre déployés à travers des voies naturelles

que sont le Fleuve Congo et ses affluents ;

- 30 000 Km de fibre souterraine suivant les tracés des routes nationales ;

- Ayant une capacité de transmission initiale d'un Térabit par seconde avec comme objectif d'atteindre 15 Térabits par seconde endéans 5 ans.

La partie satellitaire de ce projet consistera à :

- La construction d'un téléport moderne pour assurer la distribution du signal satellitaire dans les 26 provinces ;

- La modernisation des 53 stations terriennes du réseau National satellitaire ;



Où en est la connectivité des endroits les plus reculés du pays notamment dans le milieu rural ?

Certes à petits pas, néanmoins la connectivité dans les milieux ruraux et les plus reculés progresse. L'inclusion numérique étant une priorité pour le Gouvernement en vue du développement économique de la RDC par sa transformation numérique, en incluant toutes les couches de la population ou qu'elle soit.

Plusieurs initiatives publiques et en partenariat avec l'industrie des télécommunications, principalement avec les opérateurs de téléphonie mobile vont dans ce sens.

Aussi la mise en œuvre imminente de Fond de Service Universel (FSU) ainsi que certaines mesures incitatives pour encourager l'implantation dans ces milieux mal desservis et moins rentables économiquement, sont de nature à renforcer cette inclusion numérique.

Faites-vous des télécommunications par satellite, un moyen de communication stratégique et prioritaire au même titre que la fibre optique ?

Bien au-delà même de la volonté et des missions du Gouvernement, le contexte naturel et l'environnement de la RDC nous contraignent à faire du satellite une infrastructure de base de transport des communications au même titre que la fibre optique.

Par sa taille et sa nature diversifiée, la RDC ne peut offrir des services de télécommunications inclusifs à toute sa population uniquement au travers de la fibre optique, car il est impossible de couvrir toute l'étendue du pays par la fibre optique sur le réseau primaire ou principal, c'est-à-dire le backbone national et même sur les réseaux métropolitains. Voilà pourquoi en RDC, l'infrastructure des télécommunications par satellite n'est pas seulement une redondance ou solution palliative à la fibre optique, mais est elle-même une infrastructure de télécommunications de base autant que la fibre optique ce qui a conduit la RDC à solliciter et à avoir obtenu auprès de l'Organisation Internationale des Télécommunications par Satellite (ITSO) la protection de l'Article IV(b) qui confère au pays requérant le même niveau de priorité et de protection de ses communications par satellite que la fibre optique.

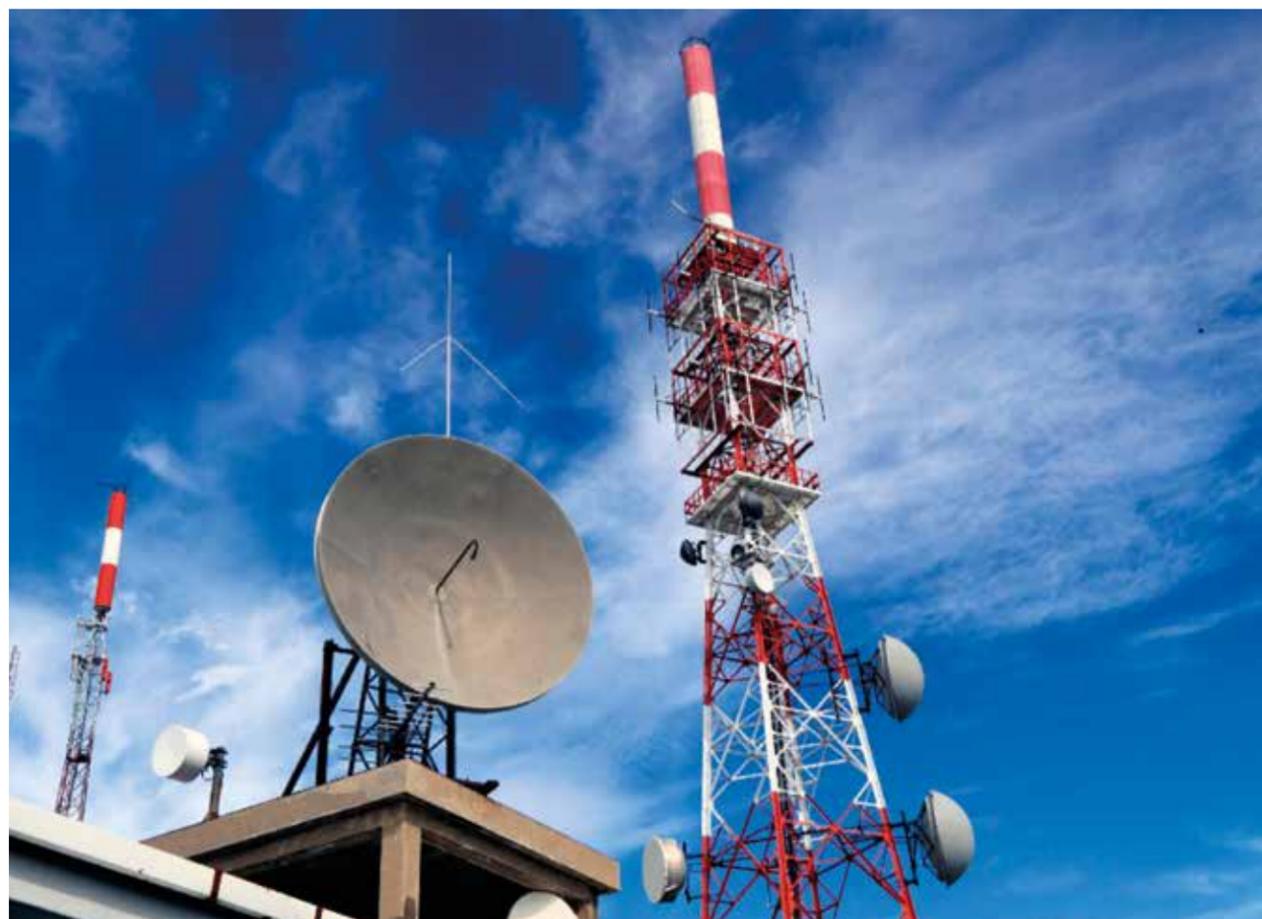
- L'acquisition d'un transpondeur important dédié, qui permettra la consolidation progressive du « segment spatial congolais ».

Dans l'optique d'interopérabilité des deux réseaux, le système câblé reliera toutes les stations terriennes satellitaires et s'appuiera sur celles-ci dans le but de couvrir les zones non desservies par la fibre, d'assurer la redondance et de pourvoir à la connectivité pour le dernier kilomètre.

Pour y arriver, nous avons fait appel aux entreprises privées, aux bailleurs de fonds afin que ceux-ci viennent investir aux cotés de l'Etat Congolais. Nous avons également mis en place des allègements fiscaux à accorder aux entreprises intéressées à investir dans des liaisons de transmission à haut débit et enfin, nous avons activé la mise en place du fond de service universel devant promouvoir les télécommunications et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les milieux ruraux et péri-urbain, qui s'avèrent être des milieux économiquement faibles.

L'ouverture totale du secteur des Télécommunications à la concurrence

Depuis 2017, la République Démocratique du Congo s'est dotée d'un texte de loi prenant en compte plusieurs options fondamentales devant permettre de soumettre tous les opérateurs du secteur aux mêmes règles et de créer un marché aussi attractif que compétitif.



Il s'agit notamment de la libre concurrence et la fin des monopoles, du désengagement de l'Etat du secteur marchand, de la prise en compte par un établissement public des milieux ruraux et périurbains non intéressés par les opérateurs économiques du secteur, du renforcement du pouvoir de contrôle technique et administratif du ministre du secteur et de l'Autorité de régulation ainsi que la clarification de leurs compétences, de la mise sous tutelle

de l'Autorité de régulation du ministre du secteur. Cette loi sur les télécommunications rend le marché congolais plus attractif.

Ce texte de loi contenant 381 articles détaille la protection des droits de consommateurs des services des télécommunications, de la vie privée et des données à caractère personnel ; la réglementation stricte de la coupure du signal pour des raisons de sécurité ; la proportionnalité

CHIFFRES CLÉS

48,4 millions

D'ABONNÉS ACTIFS AU 3^{ème} TRIMESTRE 2022

50%

TAUX DE PÉNÉTRATION POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

30%

TAUX DE COUVERTURE SUR L'ÉTENDUE DU PAYS

17%

TAUX D'ACCÈS À INTERNET EN 2022 (SOURCE WORLD STATS)

4 000 km

RÉALISÉ DE FIBRE OPTIQUE

des sanctions aux faits infractionnels ; l'encadrement des tarifs par des règles précises sans porter atteinte à la loi de l'offre et de la demande ; la neutralité technologique et la prévention et la répression sévères de la fraude dans le secteur.

Depuis 2020, la demande en services télécoms continue de croître en RDC, poussée notamment par la pandémie de Covid-19. Les opérateurs de télécommunications multiplient les investissements dans leurs réseaux pour répondre à la demande et mieux faire face à la concurrence.



Le groupe de télécommunications Africell SA a sollicité d'autres spectres de fréquence pour améliorer la couverture de son réseau télécoms en RDC. Le groupe envisage de doubler la taille de son réseau notamment dans l'arrière-pays est nécessaire au regard de la concurrence qui s'est renforcée sur le marché télécoms congolais, portée par la demande croissante en services télécoms qu'a suscitée la pandémie. Depuis 2021, les concurrents Orange et Vodacom ont investi dans leur réseau, notamment à travers la mise en service d'un réseau de fibre optique, l'extension du service dans les zones rurales, la modernisation du réseau de la 2G à la 3G. En juin 2022, Airtel Africa a acquis des fréquences supplémentaires pour 42 millions de dollars. Les quatre sociétés œuvrant dans le secteur de la téléphonie mobile (Vodacom, Airtel, Orange et Africell) ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé pour les trois premiers trimestres 2022 de 1 milliard 523,6 millions USD, selon les chiffres fournis par l'Observatoire du marché de la téléphonie cellulaire de l'ARPTC.

L'ARPTC au service des industriels et des consommateurs

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) est une autorité administrative autonome destinée à renforcer le contrôle de l'État dans les secteurs des Télécommunications et de la Poste.



Les principales missions sont de promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé dans les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication ; de veiller sur la qualité des services rendus aux usagers du service public ; d'homologuer et assurer le contrôle technique des infrastructures et équipements du secteur ; d'assurer le règlement des différends entre opérateurs en matière de concurrence et d'interconnexion des réseaux et services. En dehors des directions centrales, l'ARPTC a 5 agences provinciales.

La mise en place du Call Center de l'ARPTC, à travers le numéro 155, répond à la mission de l'ARPTC de veiller à la protection des consommateurs des services des télécommunications et des TIC.

L'ARPTC participe activement à l'évolution des technologies. Après la téléphonie mobile 2G en RDC au début des années

2000, la 3G en 2012, puis la 4G en 2018, avec l'arrivée de la 5G, l'ARPTC est de nouveau au carrefour des décisions pour libérer et réaffecter des fréquences avec des options économiquement avantageuses pour l'industrie et le consommateur. A ce jour, une autre technologie devient impérative : la fibre optique, permettant de connecter les abonnés à travers le pays aux réseaux des opérateurs des télécommunications et de bénéficier d'un accès à l'Internet à très haut débit.

L'ARPTC en gestation selon la dernière loi des télécommunications 20/017, qui sera la continuation de l'ARPTC, contribue au développement socio-économique en termes de sécurité réglementaire du secteur avec la baisse des prix et l'amélioration de la qualité des services ; à la maximisation des recettes de l'Etat par le renforcement du contrôle du secteur (licences, autorisations, fréquences, ...) ; les effets positifs de la révolution numérique sur l'éducation, la



Christian KATENDE est le Président du collège de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC). Depuis plus de 25 ans, il opère dans le secteur des télécommunications, où il joue un rôle d'acteur public et privé, et aujourd'hui plus public que jamais en tant que n°1 de l'organe de régulation.

Christian KATENDE débute sa carrière dans les télécommunications en 1996 dans la compagnie Telecel au Zaïre, où il y sert pendant 5 ans sous plusieurs fonctions, notamment celles

de Directeur commercial et Directeur général adjoint. Parallèlement, il assure en 2000 le rôle de Premier Président du Comité Professionnel des Télécommunications de la RDC au sein de la FEC.

Plus tard en 2001, il remplit le rôle de Directeur général à l'échelle internationale, au sein d'Interceel, Ex-Telecel Madagascar. De retour en RDC en 2004, Christian KATENDE a également une expérience plus avancée dans les services annexes de télécommunications entre autres la fourniture des services internet, la consultance, le développement et l'accompagnement de différents projets de télécoms. En 2005, il intègre l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC en sigle) comme Vice-Président jusqu'en 2009. Son expérience s'étend par la suite dans les applications digitales.

En 2018, Christian KATENDE accompagne en tant que Président, l'implémentation de CanGo Sarl en RDC, une compagnie start-up dans la fourniture de services de mobilité via des applications mobiles.

Son parcours en tant qu'opérateur des télécoms, acteur de technologies d'application digitale, et aujourd'hui régulateur des télécoms, lui donne un profil particulier d'expertise du secteur des communications électroniques.

santé, la culture, le tourisme, les échanges commerciaux, l'aménagement du territoire par la promotion de l'accès universel aux TIC ; enfin, à la promotion et à la création d'emplois directs et/ou indirects.

L'ARPTC œuvre à améliorer le climat des affaires pour les opérateurs télécoms en leur offrant un cadre réglementaire plus professionnel, plus dynamique et plus à jour. Elle baisse la pression fiscale pour donner un accès des services de communications électroniques plus abordables à la population congolaise.

Son objectif est également de développer le potentiel de la RDC sur le plan géostratégique, démographique et économique, qui est perçu aujourd'hui comme peu développé au regard de ses capacités et des ressources exploitables.

Elle agit pour assurer une véritable concurrence libre et loyale entre les opérateurs de communications électroniques et un véritable équilibre des intérêts à en tirer pour les acteurs du marché des NTIC, l'État et les partenaires extérieurs.

Au niveau mondial, l'ARPTC est membre du Réseau Francophone des Régulateurs des Télécommunications (FRATEL) et du Global Symposium for Regulator (GSR). Elle est en relation étroite avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et l'Union Postale Universelle (UPU). Au niveau africain, elle assure la Présidence pour un an de la CRASA (Communications Regulator's Association of Southern Africa) ; à l'ARTAC (Association des régulateurs de l'Afrique centrale), elle en assumera la Présidence l'année prochaine et en exerce aujourd'hui la Vice-présidence. L'ARPTC est également membre de l'UAT (Union Africaine des Télécommunications) et de l'UPAP (Union Panafricaine Postale).

L'ARPTC reste ouverte à toute forme de coopération visant la promotion des TICs et le développement du secteur.

<https://arptc.gouv.cd/>
Call center : 155





Entretien avec Eric Waku, Directeur général de Liquid Intelligent Technologies en RDC. Après avoir franchi une étape importante dans le réseau de fibre optique de 100 000 km en Afrique, ce groupe technologique panafricain, filiale de Cassava Technologies, investit massivement dans le pays.

Pourquoi investissez-vous en République démocratique du Congo ?

Tout d'abord, je souhaite rappeler la vision de Strive Masiyiwa, fondateur et Executive Chairman de Liquid Intelligent Technologies, qui est de connecter numériquement toute l'Afrique afin qu'aucun Africain ne reste derrière.

La RDC étant un trait d'union entre l'Ouest et l'Est du continent, demeure un passage obligé pour connecter, via un backbone de fibre optique terrestre traversant la RDC, les pays africains situés sur les côtes (façade atlantique et océan indien) qui sont desservis eux-mêmes par plusieurs câbles sous-marins (WACS, SATS, EASSy, SEACOM, etc...), permettant in fine au continent d'être connecté aux autres continents de la planète.

De plus, nous pensons que le caractère transversal des télécommunications et du digital par rapport aux autres secteurs de l'économie, fait de Cassava Technologies avec ses nombreuses sociétés en son sein, son fantastique dispositif humain et son très riche portefeuille de produits et de services, un formidable catalyseur du développement socio-économique de l'Afrique et de la RDC en particulier.

Au-delà de ces considérations générales, nous investissons en RDC car nous pensons que c'est une terre d'opportunités, grâce un marché intérieur en croissance (6,2% en 2021, 8,6% en 2022), une population de plus de 90 millions d'habitants, qui représente un marché potentiel pour de nombreux produits et services digitaux que le Groupe Cassava Technologies offre.

Par ailleurs, comme le témoigne la percée de la téléphonie mobile dès le début des années 80 avec le déploiement d'un

réseau AMPS, les Congolais sont en matière de nouvelles technologies des early adopters, ce qui fait du marché congolais un terrain favorable pour générer de la valeur.

Enfin, le faible taux de pénétration de l'internet (29%) en RDC, constituant ainsi un potentiel de croissance pour notre société, les réformes économiques entreprises par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires et l'ambition des pouvoirs publics de digitaliser l'économie congolaise sont autant de raisons pour lesquelles Cassava technologies et Liquid Intelligent Technologies continuent d'investir en RDC.

Qu'offrez-vous aux entreprises notamment face aux menaces de cybercriminalité ?

Les enjeux de la cybercriminalité sont nombreux et continuent de croître avec l'évolution rapide des technologies numériques. Face à ces menaces, nous proposons des solutions qui garantissent la pérennité des entreprises en déployons des mesures intelligentes de sauvegarde et de reprise après sinistre. Les tests d'intrusion et les analyses de vulnérabilité aident à détecter les failles de sécurité dans l'architecture informatique des entreprises clientes.

Nos pirates éthiques hautement qualifiés et compétents simulent des cyberattaques pour des tests d'intrusion afin d'identifier les vulnérabilités et d'examiner comment soutenir les défenses. Nos solutions offrent une restauration rapide des données essentielles telles que les pièces jointes, les contacts, les sites Web, les fichiers, les e-mails, etc., il agit donc de solutions complètes pour tous les problèmes liés aux données.

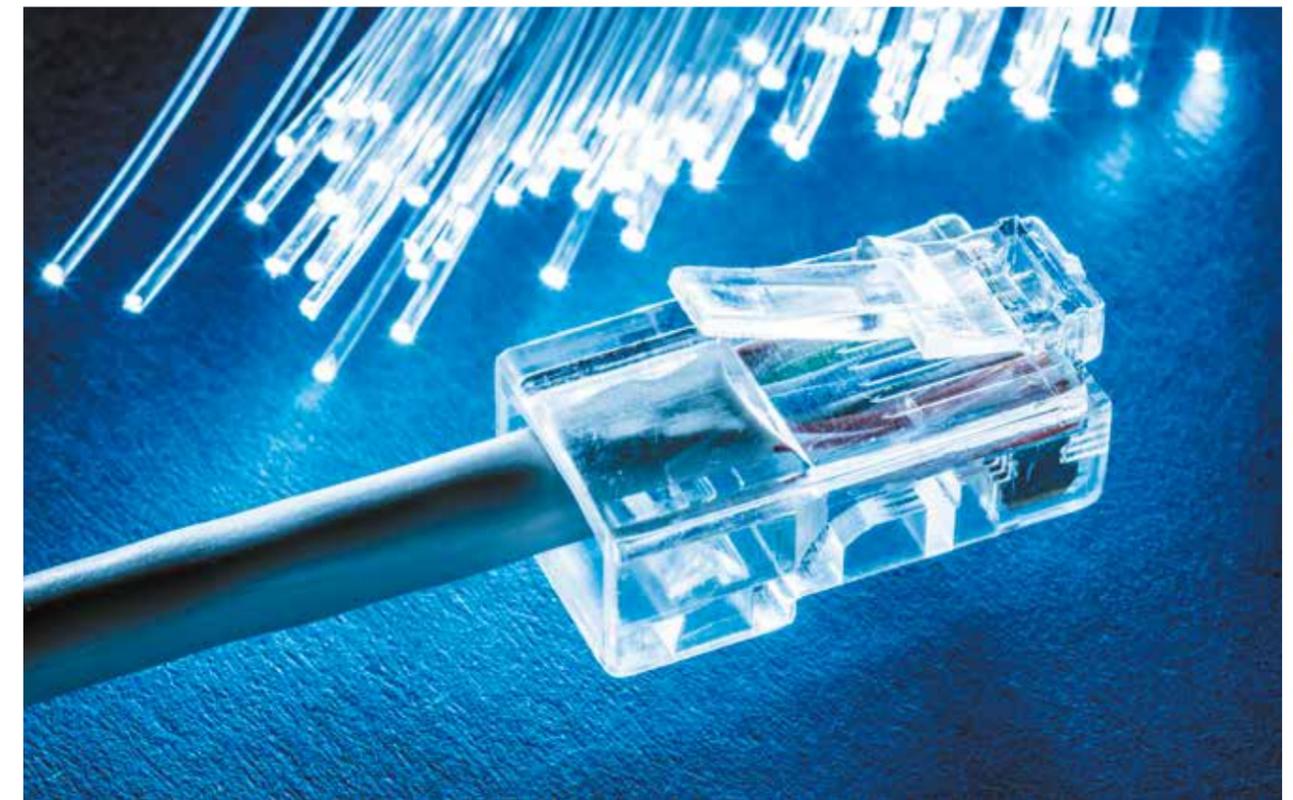
Comment accompagnez-vous le développement de l'État congolais notamment le développement durable ?

Dans le domaine du développement durable, nous avons également adopté et personnalisé «Ne laisser personne de côté», qui est la promesse centrale et transformatrice de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Notre contribution à ce défi majeur est d'abord de sensibiliser et d'éduquer nos employés sur les problématiques liées au changement climatique, et d'encourager l'adoption des pratiques durables, et ainsi réduire l'empreinte carbone.

Avec notre filiale, Distributed Power Africa, nous allons offrir au marché congolais, des solutions énergétiques complètes, à des tarifs compétitifs, en mettant l'accent sur le passage aux énergies renouvelables, notamment l'énergie photovoltaïque solaire. Cette initiative constituera une action concrète et décisive pour accompagner le gouvernement dans son objectif de décarbonation de l'économie.

Le développement du réseau de fibre optique

Depuis 2019, la vision du numérique est, pour le gouvernement, une composante stratégique du développement. Le pays qui a besoin de 50 000 Km de fibre optique pour atteindre une digitalisation totale investit pour l'inclusion numérique et la croissance économique.



Avec un faible taux de pénétration d'Internet, la RDC est encore à la traîne en ce qui concerne l'accès aux infrastructures numériques très haut débit alors que la digitalisation devient incontournable pour chaque domaine de la vie.

Après avoir posé 2 500 km de fibre optique dans l'ouest du pays, Liquid Intelligent Technologies, filiale du groupe zimbabwéen Econet Wireless, déploie un nouveau réseau de 4 000 km entre le centre-sud et l'est de la RDC. Avec ces deux lignes, la RDC devient le 14ème pays membre du réseau « One Africa », qui totalise plus de 73 000 km de fibre

optique. Les communes de Limete, Gombe et Ngaliema sont déjà connectées au réseau de fibre optique.

Les zones concernées sont raccordées avec la technique fiber-to-the-home (FTTH), permettant d'apporter la connectivité aux particuliers comme aux entreprises.

La Société Congolaise de Fibre optique (SOCOF SA) a inauguré un réseau de 620 kilomètres entre Moanda en province du Kongo Central et la capitale Kinshasa le 23 août 2021. Fruit de la collaboration du gouvernement de la République avec la Banque Mondiale dans le cadre du projet CAB5 (Projet Central African Backbone), ce réseau a été ►

► réalisé par une société sud-coréenne sur l'axe 1 Moanda-Kinshasa passant sur l'emprise ferroviaire de la SCTP de la gare centrale jusqu'à Matadi.

En mars 2022, la société Fiber Access Service Technology Congo (Fast-Congo) avait décroché le contrat d'affermage pour l'exploitation et la maintenance du réseau de fibre optique Kinshasa-Muanda appartenant à la Société congolaise de fibre optique (SOCOF). D'une validité de 15 ans, l'accord prévoit que Fast Congo installera ses équipements de transmission le long de l'axe Kinshasa-Muanda pour fournir des services Internet de gros aux opérateurs des télécommunications. Il assurera aussi les réparations de tout dommage pouvant entraver le fonctionnement de l'infrastructure télécoms à haut débit.

L'exploitation de ce réseau devrait apporter un surplus de capacités pour satisfaire un plus grand nombre de consommateurs et leur permettre de bénéficier des avantages socioéconomiques liés au haut débit à des coûts abordables, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique dans le pays.

Le contrat attribué à Fast Congo est intervenu environ deux semaines après l'adoption par le gouvernement du modèle d'affermage pour la gestion du tronçon de fibre optique. Une option qui garantit une expertise internationale pour la commercialisation des capacités de l'infrastructure télécoms, mais également pour son dépannage en cas d'incident.

Fin juin 2021, l'Egyptien Benya Capital a démarré le chantier concernant la pose de plusieurs milliers de kilomètres

de fibre optique sur l'ensemble du territoire national. Selon le contrat avec la Société congolaise des postes et Télécommunications (SCPT), ce sont 16 000 kilomètres de fibre optique qui doivent être déployés à travers le pays.

Entreprise panafricaine spécialisée dans l'exploitation des infrastructures numériques, CSquared, avec une enveloppe prévue de 100 millions de dollars, compte investir également en RDC.

Au niveau institutionnel, la SCPT possède trois centres des données qui sont directement reliés à la dorsale nationale de fibre optique à Moanda, Kinshasa et Lubumbashi. Les opérateurs privés ont également des centres des données à Kinshasa principalement dédiés à leur usage interne pour la gestion de leurs infrastructures et services. Le ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC) lancera prochainement les appels d'offres pour la construction d'un Data Center national.



SILIKIN VILLAGE, UN HUB DIGITAL ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Financé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais à hauteur de 100 millions de dollars, le projet Kazi - en swahili « travail » - a notamment comme objectif de faire évoluer rapidement les PME afin que la RDC devienne un pôle de compétitivité économique permettant de transformer l'économie locale.

Silikin Village, initiative du groupe Texaf, est le premier centre destiné à accueillir le premier siège Kazi à Kinshasa. Outre ce siège, ce projet qui ambitionne d'encourager, via les investisseurs et promoteurs privés, la création et la multiplication des centres de PME à travers toute la RDC, cible aussi les villes de Matadi, Lubumbashi et Goma dans sa phase pilote.

Spécialisé dans le numérique, Silikin Village offre aux PME qui y sont installées des espaces de co-working, un centre d'affaires, un campus numérique et une plateforme de soutien aux PME. Tout cela dans un environnement sécurisé, bien aménagé avec un accès aux infrastructures de base telle que l'eau, l'électricité, l'internet par fibre optique ainsi que des services supports de nature stratégique, administrative et juridique.

Ce partenariat entre en alignement avec la vision de Silikin Village d'être un catalyseur de startups et PME congolaises contribuant à étendre le tissu économique congolais, à créer de la valeur et à apporter de l'innovation auprès des communautés économiques, sociales et culturelles.

Plus de **100.000km**
de fibre Internet pour
connecter votre **business**

Contactez- nous maintenant

✉ sales_adn@liquid.tech

ENTREPRISE | CLOUD | LA CYBER-SÉCURITÉ | MAISON
LABORATOIRES | RÉSEAUX | SATELLITE | CENTRE DE DONNEE

cd.liquid.tech
L'AVENIR NUMÉRIQUE DE L'AFRIQUE

LIQUID
INTELLIGENT TECHNOLOGIES

Le Plan Stratégique du Plan National du Numérique Horizon 2025 (PNN)

La vision du Chef de l'Etat consiste à engager la République Démocratique du Congo (RDC) dans un tournant décisif vers le numérique afin d'en faire un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social.

La RDC est un hub pour les NTIC en Afrique avec un marché d'environ 70 millions utilisateurs. Le Plan National du Numérique est un document de planification stratégique qui résulte de la réflexion amorcée dans le cadre de l'Atelier de Validation du Plan National du Numérique Horizon 2025 qui s'est tenue à Kinshasa en septembre 2019. Il a pour vocation à fédérer les Congolais autour des objectifs communs d'appropriation populaire des technologies, d'économie numérique et de développement durable, Il contient de grandes orientations devant conduire à la transformation de la société congolaise en une société de l'information avec, à la clé, l'élaboration des stratégies pour une réelle structuration de l'industrie numérique en RDC. Le PNN est axé sur quatre piliers stratégiques : infrastructures, contenus, usages applicatifs, gouvernance et régulation. Il porte la stratégie de développement numérique à l'horizon 2025, avec un accent appuyé sur la modernisation des infrastructures ; l'extension de la couverture des télécoms et de l'accès au numérique ; la sécurisation des voies et accès aux contenus numériques, etc. Il est un facteur important de soutien à la modernisation de l'État, à la croissance économique et au progrès social.



Principaux accroissements observés entre les deux Trimestres T2-22 et T3-22, sur l'ensemble du Marché :

Indicateurs	T2-2022	juill.-22	août-22	sept.-22	T3-2022	Variation T2 à T3
4. Chiffres d'affaires globaux TTC (Voix+SMS+data+mobile money+autres dont SVA) en USD						
Africell	25 131 497	8 919 125	8 968 291	8 118 195	26 005 611	3,48%
Airtel	169 192 869	60 468 254	61 024 072	60 158 973	181 651 299	7,36%
Orange	135 435 113	48 909 348	50 701 699	48 117 975	147 729 021	9,08%
Vodacom	1 78 202 487	63 494 592	64 229 367	61 311 123	189 035 083	6,08%
Total TTC en USD	507 961 966	181 791 320	184 923 429	177 706 266	544 421 015	7,18%

Source : ARPTC

CSquared déploie l'infrastructure fibre optique en RDC pour booster la connectivité au très haut débit

L'accès à l'internet est un outil formidable : il permet de mettre les informations du monde entier à la portée de tous. Mais aujourd'hui, seuls 40% de la population mondiale peuvent se connecter.

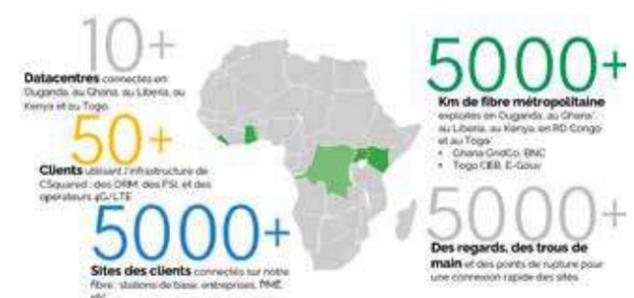
En Afrique, moins de 2% de la population est connectée, et pour beaucoup de ceux qui sont en ligne, l'infrastructure inadéquate offre des connexions lentes et peu fiables. C'est pourquoi CSquared existe - pour aider à apporter une connectivité plus rapide et plus fiable aux endroits et aux personnes qui en ont besoin. CSquared permet aux fournisseurs d'accès à Internet et aux opérateurs de téléphonie mobile de fournir une large bande de haute qualité à moindre coût grâce à une infrastructure partagée telle que la fibre métropolitaine. Il est conçu pour permettre à tout opérateur de réseau mobile local (MNO) ou fournisseur d'accès à Internet (FAI) de connecter davantage de personnes à un Internet rapide et fiable. Le réseau de fibres optiques de CSquared relie les fournisseurs de télécommunications (Telcos) aux lignes de fibres optiques longue distance. Les Telcos s'équipent d'une capacité accrue pour construire et étendre les services pour leurs clients locaux.

En construisant une infrastructure partagée de qualité, nous renforçons un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement de l'internet. Nos réseaux offrent aux fournisseurs locaux des fibres de grande capacité à un coût inférieur à celui qu'ils paieraient s'ils construisaient leur propre infrastructure. Cela leur permet d'offrir de nouveaux et meilleurs services à leurs clients.

L'objectif de CSquared est de libérer ce qui est possible lorsque les villes sont mieux connectées. Grâce à notre réseau, nous visons à fournir aux villes une base pour la croissance et à permettre à plus de gens de se connecter.

CSquared exploite actuellement des réseaux d'infrastructure en fibre optique dans six (6) pays notamment l'Ouganda, le Ghana, le Liberia, le Kenya, le Togo et la République Démocratique du Congo. Nous avons plus de cinquante (50) opérateurs de

réseaux mobiles et fournisseurs services Internet comme clients directs qui dépendent de l'infrastructure pour servir les consommateurs mobiles et les entreprises.



<p>Minimiser le coût total de possession (TCO) pour les clients de télécommunications et d'accès</p>	<p>L'infrastructure partagée réduit les dépenses d'investissement et d'exploitation liées aux coûts de transmission, introduisant ainsi des améliorations de la performance financière.</p>
<p>Adaptar les modèles de paiement aux exigences des clients</p>	<p>Options de paiement flexibles (location mensuelle dans les contrats à long terme, IRU) permet à tout opérateur de télécommunications de choisir l'option qui correspond le mieux à ses plans et besoins.</p>
<p>Réduire la charge opérationnelle pour le fournisseur services Internet</p>	<p>Mitiger la charge de la gestion de l'infrastructure à tout opérateur de télécommunications - fournir autant de soutien que possible, afin que le Fournisseur services Internet puisse se concentrer sur la fourniture de services.</p>
<p>Permettre une expansion rapide</p>	<p>En mettant l'accent sur l'infrastructure, CSquared effectue des déploiements à grande échelle, dans les délais impartis et de qualité, ce qui permet de réduire le temps de connexion des stations de base et de soutenir les plans d'expansion futurs des opérateurs de télécommunications.</p>

Santé

La RDC dispose désormais de son plan stratégique de couverture santé universelle selon la vision du Chef de l'État de donner l'accès aux soins de santé à tous les Congolais sans que cela n'impacte sur leurs finances.

“*J'ai fait de la Couverture de Santé Universelle un engagement phare de mon mandat.*”

Discours de Son Excellence le Président Félix Tshisekedi sur l'état de la Nation devant les deux chambres du parlement réunies en congrès le 10 décembre 2022.



Le système de santé

La RDC est un grand pays ayant des variations régionales considérables en termes de cultures, d'économies et d'indicateurs de santé. Le nouveau Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2023-2027 constituera l'outil de mise en œuvre de la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS).



Le nouveau PNDS coïncide avec l'approbation, en novembre 2022 par le Conseil d'administration du Fonds Mondial, de l'allocation d'un financement à la RDC, dans le cadre du NMF4 pour la période 2024-2026, conformément à sa stratégie de combattre les pandémies et bâtir un monde meilleur et plus équitable.

Le secteur médical congolais a un besoin urgent d'infrastructures et d'effectifs médicaux adaptés à sa population nombreuse. Dès qu'ils sont formés, les personnels de santé sont confrontés à des insuffisances dans les établissements mal équipés. En outre, de nombreuses zones ne sont accessibles que par voie

aérienne ou maritime, ce qui augmente les différences régionales. La province de Kinshasa, qui abrite la capitale, est en général plus performante que le reste du pays pour la plupart des indicateurs de santé. Le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, où l'instabilité a été concentrée au cours des dernières années, ont le taux de mortalité infantile le plus élevé. En janvier 2022, on observait une légère diminution du nombre des zones de santé avec 4 indicateurs hors normes, soit 91 zones de santé contre 97 zones de santé au 4^e trimestre 2021. 17 provinces sur les 26 ont au moins une zone de santé à problème. La province de l'Équateur a la quasi-totalité de ses zones de santé présentant au moins quatre indicateurs hors normes (16 sur 18).

CHIFFRES CLÉS

61 ans

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (2020)

1 288

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉS AGRÉÉS SOUS LICENCE

70%

DU FINANCEMENT DE LA SANTÉ PROVIENNENT DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

0,66

NOMBRE DE LITS D'HÔPITAL PAR MILLIER D'HABITANTS

91 738

CAS DE COVID-19

1 376

DÉCÈS LIÉS AU COVID-19 DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE

14,1%

DE LA POPULATION COUVERTE PAR AU MOINS UN RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE (2019)

39^{ème} rang

EN AFRIQUE EN TERMES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (RAPPORT 2021 DE LA FONDATION MO IBRAHIM)



Le Plan National de Développement Sanitaire 2019-2022 constitue l'outil de mise en œuvre de la Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS) révisée et adoptée en 2010 par le Ministère de la Santé publique et ses partenaires. Répondant aux problèmes prioritaires du pays, il est centré autour des interventions à haut impact sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, les principales maladies transmissibles, les maladies non transmissibles y compris la malnutrition, et la réponse aux urgences et situations d'urgence. Dans le cadre de ce plan, l'État a alloué 1 775 280 dollars pour améliorer la formation du personnel soignant.

Le ministère de la Santé envisage de former 20 000 personnels de santé supplémentaires et d'informatiser 3 400 centres de santé d'ici à 2024. Par ailleurs, la feuille de route des investissements va accélérer la transformation numérique du secteur de la santé en RDC.

Au premier trimestre 2022, les partenaires humanitaires en RDC avaient atteint 1,9 million de personnes, soit 21% des 8,8 millions de personnes ciblées. Le niveau de financement reste néanmoins comparativement bas : 8,6% contre 11,5% à la même période au 1^{er} trimestre 2021. En juin 2022, le gouvernement a adopté le dossier relatif à l'enquête démographique et de santé. La RDC a souscrit aux objectifs de développement durable (ODD) visant une nette amélioration du bien-être des populations et particulièrement les enfants et des femmes à l'horizon 2030. Cette enquête permettra de mieux cibler les appuis à accorder à la RDC pour atteindre les objectifs des ODD.



Le Projet de développement du système de santé ciblant mères et enfants

L'état de santé de la population est une des préoccupations majeures de l'État. Afin de contribuer à l'amélioration de l'offre de santé mère-enfant à Kinshasa, l'Agence française de développement (AFD) a appuyé sur 9 ans (2012 -2021) deux hôpitaux de référence dont les bonnes pratiques doivent être étendues à l'échelle nationale.



établissements de soins du ministère de la Santé dans sa mission d'encadrement du système hospitalier. Il soutient le développement du Centre hospitalier Monkole et de la Clinique Ngaliema en finançant la réalisation de travaux de construction et réhabilitation, l'acquisition d'équipements, des activités de renforcement de capacités (expertise technique, participation à des ateliers et formations, petits équipements et autres).

Le projet permet ainsi au ministère de mettre à profit les bonnes pratiques des deux hôpitaux et d'y mettre en œuvre la réforme hospitalière de manière exemplaire. Le projet contribue par ailleurs à développer les échanges d'expériences entre les deux établissements.

Les taux de mortalité infantile et maternelle sont parmi les plus élevés au monde et les hôpitaux publics souffrent de nombreux dysfonctionnements. Cependant, certains hôpitaux à Kinshasa se distinguent par la qualité de leurs soins et leur politique d'accessibilité financière. C'est le cas du Centre Hospitalier Monkole (CHM) et de la Clinique Ngaliema, tous deux hôpitaux de référence, maillons importants du système sanitaire, en tant que prestataires de soins de qualité et spécialisés (malformations cardiaques, urologiques, maxillo-faciales) et en tant que lieux privilégiés de formation des étudiants en médecine et en soins paramédicaux.

Le projet a pour objectif d'améliorer la santé de la population en RDC, en particulier des mères et des enfants, à travers le développement au niveau hospitalier, d'une offre de soins de qualité et accessible aux plus démunis.

Constitué de deux composantes principales, le projet appuie le renforcement des capacités de la Direction des



PROJETS	PROVINCES	POPULATION COUVERTE
PDSS	12 Provinces	32 637 178
PMNS	4 Provinces	10 501 472
REDISSE IV	7 Provinces	28 035 850
PUARP COVID 19	10 Provinces	41 660 477



Entretien avec Charles Kouassi, Directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) depuis 2013. Fort d'une longue carrière de manager, il projette pour la CNPS un portefeuille monétaire et financier de plus de 1 000 milliards de FCFA en 2025 tout en accompagnant les pouvoirs publics à construire une Côte d'Ivoire solidaire.

On s'accorde à penser que vous avez révolutionné la prévoyance sociale en Côte d'Ivoire. En quoi ont consisté vos actions ?

Le modèle économique des caisses de sécurité sociale était basé sur un principe de répartition et de solidarité intergénérationnelle. Cette approche n'a du crédit que si un nombre suffisant d'actifs couvre les prestations de la branche retraite. Notre pays a fortement été impacté par les crises sociales entre 2000 et 2011. Notre institution a présenté un déficit cumulé d'environ 200 milliards de FCFA dont un résultat net négatif de 32 milliards de FCFA en 2011, marquant les limites du modèle économique de base. Jugeant nécessaire de changer radicalement de modèle économique, notre action a consisté en 2012 à réformer la branche retraite en effectuant des réformes paramétriques, caractérisées par la revalorisation des taux de cotisations de 8 à 14% et la modification de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans. Ces mesures ont permis à l'institution de retrouver, dès 2012, un résultat positif d'environ 9 milliards de FCFA et dix ans plus tard un résultat culminant à 150 milliards de FCFA. Le Président de la République, Son Excellence M. Alassane Ouattara, en leader éclairé, a tout de suite compris la pertinence des réformes et pris les ordonnances nécessaires pour leurs mises en œuvre.

Votre stratégie a donc été de faire de votre caisse un investisseur institutionnel. Comment cela se matérialise-t-il ?

Notre objectif est de contribuer significativement au développement de notre pays et de l'écosystème de la sous-région, ceci par des investissements ciblés et avisés pour à la fois accompagner la croissance, la création d'emplois mais aussi garantir le service des prestations tout en veillant à les revaloriser régulièrement.

La transformation socioéconomique amorcée se matérialise par notre engagement à construire un secteur économique et financiers plus fort avec des prises de participation et à devenir un acteur de la lutte contre la crise du logement.

Notre contribution au développement local et sous-régional peut se résumer sur les 10 dernières années en cumulé, à environ 285 milliards de FCFA de souscription aux obligations de l'Etat de Côte d'Ivoire, 26 milliards de FCFA en obligations d'états de l'UEMOA, 126 milliards de FCFA dans des actions cotées, 122 milliards de FCFA dans des actions non cotées, un patrimoine immobilier de 262 milliards de FCFA, et l'entrée récente au capital de PETROIVOIRE et de la BICICI. En plus de la banque et de l'immobilier, d'autres domaines vitaux en bénéficient à savoir la santé, l'eau, l'énergie, le transport, l'hôtellerie.

Quels sont les effets de cette révolution pour vos assurés et partenaires sociaux ?

Nous avons en 10 ans, procédé à des revalorisations successives de la pension de retraite de 8% en 2014, 5% en 2016, 5% en 2020 et 5% en 2022, avec un engagement de procéder à des revalorisations tous les deux ans. Les rentes versées en cas d'accident de travail et des maladies professionnelles ont été revalorisées de 8% en 2017, 5% en 2020 et 3% en 2022. Les allocations familiales, qui pendant plus de 30 ans étaient figées à 1500 F CFA par mois et par enfant, sont passées à 2500 puis 5000 FCFA entre 2015 et 2016. Des études sont en cours afin de les faire évoluer à 7500 FCFA à partir de 2024. Nous avons mis en œuvre le Régime social des Travailleurs Indépendants en juillet 2019. A ce jour, plus de 200 000 travailleurs indépendants sont couverts. Ils pourront, comme les plus de 6 millions de travailleurs indépendants que nous espérons enrôler, bénéficier de revenu de remplacement en cas de maternité, d'incapacité et d'une pension de retraite à vie. Nous avons mis la transformation digitale au cœur de notre stratégie. En 2019, le lancement de la plateforme « e-CNPS » a permis d'améliorer les interactions avec les assurés sociaux, partenaires sociaux et a facilité leurs démarches auprès de la CNPS. Aujourd'hui, les deux grands chantiers à matérialiser concernent la retraite logement et l'assurance chômage.

Le secteur privé de la santé

Acteur important de la santé publique, le secteur privé représentait 46% des 469 structures hospitalières, soit 44% des soins ambulatoires et 25% des soins hospitaliers de la RDC en 2017.



Le secteur privé est subdivisé en trois catégories : privé à but lucratif, privé à but non lucratif (services de santé d'organisations non gouvernementales et d'organisations confessionnelles) et médecine traditionnelle. Le secteur pharmaceutique est essentiellement privé. Le privé lucratif est surtout florissant en milieu urbain et dans les pôles économiques. Il est constitué par les cabinets médicaux et paramédicaux, les cliniques ou polycliniques, et les centres de diagnostic (laboratoires, imagerie). Les autorisations d'ouverture sont accordées par le ministère de la Santé publique tandis que la demande d'ouverture

est approuvée par la province. Les textes devant clarifier les attributions du pouvoir central et celles des provinces en cette matière font encore défaut.

Le secteur privé confessionnel et associatif est présent en RDC depuis l'époque coloniale et représente environ 40% de l'offre de soins (État des lieux du secteur de la santé, 2010). Les principaux acteurs en sont les églises catholiques, protestantes, kimbanguistes et salutistes, qui gèrent des formations sanitaires tels des hôpitaux et des centres de santé. Un travail de fond a été réalisé sur l'analyse de l'impact du secteur privé. Les objectifs visés par cette étude

étaient de fournir une estimation de la taille, de la portée et de l'étendue du secteur privé de la santé en mettant l'accent sur les principales parties prenantes et leur rôle, un aperçu des types de services et produits de santé proposés par le secteur privé axé tout particulièrement sur la planification familiale et la santé maternelle et infantile, des données de référence et des leçons tirées des expériences des pays à faible revenu comparables, et un aperçu des politiques, des conditions du marché et des besoins commerciaux qui entravent ou favorisent la participation du secteur privé au système de santé. Cette étude a déterminé des priorités stratégiques et une « feuille de route pour l'action » sur un horizon de trois ans.

Il convient par ailleurs de mentionner qu'aujourd'hui les villes de la RDC sont soumises à une urbanisation galopante non planifiée et à une croissance spectaculaire de leurs populations. Ceci appelle à travailler sur l'adaptation du mode d'organisation des services de santé en milieu urbain, en prenant en compte ses particularités.

Le 2 août 2022, un protocole d'accord de collaboration avec le Bureau central de Coordination (BCECO) a été signé par le gouvernement pour la construction de 1 000 centres de santé communautaires à travers toute l'étendue du pays. Le projet prendra 5 années pour rapprocher l'offre des soins de service auprès de la population de base. Déjà, 104 centres de santé seront construits d'ici fin décembre 2022 à travers toute l'étendue du pays.



L'HÔPITAL PANZI DU PRIX NOBEL LE DR DENIS MUKWEGE

Le docteur Denis Mukwege est le fondateur de près du lac Kivu en République Démocratique du Congo (RDC). De 1999 à 2022, l'hôpital a pris en charge plus de 70 000 survivantes de violences et plus de 50 000 patientes avec des pathologies gynécologiques. Initialement, l'hôpital a été créé pour lutter contre la mortalité maternelle. À l'heure actuelle, doté de 450 lits, l'hôpital général de Panzi représente un pôle de référence pour le secteur sanitaire dans la ville de Bukavu. À travers ses missions de soins, de prévention, d'enseignement et de recherche, il constitue un lieu d'expression de la médecine d'excellence. Il propose toutes les disciplines courantes et spécialisées et dispose de plateaux techniques pluridisciplinaires répondant aux exigences médicales les plus pointues.

En mars 2022, le Groupe Forrest International, via son

Centre médical de la Communauté (CMC) de Lubumbashi, a inauguré un partenariat avec la Faculté de Médecine de l'Université de Lubumbashi et l'hôpital Panzi. D'abord destiné aux employés du Groupe Forrest International, le CMC, qui est le centre médical le mieux équipé de la province, a progressivement étendu sa clientèle aux collaborateurs d'autres entreprises et à une clientèle privée. Ce centre hospitalier tente de pallier les carences de l'État au Katanga en permettant notamment aux étudiants en médecine de se former.

À l'occasion de sa session inaugurale 2022, l'Académie nationale de médecine a distingué le Dr Denis Mukwege avec le prix Nobel de la Paix en 2018, pour son engagement contre le viol comme arme de guerre en lui donnant le titre de membre Honoris Causa.

Les industries de fabrication de médicaments

Le gouvernement veut promouvoir cette industrie en obligeant hôpitaux, pharmacies et ONG à acheter localement certains produits afin de contribuer à faire du secteur médico-pharmaceutique un pilier de l'économie nationale.



La République Démocratique du Congo (RDC) veut notamment dupliquer le modèle de production des médicaments génériques gabonais. Le pays est disposé à apporter son expertise et ses compétences à la RDC dans ce domaine, un partenariat gagnant-gagnant entre les deux pays d'Afrique centrale. Actuellement, la plupart des sites de production sont installés à Kinshasa. Promed est le plus ancien laboratoire pharmaceutique du pays. Il a été créé en 1984 par un Belge installé en RDC depuis 1976. Installé depuis 2015 à Kinshasa, le laboratoire Arauphar Production veut garder sa place du leader dans le secteur de l'industrie pharmaceutique en RDC. Son usine pharmaceutique a une capacité de production mensuelle de 1 million de flacons de 500 ml et de 2,1 millions de flacons de 100 ml. Parmi les principaux producteurs figurent aussi Phatkin, l'un des rares congolais, avec Pharmagros, à intervenir dans le secteur. L'entreprise, qui compte une unité à Kinshasa et une à Lubumbashi, fabrique 150 produits, dont 21 encore protégés. Le secteur compte également Zenufa et Biopharco.

Les produits pharmaceutiques de Pharmakina sont dotés d'une valeur ajoutée stratégique pour soigner le paludisme dans les pays membres de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et de l'EAC (Communauté d'Afrique de l'Est). La RDC détiendrait 80% du potentiel mondial de la culture du quinquina, un arbre dont les écorces permettent la fabrication de la quinine, un produit phare dans la lutte contre le paludisme.

Saint Sauveur Pharmaceuticals est un grossiste importateur, une centrale de distribution et de répartition avec plus de 6 000 produits référencés. C'est l'interface incontournable entre des laboratoires fabricants et les pharmacies d'officines. Pharmacie.cd est la première plateforme de vente des produits pharmaceutique entièrement en ligne en RDC. Ce service a été lancé par la clinique Astrid en partenariat avec Congo-Search, une structure spécialisée dans le développement des solutions technologiques innovantes ainsi que les dépôts et fabricants pharmaceutiques locaux et internationaux.

Les premières usines de production d'oxygène médical

Grâce à l'appui de la Banque Mondiale, la RDC s'est dotée de huit usines de production d'oxygène médical localisées dans cinq provinces. Le pays ne disposait d'aucune usine de production d'oxygène liquide.



Le gouvernement, à travers son plan stratégique de préparation et de la riposte contre la covid-19, s'inscrivant aux orientations du chef de l'État et aux directives de l'Organisation mondiale de la santé, souhaitait augmenter la capacité du pays dans l'offre et l'accès à l'oxygénothérapie.

L'usine implantée au sein de l'hôpital général provincial de référence de Kinshasa (ex Mama Yemo) a été inaugurée, le 19 mai 2022, par le Ministre de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévention. Outre Kinshasa, les autres usines seront réparties dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kongo-Central et du Haut-Katanga.

Ce projet a été financé à hauteur de 3,2 millions de dollars grâce à l'appui de la Banque mondiale, à travers l'Unité de Gestion

du Programme de Développement de Système de Santé (UG-PDSS), dans le cadre du Projet d'Urgence Covid-19 (PUARP-COVID 19).

Ces usines de production d'oxygène médical ont la capacité de produire environ 53 bouteilles de 50 litres par jour avec une pression de 200 Bar. Elles serviront non seulement à couvrir les besoins de l'hôpital de Panzi, le centre médical Kyeshero, l'hôpital Charité Maternelle, l'hôpital Sendwe, l'hôpital Provincial Kinkanda, l'hôpital Ngaliema, l'hôpital Général de Kinkole et l'hôpital général provincial de référence de Kinshasa, mais aussi des autres structures environnantes. L'oxygène est un intrant essentiel pour assurer la prise en charge des malades, notamment ceux en détresse cardiorespiratoire.



La Couverture Santé Universelle

La mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) pour tous figure parmi les priorités du gouvernement. L'adoption du plan stratégique est une étape importante dans le processus d'accès égalitaire aux soins de santé des Congolais.



En RDC, la grande majorité de la population ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale. Le secteur informel est majoritaire avec des revenus irréguliers et instables. Or, la capacité de payer détermine l'accès aux soins, notamment en ayant recours à la solidarité familiale. La couverture en termes de sécurité sociale du secteur formel est faible, elle ne concerne que les fonctionnaires et les employés de quelques entreprises. Globalement, le système de protection sociale présente des déficits importants en termes de couverture, notamment pour les travailleurs de l'économie informelle et rurale. En 2019, seulement 14,1% de la population était couverte par au moins un régime de protection sociale.

En décembre 2021, le gouvernement a adopté 5 projets de décret devant mettre en mouvement la mise en œuvre de la couverture santé universelle. Le premier projet de décret porte sur la création de l'autorité de régulation de contrôle de

la couverture santé universelle. Le deuxième sur la création d'un Établissement public dénommé Fonds de Solidarité de la Santé, le troisième projet de décret se rapporte à la création d'un Établissement public dénommé Fonds de Promotion de la Santé Publique. Le quatrième projet de décret porte sur la création d'un Établissement public dénommé Institut National de la Santé Publique (INSP). Le dernier projet porte sur la transformation d'un service public dénommé Agence Nationale d'Ingénierie Clinique de l'Information de Santé (ANICIS) en établissement public dénommé Agence Nationale d'Ingénierie Clinique, et du Numérique de la Santé (ANICNS).

Les efforts conjugués pour accorder un statut social aux produits et services de santé passent également par le processus de rationalisation des structures des prix ainsi que les tarifs des médicaments et des soins. Afin d'assurer le juste prix des produits et services de santé, il s'agit d'aboutir à des réformes consensuelles, car les produits et services de santé sont des



produits inaccessibles à la majorité de la population congolaise. En outre, les taxes, aux côtés d'autres facteurs, sont parmi les principaux déterminants des coûts élevés des produits et services de santé en RDC, avec environ 120% de plus sur la valeur CIF (Coût, assurance et fret). Alors que dans d'autres pays frontaliers de la RDC, en particulier les États membres de la SADC, les produits sont entièrement exonérés tandis que d'autres pays appliquent un taux unique inférieur à celui de la RDC.

Fin juin 2022, le Président de la République a annoncé la décision de mettre en œuvre la gratuité de l'accouchement, des consultations post et néo-natales dans le cadre de la couverture santé universelle. Sur les 35 zones de santé de Kinshasa, 9 appliquent déjà la gratuité de la maternité. La capitale Kinshasa sert de ville pilote avant de voir cette mesure s'étendre sur l'ensemble du pays.

Une convention dénommée « Elikia » a été signée en juillet 2022 par le gouvernement pour permettre aux agents et fonctionnaires de l'État certifiés de bénéficier des soins de santé et des frais funéraires.

En février 2022, la Banque mondiale a approuvé un nouveau cadre de partenariat pays pour la RDC, s'étendant sur la

période 2022-2026. La Banque mondiale va investir près d'un milliard de dollars pour la protection sociale en RDC. Ces investissements interviennent dans le cadre du nouveau cadre de partenariat pays (CPF). Couvrant la période 2022-2026, le nouveau CPF permettra de soutenir les priorités stratégiques du gouvernement ainsi que les réformes mises en œuvre en matière de gouvernance tout en mettant un accent particulier sur le développement humain. Il s'agira notamment d'établir un système de filet de sécurité sociale, ciblant les personnes pauvres, vulnérables et touchées par les conflits à l'échelle du pays.

Les mutuelles sociales s'étendent aux soins de santé, aux allocations familiales et de maternité et aux allocations de vieillesse et de décès. Cependant la plupart des mutuelles existantes ne couvrent que les soins de santé et un inventaire réalisé en 2015 a dénombré 109 mutuelles sur l'ensemble du territoire couvrant à peine 1% de la population.

L'HÔPITAL JASON SENDWE : UN EXEMPLE DE PPP

Situé à Lubumbashi, l'Hôpital Jason Sendwe est le plus grand hôpital de la province du Haut-Katanga. Les travaux de réhabilitation de l'Hôpital général de référence (HGR) entraînent dans le cadre du programme d'urgence de 100 jours du chef de l'État. Cette structure sanitaire de référence sur 4 étages compte dorénavant plus de 100 chambres équipées des matériels modernes et des climatiseurs de dernière génération. Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a décidé de céder à un partenaire privé la gestion et l'exploitation de l'hôpital. La cellule de gestion des projets et marchés publics du ministère de la Santé avait posé des conditions de souscriptions pour parvenir à recruter un partenaire sérieux pouvant répondre aux attentes du peuple congolais.

OPPORTUNITÉS

Les opportunités d'investissement pour les investisseurs privés sont nombreuses et portent notamment sur des investissements dans les services de soins (hôpitaux, cliniques), la production locale de produits pharmaceutiques et autres produits tels que nourritures thérapeutiques, la logistique et le transport de produits médico-pharmaceutiques, les équipements médicaux, la création des sociétés d'assurance vie/assurance maladie, les nouvelles technologies de l'information, etc.

Biodiversité, Développement durable et Tourisme

La promotion d'un développement durable et inclusif est au cœur des interventions pour soutenir la croissance économique. Les autorités provinciales sont appelées à être au centre du développement et de la promotion du tourisme.

“L'organisation de la PréCOP27 a été l'opportunité pour la RDC d'affirmer son leadership tant au plan africain qu'au plan mondial, notamment dans le domaine de la gestion des eaux, des forêts et de la biodiversité.”

Discours de Son Excellence le Président Félix Tshisekedi sur l'état de la Nation devant les deux chambres du parlement réunies en congrès le 10 décembre 2022.



Les forêts, une réserve importante de biodiversité

Les forêts du Bassin du Congo représentent le 2^{ème} massif forestier tropical du monde après le bassin amazonien. Ses forêts denses et humides couvrent environ 200 millions d'hectares, dont plus de la moitié se trouvent en RDC.



CHIFFRES CLÉS

226,7 millions

D'HECTARES SURFACE DU PAYS

135 millions

D'HECTARES DE FORÊTS, SOIT 52% DU TERRITOIRE

47%

DES FORÊTS TROPICALES AFRICAINES ET 6% DES RÉSERVES TROPICALES MONDIALES

+ de 1000

ESSENCES FORESTIÈRES IDENTIFIÉES

100%

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE (PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE)

19,7 millions

D'HECTARES DE FORÊTS DE PRODUCTION

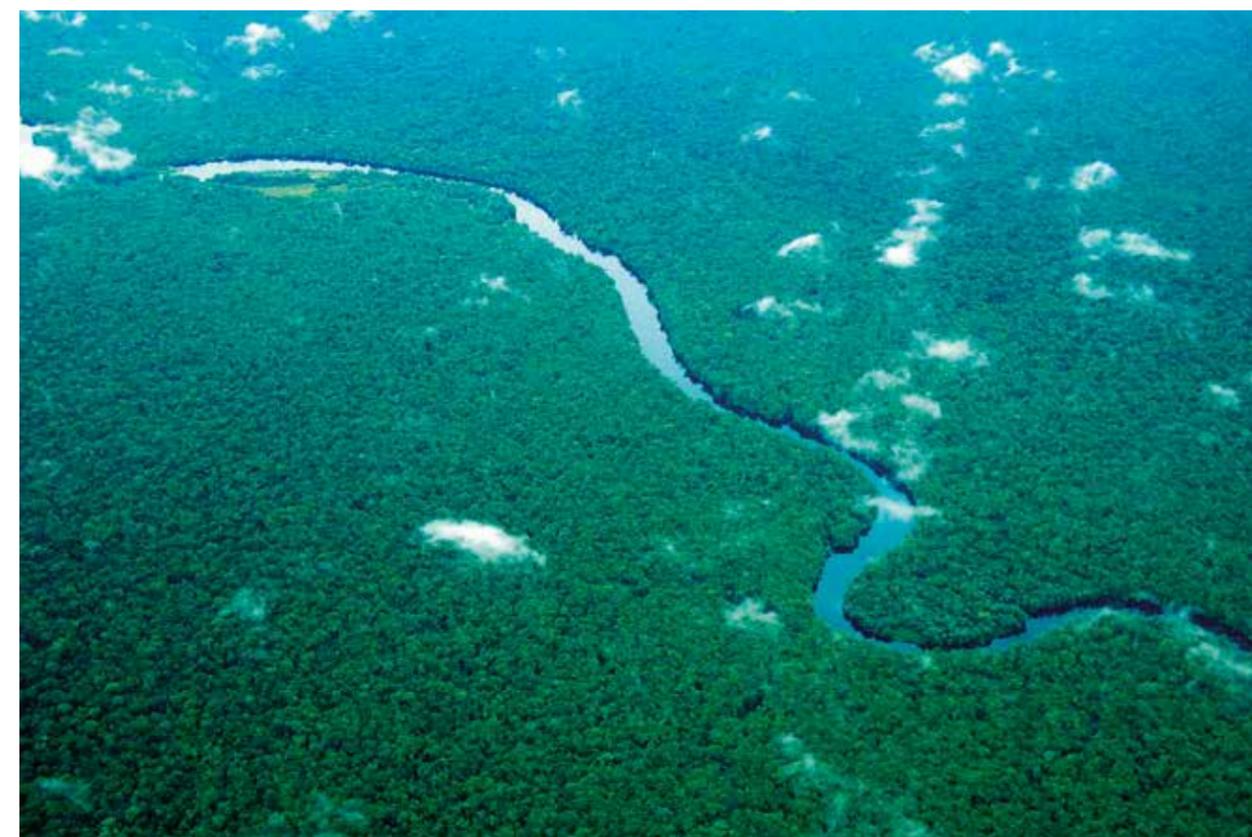
10 millions m³/an

DE BOIS EN POTENTIEL DE PRODUCTION

Le relief de la RDC est très diversifié avec une large cuvette au Centre et à l'Ouest, bordée à l'Est et au Sud par de hauts plateaux. L'Est du pays est dominé par une chaîne volcanique entrecoupée de lacs. La végétation définit trois grandes régions naturelles que sont : la forêt dense humide dans la cuvette centrale et à l'Ouest ; les forêts sèches et les savanes dans la partie méridionale et sur la frange septentrionale ; et les écosystèmes de montagne le long de la frontière orientale. La forêt qui

couvre 135 millions d'hectares du territoire national fait de la RDC l'un des plus grands pays forestiers au monde, disposant de plus de la moitié de la forêt du bassin du Congo.

415 espèces de mammifères, 11 000 espèces de plantes, 1117 espèces d'oiseaux et près de 1000 espèces de poissons ont été recensées pour la seule République Démocratique du Congo (RDC). Éléphants de forêt, gorilles, bonobos et okapis sont parmi les espèces les



plus emblématiques de cette extraordinaire biodiversité. La RDC dispose de cinq sites naturels reconnus comme Patrimoine Mondial, soit davantage que tous les autres pays africains réunis. La préservation de la biodiversité en RDC est avant tout assurée par le système des aires

protégées. Il importe donc de les gérer de manière efficace afin qu'elles continuent à jouer leur rôle de préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

La RDC fournit à l'humanité un immense service de séquestration de gaz carbonique. Toutefois, les principaux facteurs de déforestation en RDC sont l'agriculture sur brûlis, les feux de brousse incontrôlés, la production de charbon de bois pour les marchés locaux et régionaux, l'élevage du bétail et, enfin, l'exploitation forestière illégale. Les ressources naturelles considérables dont dispose la RDC font de leur conservation et gestion durable un enjeu majeur non seulement pour l'humanité, mais avant tout pour les Congolais. En effet, elles contribuent de manière critique à leurs conditions de vie, particulièrement pour les plus pauvres d'entre eux, ainsi qu'au développement économique du pays.

Les forêts de la RDC comprennent des forêts tropicales fermées, des forêts ouvertes et des savanes boisées. La RDC souhaite revoir toutes les concessions forestières et se pencher sur les concessions accordées à but de conservation pour capter des crédits Carbone. Il est également question d'élargir les zones totalement protégées pour mieux préserver la biodiversité.

LES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées en République démocratique du Congo sont composées de 9 parcs nationaux et de 63 domaines de chasse et réserves, gérés par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Elles couvrent 10,47% du territoire.

Les 9 Parcs nationaux sont :

- Parc national de la Garamba
- Parc national de Kahuzi-Biega
- Parc national de Kundelungu
- Parc national de la Maiko
- Parc marin des Mangroves
- Parc national de la Lomami
- Parc national de la Salonga
- Parc national de l'Upemba
- Parc national des Virunga

Renforcer l'action climatique par le traitement des déchets

Si la RDC est l'un des pays africains à avoir interdit la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation d'emballages plastiques, les 15 millions d'habitants de la capitale produisent en moyenne 1 500 tonnes de plastiques au quotidien selon la Régie d'assainissement et des travaux publics de Kinshasa (RATPK).

La ville de Kinshasa, mégapole d'au moins une douzaine de millions d'habitants, s'est dotée en 2022 d'une usine de traitement et de recyclage des bouteilles en plastique, l'un des fléaux qui empoisonnent la vie des Kinois. Dans cette ville, les bouteilles en plastique se retrouvent le plus souvent dans les rivières, avec des conséquences sur l'écosystème et la santé humaine.

L'usine Kintoko Plast du groupe Angel Cosmetics à Kingabwa est spécialisée dans la stabilisation, le traitement et le recyclage des déchets organiques et inorganiques. Construite par la société OK Plast, partenaire de la ville-province de Kinshasa, cette nouvelle usine a la capacité de recycler environ 50 000 tonnes de déchets par jour. Première en Afrique centrale et deuxième en Afrique après le Nigéria, cette unité industrielle, dont l'investissement s'élève à 15 millions de dollars américains, inscrit la République Démocratique du Congo (RDC) parmi les pays-solution en matière de développement durable. Le programme quinquennal du gouvernement régional vise à faire de la capitale congolaise une mégapole attractive, résiliente et attrayante où il fait bon vivre.

La ville de Kinshasa bénéficie, en contrepartie, d'une redevance équivalente à 1% du montant total des dépenses engagées pour l'achat des bouteilles Plast PET ramassées. La ville de Kinshasa est réputée pour ses amas d'immondices et ses rivières couvertes de bouteilles en plastique, qui lui ont valu de passer du surnom de « Kin la belle » à « Kin la poubelle ».

Plusieurs projets ont été lancés pour assainir la gigantesque capitale, comme celui de Clean Plast, qui emploie une centaine de personnes. Cette usine de recyclage de déchets organiques et inorganiques ne tourne toutefois encore qu'à 20% de sa capacité. En partenariat avec la mairie de Kinshasa, la société a installé 15 sites de collecte de déchets



plastiques dans la ville où environ dix tonnes sont collectées quotidiennement. L'objectif est de mettre sur pied au moins deux sites dans chacune des 24 communes de la capitale et récolter 4 000 tonnes de déchets par mois.

À Kinshasa, des initiatives privées sont prises notamment par des entreprises ou des organisations soucieuses de la protection de l'environnement. La société Bracongo a ainsi décidé d'accompagner ETEC Environnement dans le lancement de son application mobile d'aide à la gestion durable des déchets à Kinshasa « Ecoki », que l'on peut traduire par « ça suffit », et qui permet d'identifier les collecteurs agréés de déchets.

En 2008, dans le cadre d'un projet couvrant neuf communes de la capitale et ayant pris fin en août 2015, l'Union européenne avait injecté un million de dollars par mois pour l'évacuation des déchets ménagers. En octobre 2019, le Président Tshisekedi avait lancé « Kin Bopeto » (Kinshasa propre), une opération contre l'insalubrité dans la capitale, piloté par les autorités urbaines. Depuis, seules quelques poubelles ont été installées dans certains quartiers de Kinshasa où la production journalière de déchets est



estimée à 9 000 tonnes. BioCRUDE Technologies, une entreprise canadienne spécialisée dans l'assainissement et la fourniture de solutions pour le traitement des déchets organiques municipaux, construit une usine de recyclage des déchets organiques à Kinshasa. L'entreprise canadienne basée à Montréal combine les procédés de biométhanisation et le compostage, ainsi que le combustible dérivé de déchets (RDF), ce qui permet de produire des biocarburants et d'autres sous-produits commercialisables.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a

lancé une campagne de sensibilisation à la collecte et au recyclage des déchets à Kinshasa en septembre 2022 ciblant 24 communes de la capitale exposée aux effets du changement climatique. La campagne de sensibilisation à la collecte et au recyclage des déchets dans la capitale est baptisée « Bopeto na Kelasi » en lingala, c'est-à-dire la Propreté à l'école.

La mauvaise gestion des déchets contribue au changement climatique et à la pollution atmosphérique, affectant directement de nombreux écosystèmes.

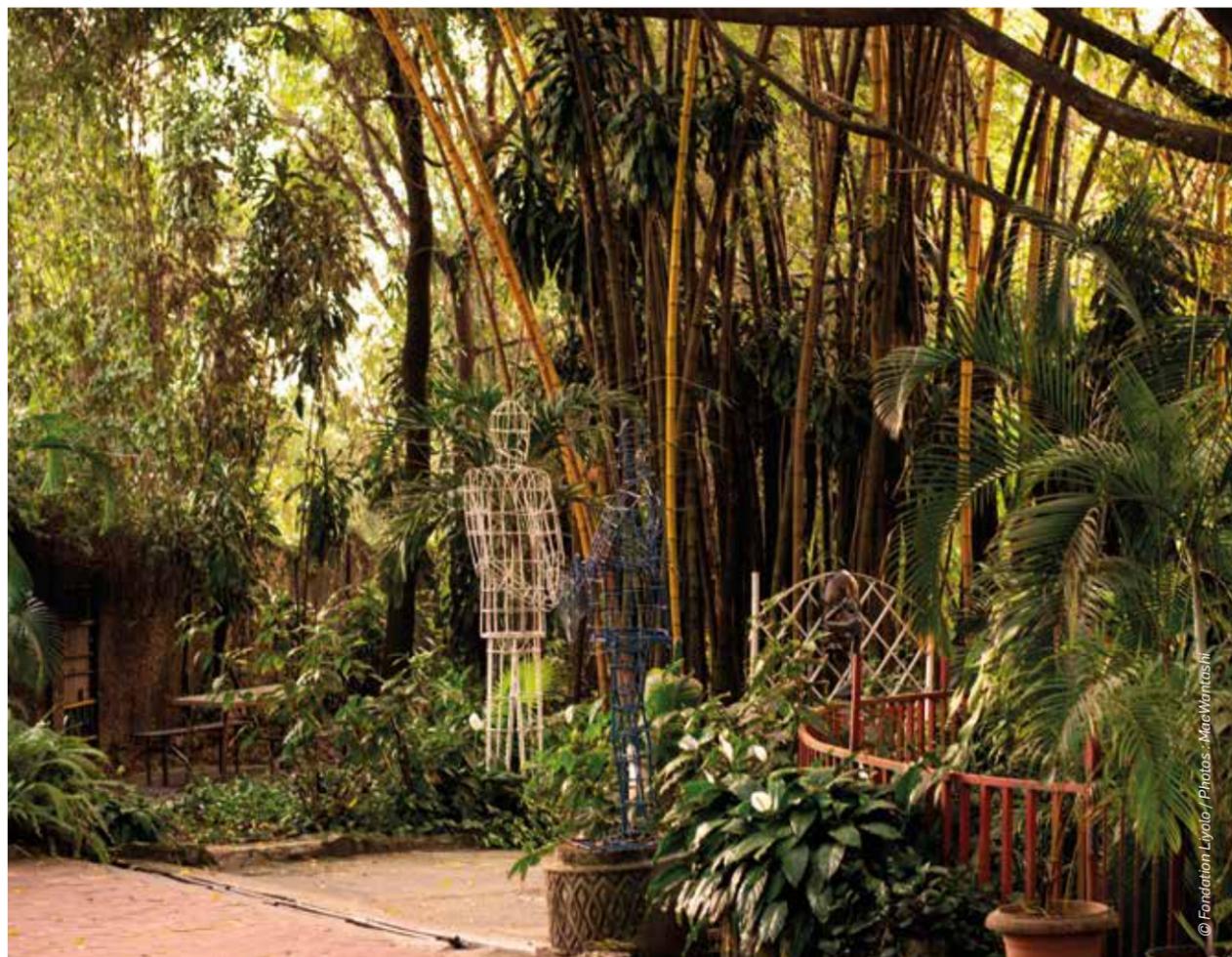
OPPORTUNITÉS

La RDC possède la plus grande forêt tropicale en Afrique avec de nombreuses ressources ligneuses : Wenge, Afromosia, sapelli, acajou, ébène pour n'en citer que quelques-uns. Cette forêt est remplie de bois précieux qui, si exploitée de manière durable, peut contribuer au développement du pays. Plusieurs projets en quête de financement sont soumis aux partenaires privés.

Des opportunités d'investissements existent dans le secteur de l'économie circulaire, notamment la gestion intégrée des déchets. Il n'est plus à démontrer que les déchets constituent une source de revenus financiers, une matière première. La question environnementale reste prépondérante à l'ère de l'Agenda mondial 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Une terre de culture

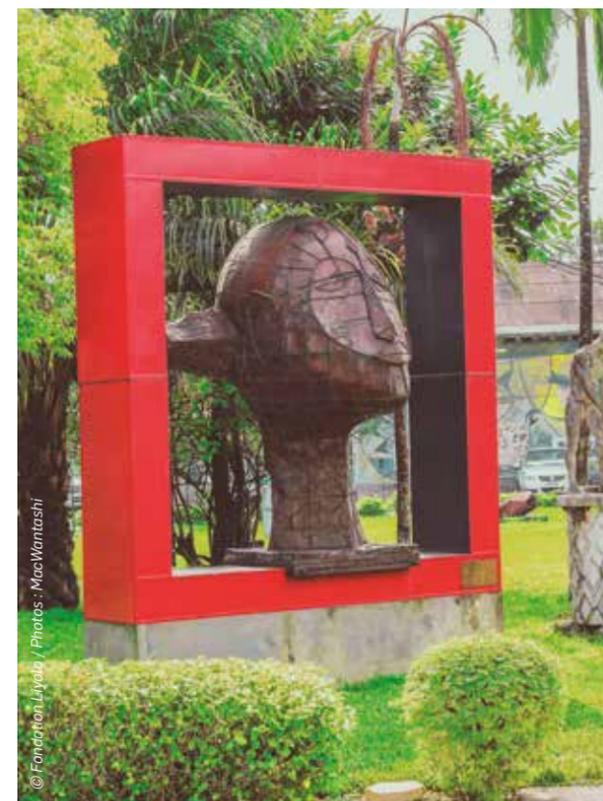
Sur le plan linguistique, la nation congolaise compte quatre langues nationales et plus de 400 dialectes. Le lieu de naissance de la rumba a donné au monde toute une diversité de musiciens, tels que la star du rap Gims. Mais la RDC est aussi et surtout un haut lieu de l'art contemporain.



Sur le plan linguistique, la nation congolaise compte quatre langues nationales : le lingala, le kikongo, le tshiluba, le swahili et plus de 400 dialectes. La RDC est aussi imprégnée de culture et de patrimoine. Le lieu de naissance de la rumba a donné au monde toute une diversité de musiciens, tels que la star du rap Gims qui a donné un concert lors des célébrations de la fête nationale congolaise à l'Expo 2020 à Dubaï.

La capitale de la République Démocratique du Congo est devenue une pépinière d'artistes talentueux au point d'attirer galeristes et collectionneurs du monde entier.

Le sculpteur et plasticien Alfred Liyolo est un monument vivant de la culture congolaise. Il est le seul artiste africain à avoir été reçu par l'Empereur du Japon. Il a exposé dans le monde entier, de la Suisse à la Chine, du Sénégal à l'Afrique du Sud et a participé à de nombreuses biennales artistiques

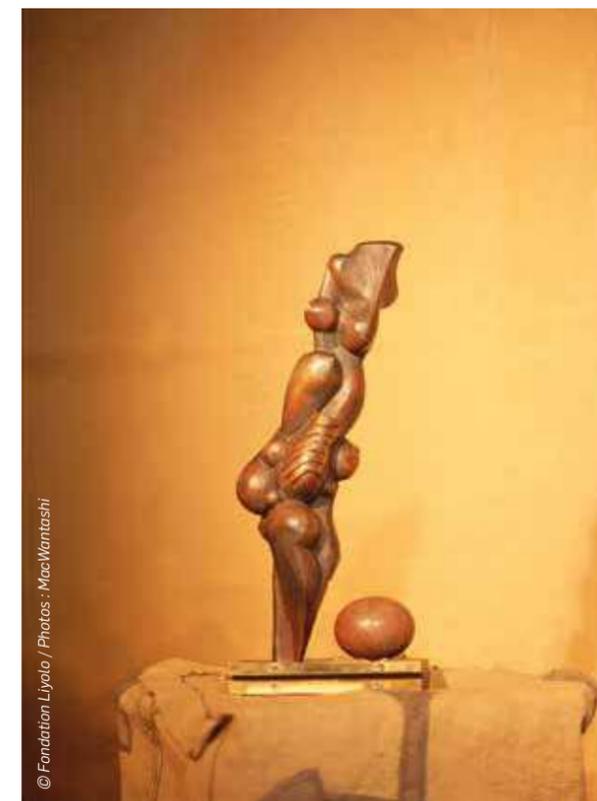


et expositions internationales. La Fondation Liyolo préserve le patrimoine artistique et culturel de ce grand artiste, auteur d'innombrables œuvres monumentales, tout en assurant la promotion de nouveaux artistes.

Chéri Samba est l'un des artistes contemporains africains les plus connus ; ses œuvres figurent dans les collections du Centre Georges-Pompidou à Paris ou encore du MOMA à New York. Il a été invité à participer à la Biennale de Venise de 1997. Ses peintures, à la croisée de plusieurs influences picturales, présentent la caractéristique d'inclure le plus souvent du texte en langue française, anglaise et en lingala, sous forme de commentaires sur différentes facettes de la vie quotidienne, sociale, politique et économique en Afrique, et plus largement sur le monde moderne.

Le plasticien Freddy Tsimba est particulièrement connu pour ses sculptures composées de douilles collectées dans les zones de conflit. Ces silhouettes effacées sont le plus souvent des bustes qui redonnent corps et existence aux victimes anonymes des guerres. Solidaire de l'humanité en souffrance, en RDC comme partout ailleurs dans le monde, Freddy Tsimba est exposé dans de nombreux pays du monde. On ne peut citer tous les artistes reconnus tant ils sont nombreux. La RDC est une terre d'art.

Ce dynamisme culturel sera bientôt reflété par la création,



au cœur de Kinshasa, d'une Maison de la culture africaine et afro-descendant destinée à jeter les bases de la réappropriation et de la reconstitution du patrimoine culturel national.

LE CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'AFRIQUE CENTRALE

Le Centre en construction sur le boulevard Triomphal à Kinshasa sera inauguré fin 2023. Cet ouvrage est le fruit de la coopération entre la RDC et la Chine. D'un coût estimé de 100 millions de dollars, le Centre artistique et culturel de l'Afrique centrale de Kinshasa sera le plus grand d'Afrique Centrale. L'ouvrage est construit sur la concession qui est en face du Palais du Peuple et aux encablures du Stade des martyres, deux grands ouvrages fruits également de la coopération sino-congolaise.

Le Centre culturel disposera d'une surface totale bâtie d'environ 37 000 m² et comportera un grand théâtre de 2000 places, un petit théâtre de 800 places et un Institut National des Arts ayant une capacité d'accueil de 2000 personnes.

Le développement de l'écotourisme

Bénéficiant d'un patrimoine exceptionnel, la RDC a inscrit parmi les priorités gouvernementales, la relance du tourisme. Sa position stratégique sur l'Équateur au cœur de l'Afrique la met au carrefour des destinations finales ou initiales des circuits touristiques d'Afrique australe, centrale et de l'Est.



CHIFFRES CLÉS

12%

DU TERRITOIRE ÉRIGÉS EN AIRES PROTÉGÉES

7

PARCS NATIONAUX ET 57 RÉSERVES

4

ESPÈCES ENDÉMIQUES : GORILLES DE MONTAGNE, OKAPI, BONOBO ET PAON CONGOLAIS

145 millions

D'HECTARES D'ÉCOSYSTÈME

37 km

DE LITTORAL ATLANTIQUE

4 500 km

DE VOIES NAVIGABLES

450

ETHNIES

284

PLATES FORMES AÉROPORTUAIRES DONT 5 AÉROPORTS INTERNATIONAUX

3 235 hôtels

NON CLASSÉS ET CLASSÉS

La RDC offre une gamme variée d'attraits touristiques à travers différentes provinces qui présentent des particularités multiformes à même d'être exploités pour le développement de plusieurs types de tourisme (balnéaire, culturel, loisirs, découverte, affaires, safaris...). Pays magnifique renfermant d'énormes atouts naturels aussi insoupçonnés qu'attrayants, la RDC présente de divers univers avec un patrimoine culturel extraordinaire porté par les quelques centaines d'ethnies qui composent sa population.

Son riche écosystème présente une variété de paysages d'une beauté exceptionnelle (savanes, forêts profondes, montagnes, mangroves, fleuve et rivières), elle-même façonnée par la diversité climatique à l'œuvre au Congo. Ainsi qu'une faune unique avec de nombreuses espèces endémiques au pays dont plusieurs spécimens emblématiques parmi lesquels l'okapi, le bonobo, le gorille de montagne, le gorille de plaine, le paon congolais et, jusqu'il y a peu, le rhinocéros blanc.



Ce formidable réservoir de faune et flore est notamment présent au sein des huit parcs nationaux et des soixante-trois réserves et domaines naturels que comptent la RDC, dont plusieurs sont inscrits à la liste des sites mondiaux en danger de l'UNESCO. La plupart de ces espaces protégés sont confrontés à de graves problèmes (braconnage, déforestation, pillage des ressources naturelles, etc.) liés aux troubles que le pays a connus ces quinze dernières années. Tout cela forme ce pays unique en bien des aspects, d'une beauté et richesse incroyables, et au potentiel, écotouristique énorme.

La RDC est le seul pays africain faisant partie des pays qualifiés de méga biodiversité du monde. Pour atteindre les assignations financières de 2022, le ministère du Tourisme entend opérationnaliser comme

stratégies : la numérisation du système de collecte des données pour permettre l'identification des assujettis (hôtels, restaurants, site touristique, etc.) ; la révision de l'arrêté portant classification des hôtels et restaurants ; l'organisation des missions mixtes DGRAD-Service ; l'adaptation de tous les textes en cours de lecture au niveau de différentes institutions ; la création des zones d'expansion touristique.

Le partage des produits touristiques communs avec les pays frontaliers ainsi que le prolongement des destinations des espaces régionales sont autant d'opportunités pour accroître les marchés existants et entraîner de nouveaux marchés touristiques, dans les régions des Grands Lacs, de la SADC, du COMESA et de la CEEAC dont la RDC fait partie.

La réhabilitation des sites touristiques et des aires protégées

La nouvelle politique gouvernementale qui tient à faire du secteur touristique un véritable fer de lance pour le développement du pays passe par la réhabilitation des sites touristiques et des aires protégées.



des pépinières, une collection des semences, un musée, une bibliothèque avec 6 000 volumes et un hôtel. Situé à 120 Km de Kinshasa et 30 Km de Mbanza Ngungu, ce site a fait l'objet de travaux de modernisation portant sur la construction d'hébergements sous forme de bungalows et de restaurants pour les visiteurs.

Situé dans la périphérie de la ville de Kinshasa, le site touristique de la Nsele doit être réhabilité. Il abrite la cité présidentielle résidentielle qui comporte une piscine olympique, la plus grande d'Afrique, un parc aquatique, un port de plaisance, un stade, un terrain de golf de 18 trous, des chalets et une pagode chinoise. La construction d'un village touristique à Idiofa est envisagée par le gouvernement tout comme la construction d'un lodge écologique au lac Munkamba. La Réserve de faune de Lomako-Yokokala (RFLY) couvrant une superficie de 362 500 hectares doit faire l'objet d'un développement dédié à l'écotourisme.

Le lancement des travaux de réhabilitation du Jardin zoologique de Kinshasa s'est effectué le 29 juillet 2021. Financés par l'Office National du Tourisme, la première phase consiste en la démolition des constructions anarchiques, la construction d'un enclos moderne et l'aménagement des voies d'accès. La deuxième phase prévoit le réaménagement des cages d'animaux suivant les standards de conservation universelle. Il s'agit également du repeuplement des animaux, de l'aménagement d'un espace de loisir et de restauration moderne.

La plus belle plage de Muanda, celle de Tonde, avec la rivière éponyme qui s'y jette, a rouvert. Située au pied des falaises, cette plage réhabilitée fait officiellement partie du parc marin des mangroves.

Le jardin botanique de Kisantu abrite sur ses 220 hectares : 2500 espèces végétales, un herbarium, 6 000 spécimens, un arboretum avec 200 espèces dont des arbres fruitiers rares,



L'adoption d'un Code du Tourisme très attractif

À travers cette loi votée en 2018, l'État réaffirme sa volonté de réhabiliter le tourisme en tant que secteur stratégique de développement, capable de contribuer à l'accroissement des ressources de l'État, à la création des emplois et à la lutte contre la pauvreté.



sur l'aspect incitatif de l'action du pouvoir central et des provinces concernant la promotion de l'investissement et le développement du partenariat public-privé, le tourisme durable, l'accessibilité universelle et l'amélioration de l'offre touristique.

La loi sur le tourisme met à disposition des orientations sur les mesures de facilitation à prendre par le gouvernement pour moderniser et simplifier les formalités d'entrée, de séjour et de sortie.

Il s'agit d'intensifier la promotion du tourisme, de renforcer la compétitivité de la destination congolaise et de réaffirmer la volonté et la dynamique prononcée de la décentralisation dans ce secteur.

Comme innovation, la présente loi intègre les instruments juridiques internationaux ratifiés par la République Démocratique du Congo. Elle établit les liens de collaboration en matière de tourisme entre le pouvoir central et les provinces, conformément à la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, qui institue une forte décentralisation politico-administrative du pays.

Aussi, cette loi clarifie-t-elle le mode de fonctionnement du secteur du tourisme. Elle met un accent particulier



OPPORTUNITÉS

La RDC est prête à accueillir les investisseurs intéressés aux opportunités du secteur, car le pays est confronté à un important déficit d'infrastructures touristiques. Les projets d'investissements ciblés relevant du partenariat public-privé nécessitent des études de faisabilité. Signalons qu'a été créée la Zone de développement et d'expansion touristique (ZDET), un projet qui va se développer sur la côte du territoire de Moanda, à côté du grand projet du port en eau profonde.



OFFICE DE GESTION DU FRET MULTIMODAL



COUVERTURE DU FRET À L'IMPORTATION

- Nous traçons le fret... d'où qu'il vienne de par le monde
- We trace the freight... whatever its origin throughout the World



COUVERTURE DU FRET À L'EXPORTATION

- Nous couvrons le fret quel que soit son point de sortie du territoire national.
- We cover the freight regardless of its point of exit from the national territory

9, Avenue TSF, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo

B.P : 8038 KINSHASA - Tél : 243 83 22 22 485 / +243 83 22 22 486 - E-mail : Ogefremdg@yahoo.fr

www.ogefrem.cd



LD Media Development en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) remercient les intervenants et les annonceurs pour leur fructueuse participation.

